



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2022 - 2023

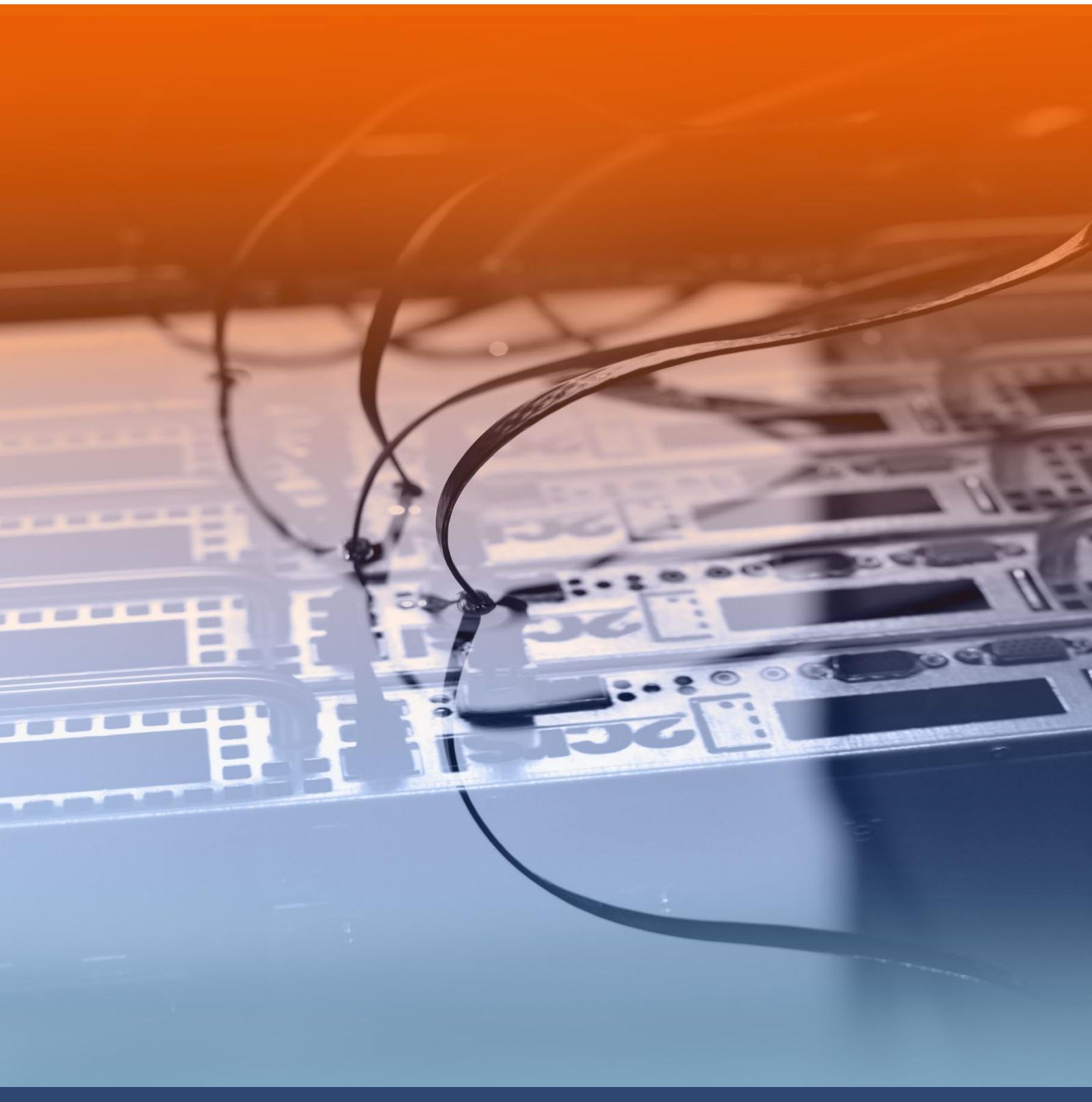


Table des matières

A. PRÉSENTATION DU GROUPE	5
1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE	5
1.1 2CRSi.....	7
1.2 BOSTON LIMITED.....	21
1.3 BIOSIT.....	26
1.4 ESCAPE TECHNOLOGY.....	28
1.5 GREEN DATA.....	30
2. MISSION, VISION, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	33
3. RECHERCHE ET INNOVATION	39
B. RAPPORT DE GESTION	47
1. PRESENTATION GENERALE DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	47
1.1 CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE.....	47
1.2 POINT SUR L'ACTIVITÉ.....	47
1.3 POINT SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE.....	50
1.4 AUTRES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT.....	51
1.5 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	52
2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL	58
2.1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ.....	58
2.2. ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	59
2.3. EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2CRSi (MNEMONIQUE AL2SI).....	60
2.4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL.....	61
2.5. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	70
2.6. SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DILUTIFS CAPITAL POTENTIEL.....	70
3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	74
3.1 ADOPTION DU CODE MIDDLENEXT.....	74
3.2 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	75
3.3 COMITÉS SPÉCIALISÉS, RÔLE ET COMPOSITION.....	87
3.4 DELEGATION EN MATIERE D'OPERATION SUR LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION SUR L'EXERCICE.....	95
4. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE	98
4.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022 - 2023.....	98
4.2 ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE.....	98
4.3 ENGAGEMENTS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE.....	104
4.4 ETHIQUE ET CONFORMITE.....	107
5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	108
5.1 RISQUES EXTERNES.....	108
5.2 RISQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL.....	108
5.3 RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	109
5.4 RISQUES LIÉS À LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT MENÉE PAR LE GROUPE.....	110
5.5 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES DU GROUPE.....	111
5.6 RISQUES FINANCIERS.....	112
C. INFORMATIONS CONSOLIDÉES ANNUELLES	113
1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ANNUEL ET ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ 113	
2. BILAN CONSOLIDÉ ANNUEL	114
2.1 Actifs.....	114
2.2 Passifs.....	115
3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ANNUELS	116
4. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ANNUEL	117

5.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS.....	118
5.1	PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS	118
5.2	PRINCIPES GÉNÉRAUX	122
5.3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	124
5.4	INFORMATION SECTORIELLE	127
5.5	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	127
5.6	NOTES RELATIVES AU BILAN	136
5.7	AUTRES INFORMATIONS	154
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	159
D.	COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA	164
1.	COMPTE DE RESULTAT DE 2CRSi SA.....	164
2.	BILAN DE 2CRSi SA.....	166
3.	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA	168
3.1	FAITS CARACTERISTIQUES – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	168
3.2	REGLES ET METHODES COMPTABLES	171
3.3	NOTES SUR LE BILAN	175
3.4	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	183
4.	AUTRES ELEMENTS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	191
5.	RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	192
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	193
E.	RESPONSABLE DU DOCUMENT	197



A. PRÉSENTATION DU GROUPE

1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Créé à Strasbourg en 2005 par Alain et Michel Wilmoth, 2CRSi est devenu un groupe international de référence dans la conception, la production et la commercialisation de serveurs informatiques ultra haute performance, sur mesure et respectueux de l'environnement.

La vision du groupe repose sur 3 axes : La recherche constante de la plus haute performance, la diminution de la consommation énergétique et enfin contribuer à la souveraineté de chaque nation en produisant le plus localement possible.

2CRSi est l'acronyme de Conseil, Conception, Recherche et Services Informatiques qui constituent les 4 piliers de la proposition de valeur du groupe.

A l'heure du cloud, du big data, de la blockchain, de l'intelligence artificielle et du quantique, nos serveurs informatiques accompagnent les plus grands acteurs du monde économique (CGG, OVH, CERN, BNP Paribas, Caltech, Dassault etc.) pour leur apporter la puissance de calcul indispensable à leur croissance.

Nous faisons la différence avec nos solutions technologiques qui combinent haute performance et efficacité énergétique. Cette dernière caractéristique s'inscrit au cœur de notre ADN : nous avons conçu l'ensemble de nos solutions dans le but d'apporter des réponses concrètes aux enjeux économiques et écologiques de nos clients.

Nos dernières générations de serveurs OTOpus, Atlas et Atlantis nécessitent globalement de 30 à 50% (en fonction de la température extérieure du lieu d'utilisation) d'énergie en moins pour fonctionner normalement.

En effet, installés dans des « bacs », ils sont refroidis par immersion dans un liquide ne conduisant pas l'électricité (appelé « diélectrique »). La réduction de cette consommation s'accompagne donc d'une amélioration du bilan énergétique du fonctionnement de nos serveurs informatiques. C'est pourquoi notre gamme de produit OTOpus a été identifiée par la fondation « Solar impulse » comme l'une des 1000 solutions propres et rentables capables de changer le monde.

Les consommations énergétiques peuvent représenter jusqu'à environ 60% des coûts d'exploitation des serveurs. Notre engagement fort dans le « Green IT » constitue ainsi un avantage compétitif majeur pour nos clients.

Début 2018, l'acquisition de la société anglaise Tranquil PC, (renommée depuis 2CRSi UK et fabricant notre gamme Tranquil IT), a permis au Groupe de disposer des technologies permettant de protéger les équipements informatiques des risques environnementaux (température, poussière, vibrations, humidité, puissance limitée, etc.). Généralement ses produits sont appelés « Endurcis ».)



Début 2019, la création de Green Data, nous a permis de proposer des services d'hébergement, location de puissance de calcul mais aussi de tester nos solutions en situation réelle. Fin 2019 l'acquisition de Boston Limited, nous a permis de renforcer nos positions à l'international. Au cours de l'exercice 2022/2023, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 183,5 millions d'euros.

À fin février 2023, nous comptons 394 collaborateurs et notre offre de solutions innovantes (calcul, stockage et réseau) est distribuée dans plus de 50 pays à travers le monde.

Le 30 juin 2023, le Groupe 2CRSi a cédé sa branche distribution qui comprend les activités liées aux marques Boston, Bios IT et Escape Technology.

SIX MARQUES FORTES :



2CRSi : concepteur et fabricant de serveurs haute performance basés sur une expertise R&D, les solutions offertes sont particulièrement appréciées pour leur capacité à réduire de 30 à 50% des coûts opérationnels (OPEX) des clients. Le savoir-faire technique est concentré en France, à Strasbourg. La production peut être réalisée localement dans l'un des sites du Groupe.



Tranquil IT : fabricant de solutions informatiques endurcies. Toute la chaîne de conception et de production est internalisée (R&D, fabrication, tests), dans l'usine de Manchester (UK), permettant de maîtriser la qualité des produits afin de conserver la qualité « haut de gamme » et la capacité de développer des produits sur mesure et/ou en marque blanche (OEM).



Boston Limited : distributeur à valeur ajoutée offrant une large gamme de solutions en serveur de calcul / stockage / station de travail. Boston Limited propose une personnalisation complète du produit ainsi que des solutions tout-en-un en rassemblant les différentes technologies. Boston Limited est un partenaire premium de Supermicro depuis plus de 20 ans.



Escape Technology : revendeur de solutions informatiques dédiées au secteur de la création graphique, du cinéma, des effets spéciaux.



BIOS IT : activité de conseil et d'intégration avec une expertise développée particulièrement dans les secteurs requérant de hautes performances de calculs (HPC) tels que la finance, l'intelligence artificielle, le deep learning, les centres de recherche ou les services cloud.



Green Data : location et hébergement de puissance de calcul écologique. Ses datacenters, sous la marque « Green Data » sont quasiment les seuls à proposer les 3 types de refroidissement en hautes performances : Air, Direct Liquid Cooling et Immersion

La synergie de ces six marques répond aux besoins des clients et des utilisateurs les plus spécifiques et les plus exigeants, y compris les centres de données, les éditeurs de logiciels indépendants, les distributeurs et toute entreprise ayant besoin de solutions informatiques fiables, de haute qualité, hautes performances et/ou économes en énergie. Le succès du Groupe repose sur une solide expérience en recherche et développement, avec un savoir-faire combinant mécatronique, électronique, thermodynamique et génie logiciel. Ces compétences internes nous permettent de développer nos propres produits et technologies.

Notre écosystème de partenaires technologiques internationaux clés comme Intel®, AMD, NVIDIA, Western Digital, Solidigm, Micron, Supermicro®, allié à des experts comme Submer, GRC, Kalray, Vates, nous permet d'apporter des solutions pointues voire sur mesure à nos clients présents dans le monde entier. Aujourd'hui, nous réduisons concrètement la consommation d'énergie.

Demain, nous recyclerons la chaleur en la réutilisant. Après-demain, nous voulons produire de l'électricité, en utilisant la chaleur gâchée comme source alternative d'énergie.

1.1 2CRSi



UN SAVOIR-FAIRE TECHNOLOGIQUE UNIQUE PERMETTANT DE CRÉER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET PERFORMANTES

Notre proposition de valeur est d'offrir des produits et des services de haute performance à des coûts d'exploitation réduits pour assurer un retour sur investissement plus rapide à tous nos clients.

Nos innovations reposent sur notre culture R&D (département intégré et composé de 35 personnes répartis sur 4 sites en France) et notre approche agnostique.

Nous travaillons ainsi avec tous les fabricants de processeurs (Intel®, ARM®...), de cartes graphiques professionnelles (NVIDIA, AMD, etc.), de cartes électroniques (ASUS®, GIGABYTE, SuperMicro®, etc.) et de produits de stockage (Western Digital®, Seagate®, Toshiba®, Samsung®...) en sélectionnant, selon le besoin client, la meilleure combinaison possible, et en reconcevant la solution finale.

UNE CAPACITÉ À PROPOSER DES SOLUTIONS SUR MESURE

Le Groupe propose des solutions uniques spécialement étudiées pour répondre aux problématiques de clients exigeants et à la pointe de la technologie sur leurs marchés. Ce service « sur mesure » est un avantage concurrentiel clé du Groupe par rapport aux leaders du marché puisqu'il dispose de l'agilité et la flexibilité indispensables pour imaginer la meilleure solution pour le client.

Par exemple, en 2021, les équipes ont conçu une solution utilisant des systèmes en refroidissement liquide type



Direct Liquid Cooling permettant de refroidir jusqu'à 80% de la chaleur fatale sans besoin de climatisation ou de système à l'air traditionnel.

Cette solution permet à la fois de diminuer sensiblement la consommation d'énergie des systèmes et de pouvoir faire face à l'augmentation de la chaleur émise par les composants des fabricants toujours plus performants.

AGILITÉ ET DISPONIBILITÉ À L'ÉCOUTE DES BESOINS CLIENTS

La réactivité de 2CRSi et sa proximité avec les principaux constructeurs de composants permettent d'intégrer rapidement les nouvelles technologies dans nos produits et de gagner en time-to-market afin de proposer des produits uniques sur le marché. Avec la capacité à mettre en œuvre des lignes de production pour petites et grandes séries, 2CRSi apporte une dimension industrielle dans son approche et fournit ainsi des solutions adaptées aux besoins de ses petits et grands clients.

Pour chaque projet, une équipe dédiée est définie, qui suit et conseille le client tout du long.

Cette même réactivité opère notamment grâce à une connaissance aigüe de l'environnement technologique et l'engagement fort dans la diminution de l'empreinte carbone. Ainsi, l'entreprise a amoindri les effets de la pénurie des composants en augmentant son activité de recyclage et en décommissionnant des systèmes à revaloriser.

L'ENGAGEMENT DANS L'OPEN COMPUTE PROJECT (<https://www.opencompute.org/about>)

Au sein de cette communauté, l'intelligence collective est mise à profit pour redéfinir les solutions en matière d'infrastructure de calcul, dans une optique de performance et d'efficacité.

C'est dans cette veine qu'est né OCtoPus, notre plateforme de serveurs 21".

OCtoPus mutualise les systèmes de refroidissement et d'alimentation électrique, permettant de réduire d'environ 23 % la consommation énergétique des serveurs refroidis par air par rapport à celle de serveurs classiques. Le nombre de certains composants



(ventilateurs, switches) est réduit, et le câblage redéfini pour être simplifié, offrant une plus grande ergonomie dans la maintenance.

En 2021, cette gamme a pu être déclinée pour s'adapter à tous les systèmes de refroidissements maîtrisés : en Air, en refroidissement liquide eau, mono phasique, bi phasique ainsi qu'en immersion mono et bi phasique.

Cette maîtrise unique au monde fait la différence et est aujourd'hui disponible largement, notamment grâce à la signature d'un contrat de distribution avec le leader mondiale de la distribution informatique : TD Synnex.



L'ENGAGEMENT DANS LE GREEN IT

La question de l'énergie, et plus particulièrement du refroidissement des centres de données, est un véritable enjeu puisque le marché mondial des systèmes de refroidissement pour centres de données connaît une croissance annuelle de plus de 10%, ce qui pourrait porter le marché mondial à 45 milliards de dollars à l'horizon 2032 contre 10 milliards en 2022 (source : Global Market Insights).

C'est pourquoi 2CRSi s'est engagé très tôt dans la conception de solutions éco-responsables.

Grâce à nos 3 technologies de refroidissement (air, liquid cooling et immersion), nous nous attachons à réduire la consommation d'énergie à toutes les étapes de la vie du produit.

Non seulement 2CRSi a prouvé être expert dans ces trois technologies, mais l'entreprise a pu démontrer sa capacité à intégrer leurs variantes, comme le refroidissement liquide en eau, mono phasique ou encore bi phasique.

Nous proposons des solutions pour optimiser le coût global d'acquisition de nos produits. À titre d'exemple, aux Etats-Unis, les coûts énergétiques liés principalement à la

consommation d'électricité des serveurs représentent entre 30 et 42 % des coûts opérationnels d'un centre de données et les coûts d'exploitation et de maintenance entre 43 et 50 % du total des coûts opérationnels. Face à ces problématiques clients, nous apportons des solutions innovantes permettant de minimiser ces deux postes de dépenses, notamment dans la conception électronique et mécanique ainsi que dans le choix des composants et de leur agencement.

Dans la solution développée pour la filiale d'une banque Française, leader à l'international, spécialisée dans le calcul de risque), 2CRSi a été en mesure de proposer une réduction de 20% d'énergie par rapport à des solutions concurrentes standard. Une réduction de 200 tonnes de CO2 par an a été réalisée grâce à la technologie de refroidissement de Direct Liquid Cooling (DLC) qui s'est accompagnée de la mise en place de nouveaux serveurs HPC très denses à faible consommation d'énergie et à un prix par cœur attractif.

Au total, 2CRSi est ainsi en mesure d'offrir à ses clients les meilleures performances en fonction des critères techniques, économiques et énergétiques exigés.

UN SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

Initialement société de Conseil, de Conception et de R&D en Solutions informatiques, 2CRSi a développé son outil industriel.

- en France dès 2010 (à Strasbourg) et transformé par Industrie 4.0 en 2022
- aux Etats-Unis, à San Jose puis à Newark (Californie) depuis 2016 et à Rouses Point (New York) depuis 2020,
- au Royaume Uni, à Manchester via sa filiale TranquillIT depuis 2018, à St Albans via sa filiale Boston Ltd depuis 2019,

- en Allemagne, à Feldkirchen (Bavière) via sa filiale Boston Server & Storage Solutions GmbH depuis 2019.

Notre force est de pouvoir nous adapter en permanence à la réalisation de petites que de grandes séries. Cette compétence opérationnelle s'est renforcée grâce à l'intégration progressive d'un nouveau système d'information et une modernisation de l'appareil de production, financé en partie grâce au programme France Relance Industrie 4.0.

Par ailleurs, 2CRSi est l'un des rares acteurs du marché à proposer aux clients, de manière industrielle, la possibilité d'intégrer leurs propres logiciels ou technologies au sein de produits développés et/ ou à leur permettre d'apposer leur nom sur un produit développé par 2CRSi.

Notre savoir-faire industriel nous permet de proposer aux clients un ensemble de services complémentaires et de livrer des infrastructures clés en main en proposant notamment :

- Le montage et les tests sur les sites du Groupe,
- L'assistance à la certification par des organismes tiers (APAVE, Bureau Veritas, etc.),

- Le démontage, emballage et expédition,
- L'établissement de l'ensemble de la documentation technique et administrative (dont douanière),
- L'installation et les tests sur le site du client ou de l'utilisateur,
- La location de matériel à courte ou longue durée, et
- La maintenance sur le site du client ou de l'utilisateur.

La diversité de cette offre permet au groupe de répondre de manière efficace et adaptée en permanence aux besoins spécifiques des clients et de se différencier de ses concurrents.

ACCREDITATION DES FOURNISSEURS

STATUTS PARTENAIRES

 <p>INTEL® Partner Titanium</p>  <p>Complété par 2 spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cloud Data Center Specialist • High Performance Computing Specialist  	 <p>Solution Partner – Visualization Preferred</p>	<p>Western Digital</p> <p>myWD Diamond Partner</p>	 <p>EPYC™ Partner Program Elite</p>
	 <p>Silver business partner</p>	<p>GRAFHCORE</p> <p>Elite Partner</p>	 <p>OCP member</p>

ACCREDITATIONS DES FOURNISSEURS

 <p>2 experts techniques</p>	 <p>- 3 experts Compute Sales Curriculum Certifiés</p> <p>- 5 experts Network Sales Curriculum certifiés</p> <p>- 3 experts IA Sales Curriculum Certifiés</p>	 <p>1 vendeur et 4 experts techniques</p>	<p>SAMSUNG</p> <p>1 vendeur et 1 expert certifié</p>
 <p>2 experts certifiés formation D'ingénieur système</p>			 <p>1 expert certifié</p>
 <p>4 vendeurs, 3 experts techniques</p>			

L'OFFRE 2CRSI S'ÉTEND AUTOUR DE SOLUTIONS DE STOCKAGE, DE CALCUL, D'IA AINSI QUE DU EDGE

OCtoPus, Serveurs 21" utilisant le standard OCP sans alimentation intégrée.

La solution d'infrastructure OCtoPus est un écosystème autonome et évolutif, optimisé pour le calcul haute performance à grande échelle. Il répond aux exigences élevées des applications telles que la simulation, l'intelligence artificielle, le deep learning mais aussi les infrastructures d'allocation de puissance (SaaS, IaaS, PaaS) tels que le cloud gaming (VDI - Virtual Desktop Infrastructure), le Big Data, le rendu d'images ou la conception assistée par ordinateur (CAO).

Les centres de données font face à une forte croissance du nombre d'utilisateurs et d'usages. Les logiciels, de plus en plus gourmands en ressources, les amènent à repenser leur parc informatique pour diminuer le coût global sans impacter les performances proposées à l'utilisateur final. Pour proposer la meilleure offre performance/prix et rester compétitifs, les opérateurs du cloud doivent réduire d'autres postes de coûts, aujourd'hui importants : consommation énergétique, construction de surface supplémentaire ou encore maintenance.

L'OCtoPus propose aux centres de données souhaitant augmenter la rentabilité de leur installation une solution à un coût d'utilisation réduit, tout en étant évolutive et performante. Sa conception unique permet d'obtenir une densité, une efficacité énergétique et une ergonomie réduisant significativement le coût d'usage.

Ancré dans une démarche « green », l'OCtoPus mutualise les systèmes de refroidissement et d'alimentation électriques permettant de réduire d'environ 23 % la consommation énergétique dans le cas d'un serveur refroidi à l'air.

La solution d'infrastructure OCtoPus est un écosystème autonome et évolutif, optimisé pour le calcul haute performance à grande échelle.

Il répond aux exigences élevées des applications telles que la simulation, l'intelligence artificielle, le deep learning mais aussi les infrastructures d'allocation de puissance (SaaS, IaaS, PaaS) tels que le cloud gaming (VDI - Virtual Desktop Infrastructure), le Big Data, le rendu d'images ou la conception assistée par ordinateur (CAO).

Les centres de données font face à une forte croissance du nombre d'utilisateurs et d'usages. Les logiciels, de plus en plus gourmands en ressources, les amènent à repenser leur parc informatique pour diminuer le coût global sans

La solution OCtoPus est depuis 2021 certifiée par la Fondation Solar Impulse comme une des 1000 innovations (Efficient Solution) permettant de réduire l'emprunte carbone.



Sa densité permet d'optimiser l'espace disponible dans les centres de données et d'augmenter fortement la quantité de serveurs au m². Le coût du m² de centre de données étant très élevé, l'optimisation des coûts passe par la densification de la solution informatique. La solution OCtoPus permet ainsi au client d'augmenter sa capacité sans investir dans une surface supplémentaire.

Pour répondre aux problématiques de maintenance et d'exploitation des centres de données, sa conception s'est inspirée de la philosophie de l'OCP. Contrairement aux solutions classiques (baie 19"), le câblage réseau en face avant et l'accessibilité des composants par l'avant facilitent la maintenance.

La simplicité de manipulation d'une baie OCtoPus rend les étapes de maintenance jusqu'à deux fois plus rapide que pour une baie classique, ce qui représente un gain de temps considérable et permet de réduire les ressources à mobiliser sur site. Le centre de données améliore ainsi la disponibilité de service pour ses utilisateurs finaux.

Par ailleurs, l'optimisation de la quantité de chaleur dissipée et l'amélioration des flux d'air réduisent drastiquement l'usage de climatiseurs onéreux, ainsi la différence de température entre le couloir d'air chaud et le couloir d'air froid est réduite.

L'extrême optimisation et flexibilité de l'OCtoPus en font également une solution de prédilection pour les besoins associés aux applications de la technologie Blockchain.

impacter les performances proposées à l'utilisateur final. Pour proposer la meilleure offre performance / prix et rester compétitifs, les opérateurs du cloud doivent réduire d'autres postes de coûts, aujourd'hui importants : consommation énergétique, construction de surface supplémentaire ou encore maintenance.

L'OCtoPus propose aux centres de données souhaitant augmenter la rentabilité de leur installation une solution à un coût d'utilisation réduit, tout en étant évolutive et performante. Sa conception unique permet d'obtenir une densité, une efficacité énergétique et une ergonomie réduisant significativement le coût d'usage.

FOCUS SUR L'OCTOPUS 2

Les serveurs des solutions DLC d'OCtoPus sont équipés de connecteurs d'accouplement en aveugle étanches qui se fixent aux collecteurs. Les lames du serveur sont également équipées d'un module d'alimentation blindé pour la connexion des busbars. Avec jusqu'à 1 960 W sur une seule baie OpenRack, notre solution DLC permet d'augmenter le nombre de serveurs par baie pour une densité toujours plus haute.

Le serveur OCtoPus 2 en DLC est pensé pour faciliter la maintenance et l'entretien depuis l'avant. Le serveur OCtoPus 2 en DLC est pensé pour faciliter la maintenance et l'entretien depuis l'avant. Chaque nœud est indépendant et conçu pour supporter le DLC grâce aux connecteurs.

Ancré dans une démarche « green », l'OCtoPus mutualise les systèmes de refroidissement et d'alimentation électriques permettant de réduire d'environ 23 % la consommation énergétique dans le cas d'un serveur refroidi à l'air. Sa densité permet d'optimiser l'espace disponible dans les centres de données et d'augmenter fortement la quantité de serveurs au m².

Le coût du m² de centre de données étant très élevé, l'optimisation des coûts passe par la densification de la solution informatique. La solution OCtoPus permet ainsi au client d'augmenter sa capacité sans investir dans une surface supplémentaire.

Pour répondre aux problématiques de maintenance et d'exploitation des centres de données, sa conception s'est

inspirée de la philosophie de l'OCP. Contrairement aux solutions classiques (baie 19"), le câblage réseau en face avant et l'accessibilité des composants par l'avant facilitent la maintenance.



La simplicité de manipulation d'une baie OCtoPus rend les étapes de maintenance jusqu'à deux fois plus rapide que pour une baie classique, ce qui représente un gain de temps considérable et permet de réduire les ressources à mobiliser sur site. Le centre de données améliore ainsi la disponibilité de service pour ses utilisateurs finaux.

Par ailleurs, l'optimisation de la quantité de chaleur dissipée et l'amélioration des flux d'air réduisent drastiquement l'usage de climatiseurs onéreux, ainsi que la différence de température entre le couloir d'air chaud et le couloir d'air froid.

L'extrême optimisation et la flexibilité de l'OCtoPus en font également une solution de prédilection pour les besoins associés aux applications de la technologie blockchain.

GAMME DE SERVEURS ULYS



Solutions de stockage de données

- Serveurs Haute Performance (High Availability Data Storage Servers, Clusters)
- JBOD
- JBOF (All Flash Storage)
- NVMe-over-Fabric (Solution : Composable Infrastructure)
- Plateformes de stockage des données, Software Defined Solution (SDS)
- Capacité d'interconnectivité pour l'Ultra Low Latency et IOPS (Performance, Bandwidth)

GAMME DE SERVEURS CLOE



- Serveurs de calcul 19" mono ou multi-CPU, spécialement adaptés aux besoins de virtualisation. Il existe des modèles pour chaque type de refroidissement : par air, par liquide ou par immersion selon les datacenters de nos clients. Les solutions en refroidissements « liquide » permettent d'assurer les meilleures performances tout en diminuant la consommation énergétique.
- Micro-clusters pour des usages multi nœuds adaptés pour services dédiés pour les marchés du Cloud et de l'hébergement.

GAMME DE SERVEURS GODI



- Serveurs de calcul 19" supportant une haute densité d'accélérateurs, parfaitement adaptés pour l'Intelligence Artificielle, Machine Learning et Deep Learning en GPU ainsi qu'à l'inférence via système FPGA.

GAMME DE SERVEURS MONA



- Serveurs mainstream 19" polyvalents conçus pour les domaines du VDI, HCI, Virtualisation, le Cloud et l'hébergement ainsi que le stockage et la conteneurisation.

WORKSTATION

QGX : Une station de travail silencieuse, refroidie par convection naturelle.

Grâce à sa technologie de refroidissement sans ventilateur, elle satisfera les gamers et les professionnels les plus exigeants dans un parfait silence tout en réduisant la consommation électrique globale de l'appareil de plus de 10%.

Cette solution couvre un large champ d'applications telles que la conception 3D, le rendu visuel, le traitement de l'image, ou la simulation informatique. Elle est fortement recommandée dans les environnements open-spaces car elle permet de réduire fortement le bruit environnemental, source fréquente de stress au travail.

STORM :

La gamme standard de stations de travail conçue pour la CAO et le rendu. Cette gamme couvre un ensemble de cas d'usages du développement web, montage photo... aux applications 3D les plus exigeantes telles que la conception 3D, le traitement de l'image ou la simulation informatique. En Option, elle est également disponible en refroidissement liquide pour un usage plus silencieux et des composants au frais.

KRAKEN :

L'ultime station de travail refroidie en liquide, conçue pour l'IA et le HPC en laboratoire.

Workstation dédiée au calcul scientifique et les simulations HPC.

Cette solution est certifiée par l'éditeur de logiciels spécialisé en simulation numérique qui compte plus de 1400 entreprises utilisatrices : ANSYS (www.ansys.com)

Cette station adopte une technologie de refroidissement liquide permettant d'atteindre un haut niveau de performance tout en restant très silencieuse.



ATLANTIS



Serveurs 19" avec alimentation intégrée refroidis par immersion. Disponibles en 1U et 2U ils sont aujourd'hui déployés auprès de clients qui bacs permettant un refroidissement par immersion.

Cette gamme est depuis 2021 distribué par le leader mondial de la distribution informatique TD Synnex.

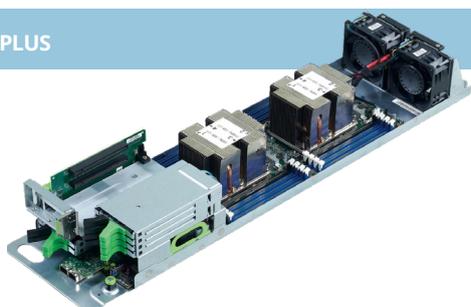
ATLAS



Serveurs 21" avec alimentation intégrée refroidis par immersion. Disponibles en 1U et 2U ils sont aujourd'hui déployés auprès de clients qui bacs permettant un refroidissement en immersion.

Cette gamme est depuis 2021 distribué par le leader mondial de la distribution informatique TD Synnex.

OPEN PLUS



La gamme Open Plus reprend l'ensemble des solutions certifiés OCP construits neufs ou reconditionnés grâce au partenariat avec les Hyperscalers américains.

Ces solutions 21 » sont aujourd'hui utilisés massivement par les géants d'internet et voués à se démocratiser de plus en plus.

SOLUTIONS DE SYSTEMES INFORMATIQUES ENDURCIS ET EMBARQUES



Issue de l'acquisition de TranquilPC, fondée en 2003 à Manchester au Royaume-Uni, la gamme « TranquillIT » offre des systèmes informatiques robustes, sans ventilateur et peu énergivores pour des usages « edge computing » et embarqués.

La société 2CRSI UK et le site de production sont certifié ISO 9001-2015.

En 2022, une nouvelle identité visuelle plus en phase avec les différentes offres de services est développée pour la marque TranquillIT :



Nous le concevons, grâce à notre équipe R&D interne nous développons et concevons l'informatique, que ce soit pour un client, nos propres gammes de produits.



Nous le fabriquons, en utilisant notre équipe de production et nos machines internes, que ce soit pour un produit OEM ou nos propres produits.

Concernant l'offre produit, chaque gamme ouvre un nouveau marché cible, mais ne signifie pas toujours de nouveaux produits. Les produits sont disponibles dans toutes les gammes, le cas échéant :



Différentes gammes auront des outils de vente dédiés tels que : pages Web, efforts marketing, fiches techniques, cas d'utilisation, formation des partenaires.

La discipline garantira que lors de la vente sur un marché particulier, même avec un produit générique, le client recevra des informations spécifiques à son secteur.

A chaque fois qu'une nouvelle gamme/verticale est identifiée, le même travail sur les outils de recherche et de vente sera effectué, avec par exemple :

▼ TRANQUILIT ALL TERRAIN

Rugged Server - Intel Xeon Server - IP50

Halfrack rugged server format for edge computing uses

The Rugged Server is ideal for a use at the edge: with up to 8 cores and 128GB RAM, our Rugged Server becomes a powerful tool in applications requiring higher computer power than what smaller rugged devices provide. The added benefits of server grade remote management and dual power supply features ensure minimum down time and maximum reliability.



Key Features

- Processor: Xeon D1521 - D1541
- Operating Range: -10C to 40C
- Up to 10Gbe LAN
- ECC Memory
- Maintenance free

Key benefits of FANLESS and RUGGED computers

- No fans obviously means no noise, but it's not the only benefit!
- No fans allow an important decrease in power consumption, making our products more sustainable!
- A fanless computer eliminates the risk to draw in dust and dirt from the environment, the cause of potential failures and costly downtime.
- The absence of moving parts enable our products to resist shocks and vibrations, for an increased reliability.
- They are built to withstand harsh and constrained working conditions.
- High Ingress Protection (IP) rating, indication the protection level of products against both solid and liquids in electrical enclosures.
- The in-house designed and milled aluminum chassis is optimized for efficient passive cooling and durability. Its conception proved their reliability in extended operating temperatures.
- The aluminium used for the chassis production is repurposed and recycled, and the production waste is recycled too!

Aocrsi Brand

RS-XDS-50
Version: 2.02

▼ TRANQUILIT ALL TERRAIN

Mini Rugged - Intel 7th Gen Mobile Dual LAN - IP66

Our Mini Rugged range offers an array of processor options, IP rating levels, and both modern and legacy I/O

The Mini Rugged IP66 is the go anywhere computer for extreme environments: powered by up to an i7, the Mini Rugged's strong design enables it to adapt to the harshest operating circumstances. Whether exposed to dust, water, or wide temperature ranges, in an industrial context or outdoor, this product can be used in the most demanding conditions.



Key Features

- Processor: i3 up to i7
- Operating Range: -20C to 70C
- IP66 Weather Proof
- Dual 1Gbe LAN
- Maintenance free

Key benefits of FANLESS and RUGGED computers

- No fans obviously means no noise, but it's not the only benefit!
- No fans allow an important decrease in power consumption, making our products more sustainable!
- A fanless computer eliminates the risk to draw in dust and dirt from the environment, the cause of potential failures and costly downtime.
- The absence of moving parts enable our products to resist shocks and vibrations, for an increased reliability.
- They are built to withstand harsh and constrained working conditions.
- High Ingress Protection (IP) rating, indication the protection level of products against both solid and liquids in electrical enclosures.
- The in-house designed and milled aluminum chassis is optimized for efficient passive cooling and durability. Its conception proved their reliability in extended operating temperatures.
- The aluminium used for the chassis production is repurposed and recycled, and the production waste is recycled too!

Aocrsi Brand

MR-7MDL-66
Version: 2.02

L'entreprise propose aux clients les produits de son catalogue (produits commercialisés par les partenaires distributeurs ou revendeurs) ou des produits sur mesure dans le cadre de contrats d'OEM (Original Equipment Manufacturer).

L'offre TranquilIT répond aux besoins identifiés dans des applications et des contextes industriels ou de déploiement varié, et plus particulièrement en milieux extrêmes. Tous les produits sont en aluminium ou en cuivre usiné, conçus pour résister aux environnements et aux usages les plus extrêmes (températures extrêmes, environnements industriels, humidité, milieux salins, vibrations, chocs...).



Les produits sont endurcis.

Ils répondent aux contraintes que présente un usage intensif en environnement industriel. Répondant à une classification IP élevée (IP = Indice de protection contre les poussières et l'humidité), ces produits compacts sont conçus pour fonctionner dans des conditions extrêmes de chocs ou vibrations, de températures, d'exposition aux projections liquides... et conviennent parfaitement à un usage embarqué.



Sans ventilateur, silencieux, avec une maintenance limitée.

Les risques de pannes que présentent des pièces mobiles (ventilateurs) sont écartés. Les produits présentent également l'avantage de fonctionner de manière totalement silencieuse.



Conçus pour des plages de température étendues.

Les châssis monocoques en aluminium usiné des produits Tranquil sont uniques et conçus pour assurer un refroidissement passif, en dissipant la chaleur émise par les composants électroniques de manière optimale. Ils sont la garantie d'une fiabilité à long terme et permettent un fonctionnement performant couvrant une plage de température étendue.

L'offre catalogue s'articule autour de 3 gammes conçues et fabriquées par les équipes TranquillIT :

Ordinateurs endurcis

- Mini Rugged – AMD Ryzen™



- Mini Rugged – Intel®



- Compact Rugged



- Slim Rugged



Serveur endurci

- Rugged Server



Data center portable

- Microcluster



LES SYSTÈMES ENDURCIS POUR ACCOMPAGNER LA DONNÉE ET L'INTERNET DES OBJETS (IoT)

La « data », le « nouvel or noir », ouvre de nouvelles perspectives au monde industriel. Pour la produire, la capter et l'exploiter, de plus en plus d'outils sont déployés pour de nombreuses activités : l'IoT (Internet of Things, l'internet des objets), la vidéosurveillance, l'affichage numérique, et ce dans des domaines variés, tels que le domaine médical, maritime ou encore militaire.

Pour pouvoir augmenter la production de données et leur exploitation, les clients ont besoin à la fois de puissance de calcul et de stockage.

En effet, de nombreuses données sont produites et captées directement sur le terrain et nécessitent bien souvent un traitement immédiat plutôt que d'être envoyées dans un datacenter pour y être traitées. Les environnements et les besoins sont multiples et spécifiques à chaque client. De plus en plus de moyens de transport (véhicule autonome, ferroviaire ou encore aérien) font appel à des logiciels complexes dont l'information ne peut être traitée par les solutions informatiques classiques qui sont sous-dimensionnées.

La gamme TranquiliT de « systèmes embarqués » est idéale pour du calcul de proximité (edge computing). Sans pièce mobile, silencieux et d'une conception monobloc

robuste, elle est idéale pour un usage embarqué et peut être mise en place dans n'importe quel environnement, pour recueillir et traiter les données.

Une application spécifique possible : le véhicule autonome. Les informations récupérées par les capteurs doivent être analysées et traitées en un temps record afin de transmettre au véhicule la bonne manœuvre à réaliser, tout en assurant la sécurité des usagers.

Un autre exemple concret ayant nécessité le recours à un produit durci : un client, acteur du secteur ferroviaire recherchait une solution s'intégrant aux cabines de ses trains dans le but d'acquérir des données. Tranquil a développé une solution sur-mesure pour cet environnement restreint et contraint par des vibrations et des chocs.

Une autre solution « sur mesure » a été conçue pour l'un des leaders du secteur de l'ascenseur, en OEM et en collaboration étroite avec un des leaders du software sur le marché germanophone, Grassfish. Le besoin initial était de pouvoir alimenter en contenu des écrans placés dans une cabine d'ascenseur, en combinant avec la solution software de Grassfish un système performant faisant au maximum 26mm d'épaisseur. Celui-ci devait en effet se loger derrière l'écran, dans la structure de la cabine d'ascenseur.

Microcluster ou le data center portable



L'informatique a révolutionné la recherche et les process industriels. Le besoin de puissance de calcul se fait de plus en plus nomade et spontané et la souveraineté des données devient un réel enjeu, notamment pour des données sensibles.

De nombreux usages nécessitent de la puissance de calcul mais sans possibilité d'accès à des réseaux et centres de données performants. Certains acteurs de la recherche pétrolière, la construction ou la recherche scientifique se retrouvent dans des lieux hors du commun et ont besoin de puissance de calcul et d'outils informatiques sur place.

Le **microcluster** est un outil versatile répondant à cette typologie de besoin, qui peut être considéré comme un mini data center portable.

Compact, clé en main et peu énergivore, il peut être mis à profit dans des environnements difficiles ou des espaces restreints. Il fournit à ses utilisateurs une grande puissance de calcul et une plateforme idéale pour tous types de logiciels (CRM, ERP, CAO...), tout en garantissant l'intégrité des données qui ne transitent sur aucun réseau : en effet, celles-ci sont directement stockées dans le mini centre de données, garantissant une sécurité accrue.

Le Microcluster répond à un large panel d'usages très diversifiés, parmi lesquels on peut citer :

- Cloud privé et/ou portable ;
- Enseignement et/ou développement de nouvelles technologies ;
- Reprise d'activité au sein d'une entreprise dont l'infrastructure IT a été endommagée ;
- Calcul de rendu graphique couvrant par exemple les besoins des architectes ;
- Vente et démonstration de logiciels sur un salon ou en déplacement client (POC - Proof Of Concept) ;
- Création d'un espace de travail distinct de l'infrastructure IT existante : développement et test logiciel « grandeur nature », VDI, etc ;
- Poste(s) de travail dans un milieu hostile ou n'offrant pas d'infrastructure IT (construction dans une zone reculée, recherche pétrolière en haute mer ou dans le désert...);
- Outil de gestion de crise en cas de catastrophe naturelle ou de crise sanitaire (hôpital de campagne, rétablissement d'infrastructure IT à la suite d'un tremblement de terre...).

Explication technique

Le Microcluster répond à une multitude d'applications grâce à sa construction multi-nœuds. Il est facile à déployer car il ne nécessite aucune infrastructure préalable.

Un Microcluster est constitué d'une lame de management, de lames de calculs, d'un réseau interne, d'une alimentation, d'une ventilation commune et d'une gestion logicielle des lames, le tout intégré dans un boîtier personnalisable pensé pour être transporté facilement.

Le Microcluster est disponible en plusieurs versions, avec une puissance réseau interne pouvant aller jusqu'à 10 GbE. Il peut être spécialisé pour des tâches de calculs ou graphiques selon les besoins, ou destiné à traiter un flux de données important, tout en restant une solution compacte et facilement transportable.

L'IA EN EDGE ! ORDINATEUR ENDURCI EQUIPE D'UN SYSTEME JETSON NANO™ DE NVIDIA

Notre PC Compact endurci est un système embarqué puissant dans un petit format, spécialement conçu pour les charges de travail d'intelligence artificielle et de calcul et parfaitement adapté pour de l'Edge Computing (IoT...).

La technologie Jetson Nano™ de NVIDIA offre de nombreuses possibilités pour des systèmes embarqués pour gérer des charges de travail lourdes. Le but de cette technologie est d'offrir une puissance maximale tout en consommant peu d'énergie.



LES PRIX REMPORTÉS PAR 2CRSi

La société 2CRSi est régulièrement reconnue par des prix de l'industrie ; parmi les plus récentes distinctions :

- **2013** : la Société devient Intel® Technology Provider Partner.



- **2014** : la Société remporte le prix de la filière d'excellence numérique Rhenatic Alsace Innovation avec son serveur Hexaphi.



- **2016** : la Société remporte le trophée Alsace Innovation « Enjeux numérique de demain » avec son produit Open-Blade™ et devient partenaire officiel de HGST Inc.



- **2017** : 1er lauréat du Pass French Tech Grand Est.



- **2019** : Les Victoires de la Croissance, attribuées par Croissance Plus, BNP Paribas, KPMG et Le Figaro.



- **2020** : La société remporte le prix « Infrastructure Numérique Responsable aux « Cas d'Or » pour son offre de serveurs eco-énergétiques



- 2CRSi est sélectionné par la Commission Européenne pour contribuer à concevoir et fabriquer des systèmes de calcul haute performance (HPC) 100% européens dans le cadre du projet PILOT (Pilot using Independent Local & Open Technology).

- 2CRSi a reçu le Trophée « Alsace Export 2020 » dans la catégorie « Implantation à l'étranger » pour l'ensemble de



ses efforts de développement commercial à l'international.

- **2021** :

- La société est lauréate du programme France relance pour la relocalisation d'activités industrielles électroniques.



- La société rejoint le pôle EuroHPC et l'ensemble des acteurs de l'industrie souveraine Européenne.



- Les solutions OCoPus sont officiellement certifiées parmi les 1000 solutions à la meilleure efficacité énergétique par le label Solar Impulse pour participer à la décarbonisation.



- **2023** : 2CRSi a reçu le Trophée du "Développement international" pour sa rapide expansion mondiale et son plan éco-responsable, baptisé "Mission 2027", qui a pour but d'assurer sa croissance et son éco-responsabilité.





1.2 BOSTON LIMITED

Depuis 1992, le mantra de Boston est de placer son expertise et son excellence opérationnelle au service du succès de ses partenaires de long-terme. Boston s'efforce de toujours fournir à ses clients une technologie de pointe et des solutions primées et adaptées à leurs usages.

Le groupe Boston se compose de trois marques aux activités distinctes : Boston Limited (intégration et distribution IT), Bios IT (consulting et solutions sur mesure), Escape Technology (solutions IT pour la création de contenu dans les secteurs des médias, du divertissement et de la 3D).

PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

Depuis sa fondation à Londres, au Royaume-Uni, Boston a significativement étendu ses activités à l'international. Boston s'est imposé avec Boston Server & Storage Solutions GmbH en Allemagne en 2010. En 2018, Boston démarre ses activités en Afrique du Sud, en Suisse et en Australie. En 2020, Boston élargit sa couverture de l'Afrique depuis l'Afrique du Sud et sa filiale française est rebaptisée Boston France.

DES SOLUTIONS SUR MESURE, DES EQUIPES DEDIEES

Les solutions de serveurs et de stockage de données haute performance Boston sont personnalisées, en adaptant des solutions reposant sur la technologie Supermicro® afin de créer la réponse idéale aux besoins des clients.

CONFORMITE ET ACCREDITATIONS

Engagé dans un processus qualité depuis plusieurs années, Boston Limited cherche à améliorer en continu ses produits et services.

- **Certification ISO 9001 de management de la qualité** : 2015
- **Certification ISO 14001 de management environnemental de l'entreprise** : 2015
- **Numéro d'enregistrement WEE** : WEE/CC0749YY
- **Numéro de certificat Cyber Essentials** : 7208475
- **Directive sur les emballages de déchets (PWD CODE)** : NPWD312354
- **Numéro d'enregistrement de la directive européenne sur les piles** : BPRN06332
- **Intel® partner titanium**
- **NVIDIA Elite Partner** dans toutes les solutions technologiques, ce qui fait de Boston Limited le partenaire NVIDIA le plus accrédité du UK
- **AMD** : EPYC Partner Program Elite
- **VMware** : Advanced Partner
- **Graphcore** : Elite Partner

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES TECHNOLOGIES PLUS VERTES

Boston aspire à réduire son empreinte carbone et à faire progresser les technologies informatiques dites « vertes ». La certification environnementale ISO étaye cet engagement avec des objectifs et des normes bien définis, tout comme le choix de partenaires externes tels que Supermicro® et Asperitas, visant à mettre sur le marché des solutions

toujours plus efficaces sur le plan énergétique. Boston est également engagé dans des initiatives récurrentes de plantation d'arbres et de collecte de fonds, et participe au programme « Cycle to Work » du gouvernement britannique destiné à tous les employés de son siège à St. Albans. Un prix « Green Team » est également décerné chaque année au

département qui s'est le plus investi en faveur des objectifs « verts » définis par l'entreprise pour inciter à adopter des comportements quotidiens plus vertueux.

BOSTON LABS



Boston offre l'accès à son « Boston Labs », un laboratoire de tests permettant aux revendeurs et à leurs clients d'essayer les derniers produits et technologies disponibles sur le marché. Cela inclut l'accès à distance à des serveurs et permet d'effectuer des tests depuis le bureau même du client avant d'acheter la solution finale.

LES PRIX REMPORTÉS PAR BOSTON LIMITED

La société Boston est régulièrement reconnue par des prix de l'industrie ; parmi les plus récentes distinctions :

- **2021** Innovateurs de l'année dans le domaine du stockage – Prix du backup stockage, prix de l'hyper convergence, prix du stockage hybride, prix de la capacité de stockage
- **2020** Innovateurs de l'année dans le domaine du stockage – Prix du stockage
- **2019** Manoj Nayee - Gamechanger of the Year - ACQ5
- **2019** Innovateurs de l'année dans le domaine du stockage - Prix du stockage
- **2018** Hyper-Convergence Vendor of the Year - Storage Awards
- **2018** Meilleure vidéo de marketing - Tech Marketing & Innovation Awards
- **2018** Meilleure solution AR/VR - Tech Product Awards
- **2018** Partenaire Tesla de l'année - NVIDIA®

ACCREDITATION DES FOURNISSEURS

	<p>GRAPHCORE</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Tesla – Elite • DGX – Elite • vGPU – Elite • Quadro – Elite • Deep Learning Institute – Elite <p>Ce qui fait de Boston Limited le partenaire le plus accrédité par NVIDIA® au UK.</p>	<p>Elite Partner</p>	<p>Distributeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intel® Titanium Partner • Technology Provider Platinum Partner • HPC Data Center Specialist • Intel® Select Solution Partner
	<p>AMD Elite Partner</p>		<p>Distributeur</p>
			
<p>IBM® Business Partner</p>	<p>« Advanced Partner »</p>		

PRINCIPAUX PRODUITS ET SOLUTIONS BOSTON LIMITED

Boston Limited dispose d'une large palette de produits et solution de pointe. Toutes ces solutions sont disponibles pour être testées au sein de des Boston Labs.

LA PLATEFORME D'INFORMATIQUE IMMERSIVE AIC24 DE BOSTON



Boston propose un large catalogue d'unités de gestion des stocks de matériel compatible et l'expertise nécessaire pour répondre à toutes les exigences des clients. C'est notamment le cas avec la collaboration entre les experts primés de l'Immersed Computing®, le refroidissement par immersion, Asperitas et Boston. Cette collaboration offre une solution de bout en bout de « datacenter-in-a-box » pour les fournisseurs de cloud computing et les opérateurs de datacenters. Boston a créé un certain nombre de « traîneaux » compatibles qui utilisent les technologies de pointe d'AMD, NVIDIA et Intel®. L'AIC24 de Boston peut être utilisé dans une multitude de domaines, de l'informatique de pointe/5G au cloud et au HPC.

BOSTON FLASH-IO TALYN



Le Boston Flash-IO Talyn est une révolution dans le domaine du NVMe over Fabrics. En utilisant l'architecture NVMesh d'Excelero, le Boston Flash-IO Talyn est capable de fournir une solution SDS adapté aux charges de travail les plus exigeantes, aux faibles latences et l'exploitation de stockage flash NVMe.

Il existe deux modèles de Talyn Flash-IO conçus pour toutes les tailles et tous les besoins des entreprises, d'une version hyperconvergée en 1U à une solution multi nœuds haute densité sur 2U.

LA SOLUTION INTEL® SELECT POUR LA SIMULATION ET LA MODÉLISATION



La solution Intel® Select de Boston a été l'une des premières à être accréditées au niveau mondial. Les solutions Intel® Select sont développées avec des partenaires qui sont considérés comme des fournisseurs de centres de données et de services de premier plan. Ces solutions, vérifiées par Intel®, visent à accélérer la sélection et le déploiement de l'infrastructure des centres de données et des réseaux de communication. L'achat de solutions Intel® Select Solutions est la voie la plus rapide pour la transformation de l'infrastructure.

BOSTON STREAM +



Construit en partenariat avec V-Nova et Xilinx, le Boston Stream+ utilise la technique de codage unique du P+ de V-Nova qui améliore considérablement la qualité et le débit de tout codeur standard tel que AVC/H.264, HEVC, VP9 et - à l'avenir - AV1. Le Boston Stream+ est la solution d'encodage à plus haute densité actuellement disponible sur le marché, permettant des cas d'utilisation tels que l'encodage 4Kp60 en direct.

BOSTON ROAMER MU-VR



Développé en partenariat avec NVIDIA® et les créateurs d'Omniverse et Holodeck, le Boston Roamer est une solution unique en son genre qui peut accueillir jusqu'à 4 utilisateurs dans le même environnement de Réalité Virtuelle, ce qui en fait un outil idéal pour les travaux collaboratifs tels que la CAO/FAO 3D.

La réalité virtuelle devient rapidement le support de choix pour une variété d'applications comme le jeu vidéo, la simulation, l'ingénierie et la formation.

SÉRIE BOSTON ANNA



Basées sur les blocs de construction Supermicro®, les solutions ANNA (Artificial Neural Network Accelerator) de Boston offrent un certain nombre d'options configurables pour les besoins en Intelligence Artificiel et Machine Learning. Ces solutions offrent une densité exceptionnelle de GPU, allant de 4xNVIDIA® GPU dans seulement 1U à 16x NVIDIA® GPU dans 10U - avec tous les GPU connectés via la technologie NVIDIA NVLink. Un certain nombre de configurations sont disponibles offrant ainsi une compatibilité avec la dernière génération de GPU NVIDIA A100 possédant une connectivité SXM4 via la dernière génération de NVLINK. Ces puissantes solutions AI/DL peuvent également être intégrées dans le cadre d'architectures de référence AI avec des partenaires tels que vScaler et Excelero.

L'ACADÉMIE DE FORMATION DE BOSTON LIMITED

Boston a créé sa propre académie dont l'ambition est de devenir la référence en matière de formation IT. Avec un vaste catalogue de formations, l'accréditation de la Boston Training Academy est un gage d'excellence, différenciant l'engagement de partenaires prêts à aller plus loin dans leur apprentissage.

Boston est également partenaire de formation NVIDIA Deep Learning Institute et dispose d'un certain nombre de

formateurs internes qualifiés NVIDIA dans le monde entier. En 2020, la Boston Training Academy a ainsi réalisé d'énormes progrès en développant et en dispensant plus de cours que jamais avec des partenaires tels qu'Intel Software et le NVIDIA Deep Learning Institute. Cette évolution, combinée à l'intégration de nouveaux partenaires tels que Fujisoft, a conduit à l'ouverture d'un certain nombre de centres d'excellence en IA.



C'est en ce sens que Boston Limited, au travers de son académie, est fier de d'être engagé dans le Centre d'excellence (CoE), structure unique qui réunit des étudiants de l'enseignement supérieur, Boston limited travaille ainsi avec six partenaires universitaires qui bénéficient de la Boston Training Academy : Periyar University (Inde), Xavier University (Etats-Unis), IES University (Inde), Leading India IA (Inde), ISBM Institute, Chola Mandala (Inde)

Le CoE est le Centre d'excellence en matière d'industrie 4.0, offrant une gamme de services aux étudiants, aux laboratoires, aux professionnels, aux entreprises et aux jeunes pousses.

Boston India s'est associé au CoE pour fournir des cours de formation de premier ordre en s'appuyant sur une solution de cloud privé, en mettant l'accent sur les technologies de l'industrie 4.0. L'accent mis par le CoE sur l'innovation de produits futurs dans toute l'Inde est soutenu par une plateforme partagée pour que les universitaires, les entreprises et les professionnels de la technologie puissent interagir et

résoudre les défis industriels et sociaux dans un environnement collaboratif. L'ensemble de cet écosystème est rendu possible par vScaler Cloud. vScaler est un cloud

privé haute performance spécifiquement conçu et optimisé pour les charges de travail HPC, Big Data et AI/ML.

BOSTON

TRAINING ACADEMY

The mission of the Boston Training Academy (BTA) is to become a renowned developmental ground for talent engagement, education and solutions across a variety of disciplines. The BTA offers structured, tailored, face-to-face, labs and training delivered by world-class trainers that are tailored to the knowledge base of the attendees.

Key Segments	Centre of Excellence AI	Corporate Training Program	Academic Training Program	AI and Data Science Advisory Services	
Partnership					
Major Lines of Businesses	AI Solutions	AI & Data Science training	CoEstablishments	Custom design	Sales skill development
Achievements	18 MoU's signed 10 more in pipe	Over 2000 delegates trained	Brand recognised by educational institutes	High margin revenue over \$110,000	Key industry partners for AI

Investor presentation H1 2020/2021 - 1 December 2020

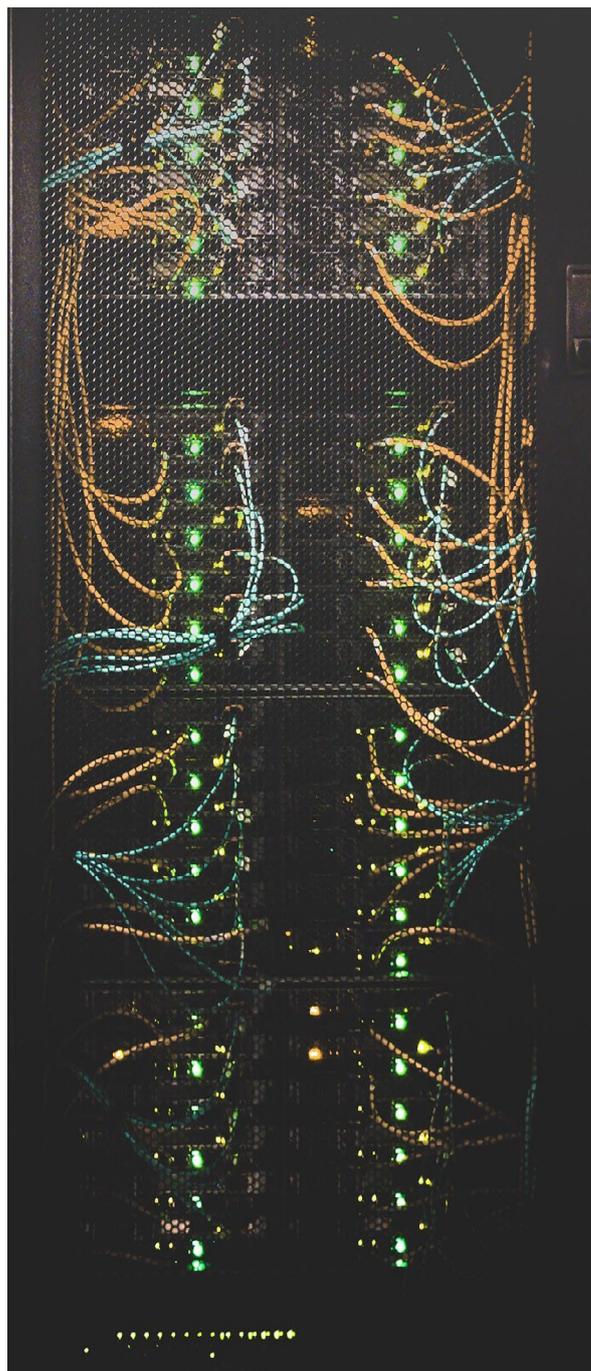
14

1.3 BIOS IT

La marque BIOS IT offre des services de conseil IT et d'intégration, offrant des solutions globales sur mesure aux entreprises qui ont des besoins de calcul haute performance. BIOS IT dispose d'un savoir-faire spécifique dans les secteurs de la recherche (sciences, ingénierie, laboratoires de calcul universitaires) et de la finance (trading, risk management). L'offre de produits et services comprend des serveurs haute performance, du stockage de données, de la mise en réseau, sur site ou dans le cloud, et l'ensemble des services et supports associés.

BIOS IT a acquis une forte expertise HPC grâce à des années d'expérience et de collaboration avec un grand nombre d'universités et de centres de recherche de premier plan. L'équipe interne d'experts techniques BIOS IT peut ainsi fournir à ses clients des solutions HPC évolutives, efficaces et fiables.

BIOS IT contribue à simplifier le déploiement, l'utilisation et la gestion des systèmes informatiques en cluster en fournissant une méthode standardisée et reproductible. Cette méthode permet de construire des clusters et exécuter des applications haute performance prêtes à l'emploi. BIOS IT propose une gamme de progiciels de gestion de cluster de calcul à code source libre ou non, sélectionnés en fonction de l'environnement et du flux de travail des clients. BIOS IT préconçoit et teste de multiples variantes de matériel et de logiciels, ce qui rend les clusters de calcul faciles à déployer, simples à utiliser, cohérents, transparents, clés en main et entièrement disponibles.



<p>Finance</p> 	<p>Le développement de la FinTech est le plus grand défi du secteur des services financiers. L'intelligence artificielle (IA) est un outil essentiel pour rester au plus haut niveau dans ce monde hautement concurrentiel. L'utilisation de l'IA a augmenté massivement dans des applications telles que l'analyse de données, la sécurité et la lutte contre la fraude. L'explosion des crypto-monnaies et de l'« <i>Open Banking</i> » crée de nouvelles possibilités dans les services financiers, la technologie étant déployée pour accélérer la recherche et le développement.</p>
<p>Santé</p> 	<p>L'un des principaux facteurs à l'origine de l'énorme croissance du marché des technologies de la santé est le développement de solutions informatiques rentables et rapides. BIOS IT propose une gamme de solutions optimisées pour les sciences de la vie, qui combinent des technologies matérielles et logicielles de rupture accompagnant la transformation digitale de l'industrie. Elles permettent également de faire gagner du temps aux chercheurs et de réduire le coût total de la découverte (TCD). Ces solutions révolutionnaires sont idéales pour la médecine de précision, la micro-biologie, la recherche clinique, la génomique.</p>
<p>Recherche scientifique</p> 	<p>Les disciplines scientifiques utilisent différemment les technologies de l'information. Par exemple, en physique des hautes énergies, en neurobiologie, en chimie et en science des matériaux, les expériences génèrent des millions d'observations par seconde, qui doivent être passées au crible et enregistrées en temps réel. En revanche, les expériences en économie, en psychologie et en santé publique accumulent lentement des données au fil du temps. Bien que ces disciplines nécessitent un calcul intensif avec une grande capacité de stockage, elles n'ont pas besoin de la capacité de réagir en « temps réel », ce qui rend les exigences de la solution de calcul intensif très spécifiques. Quelle que soit l'échelle de l'entreprise, l'objectif de BIOS IT est de construire et de mettre en œuvre des solutions de calcul de tailles optimales en utilisant leur expertise en matière de calcul haute performance, d'environnements spécifiques aux applications, de <i>cloud computing</i> et d'IaaS (Infrastructure as a Service).</p>
<p>Monde universitaire</p> 	<p>Pour les clients du monde universitaire, le calcul haute performance fait désormais partie intégrante de leur infrastructure. Les instituts peuvent accélérer leurs recherches en ayant accès à des architectures variées, aux technologies les plus récentes et à une capacité de calcul plus rapide. La gamme de solutions de BIOS IT pour le monde universitaire a été élaborée au fil de nombreuses années de collaboration avec des institutions universitaires de premier plan, telles que l'université de Cambridge (Big Data Institute), l'Imperial College de Londres, l'université de l'État du Montana, l'université de Nouvelle-Galles du Sud...</p>
<p>Simulation</p> 	<p>De nouvelles technologies émergent constamment et continuent à permettre des simulations plus complexes et plus importantes : de la mémoire non volatile (Optane) d'Intel®, 1000 fois plus rapide que la mémoire NAND traditionnelle, aux processeurs AMD de la série EPYC™ 7002, avec une bande passante mémoire pouvant atteindre 208 Go/sec par socket. La gamme de solutions BIOS IT, optimisées par CAE, intègre les dernières technologies de rupture, notamment Intel® Optane, AMD EPYC™ et OpenStack Cloud</p>

1.4 ESCAPE TECHNOLOGY

Escape Technology a été créée en 2005 en tant qu'unité commerciale spécialisée dans la technologie au sein d'Escape Studios - une école de formation d'élite dans le domaine des effets visuels. À la suite d'un investissement de Boston Limited en 2013, Escape Technology a été constituée en société anonyme et s'est développée depuis pour devenir le fournisseur de choix des studios de création de contenu dans les secteurs des jeux, des effets visuels, de l'animation, de la visualisation de conception et de la visualisation architecturale. Parmi les clients d'Escape Technology figurent certains des meilleurs studios de l'industrie des médias et du divertissement, notamment MPC, The Mill et Industrial Light and Magic (ILM).

Escape Technology fournit du matériel, des logiciels et une assistance technique aux infographistes de ses secteurs. Grâce à une collaboration avec les principaux fabricants tels que HP®, Dell®, Nvidia®, Adobe® et Autodesk®, Escape fournit des solutions complètes pour les flux de travail créatifs et l'infrastructure informatique sous-jacente. L'équipe d'Escape Technology est composée de professionnels ayant une riche expérience de l'industrie et des technologies créatives, capables de recommander, de fournir et de maintenir la meilleure technologie pour les studios de création.

- **Ingénierie** : L'équipe interne est composée d'ingénieurs et de spécialistes techniques. Maîtrisant tous les aspects des pratiques de flux de travail, de l'architecture de pipeline et de l'administration des systèmes, l'expertise d'Escape Technology est mise à profit par des studios dans tout le Royaume-Uni et, depuis peu, en Allemagne.

- **Savoir-faire et anticipation** :

Depuis sa création, Escape Technology anticipe les tendances et prépare ses clients à l'évolution des effets visuels. Qu'il s'agisse de nouvelles méthodes de travail ou de révolutions technologiques telles que le rendu GPU ou le cloud, Escape Technology a toujours un temps d'avance.



Post production	<p>Grâce à l'expérience d'Escape Studios et à l'intégration de personnes clés, l'équipe d'Escape Technology est active dans l'industrie de la post-production cinématographique et télévisuelle depuis des décennies.</p>
	
Visualisation du design	<p>Avec l'évolution rapide de la technologie graphique, diverses industries commencent à voir les avantages de ce qui n'existait généralement que dans le domaine des films et des jeux : visites guidées virtuelles, survols de paysages, expériences immersives...</p>
	
Le Gaming	<p>Depuis l'arrivée de Neil Parmar, co-fondateur de Bluegfx en 2015, Escape Technology a pu marquer de son empreinte l'industrie du développement des jeux.</p>
	
L'éducation	<p>Issue d'un établissement d'enseignement (Escape Studios), Escape Technology entretient des relations étroites avec les universités. En dispensant des cours de VFX sur des sites tels que Londres et Doncaster avec une technologie et des conseils de pointe, Escape Technology bénéficie d'une expérience optimale, entre études théoriques et besoins marchés.</p>
	

ACCREDITATION DES FOURNISSEURS

			
Partenaire Gold	Partenaire Gold	Partenaire Gold	Partenaire autorisé
			
Partenaire agréé et spécialisé	Revendeur agréé Gold	Revendeur exclusif pour le Royaume-Uni et l'Europe	Partenaire agréé et spécialisé
			
Revendeur exclusif au Royaume-Uni	Revendeur exclusif au Royaume-Uni		

1.5 GREEN DATA

Green Data, fondée en mars 2019, est spécialisée dans l'hébergement de données.

L'entreprise est aujourd'hui le seul acteur à proposer l'hébergement de serveurs utilisant 3 types de refroidissements : Air, Refroidissement direct liquid et Immersion.

L'infrastructure de Green Data se compose de :

- **1 centre de données à Nanterre**
- **1 centre aux Etats Unis**
 - Rouses Point
- **Une infrastructure HPC composée de :**
 - 30 000 cœurs disponibles en France
 - Une plateforme DLC (direct liquid cooling) de 1,5 MW
 - 1 MW d'immersion cooling (10 bacs d'immersion, soit le plus grand parc en Europe)
 - Solutions d'hébergement OCP (21") en Air, refroidissement DLC et Immersion
- **Une offre réseaux regroupant**
 - Un réseau de fibres optiques reliant les principaux datacenters d'Ile-de-France
 - Les connexions vers les principaux fournisseurs d'accès Internet et points de peering français
- **Une offre de services à la carte :**
 - Hébergement (housing)
 - Réseaux
 - Bare Metal à la demande
 - HPC as a Service





LA VALEUR AJOUTÉE DE GREEN DATA

UNE VISION INNOVANTE POUR DES SOLUTIONS OPTIMALES TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT

 <p>COMPLEMENTARITÉ AVEC L'OFFRE 2CRSi</p>	<p>Avec l'augmentation des densités électriques, les nouvelles plateformes proposées par 2CRSi à ses clients sont de plus en plus compliquées à héberger dans leurs locaux, d'où la demande naturelle d'externalisation dans un <i>datacenter</i> spécialisé.</p>
 <p>GREEN-IT</p>	<p>Réduction de l'empreinte écologique : Un PUE optimisé avec le <i>direct water cooling</i>, l'<i>immersion cooling</i> et la récupération de chaleur</p>
 <p>INFRASTRUCTURE ORIENTÉE HPC</p>	<p>Offrir des solutions d'hébergement très hautes densités pour les besoins de calculs intensifs (rendering 3D, IA, VDI, etc). Les grands acteurs du <i>datacenter</i> (Equinix, InterXion, etc) ne sont pas encore présents sur ce marché.</p>
 <p>AGILITÉ OPÉRATIONNELLE</p>	<p>Optimisation du CAPEX en profitant de l'investissement des grands groupes : remise à niveau avec un investissement limité de sites industriels (ou même de <i>datacenters</i>) voués à être démantelés et qui disposent d'infrastructures électriques robustes et relativement récentes. Cette approche permet de pratiquer des tarifs très agressifs (CAPEX réduit par rapport à la concurrence).</p>

LA VALEUR AJOUTÉE DE GREEN DATA

UNE VISION INNOVANTE POUR DES SOLUTIONS OPTIMALES TECHNIQUEMENT ET FINANCIEREMENT

INFRASTRUCTURE ORIENTÉE HPC



Offrir des solutions d'hébergement très hautes densités pour les besoins de **calculs intensifs** (rendering 3D, IA, VDI, etc). Les grands acteurs du datacenter (Equinix, InterXion, etc) ne sont pas encore présents sur ce marché.

COMPLEMENTARITE AVEC L'OFFRE 2CRSi



Avec l'augmentation des densités électriques, les nouvelles plateformes proposées par 2CRSi à ses clients sont de plus en plus compliquées à héberger dans leurs locaux, d'où la demande naturelle d'externalisation dans un **datacenter spécialisé**.

AGILITÉ OPÉRATIONNELLE



Optimisation du CAPEX : remise à niveau avec un investissement limité de sites industriels ou datacenters voués à être démantelés et qui disposent d'infrastructures électriques robustes et relativement récentes (mises en place par les précédents occupants, le plus souvent de très grands groupes). Cette approche permet de pratiquer des tarifs **très agressifs** (CAPEX réduit par rapport à la concurrence)

GREEN-IT



Réduction de l'empreinte écologique : un **PUE (power usage effectiveness ou indicateur d'efficacité énergétique) optimisé** avec le direct liquid cooling, l'immersion cooling et la récupération de chaleur.

Green Data met aussi son expertise au service de ses clients qui ont des besoins ponctuels en puissance de calcul, simulation pointue, test d'un logiciel ou encore dans l'hypothèse d'un pic d'activité sur le parc informatique existant. Ainsi, le client peut combler ses besoins sans être contraint d'investir des montants parfois importants compte tenu de la durée d'utilisation.

Par exemple, pour réaliser des rendus de plus en plus réalistes (image 3D), certains clients de l'industrie du cinéma ou de la publicité ont recours à des puissances de calculs de plus en plus importantes. Leurs ressources propres de calcul étant limitées, pour des projets spécifiques ou ponctuels (production d'un dessin animé, publicité, présentation d'un nouveau produit), ils ont besoin d'une puissance de calcul ou de stockage supplémentaire.

Green Data dispose donc d'un éventail de solutions clé en main, livrables rapidement et totalement adaptées à ces besoins (baies précâblées avec des serveurs complets connectables au réseau du client).

Enfin, Green Data offre des solutions entièrement sur mesure, aussi bien en termes de serveurs (grâce aux solutions sur mesure 2CRSi) qu'en termes d'hébergement (de la possibilité de disposer de cages privatives à la mise au point d'algorithmes de calcul optimisés).

Green Data est aujourd'hui le seul acteur Européen capable d'offrir des services de collocation de serveurs en Data Center utilisant 3 sortes de refroidissement : Air standard et OCP, Direct Liquid Cooling (DLC) en circuit eau et enfin en Immersion mono phaseique.

2. MISSION, VISION, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

MISSION

Pour beaucoup, la période actuelle ressemble à la Renaissance, avec un bouillonnement d'idées nouvelles, un entremêlement des disciplines et des techniques et une diffusion accélérée des savoirs. Dans ce nouveau monde, le Big Data et l'intelligence artificielle représente une nouvelle révolution industrielle, au-delà de celle d'internet. Du commerce à l'énergie en passant par la finance, la santé ou la culture, tous les secteurs de l'activité humaine sont aujourd'hui de gros consommateurs de données numériques qui sont devenues les mines d'or du monde contemporain.

Le Big Data (ou « mégadonnées » en français) désigne à la fois la faculté de produire ou de collecter des données numériques, de les stocker, de les analyser et de les visualiser. Il est très souvent caractérisé par les « 3V » (volume, variabilité, vélocité) : les données arrivent en masse à une vitesse sans précédent et sont de nature plus variée que par le passé. L'avènement de « l'Internet des objets » va fortement accentuer ce phénomène.

Or, derrière cette informatique virtualisée, distribuée et distante, se trouvent des infrastructures bien réelles qui ont une consommation énergétique et un impact carbone forts. Si les Centres de données du monde formaient un pays, il serait le 6ème pays au monde le plus consommateur d'électricité. D'après certaines analyses, le secteur du numérique pourrait générer autant d'émissions de gaz à effet de serre (GES) que le transport aérien en 2040.

Aujourd'hui, le numérique représente 2% des émissions de GES de la France, soit 15 MtCO₂eq ; sur la base d'une croissance anticipée de 60% en 20 ans, il pourrait atteindre 24 MtCO₂eq d'émissions en 2040, soit 7% des émissions anticipées pour la France.

Dans ce contexte où la donnée numérique prend chaque jour plus de poids, 2CRSi est fière d'avoir pour mission de « Concilier informatique et planète ».

Cette conciliation passe par des solutions technologiques

- Moins consommatrices d'énergie,
- Mieux adaptées aux besoins du client,
- Optimisées en termes de composants et de ressources nécessaires pour les produire

En parallèle, la reprise des risques géopolitiques, sociaux, pénuries de matières et d'énergie, n'a fait que renforcer l'urgence d'une fabrication et d'intégration plus souveraine, quel que soit le client final.

En effet, loin de recentraliser sur un seul pays pour l'export, la vision du groupe est d'accroître la proximité client :

- Éviter les transports polluants inutiles
- Être plus agile

- Assurer la souveraineté et respect des nations en garantissant les retombées technologiques, sociales et économique sur leurs territoires.

VISION

Au cours des 10 dernières années, le paysage concurrentiel du marché des serveurs a connu une refonte. Les acteurs traditionnels tels que HP, Dell et IBM ont connu une baisse significative de leur part de marché au niveau mondial, permettant ainsi l'émergence de nouveaux acteurs. Ainsi, selon Gartner, ces acteurs (HP, Dell et IBM) représentaient à eux trois près de 75% du marché mondial en 2012. Leurs parts de marché cumulées ne représentent plus que 52% des revenus mondiaux du marché des serveurs à fin 2017 et moins de 40% fin 2020, malgré les efforts de ces acteurs pour défendre leurs parts de marché en rachetant certains concurrents émergents.

Cette modification du paysage concurrentiel résulte de plusieurs facteurs :

- **L'émergence d'acteurs chinois tels que Inspur ou Huawei.**

L'arrivée de ces nouveaux acteurs est le résultat de la politique du gouvernement chinois qui veut se doter d'acteurs nationaux à même de fournir des solutions pour la demande domestique et qui ne soient pas dépendants d'acteurs étrangers, notamment pour des raisons de sécurité des données.

- **L'intégration verticale et l'introduction de nouveaux standards de conception des serveurs par les géants du Web et du cloud tels que Google, Microsoft ou Facebook:**

Lassé par les offres produits des grandes marques généralistes ne répondant pas à ses préoccupations, Facebook lança en 2011, un nouveau projet dédié à faire évoluer la conception des serveurs, l'OCP (Open Compute Project). Développé dans une logique d'optimisation des coûts d'exploitation des infrastructures informatiques, cette initiative repose sur un standard ouvert à tous et un cahier des charges auquel tous peuvent répondre. Le principal changement est dogmatique : ce n'est pas l'offre qui conduit le marché mais la demande qui guide l'offre des constructeurs. Ainsi, le 10 mars 2015, Facebook annonça avoir déjà économisé plus de 2 milliards de dollars U.S. sur ses coûts d'infrastructure en trois ans grâce à l'OCP.

- **Les autres géants de l'Internet ont suivi cette tendance en choisissant leur technologie auprès de fournisseurs différents (comme 2CRSi) et en développant ainsi leur propre équipement, qu'ils font ensuite fabriquer par des sous-traitants, notamment en Chine et à Taïwan.**

En France, OVH et Online (Iliad) suivent cette stratégie. En pratique, un standard ouvert permet la démultiplication des innovations par l'apparition de nouveaux acteurs qui vont, grâce aux innovations qu'ils apportent, pouvoir prendre de très gros volumes de commandes auprès des grands donneurs d'ordres de l'internet (GAFA ou assimilés).

• **Le développement des systèmes hyperconvergés, qui combinent des fonctions de calcul, de stockage des données, de réseau et de virtualisation.**

Cette nouvelle génération d'architectures permet à de nouveaux acteurs, plus agiles, proposant des solutions à plus forte valeur ajoutée, sur mesure et disruptives, de prendre des parts de marché. C'est le cas par exemple de 2CRSi, de Penguin Computing et Liquid. Ces acteurs bénéficient de la croissance de ce segment de marché, alors que les acteurs traditionnels voient leur croissance ralentie car leurs positions historiques reposent sur des segments moins porteurs. Ainsi, selon Gartner, les serveurs multinœuds, qui sont utilisés pour les systèmes hyperconvergés, devraient représenter environ 30 % (en nombre d'unités) du marché mondial en 2021, contre 17 % en 2014 et 25 % en 2017, avec une croissance de près de 10% sur la période 2017-2021.

• **Le besoin de services.**

Seuls les plus grands géants de l'internet disposent aujourd'hui d'équipes pléthoriques, capables de gérer en autonomie la définition et la mise en œuvre de leur infrastructure de serveurs. Pour le reste de l'économie, la possibilité de bénéficier de services est essentielle : certaines n'ont besoin que de simples services d'installation et de maintenance et d'autres valorisent la possibilité de disposer d'une solution clé en main, hébergement compris,

et de bénéficier de conseil pour optimiser leurs choix d'application, leurs algorithmes ou leurs coûts de licence.

• **L'évidence du Green IT.**

La prise en compte de l'enjeu environnemental représenté par la croissance des centres de données favorise les acteurs qui, comme le Groupe, proposent des solutions réduisant la consommation énergétique : en réduisant la quantité d'électricité nécessaire au fonctionnement des serveurs donc la quantité de chaleur générée par ces derniers, on induit une baisse supplémentaire de la consommation énergétique servant au refroidissement.

Ces grandes tendances de marché, nées il y a quelques années avec le développement du big data et de l'internet des objets, ont été renforcées et accélérées par la crise sanitaire du COVID-19. Celle-ci a par exemple transformé le travail en rendant obligatoire le télétravail dès qu'il était possible. De plus, cette crise a fait prendre conscience aux pays occidentaux de la nécessité stratégique de limiter leur dépendance à des technologies originaires d'Asie et donc de développer un écosystème local en privilégiant pour leurs achats des entreprises et des solutions de leur région.

Ces orientations conduisent à l'émergence d'un paysage concurrentiel modifié, dans lequel les acteurs traditionnels, toujours présents avec de fortes parts de marchés, sont concurrencés par des acteurs qui sont à la fois plus agiles opérationnellement et proposent des solutions avec un coût total de possession (total cost of ownership) optimisé, une empreinte carbone réduite et une production locale.

L'ambition de 2CRSi est d'être un acteur de référence de l'hyperconvergence et du Green IT, de faire de ces solutions la nouvelle norme du marché et ainsi entrer dans le top 10 des ventes de serveurs informatiques.

STRATÉGIE

1.

La recherche constante de la meilleure performance possible. L'optimisation constante des consommations énergétiques des solutions 2CRSi.

2.

Une couverture et empreinte internationale forte au plus près du consommateur.

La recherche constante de la meilleure performance possible.

Evoluant au sein d'un environnement ultra concurrentiel avec des acteurs mondiaux déjà établis, 2CRSi ne peut concourir sur des offres trop génériques. L'expérience du sur-mesure a ainsi permis au groupe d'innover et d'être en avance de phase sur des niches à haute valeur ajoutée.

Ces niches permettent ainsi de placer des solutions aux marges plus importantes auprès de clients récurrents et plus exigeant dans leur choix technologique :

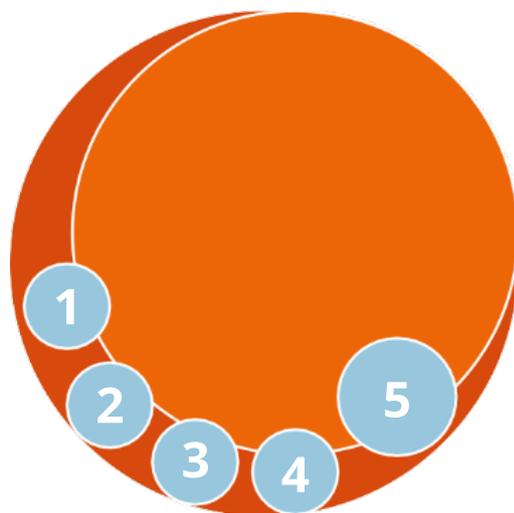
• Les serveurs et solutions utilisant des accélérateurs, type GPU ou FPGA, présent dans le milieu des télécommunications et de l'Intelligence Artificielle.

- Les serveurs haute densité de nœuds pour le calcul scientifique et/ou les hébergeurs et services cloud.
- Les serveurs haute densité de cœurs de calcul, très présent dans le milieu du HPC et de la simulation.

• Les serveurs haute fréquence, majoritairement présent dans le milieu du trading et de la haute inférence en Intelligence Artificielle.

- Les infrastructures et solutions sur mesure, cœur de métier de 2CRSi, conçues et développées pour les clients les plus exigeants.

Marché du serveur informatique : Mass market VS Niches



- Marché global du serveur
- Marché généraliste
(ex : serveurs de stockage, virtualisation simple, stations de travail)
- ① Marché du serveur à accélérateurs
(ex : GPU servers, FPGA, over Fabrics)
- ② Marché du serveur HPC
(ex : Haute densité de CPU, calculs parallèles)
- ③ Marché du serveur haute densité
(ex : haute densité de nœuds)
- ④ Marché de la très haute fréquence
(ex : serveurs et stations overclockés)
- ⑤ Marché du sur-mesure
(ex : services de conception, design, fabrication, intégration)

Les équipes du Groupe sont également de plus en plus sollicitées par de grandes entreprises afin de leur fournir des prestations de conseil ou de diagnostic en amont de phases d'investissements en nouvelles infrastructures IT afin d'optimiser leur fonctionnement et leur budget global de fonctionnement (y compris leur budget de licences de logiciels).

Le Groupe comprend quatre activités de services majeures établies ayant chacune un positionnement clair :

- La conception et la fabrication de serveurs informatiques écoénergétiques, de stations de

1. L'innovation technologique

Depuis la création de 2CRSi, l'innovation est une part essentielle de son ADN. Cette innovation permet à la Société d'offrir des solutions différentes et parfaitement adaptées aux besoins de ses clients.

Dès 2006, la Société s'est dotée de capacités de conception en mécatronique et en intelligence économique dans le secteur des serveurs et de l'informatique industrielle.

Depuis 2013, le Groupe a structuré ses efforts de recherche et développement, en accroissant les champs d'actions de ses équipes d'ingénieurs. Aujourd'hui, le développement de nouvelles solutions 2CRSi est porté par :

- une équipe en charge de l'architecture et de la conception des serveurs,
- une équipe de docteurs, ingénieurs et techniciens dédiés à la mécatronique et la thermodynamique,

travail, de solutions de stockage et de serveurs durcis (edge computing) (2CRSi)

- L'intégration et la distribution à valeur ajoutée (Boston Limited)
- La vente de solutions informatiques complètes et la prestation de services (conseil, conception, installation) de solutions informatiques complètes - BIOS IT) et spécifiques au domaine de la création audiovisuelle (Escape Technology)
- Les services d'hébergement et de location de puissance de calcul et stockage de données (Green Data).
- une équipe spécialisée en électronique et en logiciels embarqués,
- une équipe de recherche appliquée travaillant sur les évolutions majeures sur les sujets énergétiques.
- Depuis cinq ans, les nouvelles technologies développées par 2CRSi ont résulté d'efforts en vue de réduire la consommation d'électricité des serveurs ainsi que leur coût économique et écologique grâce :
 - À la mutualisation des systèmes de refroidissement et d'alimentation électrique des serveurs ;
 - Au pilotage intelligent des ventilateurs par un serveur dédié à la surveillance de l'activité des serveurs ;
 - Au maintien du fonctionnement des serveurs malgré la défaillance d'un ou plusieurs éléments.

Ainsi, les premiers serveurs de la gamme OCToPus permettaient dès 2017 d'économiser 23% de consommation électrique par rapport à des serveurs concurrents équivalents. Aujourd'hui, 2CRSi offre des gains de consommation électrique, aussi bien dans l'air, qu'en immersion (les serveurs sont plongés dans un bac

contenant un liquide diélectrique) qu'avec une technologie de direct liquid cooling (les composants les plus chauds sont refroidis par des thermoblocs dans lesquels circule un liquide).

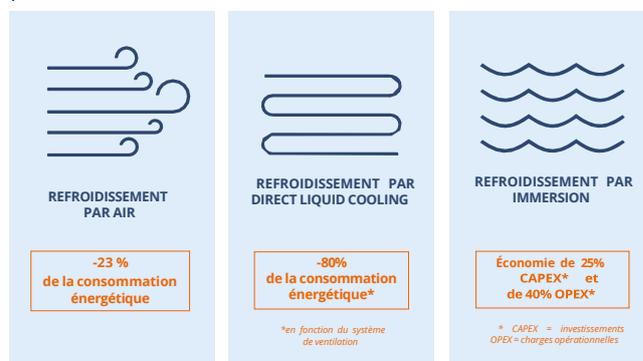
Au-delà des gains de consommation électrique, les équipes 2CRSi ont aussi permis de réduire le coût d'acquisition des serveurs grâce à la suppression de tous les composants inutiles, à la mutualisation des ventilateurs et alimentations ou encore l'utilisation de matériaux reconditionnés.

Enfin, les serveurs 2CRSi permettent de faciliter le travail de maintenance grâce à un accès à toutes les connexions côté « cold corridor » et de réaliser ainsi des économies supplémentaires en phase d'exploitation.

Les travaux réalisés jusqu'ici ont permis de concevoir des serveurs avec une consommation électrique réduite de 40% à 60% en immersion. Les économies substantielles

permises par ces technologies représentent la première étape des recherches de 2CRSi sur le sujet énergétique.

Aujourd'hui, le Groupe permet aussi à ses clients de recycler la chaleur fatale produite par les serveurs, par exemple pour chauffer de l'eau. Demain, les équipes auront pour ambition de réutiliser cette chaleur pour produire de l'électricité.



2. L'élargissement de l'offre

a. Élargissement de l'offre de serveurs

En étant capable de répondre à des besoins spécifiques avec une réponse sur mesure, 2CRSi s'est rapidement adressée à une clientèle haut-de-gamme qui utilise l'informatique au cœur de sa propre offre de services (simulation de vol, jeux vidéo, cloud, recherche universitaire, modélisation géologique, etc.).

Ce positionnement initial, s'il démontrait la force de l'innovation de 2CRSi, présentait certaines contraintes pour la croissance de la Société à court ou moyen terme :

b. Élargissement de l'offre avec des solutions complètes et des services

Afin de répondre aux besoins des clients, 2CRSi entend proposer plus que des produits. Le Groupe a ainsi développé sa capacité à vendre des solutions complètes comprenant les éléments applicatifs ainsi que les services dont le client pourrait avoir besoin : location de puissance de calcul et de stockage des données, installation, maintenance, formation, etc. Les équipes du Groupe sont également de plus en plus sollicitées par de grandes entreprises afin de leur fournir des prestations de conseil ou de diagnostic en amont de phases d'investissements en nouvelles infrastructures IT afin d'optimiser leur fonctionnement et leur budget global de fonctionnement (y compris leur budget de licences de logiciels).

- Les grands donneurs d'ordres étaient réticents à confier des commandes à des acteurs de petite taille
- Pour assurer une croissance robuste et régulière, 2CRSi devait diversifier son portefeuille clients

C'est pourquoi, les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la finalisation du développement de nouveaux produits permettant de couvrir plus de 80% du marché : cette offre en catalogue permet de développer les ventes du groupe sur un périmètre de clients plus vaste et plus diversifié.

Le Groupe comprend quatre activités majeures établies ayant chacune un positionnement clair :

- La conception et la fabrication de serveurs informatiques écoénergétiques, de stations de travail, de solutions de stockage et de serveurs durcis (edge computing)
- L'intégration et la distribution à valeur ajoutée
- La vente de solutions informatiques complètes et la prestation de services (conseil, conception, installation) de solutions informatiques complètes - BIOS IT) et spécifiques au domaine de la création audiovisuelle (Escape Technology)
- Les services d'hébergement et de location de puissance de calcul et stockage de données.

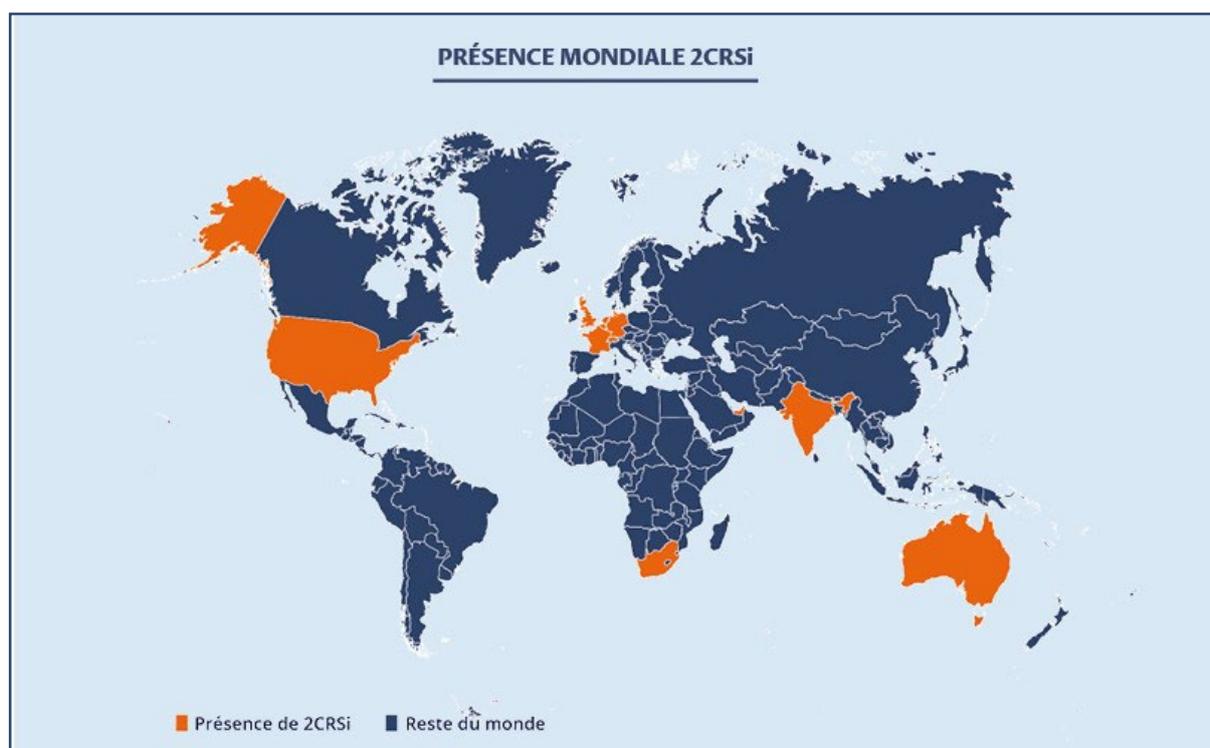
3. Une couverture internationale élargie dans une approche multi-locale

2CRSi a pour objectif de répondre aux besoins de ses clients à l'international afin de leur offrir la possibilité d'accéder à des équipes techniques locales mais également d'anticiper les obstacles réglementaires (normes techniques, droits de douane et autres barrières à l'entrée). De nombreux clients ont besoin de cet accompagnement dans de nouvelles zones géographiques.

Par exemple, les éditeurs de logiciels pour qui le Groupe réalise des appliances spécifiques souhaitent que le Groupe leur propose des services identiques quelle que soit leur zone géographique. De même, les clients du Groupe issus du monde militaire, ont besoin d'un partenaire qui puisse projeter leurs équipes au-delà des mers et des continents, en parlant la même langue avec les mêmes méthodes de travail.

Cette volonté d'accompagner les clients a toujours guidé les nouvelles installations du Groupe à l'international. Il reste le principal vecteur de cette stratégie.

La vocation du Groupe est d'être une entreprise multi-locale, avec des sites de production proches des marchés visés. Cette vision a pour but de mieux servir les clients grâce à la réactivité d'équipes locales compétentes et à l'intérêt stratégique de disposer de solutions produites localement. De plus, elle participe à accroître la perception par les collaborateurs du sens de leur travail dans la mesure où le client est une entreprise implantée dans leur région. Enfin, elle contribue au développement des territoires où le Groupe est implanté avec un effort de formation d'équipes locales et de développement de l'emploi local.



Au-delà des positions actuelles, 2CRSi souhaite également élargir sa couverture à de nouveaux marchés à fort potentiel afin d'y prendre des parts de marché, en particulier auprès des hyperscalers (acteurs du big data et de l'internet/cloud) qui développent leurs activités sur ces marchés.

Ainsi, le Groupe entend étendre sa présence géographique à de nouveaux pays, prioritairement en Asie. D'autres régions géographiques sont également à l'étude. Les

nouveaux pays visés, essentiellement dans l'hémisphère Sud, ont certains points communs : un rythme de croissance économique soutenu, une électricité chère, une température moyenne élevée même en hiver...

En parallèle de son expansion propre, 2CRSi a décidé de développer sa présence commerciale en élargissant ses canaux de distribution au-delà des zones couvertes par Boston en mettant en place des accords avec des revendeurs sélectionnés sur la base de critères précis.

CROISSANCE ORGANIQUE ET CROISSANCE EXTERNE

Lors de son introduction en bourse, 2CRSi a indiqué que la croissance externe était un axe de croissance important. À ce jour, le Groupe concentre ses efforts sur le développement et/ou l'intégration des deux premières acquisitions réalisées en 2018 et 2019 et considère que le potentiel de croissance organique de l'ensemble actuel est très important.

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EN COURS

Il n'y a pas d'investissement significatif pour lequel des engagements fermes ont déjà été pris.

PERSPECTIVES 2023/2024

L'exercice a démarré avec une certaine pression inflationniste et la persistance d'une pénurie de certains composants, notamment ceux dédiés à l'Intelligence Artificielle. Le Groupe s'étant engagé dans la cession de sa branche Distribution (effective en juin), qui comprend les activités liées aux marques Boston, Bios IT et Escape Technology, cet exercice sera une période de transition.

2CRSi dispose d'atouts indéniables dans ce contexte :

- Une offre de produits très variés à la marque 2CRSi
- Une nouvelle gamme de produits, Mona (ex-Grid) répondant à des besoins plus « mainstream ».
- Un nouveau produit GODi de haute puissance est également en préparation pour répondre aux besoins de calcul du marché encore émergent de l'Intelligence Artificielle de hautes performances.
- Une stratégie du « Made in Local », toujours plus proche des marchés visés, qui permet de réduire les coûts et les délais d'approvisionnement, tout en respectant la souveraineté.
- Des signatures d'accords significatifs sur les marchés français, américain et indien.
- Une croissance en recherche et développement, co-financée avec l'Europe et la France, en co-développement avec des partenaires industriels Européens et/ou Français.
- Un développement de produits au cœur de la préoccupation des clients : plus vertueux écologiquement pour être plus vertueux financièrement.



UNE PENURIE MONDIALE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

La pénurie a continué sur l'exercice à être le problème numéro 1 de l'ensemble des acteurs de l'industrie. Cette crise concerne tous les composants nécessaires à la fabrication, l'intégration et le déploiement des solutions informatiques (contrôleurs, disques durs, flash).

La capacité du groupe à établir des prévisions claires, prévoir les stocks ainsi que le reconditionnement d'ancien

matériel a permis à l'entreprise de continuer à livrer ses clients existants.

Enfin, cette pénurie des composants étant mondiale et généralisée, les hausses de coûts associées ont pu à ce jour être répercutées sur les prix de vente.

3. RECHERCHE ET INNOVATION

La Recherche, le Développement et l'Innovation (RDI) sont inscrits dans l'ADN de 2CRSi et sont les outils phares de l'entreprise, permettant de relever les défis technologiques du monde de l'industrie informatique.

Dès sa création, la Société se spécialise dans l'ingénierie, puis développe à compter de 2006 des produits sur mesure. La Société amorce en 2014 des recherches sur les sujets électroniques (transport de puissance et d'informations) puis logiciel (logiciel embarqué et systèmes distribués) en 2015 ; elle travaille en 2016 sur des développements liés à l'énergie et depuis 2018 sur les solutions de refroidissement. Aujourd'hui, nous sommes l'un des rares fabricants à maîtriser totalement les 3 types de cooling (Air, DLC, Immersion), avec de nombre de retour client qui viennent exprimer leur satisfaction à l'usage.

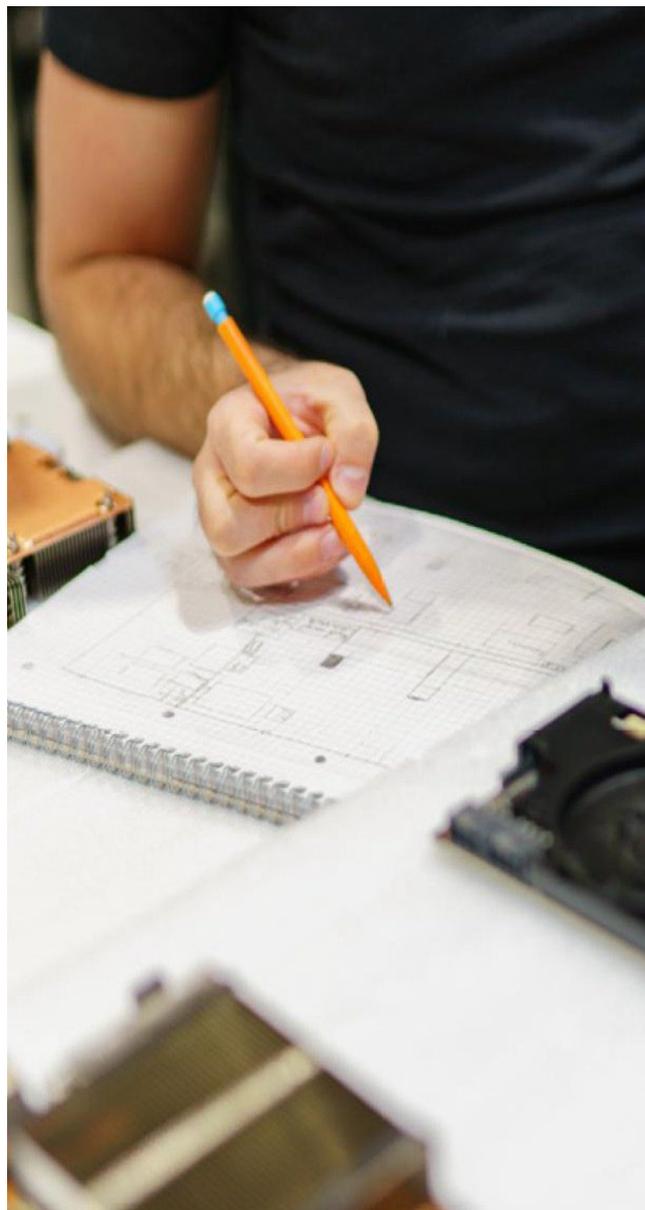
L'ambition et le succès de 2CRSi sont de pouvoir proposer des produits novateurs et plus exigeants, pour obtenir une plus grande densité de stockage et de performance, ceci tout en ayant à cœur de nous orienter vers plus de frugalité, qu'elle soit énergétique ou en ressources naturelles.

Les compétences à l'œuvre en matière de R&D et d'innovation dans le Groupe s'articulent essentiellement autour de spécialités telles que la mécanique, l'écodesign, la thermique/thermodynamique, l'électronique/électronique embarquée, l'innovation, les méthodes, la simulation et le prototypage rapide. Forts de ce large savoir-faire technique et scientifique, les docteurs, ingénieurs et techniciens de 2CRSi relèvent des défis plus ou moins complexes qui, même s'ils s'inscrivent généralement dans des travaux de recherche appliquée ou de développement expérimental, sont aussi l'objet de recherches plus poussées pour la conception de produits ou de systèmes dont la perspective est celle de l'innovation de rupture.

La mission de notre équipe R&D : offrir aux clients des produits toujours plus innovants et performants, écoconçus et répondants à leurs juste(s) besoin(s).

LA R&D AU CŒUR DE 2CRSi

L'équipe R&D est composée d'une trentaine de personnes qui travaillent sur des projets ciblés avec des jalons précis et des objectifs clairement identifiés. Une partie des développements réalisés est aussi le résultat d'une certaine forme de sérendipité : parfois, une recherche précise permet la découverte d'une solution technique ou technologique adaptée à un autre besoin ou usage que celui identifié de prime abord. Ces recherches deviennent alors un nouvel axe de développement avec de nouveaux jalons. Cette agilité est aussi une force d'une équipe R&D dynamique et plurielle comme celle de 2CRSi.



Dans la démarche de R&D de 2CRSi, l'empirisme tient une place importante : nous recherchons, simulons, développons,

Nous concevons, sur des bases théoriques, scientifiques, mais nous continuons aussi beaucoup à expérimenter et à tester des solutions par le jeu d'essais-erreurs-réussites, ceci dans nos laboratoires d'électronique ou de mécanique, dans la plus pure tradition d'une ingénierie ingénieuse.

Ainsi, pour mener à bien les travaux de R&D, 2CRSi dispose de laboratoires de test et d'électronique et d'un atelier de prototypage rapide qui continuent à être améliorés et équipés afin d'avoir à disposition toujours plus d'équipements adaptés à la conception de serveurs fiables et innovants. Nos efforts de recherche et développement sont ainsi supportés par des outils nous permettant d'avoir la parfaite maîtrise technique et pratique de nos travaux.

L'INNOVATION CHEZ 2CRSi

Sur un marché qui connaît des obsolescences rapides et marquées, notre innovation est au cœur de l'« Ouragan perpétuel de destruction créatrice » de Joseph Schumpeter : les nouvelles innovations entraînent l'obsolescence et la disparition des anciennes. Ces progrès techniques et technologiques rapides, animent notre passion.

NOS LEVIERS

La pluridisciplinarité et le pluriculturalisme sont nos principaux leviers. C'est dans un mode projet et avec un processus d'idéation que les quatre différentes divisions RDI coopèrent au quotidien.

En outre, les différentes divisions de RDI interagissent fortement avec les autres départements de l'entreprise, tels que la production, le marketing ou le commerce afin de bénéficier de leurs retours d'expérience pour le développement de nos futures gammes de produits ou systèmes sur mesure.

L'ÉCO-CONCEPTION

Nos recherches et développements visent à plus de sobriété sur toute la chaîne de valeur de conception et de fabrication de nos produits. Notamment, une réflexion couvrant tout le cycle de vie et des recherches sur le bilan carbone ou plus généralement l'impact écologique des serveurs 2CRSi. La frugalité énergétique de nos produits et systèmes, de même que la réutilisation de la chaleur fatale,

LA RECHERCHE DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Le développement des technologies souveraines (HPC/IA/ML) revêt une importance stratégique pour la France et l'Europe. Sans souveraineté numérique, nous deviendrons soumis ou dépendants de technologies et des entreprises qui les contrôlent, voire des pays fournisseurs qui pourraient avoir des intérêts divergents avec nous. Une tendance de dépendance qui s'accroît avec le développement des algorithmes, des objets connectés et de l'intelligence artificielle. Ces technologies sont davantage régies par des standards techniques déterminés par les ingénieurs informatiques que des normes juridiques édictées par les États.

En outre, de lourds enjeux économiques et industriels résultent de la dépendance de l'économie mondiale au secteur numérique. L'exploitation de la masse de données collectées (big data), agrégées et traitées par des algorithmes, permet de probabiliser, voire d'orienter, le comportement des consommateurs et des clients, ce qui ouvre des perspectives immenses : adaptation en temps réel de l'offre commerciale, révolution des démarches publicitaires et marketing, comparaison des prix, gestion des stocks, etc. Il est donc important pour les organisations

Si on associe fréquemment R&D et innovation à la technologie, elles peuvent tout aussi bien être organisationnelles, sociétales, sociales, marketing... Ainsi, une partie de l'équipe innovation consacre 50% de son temps à des recherches qui touchent, plus qu'à la technologie, à l'amélioration de la production, de la qualité, de l'organisation, des processus... Cette part est importante pour préparer la croissance de l'entreprise et sa capacité à servir plus de clients de grande taille.

Enfin, un point-clé est le maintien de nos équipes au plus haut niveau de compétence et de connaissance en empruntant trois voies : la veille technologique, la formation continue (séminaires, MOOCs, formations) et les activités d'enseignement (certains de nos collaborateurs RDI enseignent en université et en école d'ingénieurs des disciplines telles que l'électronique hardware/software ou l'innovation).

Il y a aussi des incontournables de nos développements et recherches. La préservation des ressources naturelles (matières premières diverses, terres rares...) est aussi entrée dans nos préoccupations avec de premières investigations menées sur l'intégration de matériaux biosourcés.



et entreprises françaises de garder la main sur leurs données et de garder une visibilité sur leurs mouvements.

Par ailleurs, la nécessité d'avoir des calculateurs souverains capables de traiter en temps réel à l'énorme quantité de données est également capitale pour la sécurité et la défense nationale.

Au travers des projets du programme (H2020), l'Europe a tracé le chemin vers un écosystème logiciel HPC ouvert, et elle s'attelle à développer l'écosystème « matériel » européen et/ou ouvert pour s'assurer une nécessaire souveraineté dans le domaine des microprocesseurs, notamment vis-à-vis des Etats-Unis et de la Chine.

C'est dans ce contexte que 2CRSi s'inscrit dans des projets collaboratifs nationaux et européens tels que The European PILOT, ODYSSAI et ReNESENS. Ces projets sont au cœur de la souveraineté numérique permettant ainsi de doter les citoyens français et européens de solutions

souveraines et sécurisées. A travers le projet The European PILOT, 2CRSi contribue au Calcul HPC pré-exascale souverain et à jeter les bases d'une indépendance technologique à long terme, at à travers le projet ReNESENS, soutenu par France 2030, 2CRSi codéveloppe une solution de Cloud souverain et écoresponsable. Le projet ODYSSAI permettra d'accélérer la mise sur le marché de calculateurs souverains innovants en maîtrisant l'origine des technologies implémentées dans le système comprenant le matériel et les solutions logicielles associées.

PROJETS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION COLLABORATIFS NATIONAUX ET EUROPÉENS

• The European PILOT (Calcul HPC pré-exascale)



Pilot using Independent Local & Open Technologies

Le projet « The European PILOT » (Pilot using Independent, Local and Open Technologies) consiste à concevoir, développer, fabriquer et valider le premier système pilote opérationnel européen pour le calcul haute performance (HPC) pré-exascale et pour l'intelligence artificielle (IA). Ceci en développant une pile logicielle complète, des accélérateurs basés sur des cœurs RISC-V et des serveurs ultra-denses. Tout le matériel sera conforme au format OCP (Open Compute Project) et compatible avec le refroidissement liquide par immersion, permettant une très forte efficacité énergétique (PUE de 1,03).

Le projet The European PILOT sera une démonstration importante de la force d'innovation européenne et une étape clé vers l'indépendance technologique européenne. The European PILOT avec d'autres projets du programme EuroHPC notamment EPI 2 (European Processor Initiative, phase 2) et EUPEX (European Pilot for Exascale) sont essentiels pour réussir la transition européenne vers l'exascale tout en développant un écosystème de supercalculateur de classe mondiale, compétitif et innovant à travers l'Europe.

Comme le directeur exécutif d'EuroHPC Joint Undertaking, Anders Dam Jensen l'a exactement dit¹ le 3 février 2022 : "Developing a strong European HPC supply chain with independent components and technologies is key to achieve strategic autonomy and digital sovereignty in

Europe. The three projects, EPI 2, EUPEX and The European PILOT are critical to make successful our transition towards exascale while developing a world-class, competitive and innovative supercomputing ecosystem across Europe."

Le projet est ainsi très ambitieux avec des attentes fortes. Il utilisera et complètera les travaux réalisés dans le cadre des projets européens antérieurs et démontrera dans un environnement opérationnel un ensemble de technologies du calcul haute performance, logiciels et matériels. Le niveau de maturité attendu des propriétés intellectuelles (IP, Intellectual Property) sera de TRL5, voire 6 pour les accélérateurs. Les autres composants pourront atteindre un TRL8, voire 9. Ceci permettra donc de faciliter et d'accélérer leur exploitation commerciale.

Le consortium du projet comprend 13 organismes publics et 6 entreprises privées représentant 9 pays, et est coordonné par Barcelona Supercomputing Center (BSC). 2CRSi et ses partenaires se félicitent d'avoir été sélectionnés par l'EuroHPC pour réaliser le projet The European PILOT. 2CRSi a une place primordiale avec un rôle important dans cet écosystème européen HPC, puisque le seul acteur industriel et constructeur informatique du consortium à pouvoir donner corps à ce projet. Au côté de 2CRSi, se trouve un autre acteur français du HPC, le CEA.

¹ <https://eurohpc-ju.europa.eu/press-release/3-new-ri-projects-boost-digital-sovereignty-europe>

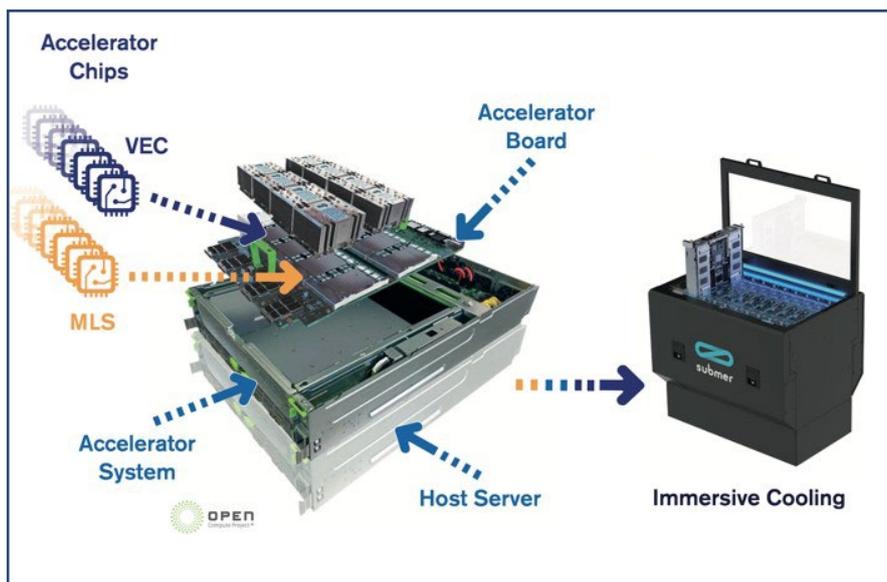


Schéma global du système The European PILOT comprenant des serveurs ultra-denses accueillant les modules accélérateurs ouverts RISC-V européens (VEC pour le HPC et MLS pour l'IA) développés dans ce projet, ainsi que des serveurs pour les processeurs hôtes ARM. L'ensemble du matériel est conçu au format OCP et compatible avec le refroidissement par immersion liquide, permettant une très forte efficacité énergétique.

• **ODYSSAI (mODular, Open and heterogeneous far-eDge sYstem and Software for AI application)**



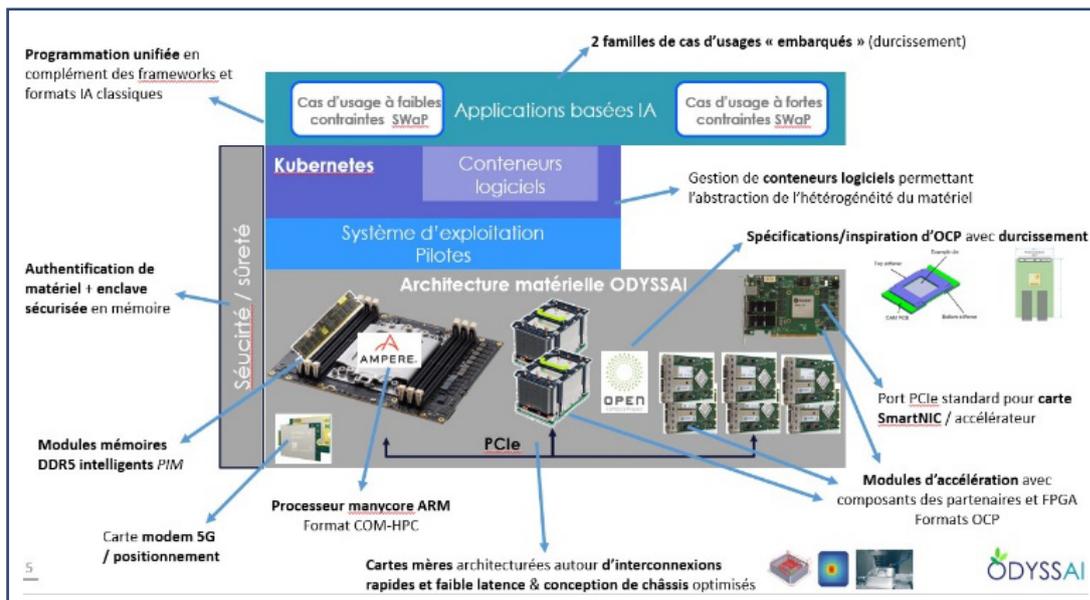
Le projet ODYSSAI² vise à concevoir un système de calcul en périphérie (Edge computing) modulaire pour les applications d'IA embarquées dans des environnements contraints. Utilisant des technologies logicielles et matérielles open source, ce système ouvert et sécurisé vise une efficacité énergétique importante grâce à la mise en œuvre d'accélérateurs de calcul spécialisés pour l'IA dans des plateformes matérielles optimisées, tout en simplifiant la programmabilité et le déploiement en continuité du Cloud.

L'essor des applications d'intelligence artificielle dépend fortement des puissances de calcul et des ressources de stockage disponibles. Ainsi, l'informatique en nuage (Cloud computing), paradigme consistant à centraliser les calculs dans des centres de données distants, représentait une solution toute trouvée à ces besoins. Cependant, cette centralisation atteint ses limites avec l'évolution des techniques de communication telle la 5G et de l'explosion du nombre d'objets connectés qui vont fortement faire croître les volumes de données à traiter. Il existe de plus une tendance de fond des applications utilisant l'intelligence artificielle à prendre des décisions en lien avec l'environnement physique, et donc dépendant de données sensibles au facteur temps (contrairement aux applications d'analyse de données de type big data).

Le Edge computing est vu comme une solution à ces problèmes en positionnant le calcul proche des données à traiter. Un ou plusieurs étages de calculateurs intermédiaires entre les objets connectés et le Cloud permettent de diminuer la bande passante requise par les applications en ne transmettant que les données réellement requises au dernier étage (le Cloud). Cette architecture informatique permet de fortement diminuer le temps de réponse des applications, et de les rendre plus tolérantes aux problèmes de communication avec le Cloud. Enfin, le fait de garder les données brutes au niveau d'un calculateur local est vu comme un moyen d'accroître la confidentialité des données des utilisateurs finaux, au lieu de toutes les centraliser dans des grands centres de données, notamment situés à l'étranger.

Le Edge computing est au cœur de la transformation numérique et une chance pour les industries française et européenne. A l'heure actuelle, on estime que 80% des données des citoyens européens sont stockés sur des serveurs de calcul centralisés opérés par des entreprises américaines. Selon Gartner, le Edge computing va faire s'opérer une transformation dans laquelle 75% des données seront stockées et traitées hors du Cloud en 2025 et notamment sur le territoire national. Il est donc primordial de positionner la France en tant qu'acteur majeur du Edge computing, tant au niveau matériel que logiciel, notamment sur un sujet-clé en forte croissance comme l'intelligence artificielle (IA).

² Dossier en cours d'instruction à la BPI.



• Concept ODYSSEI – Plateforme de calcul Edge AI modulaire éco-efficace

Les enjeux du Edge computing et du projet ODYSSEI sont de pouvoir déployer **une puissance de calcul** compatible avec les besoins des applications d'IA, tout en garantissant la **faible latence de réponse** nécessaire et la continuité du calcul entre les capteurs et le Cloud. L'optimisation de la consommation énergétique de ces calculateurs est aussi un enjeu majeur, le Edge computing étant vu comme une forte avancée en termes de responsabilité environnementale (diminution des besoins de refroidissement des centres de données, réduction des communications, etc.). L'implantation de calculateurs hors des centres de données va se faire dans des environnements moins maîtrisés, tels des usines, les locaux de certains clients (customer-premise equipments) ou encore dans des équipements routiers, maritimes ou avioniques. Un enjeu important pour les calculateurs edge consiste à pouvoir en dériver des **systèmes robustes**, résistants à des conditions d'humidité, de température ou encore de poussières importantes.

RENESENS

Le projet ReNESENS a pour but de concevoir une solution informatique spécialisée dans deux tâches : le stockage et le réseau, afin d'en accélérer significativement les performances et diminuer les coûts. Le livrable sera donc une solution complète (matérielle et logicielle) qui se basera sur une puce de type DPU spécifiquement pertinente en I/O (Data Processing Unit MPPA de Kalray), la virtualisation afin de mutualiser les besoins de multiples utilisateurs (XCP-ng par Vates), une couche de SDN (Software Defined Network "Sozu" par Clever Cloud), le tout intégré matériellement par 2CRSi.

Ainsi, favoriser fortement la conception de tels systèmes permettrait à la France de se positionner parmi les leaders sur un marché en forte expansion, avec des **technologies souveraines**, en face de concurrents américains et asiatiques qui commencent à proposer des offres complètes, mais fermées. Les calculateurs ODYSSEI se positionnent clairement comme des plateformes d'accueil ouvertes permettant de **mettre en valeur des technologies françaises dans le domaine du composant**.

Les objectifs du projet ODYSSEI sont totalement alignés avec ceux de l'Appel à Projets. ODYSSEI permettra **d'accélérer la mise sur le marché de calculateurs souverains** innovants multi-filières, éco-responsables et ouverts, aptes à créer de nouveaux marchés, à la fois pour les fournisseurs de technologies et pour les utilisateurs finaux. De même, ODYSSEI offrira une **plateforme ouverte et performante** pour la mise en œuvre d'une efficacité énergétique améliorée pour des composants ou des prototypes de composants innovants.

Les grands acteurs du Cloud investissent de façon constante dans leur infrastructure matérielle et logicielle. Ce double niveau d'investissement n'est pas dissociable et constitue même une force car il entraîne une synergie des couches logicielles basses comme du matériel et suscite une innovation continue au niveau des processeurs, des machines et des logiciels.

Ce travail sur les couches basses permet l'émergence d'infrastructures innovantes. La réunion de Vates, Clever Cloud, Kalray et 2CRSi comme acteurs centraux de l'infrastructure Cloud constitue une proposition souveraine

intéressante à la fois pour les utilisateurs finaux et pour l'écosystème des acteurs du datacenter.

En effet, ce projet a pour but de concevoir et de développer des briques combinant matériel performant et innovant et couches logicielles sécurisées, performantes et clef en main. Ces briques bénéficieront à la fois aux utilisateurs de Clouds comme aux entreprises opérant des datacenters, par la capacité à pouvoir développer des briques intégrées et ouvertes souveraines. Le défi majeur est d'enclencher des travaux de développement technique dans le domaine avancé de l'intégration de briques logicielles et matérielles. Les couches basses des fournisseurs de Cloud les plus innovants sont en effet de plus en plus développées l'une par rapport à l'autre de façon à ce que chacune soit optimisée pour pouvoir fonctionner avec la brique directement inférieure ou supérieure. Pour autant, ce constat est vrai pour les acteurs innovants nord-américains et chinois. Ce n'est pourtant pas le cas pour les acteurs européens. Il est donc important de pouvoir développer les intégrations de briques stratégiques innovantes.

Le partenariat de ce projet réunit ainsi des acteurs précis, identifiés pour leur capacité à innover et pour les briques qu'ils développent. À l'issue de ce projet, les développements permettront aux partenaires, collectivement et séparément, de gagner un avantage technologique majeur. Mais ces développements permettront aussi de pouvoir proposer à l'écosystème des acteurs du Cloud des briques innovantes, intégrées et sécurisées, réutilisables par des acteurs ne possédant pas ces savoir-faire.

Les solutions historiques du Cloud ont été majoritairement généralistes dans le sens où elles reposent sur une architecture (virtualisée ou non) orchestrée par un CPU. Des solutions spécialisées sont apparues progressivement lorsque l'architecture CPU n'était plus en mesure de répondre aux besoins des utilisateurs : par exemple les cartes graphiques (GPU) pour traiter les images (puis les calculs parallèles). Le CPU est encore généralement en charge de gérer le traitement des flux de données relatifs au réseau et au stockage, mais comme cette architecture n'est pas spécialisée pour être très efficace sur ces tâches, l'augmentation des volumes et débits de données conduira à se heurter à des problèmes de performance et à des coûts importants. Des systèmes matériels spécialisés à ces tâches ont été conçus : les **Data Processing Unit ou DPU**.

RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'impact environnemental des datacenters est également loin d'être négligeable. Le numérique constitue en France une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (15 millions de tonnes équivalent CO₂), soit 2 % du total des émissions en 2019. Une problématique désormais prise en compte par les directeurs des systèmes d'information qui doivent réduire l'empreinte carbone des datacenters ou

L'utilisation de DPU appliqué à une finalité de stockage permet d'atteindre des performances 6 à 8 fois supérieures à l'état de l'art (en nombre d'opérations et en latence), tel que le montre le tableau de présentation du produit Furio1200 conçu par Kalray, ci-dessous : DPU.

À un niveau supérieur, il est nécessaire de pouvoir tirer parti des DPUs une fois que les couches basses permettant leur utilisation sont implémentées. Pour ce faire, il est proposé d'implémenter des fonctions réseau avancées qui tireraient parti du DPU pour améliorer les performances et la sécurité. Le développement d'une pile réseau définie au niveau logiciel incluant les fonctions de sécurité (authentification, chiffrement, proxy, firewall applicatif...) sur la base de la technologie Sozu permet de fournir une réponse innovante et satisfaisant à des impératifs de performances et de sécurité exigeantes.

Ces travaux aboutissent à une infrastructure innovante et performante, mais doivent également inclure des outils permettant de gérer et déployer des applications logicielles tout en garantissant leur sécurité. En ce sens, la containerisation est un phénomène qui connaît une croissance certaine mais qui est loin, par elle-même, de fournir de réelles garanties de sécurité. Dans cette optique, l'une des tâches du projet sera de développer un mécanisme permettant à des containers logiciels de fonctionner en isolation tout en partageant des ressources matérielles communes (stockage, réseau, capacité de calcul). L'isolation se fera principalement par le biais de la virtualisation des environnements d'exécution des containers.

L'intégration des différentes briques logicielles et matérielles est un travail collectif qui amène à la création de solutions combinant logiciels et matériels et permettant le développement d'offres destinées à des datacenters ou à des cas d'usages spécifiques. Parmi ces offres on peut d'ores et déjà évoquer :

- Un micro-datacenter intégrant les DPUs ainsi que toutes les couches logicielles précitées permettant son exploitation rapide et « clef en main »
- Une appliance combinant matériel et logiciel destinée au backup rapide d'environnements virtuels tels qu'on les trouve dans les datacenters. Cette appliance, par ses spécifications et son rôle dédié à un type de fonction, est une solution répondant à des problématiques de sauvegarde avancées, notamment dans le domaine de la performance.

de leur parc informatique pour réduire l'impact carbone de leurs propres activités.

En outre, le rapport d'information, enregistré à la Présidence du Sénat le 24 juin 2020, fait par la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique, appelle à aller vers des datacenters moins énergivores, responsables de 14 % de l'empreinte carbone

du numérique en France. Il incite également à conditionner l'avantage fiscal existant à des critères de performance environnementale.

Pour un datacenter, nous avons plusieurs sources d'émissions de CO₂, la plus importante reste la consommation électrique, surtout si celle-ci vient d'une centrale thermique. Nous avons certes aussi tout le CO₂ émis lors de la fabrication et l'acheminement des équipements ou la construction du bâtiment, etc.

Plusieurs pistes sont explorées pour diminuer l'empreinte carbone des datacenters², et ce, notamment dans le domaine des systèmes de refroidissement qui représentent en moyenne environ 30-40% de l'énergie consommée par le datacenter³.

Pour un refroidissement à air, ce sont principalement les machines à compression qui consomment de l'énergie. Ils reposent également sur des produits chimiques dangereux et des batteries de backup nécessaires en cas de panne de courant. Or, l'emploi de fluides frigorigènes (contenus dans les groupes froids) est soumis à de strictes restrictions, du fait de leur nocivité sur l'environnement.

2CRSi poursuit son engagement en faveur d'une innovation durablement responsable en tenant compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Depuis 2015 au moins, le groupe 2CRSi place la réduction des impacts environnementaux liés à l'IT au cœur de sa stratégie de R&D. Il pense et met en œuvre des solutions informatiques qui allient performance et économie d'énergie nécessaire à leur fonctionnement.

Au-delà de la fabrication des serveurs informatiques écoénergétiques, 2CRSi a choisi d'aller plus loin dans sa démarche environnementale en spécialisant dans des **technologies avancées de refroidissement** des serveurs telles que le refroidissement passif, par air mutualisé, par liquide direct ou par immersion totale en réduisant ainsi jusqu'à 40% la consommation énergétique globale dans le datacenter. Ce qui permet donc de **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)** liée à la consommation électrique de ses solutions. De plus, les technologies de refroidissement liquide offrent la possibilité de récupérer la chaleur fatale générée par les serveurs, à des températures plus élevées que le refroidissement à air, et à la recycler dans différents types de valorisation (chauffage des locaux ou urbain par ex.) d'où une réduction supplémentaire de l'empreinte carbone. A cet effet, 2CRSi a déposé une demande de brevet sur une solution de récupération de **la chaleur fatale** générée par les serveurs.

D'ailleurs, les racks et solutions ultra-denses développés par 2CRSi, permettent **d'optimiser la consommation des ressources**, en réduisant la quantité d'acier utilisé dans la fabrication des serveurs. En effet, 2CRSi vise à ultra-densifier les serveurs et à diviser par 3, l'espace (ou la quantité en acier) nécessaire, en comparaison d'un produit existant. Cette réduction de l'encombrement des châssis des serveurs, nous permettent aussi de réduire l'emprise au sol et d'agir directement sur une des sources majeures

de GES, les matériaux de construction du datacenter, notamment le béton.

Par ailleurs, notre équipe de l'IA travaille sur **la gestion intelligente des ressources de refroidissement du datacenter** (la ventilation, pompes en refroidissement liquide / immersion ou récupération de chaleur, portes froides, etc.).

Les solutions ainsi que les projets collaboratifs innovants de 2CRSi sur **le Cloud** permettront également d'augmenter l'efficacité énergétique des solutions informatiques grâce à deux principes :

- La virtualisation qui permet une forte mutualisation des ressources physiques (70 voire 80% de charge pour un serveur utilisant de la virtualisation contre 20% pour un serveur physique dédié) et donc à la fois une forte réduction de la consommation de l'électricité et des ressources ou des matières premières.
- L'optimisation intrinsèque des puces via la spécialisation à des tâches précises, à l'instar du DPU de Kalray spécifiquement performant pour traiter le stockage.

En outre, nous avons actuellement dans le cadre d'un doctorat, un projet de recherche sur **l'écoconception** des serveurs informatiques.

REFROIDISSEMENT EN LIQUIDE DIRECT

2CRSi a élargi son offre produits avec des solutions fonctionnant avec un refroidissement liquide direct (Direct Liquid Cooling : DLC) en réponse à un besoin d'une dissipation thermique toujours plus importante des processeurs, cartes graphiques de nouvelle génération, cartes accélératrices et autres composants : Accroissement de puissance auquel s'ajoute l'ultra densification proposée à certains clients.

Les développements relatifs au DLC ont été réalisés autour de deux approches :

- des systèmes complets qui s'intègrent dans des environnements dédiés et adaptés la gestion de liquides
- des systèmes autonomes, mêlant DLC et refroidissement à air, qui peuvent s'intégrer n'importe où.

En outre, l'intérêt grandissant pour la réutilisation de la chaleur fatale nous pousse à continuer nos recherches dans le domaine. En effet, ce système permet une température d'eau facilitant une réutilisation de cette chaleur fatale.

Dans ce sens, 2CRSi a aussi développé au format OCP, une gamme de serveurs et un système de distribution de liquide, incluant des connecteur aveugles et des barres de distribution, pour les racks OCP 2CRSi, adaptés aussi sur la partie ventilation.

REFROIDISSEMENT PAR IMMERSION

2CRSi est présent sur le marché de l'immersion en simple phase.

2CRSi ne fabrique pas de bac à immersion mais propose à ses clients une gamme complète et adaptable de serveurs, et des systèmes de bac via des partenariats avec les fabricants Submer, Asperitas ou GRC. Plusieurs partenariats avec d'autres fabricants sont en cours de finalisation à l'heure actuelle.

Outre le développement et la fabrication de serveur dédiés immersion, 2CRSi a développé une « Dry Zone » pour les bacs d'immersion Submer.

C'est un sous ensemble mécanique qui vient se fixer en dehors du bac d'immersion et supportant des équipements 19" tel des switchs réseau ou du stockage, c'est à dire des solutions qui restent en dehors du liquide du bac d'immersion. Ces derniers n'ont pas besoin de l'immersion pour être refroidis mais doivent cependant rester proches des équipements IT immergés en rapport à la connectique d'interconnexion. Submer est bien entendu tenu informé des développements de cette « dry zone » adaptée à leurs bacs.

Des recherches et études sont aussi en cours, sur le développement de serveurs spécifiques à l'immersion dans un liquide à changement de phase (passage de l'état liquide à gaz).

LA POLITIQUE BREVETS

La politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe est limitée. Cette politique s'explique par les lenteurs des procédures d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et la difficulté d'apporter la preuve de l'antériorité de son droit sur celui de ses concurrents. De plus, le Groupe estime que les coûts et les délais qu'une politique de protection par brevets impliquerait sont disproportionnés au regard de la protection obtenue dans une industrie où le rythme des innovations et des évolutions technologiques est plus rapide que celui des processus de protection des droits de propriété intellectuelle.

En outre, une partie de la propriété intellectuelle du Groupe repose sur des savoir-faire qui ne sont pas aisément brevetables. Aussi, le Groupe procède plutôt à l'officialisation lors de salons ou de communiqués de presse de ces solutions et produits innovants afin d'en valider la paternité. Enfin, les collaborateurs sont tous soumis à des règles de confidentialité strictes et le Groupe limite autant que possible la communication d'informations sensibles à des tiers, en s'assurant contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment d'accords de confidentialité.

B. RAPPORT DE GESTION

1. PRESENTATION GENERALE DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

1.1 CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022-23 a été marqué par un contexte particulièrement exigeant. Malgré une dynamique commerciale toujours solide, la croissance est freinée par des pénuries persistantes de composants qui ont généré des décalages d'exécution et de facturation de commandes ainsi que par les conséquences économiques du contexte international, en particulier la guerre en Ukraine et la période post-Brexit au Royaume-Uni.

En millions d'euros	2022-2023	2021-2022
Chiffre d'affaires	183,5	183,6
EBITDA	1,4	8,4
Taux de marge d'EBITDA	0,8 %	4,6%
Résultat net consolidé part du groupe	-12,3	-1,1

1.2 POINT SUR L'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 183,5 M€, quasi stable par rapport à l'exercice 2021/22.

Période	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 1/03/21 au 28/02/22
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	183,5	183,6

ÉLARGISSEMENT ET DIVERSIFICATION DE LA BASE CLIENTS

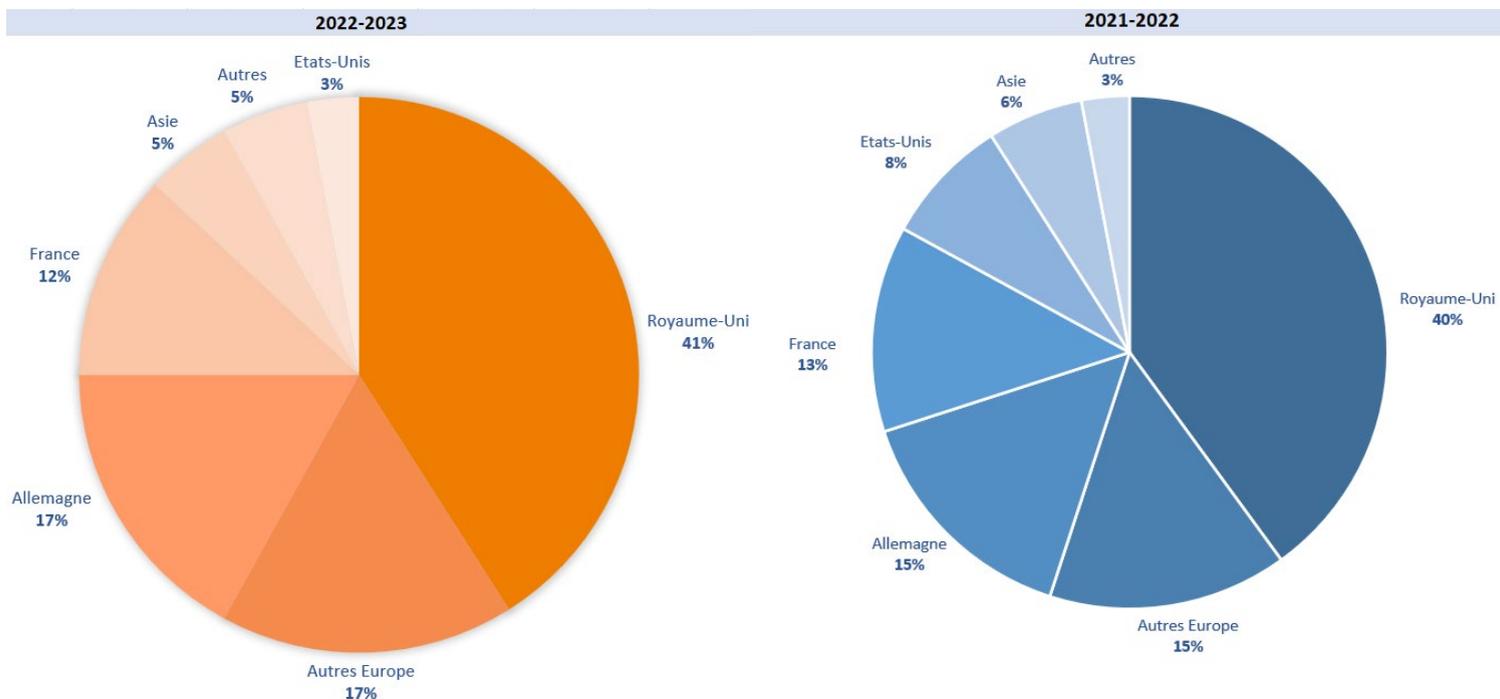
Le Groupe poursuit l'élargissement et la diversification de sa base de clients, combinant des clients représentant des volumes d'affaires variés.

Ainsi, le premier client du Groupe représente 6% du chiffre d'affaires, contre 8% en 2021/22. Le top 10 des clients du Groupe pèse 33% du chiffre d'affaires sur la période, contre 35% sur l'exercice 2021/22.

EXPANSION À L'INTERNATIONAL

La bonne dynamique commerciale de 2CRSi contribue également à l'internationalisation des activités avec 88% des ventes et prestations réalisées hors de France.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIEU DE LIVRAISON



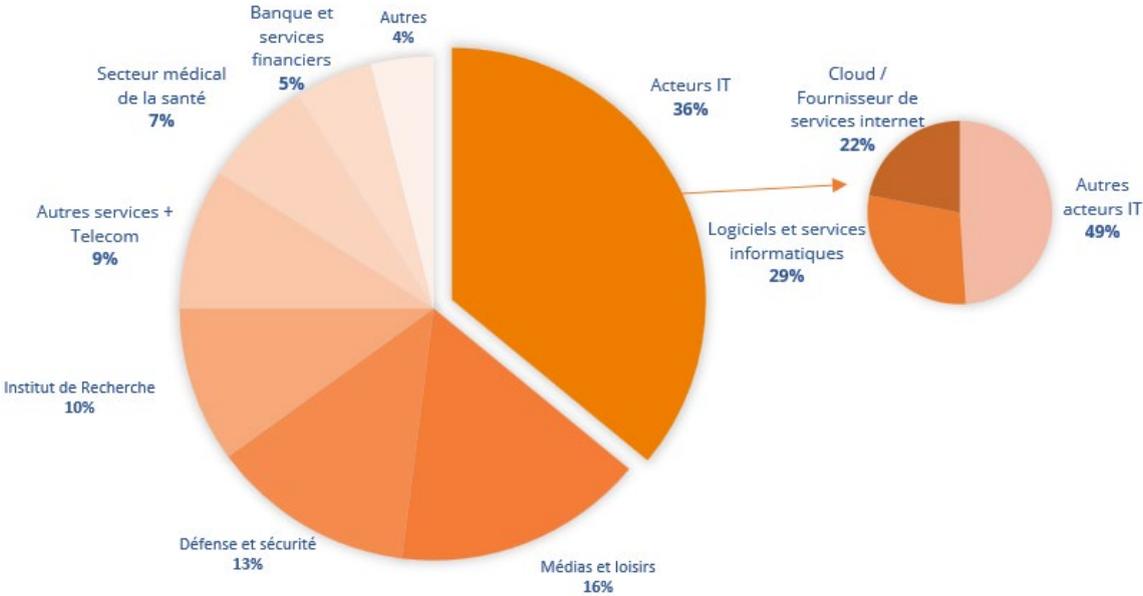
La part du Royaume-Uni et de l'Allemagne progresse, respectivement de 36% sur l'exercice 2020/21, 40% sur 2021/22 à 41% pour le Royaume Uni et de 15% à 17% pour l'Allemagne. La part de la France passe à 12% (contre 13%). Le reste de l'Europe progresse (17% contre 15%) et le reste du monde passe de 17% à 13%.

DES CLIENTS DIVERSIFIÉS

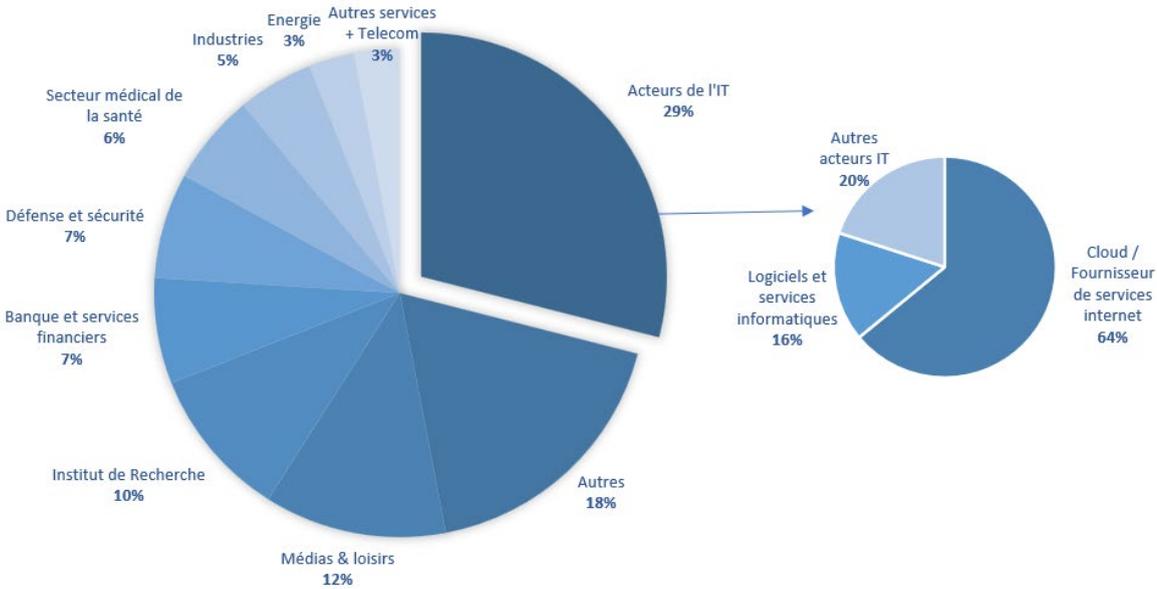
Le secteur de l'IT et de la « *Nouvelle Economie* » continue à se renforcer avec 36 % de l'activité du Groupe (contre 29% sur l'exercice précédent), qu'il s'agisse d'acteurs du cloud, de fournisseurs de services internet, d'éditeurs de logiciels ou de prestataires de services informatiques. Le Groupe se renforce également dans le secteur de la Défense (13% contre 7% sur l'exercice précédent) et les Média et Loisirs (16% contre 12% sur l'exercice précédent). Le Groupe a également une présence significative stable avec les instituts de recherche (10%).

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

2022-2023



2021-2022



1.3 POINT SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE

Période	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22	Du 01/03/20 au 28/02/21
Chiffres d'affaires	183,5	183,6	163,3
Achats consommés	(141,7)	(143,2)	(129,7)
Autres produits de l'activité	0,8	2,5	3,9
Charges externes	(12,5)	(10,9)	(9,4)
Charges de personnel	(27,1)	(23,6)	(19,5)
Impôt et taxes	(0,7)	(0,6)	(0,6)
Autres produits et charges d'exploitation	(0,8)	0,5	(0,6)
EBITDA	1,4	8,4	7,4

Sur l'exercice, la marge brute ressort à 41,8 millions d'euros. Elle représente 22,8 % du chiffre d'affaires contre 22% sur l'exercice précédent, reflétant la bonne maîtrise des achats malgré les conditions sur les approvisionnements.

Les autres produits d'activité s'établissent à 0,8 M€ contre 2,5 M€ en 2021-2022. Cette évolution intègre une base de comparaison défavorable, l'exercice 2021-2022 intégrant un produit d'activité exceptionnel de l'ordre de 1,7 million d'euros dans le cadre du redressement judiciaire de Blade.

Au-delà du niveau d'activité affecté par les décalages d'exécution de commandes, la rentabilité opérationnelle est pénalisée par les tensions inflationnistes qui ont particulièrement pesé sur l'activité distribution. Cette activité a en effet dû faire face à une forte hausse des charges salariales sur les implantations britanniques, allemandes et suisses.

Dans ce contexte, les charges de personnel affichent une progression de 15% à 27,1 millions d'euros (14,7% du CA total contre 12,8% sur l'exercice 2021-2022). Les charges externes sont également en progression à 12,5 millions d'euros en 2022-2023 contre 10,9 millions en 2021-2022, en hausse de 14%. L'augmentation des charges externes et des frais principalement concerne principalement Boston au Royaume Uni et en Allemagne. L'augmentation sur la France est liée principalement à l'augmentation des honoraires et aux services bancaires, ainsi qu'à l'augmentation des coûts d'hébergement pour un des data center du Groupe.

Les autres produits et charges d'exploitation pèsent également sur la rentabilité à -0,8 millions d'euros contre 0,5 million euros en 2021-2022. Cette évolution défavorable intègre un effet de change négatif de 0,6 million d'euros sur l'exercice, contre + 0,7 M€ sur l'exercice précédent.

Malgré ces éléments, l'EBITDA reste positif à 1,4 million d'euros contre 8,4 millions d'euros un an auparavant.

1.4 AUTRES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	Du 01/03/22 au 28/02/23	Du 01/03/21 au 28/02/22
EBITDA	1,4	8,4
Autres produits et charges opérationnels courants	(0,9)	(0,5)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(10,0)	(6,5)
Résultat opérationnel courant	(9,5)	1,4
Résultat opérationnel	(9,5)	1,4
Résultat financier	(2,6)	(3,0)
Résultat net consolidé	(12,8)	(1,1)
Résultat net consolidé part du groupe	(12,3)	(1,1)

Le résultat opérationnel courant est négatif à hauteur de 9,5 millions d'euros intégrant 10,0 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions contre 6,5 millions d'euros sur l'exercice précédent. La forte hausse des dotations nettes amortissements et provisions est principalement liée aux variations nettes des provisions de dépréciation de l'actif circulant (stocks et créances clients) et pour faire face à des risques opérationnels.

Les autres produits et charges courantes de l'exercice incluent des passages en *write off* au sein de la filiale américaine du Groupe (0,4 M€).

Le résultat financier passe à -2,6 millions d'euros contre -3,0 millions d'euros, malgré une hausse des charges d'intérêts de 0,4 M€ qui s'élevaient à 1,4 M€. Après impôt, le résultat net consolidé part du Groupe est négatif à hauteur de -12,3 millions d'euros contre une -1,1 million d'euros pour l'exercice précédent.

1.5 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.5.1 NOUVELLES COMMANDES CLIENTS

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ETUDE AVEC THALES ALENIA SPACE

2CRSi annonce avoir été retenu sur un projet d'étude portant sur le développement de systèmes informatiques embarqués pour les systèmes spatiaux. L'objectif de ce projet de recherche est de concevoir les futurs systèmes (serveurs, stations de travail, cartes endurcies...) capables de répondre aux contraintes spécifiques des vols spatiaux (résistance aux secousses du décollage, vide rapide, radiations...), en nécessitant un minimum de modifications par rapport à un serveur classique.

Le choix de 2CRSi pour relever ce défi technologique vient valider l'expertise du Groupe dans sa capacité à répondre aux cahiers des charges les plus exigeants sur des applications critiques. Avec Thales Alenia Space, cette première collaboration ouvre la voie à de futurs contrats dans le cadres programmes spatiaux à venir.

Sébastien Clause, Direction Technique de Thales Alenia Space, a commenté : « Notre obsession est de rester à l'avant-garde de l'innovation afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients. Nous sommes ravis de coopérer avec 2CRSi et de mettre à profit nos compétences complémentaires afin d'étudier la possibilité de développer de toutes nouvelles solutions d'architectures de traitement et de stockage de données à bord des satellites. »

2CRSi SELECTIONNE PAR UN ACTEUR MAJEUR DE LA DEFENSE EUROPEENNE POUR LEUR NOUVEAU CLUSTER HPC

2CRSi annonce un nouveau contrat HPC pour la fourniture matériel et logiciel, auprès d'un acteur majeur de la Défense Européenne. Cette nouvelle commande porte sur la fourniture d'un nouveau cluster de calculs.

Ce client, expert mondial en maîtrise d'œuvre industrielle, conception et intégration de systèmes de combat a choisi 2CRSi pour concevoir, fabriquer, déployer leur solution de calculs hautes performances (« High Performance Computing » en anglais ou « HPC »).

Ce nouvel accord, remporté face aux acteurs traditionnels du secteur, confirme la valeur ajoutée et l'excellence des solutions 2CRSi, ainsi que l'affirmation de souveraineté des Etats et des industriels Européens de la Défense dans leurs choix technologiques.

NOUVEAU DEPLOIEMENT HPC AVEC LE SLAC

2CRSi annonce avoir été sélectionné par le National Accelerator Laboratory de Stanford (SLAC) pour fournir de nouvelles installations HPC. Le SLAC, laboratoire mondialement reconnu, géré par l'Université de Stanford et le bureau scientifique du département de l'Énergie des États Unis (US Department of Energy's Office of Science), a choisi 2CRSi Inc., la filiale américaine du Groupe, pour augmenter ses capacités de calcul de haute performance (HPC).

Ce laboratoire gère de multiples programmes, explorant la compréhension de l'Univers à la plus petite, la plus grande et la plus rapide de toutes les échelles, et participant à la création d'outils ultraperformants utilisés par les scientifiques du monde entier. Avec une recherche portant sur la physique des particules, l'astrophysique, la cosmologie, les matériaux, la chimie, la biologie, les sciences de l'énergie et le calcul scientifique, le SLAC aide à résoudre les plus grands défis de notre temps.

La solution 2CRSi met à profit les dernières technologies d'AMD et sera livrée et déployée fin 2022. « Ayant déjà travaillé avec l'Université de Stanford par le passé, être sélectionné aujourd'hui par le SLAC dans le domaine du HPC est un rêve devenue réalité. Avoir notre technologie et équipe valorisées par une telle institution prouve que 2CRSi à aujourd'hui sa place parmi les grands du monde du HPC », déclare Alain Wilmouth, co-fondateur de 2CRSi.

Le SLAC National Accelerator Laboratory, initialement appelé Stanford Linear Accelerator Center, est un Laboratoire National du ministère de l'Énergie des États-Unis, exploité par l'université de Stanford, sous la direction programmatique de l'Office of Science du ministère de l'Énergie des États-Unis et situé à Menlo Park, en Californie. Les recherches du SLAC sont axées sur un vaste programme de physique atomique et de l'état solide, de chimie, de biologie et de médecine utilisant les rayons X du rayonnement synchrotron et un laser à électrons libres, ainsi que sur la recherche expérimentale et théorique en physique des particules élémentaires, en physique des astroparticules et en cosmologie.

La contribution de ce client au CA du groupe a représenté 0,5 M€.

LE GROUPE 2CRSI SIGNE UN CONTRAT DE 14,8 MILLIONS D'EUROS

2CRSi annonce que sa filiale Boston Allemagne a remporté un contrat cadre sur 3 ans pour un montant ferme de 14,8 millions d'euros avec un acteur majeur des services de logistique.

Ce client, accompagné d'un partenaire spécialisé dans les technologies de la sécurité, a choisi Boston Servers and Storage pour soutenir leur utilisation croissante de technologies « Edge Computing » et d'Intelligence Artificielle.

Le contrat porte sur des équipements spécifiques associés à des services managés. La solution, basée sur les dernières technologies Intel et NVIDIA, garantit un haut niveau de performance et d'efficacité, ainsi qu'une prise en charge de nouveaux types d'architectures de sécurité.

NOUVEAU CONTRAT DE 3,5 MILLIONS DE LIVRES STERLING DANS LE CALCUL HAUTE PERFORMANCE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

2CRSi annonce un nouveau contrat de 3,5 millions de livres sterling remporté par les équipes de Boston Limited Boston Limited a été choisi par l'une des plus grandes entreprises Européennes d'ingénierie pour concevoir, fabriquer et déployer une infrastructure dernière génération pour augmenter leur capacité en Calcul Haute Performance (HPC) et Intelligence Artificielle.

Cette solution combine les capacités de HPC des processeurs AMD EPYC™ et du système haut de gamme NVIDIA® DGX A100. Boston permet ainsi à sa clientèle d'augmenter ses capacités de gestion et d'entraînement d'algorithmes propriétaires.

CONTRAT HISTORIQUE POUR LE GROUPE 2CRSI : 73 MILLIONS D'EUROS

2CRSi annonce le gain d'un contrat historique. Ce contrat pluriannuel est le plus important remporté par le Groupe à ce jour. Une équipe européenne de Boston a remporté auprès d'un nouveau client un contrat d'un montant maximum de 73M€ pour la fourniture de solutions de calcul haute performance (HPC).

Les détails de ce contrat constituent une information « restreinte ». D'une durée initiale de 5 ans, le contrat pourra être prorogé de 4 années supplémentaires. La contribution de ce nouveau client dans les chiffres du Groupe a représenté 10,7 M€.

1.5.2 PROJETS PILIERS POUR LA CROISSANCE DU GROUPE

2CRSI ET CGG LANCENT UNE OFFRE COMMUNE DE HPC-AS-A-SERVICE

CGG, leader mondial pour les technologies du calcul à haute performance (HPC) et leader mondial des sciences de la Terre, des sciences de la data, de la détection et de la surveillance, et 2CRSi, concepteur et constructeur de serveurs informatiques écoénergétiques haute performance, annoncent la signature d'un accord stratégique pour une nouvelle offre conjointe HPC et IA en tant que service (HPCaaS) pour répondre aux besoins des clients HPC et IA.

Cette collaboration s'appuie sur des décennies d'expérience et d'expertise en matière d'infrastructures et de solutions HPC et ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire respective des deux entreprises. CGG et 2CRSi développeront conjointement de nouvelles solutions et de nouveaux services HPC, en alliant l'expertise reconnue de CGG dans l'exploitation de centres de calculs HPC optimisés pour des environnements de production et la compétence unique de 2CRSi dans la conception et la construction de serveurs informatiques écoénergétiques haute performance. Les solutions et services qui en résulteront répondront à tous les besoins en matière de calcul intensif, allant des infrastructures HPC écoénergétiques aux offres HPC en tant que service (HPCaaS).

Cet accord accélère la mise en œuvre de la stratégie de CGG visant à étendre son offre HPCaaS et à tirer parti de son expertise scientifique et technique pour optimiser et gérer des algorithmes complexes et les jeux de données les plus exigeants. Depuis des décennies, CGG propose à ses clients, des solutions de haut de gamme qui s'appuient sur ses centres de calcul parmi les plus puissants au monde. CGG a adopté très tôt les avancées en matière d'architectures et de pratiques HPC à grande échelle en les adaptant aux contraintes industrielles et depuis plus d'une décennie, CGG est le pionnier du refroidissement liquide immersif à l'échelle industrielle.

Pour 2CRSi, cet accord est une opportunité d'ouvrir de nouveaux canaux pour le déploiement de ses serveurs HPC écoénergétiques, notamment en immersion, mais également d'offrir à ses clients les avantages de l'expertise de pointe de

CGG en matière de HPC et d'algorithmique avec ses propres systèmes - qui peuvent être hébergés dans n'importe quel centre de calcul de CGG. Grâce à son expertise en matière de serveurs écoénergétiques de haute performance et à son offre éco-responsable, 2CRSi fournit depuis plus de 10 ans, des systèmes de calcul de haute performance pour les services et solutions de pointe de CGG destinées au secteur de l'énergie.

SOGITEC – 2CRSI : DES ANNEES DE COLLABORATIONS MARQUEES PAR UN PARTENARIAT RENFORCE EN 2023

2CRSi annonce un partenariat renforcé avec son client historique Sogitec. Filiale à 100% de Dassault Aviation, basé à Suresnes (92) et Bruz (35), Sogitec est le leader français des systèmes de simulation d'entraînement et de formation aéronautiques qui contribuent au développement, à l'entretien et à l'amélioration de la capacité opérationnelle des pilotes, des équipages et du personnel de maintenance des forces armées, en France et à l'étranger.

La société offre une gamme exhaustive de produits et de services pour les besoins de simulation des avions de combat Mirage et Rafale, des hélicoptères NH90 et H160M (HIL - Guépard), des drones et des avions de mission, ainsi que des avions d'affaire Falcon.

Maître d'œuvre de programmes nationaux et internationaux complexes impliquant de multiples coopérations industrielles, Sogitec a développé une forte expérience ainsi que de grandes capacités d'investissement, d'innovation et de développement. Fort de ces atouts, Sogitec est solidement engagé sur une trajectoire de croissance sur ses marchés, aussi bien en France qu'à l'international. 2CRSi compte Sogitec parmi ses clients historiques, puisque les premières collaborations datent de 2005 et ont été pour partie à l'origine de la création de 2CRSi.

Depuis 2016, à la suite d'un appel d'offres, remporté grâce à la qualité de son ingénierie et sa maîtrise technique, 2CRSi intervient plus spécifiquement dans la fourniture d'infrastructures informatiques pour les simulateurs de vol.

2CRSI, CLEVER CLOUD, KALRAY ET VATES S'UNISSENT POUR EQUIPER LES DATA CENTERS DE MATERIELS SOUVERAINS ET INNOVANTS

2CRSi, Clever Cloud, fournisseur européen de solutions d'automatisation et d'optimisation pour l'hébergement de sites web et d'applications, Kalray (Euronext Growth Paris : ALKAL), leader dans les technologies matérielles et logicielles dédiées à la gestion et au traitement intensif des données du Cloud au Edge et Vates, éditeur de logiciels open source spécialisé dans la virtualisation sécurisée, annoncent que le projet ReNESENS, porté par Vates, est lauréat du Plan d'Investissement France 2030 - "Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur".

L'objectif de ReNESENS est de développer des solutions pour les infrastructures des data centers Cloud et Edge autour d'un nouveau type de processeurs appelés DPU (Data Processing Unit), ainsi que des technologies innovantes de virtualisation et de logiciel.

La vitesse, la complexité et la quantité de données traitées par les data centers n'ont jamais été aussi importantes, atteignant un niveau historique dans le Cloud et plus récemment sur le Edge. De nouveaux types d'équipements, basés sur des technologies innovantes tant au niveau matériel que logiciel, sont nécessaires pour concevoir des infrastructures plus efficaces, plus ouvertes et optimisées en termes de consommation d'énergie.

Le projet ReNESENS fédère certaines des entreprises françaises les plus avancées en la matière, reconnues pour leur expertise unique dans les domaines des processeurs DPU, des logiciels de virtualisation, des serveurs haute performance et des architectures innovantes : Vates, Clever Cloud, Kalray et 2CRSi. Le projet vise à développer une proposition souveraine innovante et compétitive tant pour les utilisateurs finaux que pour l'écosystème des data centers.

Olivier Lambert, Président et fondateur de Vates : « Les data centers sont aujourd'hui d'une importance cruciale et nécessitent une gestion et une portabilité des systèmes innovantes et très efficaces. À cet égard, la virtualisation joue un rôle clé. ReNESENS est un projet d'importance stratégique pour développer la prochaine génération de data centers, tant au niveau du Cloud que du Edge, en périphérie. Dans le cadre de ce projet, Vates travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'intégrer XCP-ng à l'architecture du processeur DPU de Kalray mais aussi pour s'assurer que sa pile logicielle fonctionne parfaitement avec les outils réseau de Clever Cloud. Vates fournira également des équipements optimisés réunissant le meilleur des technologies de Kalray, de Clever Cloud et des serveurs haute performance de 2CRSi dédiés aux segments « High End » et Edge Computing. »

Éric Baissus, Président du Directoire de Kalray : « Les processeurs DPU changent la donne dans le domaine des data centers. Ils offrent une opportunité unique de construire des solutions plus flexibles, évolutives et économes en énergie. En tant que leader européen des processeurs DPU, nous sommes ravis de travailler en étroite collaboration avec 2CRSi, Clever Cloud et Vates dans le cadre du projet ReNESENS, pour construire ensemble la prochaine génération d'infrastructures pour data centers. »

Quentin Adam, Président et Directeur Général de Clever Cloud : « Nous sommes heureux de participer au projet ReNESENS, qui permettra de développer une solution innovante de gestion du trafic réseau, tant au niveau matériel que logiciel. Ceci contribuera à améliorer l'efficacité technique et énergétique de nos infrastructures tout en réduisant les coûts. Clever Cloud apportera toute son expertise à cette initiative et à ses partenaires 2CRSi, Kalray et Vates. C'est en travaillant de concert que les acteurs de la tech française créeront les outils du Cloud de demain. »

Le projet ReNESENS s'articule autour de 4 axes principaux :

- Processeurs DPU et virtualisation : utilisation de processeurs DPU pour améliorer les performances et l'efficacité énergétique de la virtualisation et de l'isolation logique.
- Orchestration avec le développement d'un système d'isolation pour l'environnement d'exécution des conteneurs.
- Logiciels de réseau et de stockage : utilisation de processeurs DPU pour obtenir des performances réseau maximales via un routage logiciel open source, sécurisé et performant (Reverse Proxy) ainsi que des protocoles et services de stockage.
- Intégration matérielle : Utilisation de processeurs DPU au sein d'une nouvelle génération de matériels pour data centers.

D'une durée de 3 ans, ReNESENS est un projet de plusieurs millions d'euros dont l'aboutissement est toute une gamme de solutions innovantes combinant matériel et logiciel qui permettront aux utilisateurs dans les data centers d'utiliser des équipements hautement avancés, indépendants et sécurisés.

PARTENARIAT DE DISTRIBUTION AVEC TD SYNEX, LEADER MONDIAL DE LA DISTRIBUTION INFORMATIQUE 2CRSi ETEND SA PRESENCE COMMERCIALE EN AMERIQUE DU NORD

2CRSi annonce un accord de distribution pour l'Amérique du Nord avec TD SYNEX, distributeur mondial et agrégateur de solutions pour l'écosystème informatique. Afin de suivre les tendances de marché et l'augmentation de l'enveloppe thermique des puces, cet accord couvre les serveurs 2CRSi refroidis par « immersion complète » ainsi que les serveurs 2CRSi « Direct Liquid-Cooled (DLC) » (dont seuls les composants principaux sont directement refroidis par un liquide). Ces serveurs sont disponibles en largeur « 21" » (2CRSi OCToPus™), inspirés de l'Open Compute Project (OCP), mais aussi au format standard « 19" » (2CRSi Atlas™).

Ces produits participent activement à la réduction de la consommation électrique et permettent de réduire les coûts de maintenance et d'opérations des data centers. De plus, ces serveurs de haute performance correspondent aux besoins des marchés en croissance rapide des supercalculateurs (HPC), des services de Cloud Computing, de l'Intelligence Artificielle et de l'énergie... « Nous considérons comme stratégique l'entrée de 2CRSi dans notre écosystème de partenaires.

Le groupe offre des réponses aux objectifs d'économies d'énergie du marché en pleine expansion des data centers. Ce partenariat est parfaitement en phase avec l'engagement de TD SYNEX au service de la réussite de ses clients et des enjeux de réduction de l'empreinte carbone de l'informatique », déclare Gary Palenbaum, Vice-Président Exécutif en charge du développement des gammes chez TD SYNEX. 2CRSi propose dans le monde entier des services flexibles de déploiement et d'assistance technique. Les avantages de ce nouveau partenariat pour les clients de TD SYNEX sont multiples :

- Green IT : 2CRSi est reconnu mondialement pour la conception, l'ingénierie et la fabrication de solutions d'infrastructures informatiques durables. Ces solutions sont en pointe vers un futur plus vert.
- Serveurs haute performance
- Réduction des OPEX : Spécifiquement conçus pour le refroidissement liquide, les serveurs 2CRSi assurent une infrastructure optimisée à moindre coût selon les tendances de marché.
- Haute performance : Les équipes R&D 2CRSi se concentrent sur l'amélioration continue des gammes de produits, optimisant l'efficacité, la flexibilité et la facilité d'utilisation au quotidien.
- Design « Sur mesure » : Chaque jour, les besoins spécifiques des clients déterminent l'approche technique de 2CRSi et illustrent son savoir-faire sur les architectures complexes. Tant pour l'offre existante que pour les nouveaux produits, 2CRSi adapte ses serveurs et solutions associés selon les attentes spécifiques des clients.

« TD SYNEX est reconnu pour sa capacité à offrir à ses partenaires les leviers techniques et commerciaux permettant d'accélérer la croissance de ses clients ; grâce à nos serveurs DLC ou en immersion, les clients pourront réduire significativement les OPEX de leurs infrastructures informatiques. »

2CRSi & LAMPLIGHTER ENERGY SIGNENT UN CONTRAT D'ÉNERGIE DE LONG TERME (PPA) POUR LE STOCKAGE ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AFIN D'ALIMENTER DES DATA CENTERS AUX USA.

2CRSi annonce la signature d'un Contrat d'énergie renouvelable (PPA) qui permet de garantir son approvisionnement en électricité « verte » et un prix stable permettant de développer des centres de données en Amérique du Nord. En raison de la demande croissante de services HPC/Cloud Data Center, 2CRSi continue de développer son portefeuille de services et ses centres de données.

Afin d'utiliser 100% d'énergie renouvelable propre et de stockage d'énergie sur site, 2CRSi a signé un contrat d'achat d'électricité (PPA) de 25 ans avec Lamplighter Energy Inc. L'électricité proviendra initialement d'installations solaires, installées au sol, ainsi que de serres solaires photovoltaïques de Lamplighter, alors que le système de stockage d'énergie sera constitué de batteries et de production d'hydrogène vert.

Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la vision de 2CRSi de concilier informatique et environnement d'éviter les pénuries et d'assurer une rentabilité économique et responsable. Il permet à 2CRSi de garantir ses services tout en bénéficiant d'un approvisionnement énergétique sécurisé 100% durable, au prix le plus bas.

Ce projet, construit en partenariat avec les communautés locales, apportera non seulement de l'investissement et des emplois dans une région rurale mais aussi un soutien direct à l'expansion du secteur agricole, traditionnellement orientés vers la production alimentaire.

« Cet accord vise à sécuriser le développement de nos activités de services et de data centers aux Etats Unis. Cette électricité produite de manière responsable est également bien moins onéreuse que le prix « marché » dans l'État de New York et sera donc très rentable pour tous les clients soucieux de réduire leurs OPEX. Serveurs haute performance 2 Ajouté à nos technologies qui permettent de diminuer la consommation des serveurs et des data centers, ce contrat fera de ce site l'un des plus économiques aux USA. », déclare Alain Wilmouth, PDG de 2CRSi Corporation.

Lamplighter, en coordination avec le fond « emPower Real Estate », garantit un équilibre entre la protection des terres agricoles et l'adoption d'énergies renouvelables par l'ajout de serres solaires photovoltaïques et de la production d'hydrogène vert.

« Cet investissement pris en charge avec « emPower Real Estate », reflète non seulement l'opportunité à court terme de contrôler l'inflation des prix, mais associée à une vision plus large sur la valeur inhérente et la demande de transition vers des sources d'énergie plus propres et d'hydrogène. », déclare André De Rosa, PDG de Lamplighter Energy Avec un marché évoluant vers une demande client de Data Centers très haute densité électrique ainsi que de « refroidissement liquide », les services de 2CRSi visent à prendre une part plus importante dans les revenus du Groupe. Tout en élargissant son portefeuille de services, 2CRSi renouvelle son engagement à fournir des solutions bas carbone.

Les infrastructures devraient être mis en service en fin 2023.

VENTE DE LA BRANCHE DISTRIBUTION

Au titre des événements postérieurs à la clôture, le Groupe 2CRSi a annoncé le 16 juin 2023 avoir conclu un accord avec une filiale de Source Code LLC (basée à Norwood, MA, USA), un opérateur américain dans le secteur des solutions d'infrastructures informatiques, pour la vente de sa participation dans le spécialiste de la distribution informatique, Boston Limited.

L'acquisition de Boston Limited en novembre 2019, avait pour objectif de créer d'importantes synergies, tant en matière de diversification de sa clientèle et d'accès à de nouveaux marchés, que de nets élargissements de ses positions à l'international.

Le chiffre d'affaires du Groupe 2CRSi est passé de 65M€ sur l'année calendaire 2018, pour s'établir à environ 184M€ pour l'exercice clos fin février 2023.

Cependant, même si une part majoritaire du chiffre d'affaires du Groupe 2CRSi est réalisée par Boston Ltd, son intégration au Groupe a été marquée par des défis opérationnels et logistiques inattendus et induits par les pénuries de composants, le « Brexit » et les crises du Covid. Dans ce contexte, et convaincu que cette opération est créatrice de valeur tant pour Boston que pour le périmètre historique de 2CRSi, le Conseil d'Administration a émis un avis favorable à cette offre

d'acquisition de Source Code sur Boston Limited. L'opération a déjà obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de contrôle compétentes.

HAW, société holding de 2CRSi contrôlée par Monsieur Alain Wilmouth, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers une demande de constat de non-lieu au dépôt d'une offre publique de retrait au sens de l'article 236-6 2° du règlement général de l'AMF afin de faire constater que cette cession ne porte pas sur le principal des actifs du Groupe 2CRSi, étant précisé que l'obtention d'un constat de non-lieu à offre publique de retrait ne constitue pas une condition suspensive à la réalisation de la cession envisagée.

Le développement de la propriété intellectuelle créée par le Groupe est la stratégie de valorisation de ses produits et de ses marques.

La fabrication de solutions informatiques 2CRSi est inspirée par ses équipes de recherche et développement basées à Strasbourg (FR) et à Manchester (UK). Ces produits uniques permettent de réduire l'impact énergétique et écologique du Cloud, de l'Intelligence Artificielle, ou encore du stockage des données. Ils disposent d'avantages compétitifs spécifiques grâce à leur densité, leur facilité d'utilisation, leurs performances ou leurs plus faibles coûts opérationnels (OPEX).

L'acheteur s'est engagé à commercialiser l'innovation des produits et des services 2CRSi. Ses forces commerciales propres aux Etats-Unis, mais aussi celles de Boston en Europe, en Afrique ou en Australie, poursuivront les synergies amorcées depuis 2019.

2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT ET AU CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ

RAISON SOCIALE

2CRSi

LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ – DATE D'IMMATRICULATION

2CRSi est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro d'identification RCS 483 784 344.

Elle a été immatriculée le 20 septembre 2005.

COTATION – CODE LEI

2CRSi est coté depuis juin 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0013341781) et ses titres ont été transférés sur Euronext Growth en novembre 2022.

Son code LEI est : 969500PMJR23G2GLP639

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

2CRSi a été constituée le 20 septembre 2005 pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision collective des associés conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} mars et se clôture le dernier jour du mois de février de chaque année. Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2023 de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social. L'exercice social s'ouvrirait le 1^{er} juillet et prendrait fin le 30 juin de chaque année. Par exception, l'exercice ouvert le 1^{er} mars 2023 aurait une durée exceptionnelle de 16 mois.

SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION APPLICABLE, PAYS D'ORIGINE, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE SOCIAL, SITE WEB

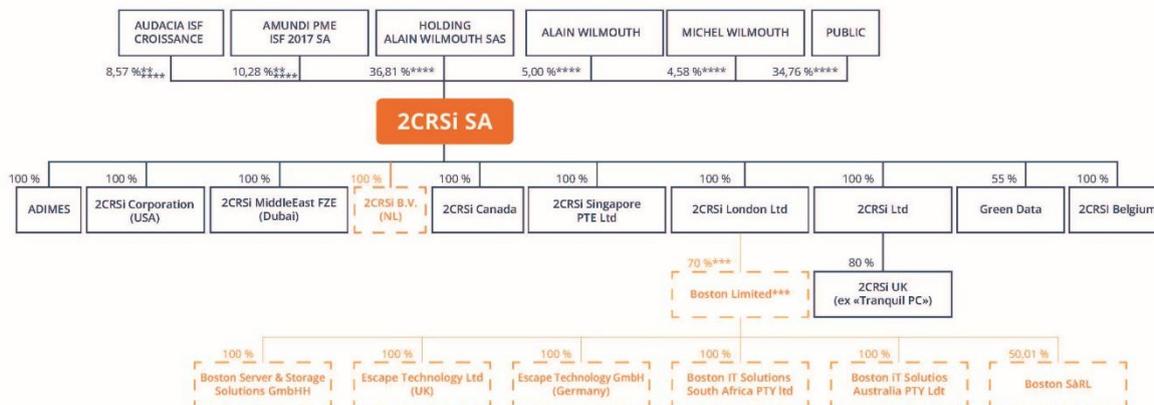
Le siège social de la Société est situé au 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg, France. Le numéro de téléphone du siège social est le : +33 (0) 3 68 41 10 60.

La Société est une société anonyme régie par le droit français. Son site internet est le suivant [2crsi.com](https://www.2crsi.com).



2.2. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE GROUPE 2CRSi*



* Le Groupe possède des participations : Gamestream 14,71 % du capital soit 28 411 actions.

** HAW a exercé en date du 30 mars 2023 l'option d'achat portant sur 3 500 000 actions de préférence (ADP) 2CRSi gérées par Audacia et détenues par Audacia ISF Croissance à hauteur de 1.590.900 titres représentant 8,97% du capital et par Amundi PME ISF 2017 SA à hauteur de 1.909.100 titres représentant 10,76% du capital. Le financement de l'acquisition de ces actions par HAW est en cours d'obtention et le transfert de propriété n'est pas encore réalisé. L'avis AMF n°219C2449 du 26 novembre 2019 tenait déjà compte de l'assimilation de ces actions par HAW conformément à l'article L233-9 I 4° du Code de commerce. Les franchissements de seuils seront déclarés à l'AMF après le transfert de propriété.

*** Groupe Boston Limited, branche Distribution, cédée à une filiale de Source Code LLC, cession finalisée le 18 juillet 2023.

**** Les pourcentages de détention de 2CRSi SA sont présentés au 30 septembre 2023.

2.3. EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2CRSI (MNEMONIQUE AL2SI)

HISTORIQUE DU COURS DE 2CRSi DU 1ER MARS 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023

Date	Jour	Mois	Année	Volume	Capitaux	Cours moyen	+ Haut	+ Bas	Cours fin de mois
31/03/2022	31	3	2022	575 645	2 220 933	3,8585	4,9000	2,6100	4,3300
30/04/2022	29	4	2022	303 098	1 409 291	4,5882	4,8000	4,1800	4,7000
31/05/2022	31	5	2022	229 637	1 062 522	4,5927	4,9000	4,2200	4,3150
30/06/2022	30	6	2022	319 500	1 212 239	4,0473	4,3750	3,2850	3,2850
31/07/2022	29	7	2022	296 805	937 413	3,1610	3,4600	2,8900	3,1500
31/08/2022	31	8	2022	158 740	506 210	3,1948	3,4500	3,0000	3,1600
30/09/2022	30	9	2022	251 629	646 374	2,7098	3,1600	2,0400	2,2100
31/10/2022	31	10	2022	217 120	532 432	2,3976	2,7100	2,1150	2,3650
30/11/2022	30	11	2022	202 797	494 392	2,5170	2,7400	2,1250	2,2850
31/12/2022	30	12	2022	342 322	958 329	2,7510	3,4000	2,1450	3,0800
31/01/2023	31	1	2023	142 668	439 653	3,0707	3,2650	2,8800	2,9100
28/02/2023	28	2	2023	114 368	332 878	2,9585	3,0750	2,6100	2,7950
31/03/2023	31	3	2023	225 203	543 933	2,4083	2,7950	2,2300	2,2900
30/04/2023	28	4	2023	232 207	497 027	2,1483	2,3500	2,0200	2,0900
31/05/2023	31	5	2023	515 604	839 065	1,6098	2,0800	1,4900	1,6100
30/06/2023	30	6	2023	732 224	1 291 595	1,7802	2,1000	1,3900	1,5850
31/07/2023	31	7	2023	676 778	1 158 094	1,6750	1,9600	1,5350	1,6950
31/08/2023	31	8	2023	167 731	275 117	1,6441	1,7750	1,5000	1,6000
30/09/2023	29	9	2023	286 901	440 427	1,5338	1,7300	1,3200	1,3600

2.4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONARIAT ET AU CAPITAL

2.4.1 COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En date du 30/09/2023, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à **1 670 869,44 €**, divisé en **18.565.216 actions** de 0,09 € de nominal réparties en deux catégories d'actions dans les proportions suivantes (i) 15 065 216 actions ordinaires et (ii) 3.500.000 actions de préférence dites « ADP 2017 »

2.4.2 EVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du capital de la Société depuis le 1er janvier 2018 :

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale après opération	Capital après opération
30 septembre 2023	Actions émises dans le cadre de l'émission des OC 1224 19e résolution AG 31 août 22	1 609 753,68 €	17 886 152	18 565 216	0,09 €	1 670 869,44 €
21 mars 2022	Attribution définitive aux bénéficiaires du plan d'Attributions Gratuites d'Actions n°01-2020	1 596 908,70 €	17 743 430	17 886 152	0,09 €	1 609 753,68 €
10 juillet 2018	Exercice intégral de l'option de surallocation par Natixis, donnant lieu à l'émission de 749 143 actions nouvelles supplémentaires, dans le cadre de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé	1 529 485,83 €	16 994 287	17 743 430	0,09 €	1 596 908,70 €
25 juin 2018	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et sans délai de priorité, d'un montant nominal de 449 485,83 €, en vue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé	1 080 000 €	1 200 000	16 994 287	0,09 €	1 529 485,83 €
24 mai 2018	Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires par voie d'échange des 1 200 000 actions de 0,90 euros de valeur nominale contre 12 000 000 actions de 0,09 euro de valeur nominale.	1 080 000 €	1 200 000	12 000 000	0,09 €	1 080 000 €

2.4.3 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

2.4.4 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2023

En date du 30/09/2023, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 1 670 869, 44 €, divisé en 18 565 216 actions de 0,09 € de nominal réparties en deux catégories d'actions dans les proportions suivantes (i) 1 5 065 216 actions ordinaires et (ii) 3.500.000 actions de préférence dites « ADP 2017 ».

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Catégorie d'actions	Droits de vote théoriques		Droits de vote réels	
				Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Holding Alain Wilmouth	6 833 320	36,81%	Actions ordinaires	13 666 640	50,36%	13 666 640	50,42%
Alain Wilmouth	928 258	5,00%	Actions ordinaires	1 769 785	6,52%	1 769 785	6,53%
S/Total Alain Wilmouth	7 761 578	41,81%	Actions ordinaires	15 436 425	56,88%	15 436 425	56,95%
Michel Wilmouth	850 000	4,58%	Actions ordinaires	1 700 000	6,26%	1 700 000	6,27%
autres membres famille	10 975	0,06%	Actions ordinaires	10 975	0,04%	10 975	0,04%
Total groupe familial	8 622 553	46,44%	Actions ordinaires	17 147 400	63,18%	17 147 400	63,26%
Amundi PME ISF 2017 (géré par Audacia)	1 909 100	10,28%	ADP 2017	1 909 100	7,03%	1 909 100	7,04%
Audacia ISF Croissance (géré par Audacia)	1 590 900	8,57%	ADP 2017	1 590 900	5,86%	1 590 900	5,87%
Audacia (b)	10	0,00%	Actions ordinaires	20	0,00%	20	0,00%
Public au nominal	174 552	0,94%	Actions ordinaires	225 044	0,83%	225 044	0,83%
Public au porteur	5 555 698	29,93%	Actions ordinaires	5 555 698	20,47%	5 555 698	20,50%
Actions émises dans le cadre de l'émission des OC 1224 (19e résolution de l'AG du 31 août 2022)	679 064	3,66%	Actions ordinaires émises au 30 septembre 2023	679 064	2,50%	679 064	2,51%
Auto-détention	33 339	0,18%	Actions ordinaires	33 339	0,12%		
Total au 30/09/2023	18 565 216	100,00%	Total	27 140 565	100,00%	27 107 226	100,00%

**Holding Alain Wilmouth (HAW) a exercé en date du 30 mars 2023 l'option d'achat portant sur 3 500 000 actions de préférence (ADP) 2CRSI gérées par Audacia et détenues par Audacia ISF Croissance à hauteur de 1.590.900 titres représentant 8,73% du capital et par Amundi PME ISF 2017 SA à hauteur de 1.909.100 titres représentant 10,47% du capital. Le financement de l'acquisition de ces actions par HAW est en cours d'obtention et le transfert de propriété n'est pas encore réalisé. L'avis AMF n°219C2449 du 26 novembre 2019 tenait déjà compte de l'assimilation de ces actions par HAW conformément à l'article L233-9 I 4° du Code de commerce. Les franchissements de seuils seront déclarés à l'AMF après le transfert de propriété. »*

2.4.5 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital de la Société a évolué de la façon suivante :

Actionnaires	28 février 2021			4 juillet 2022			30 septembre 2023		
	% du capital	% de droits de vote		% du capital	% de droits de vote		% du capital	% de droits de vote	
		Théoriques	Réels		Théoriques	Réels		Théoriques	Réels
Holding Alain Wilmouth (a)	38,51%	52,08%	52,11%	38,20%	51,65%	51,69%	36,81%	50,36%	50,42%
Alain Wilmouth	5,11%	6,57%	6,57%	5,15%	6,66%	6,66%	5,00%	6,52%	6,53%
S/Total Alain Wilmouth	43,62%	58,65%	58,68%	43,35%	58,31%	58,36%	41,81%	56,88%	56,95%
Michel Wilmouth	4,79%	6,48%	6,48%	4,75%	6,42%	6,43%	4,58%	6,26%	6,27%
Autres membres famille				0,04%	0,02%	0,02%	0,06%	0,04%	0,04%
Total groupe familial	48,41%	65,13%	65,16%	48,51%	64,75%	64,81%	46,44%	63,18%	63,26%
Amundi PME ISF 2017(géré par Audacia)	10,76%	7,27%	7,28%	10,76%	7,21%	7,22%	10,28%	7,03%	7,04%
Audacia ISF Croissance (géré par Audacia)	8,97%	6,05%	6,05%	8,89%	6,01%	6,02%	8,57%	5,86%	5,87%
Audacia (b)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Public au nominatif	0,32%	0,33%	0,33%	0,98%	0,85%	0,85%	0,94%	0,83%	0,83%
Public au porteur	31,32%	21,13%	21,15%	31,18%	21,08%	21,10%	29,93%	20,47%	20,50%
Actions émises dans le cadre de l'émission des OC 1224(19e résolution AG 31 aout 22							3,66%	1,29%	1,29%
Auto- détention	0,12%	0,08%		0,14%	0,09%		0,18%	0,12%	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Holding Alain Wilmouth (HAW) a exercé en date du 30 mars 2023 l'option d'achat portant sur 3 500 000 actions de préférence (ADP) 2CRSI gérées par Audacia et détenues par Audacia ISF Croissance à hauteur de 1.590.900 titres représentant 8,73% du capital et par Amundi PME ISF 2017 SA à hauteur de 1.909.100 titres représentant 10,47% du capital. Le financement de l'acquisition de ces actions par HAW est en cours d'obtention et le transfert de propriété n'est pas encore réalisé. L'avis AMF n°219C2449 du 26 novembre 2019 tenait déjà compte de l'assimilation de ces actions par HAW conformément à l'article L233-9 I 4° du Code de commerce. Les franchissements de seuils seront déclarés à l'AMF après le transfert de propriété. »

Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration est détaillé dans le chapitre 3.2.1 du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

2.4.6 ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE ET PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participation croisée.

La société a mis en place un programme de rachat d'actions : 33 339 actions d'auto-détention étaient détenues à ce titre au 30 septembre 2023 (un descriptif du programme est disponible au chapitre 2.4.8).

2.4.7 ALIÉNATIONS D' ACTIONS INTERVENUES POUR RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

2.4.8 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par la société dans le cadre des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 AOÛT 2022

L'Assemblée Générale Mixte de la Société réunie le 31 août 2022, a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 31 août 2021 dans sa dix-septième résolution à caractère ordinaire. Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action 2CRSi par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à **35.772.300€**.

2.4.9 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Au 30 septembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité du programme de rachat d'actions conclu avec Portzamparc :

- 33 339 actions de la Société (représentant 0,18 % de son capital social) d'une valeur nominale de 0,09 € par action et d'une valeur comptable totale de 45 436,24 euros évaluée au cours de clôture du 30.09.2023; et
- 33 894,24 euros

Motifs des acquisitions	Pourcentage du programme
Animation du cours	100 %
Actionnariat salarié	0 %
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0 %
Opérations de croissance externe	0 %
Annulation	0 %

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2022/2023, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées	147 199
Cours moyen des achats	3,46 €
Nombre d'actions vendues	143 964
Cours moyen des ventes	3,49 €
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice	24 710
Valeur évaluée au cours d'achat	69 064,45 €
Valeur à la clôture de l'exercice	72 130,53 €
Frais de négociation	Néant

À l'exception des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la Société ne détient, à la date du Rapport annuel aucune action propre et aucune action de la Société n'est détenue par l'une quelconque de ses filiales ou par un tiers pour son compte. Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation ni réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

2.4.9.1 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2023

Au 30 septembre 2023, le nombre d'actions détenus de manière directe et indirecte est de 33 339, représentant % 0.18% du capital de la société.

NOMBRE DE TITRES DETENUS REPARTIS PAR OBJECTIFS :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché : 33 339
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

LE NOUVEAU PROGRAMME EST PROPOSÉ COMME SUIT :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital (soit **1 856 521** actions à la date du présent document), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La Société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 823 182 actions, y compris les actions déjà détenues.
- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme** : 37.130.420 euros
- **Modalités des rachats** : Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique. La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- **Objectifs** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action 2CRSi par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par la réglementation en vigueur,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2023 dans sa 6e résolution.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2023, soit jusqu'au 31 mai 2025.

2.4.9.2 AUTORISATION PAR LA SOCIÉTÉ D'ANNULER LES ACTIONS ACHETÉES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE, DUREE DE L'AUTORISATION, PLAFOND

L'Assemblée Générale Mixte de la Société réunie le 31 août 2022 a donné l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculée au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- Durée : Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- Plafond : dans la limite de 10% du capital calculée au jour de la décision d'annulation,

2.4.9.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'existe aucun droit des salariés à mentionner dans le présent rapport en application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

2.4.9.4 AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT ET DES ACTIONS GRATUITES

Non applicable en l'absence de valeurs mobilières donnant accès au capital.

2.4.9.5 DROIT DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

L'article 11.3 des statuts de la Société prévoit que chaque action de la Société donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire.

2.4.9.6 CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

La Société est contrôlée, comme indiqué ci-dessus, au plus haut niveau par Alain Wilmouth qui exerce un contrôle de droit. La principale mesure prise en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive est la présence de deux administrateurs indépendants ou administratrices indépendantes au sein du Conseil d'Administration.

2.4.9.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction du capital ou des droits de vote (calculée conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers) égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit notifier à

la Société, le nombre total (i) des actions et des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, (ii) des titres donnant accès à terme au capital de la Société qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, et (iii) des actions déjà émises que cette personne peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier.

Cette notification doit intervenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai

de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement de seuil concerné. L'obligation d'informer la Société s'applique également, dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation de l'actionnaire en capital, ou en droits de vote, devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés.

Par exception à ce qui précède, l'obligation de notification à la Société de franchissement de seuils ci-dessus mentionnée cesse de s'appliquer lorsque la part de capital ou des droits de vote détenue directement ou indirectement par un actionnaire, agissant seul ou de concert avec d'autres actionnaires, est égale ou supérieure à 50% du capital ou des droits de vote.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils susvisée et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

2.4.9.8 ACCORD D'ACTIONNAIRES

La Société n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires autre que le Pacte Dutreil.

2.4.9.9 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LÉGAUX

Au 30 septembre 2023, la Société a connaissance d'un franchissement de seuil légal à la hausse (2%) durant l'exercice écoulé.

2.4.9.10 ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle. A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du Rapport annuel, d'actions de concert ou accords entre les actionnaires de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

2.4.9.11 ÉTAT DES NANTISSEMENTS

A la connaissance de la Société, à la date du Rapport annuel, il n'existe pas de nantissement d'actions de la Société.

2.4.9.12 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PRÉVOYANT

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'engagement au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société, à l'exception de l'option de rachat exercée par HAW portant sur les 3 500 000 ADP 2017 détenues à ce jour par des fonds.

2.4.9.13 OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES RESPONSABLES DE HAUT NIVEAU ET DES PERSONNES QUI LEURS SONT ETROITEMENT LIEES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Les opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, qui ont été déclarées au titre de l'exercice 2022 par les dirigeants et les personnes assimilées sont les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le 28 février 2023 les opérations suivantes ont été déclarées à l'AMF :	
Dirigeant	Alain Wilmouth
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président et Directeur Général
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Cessions d'instruments financiers	-
Montant total des cessions	-
Acquisitions d'instruments financiers	8 000 actions
Montant total des acquisitions	24 052 €
Transfert d'instruments financiers vers une holding familiale	-
Montant total du transfert	-

2.4.9.14 PRISES DE PARTICIPATION EGALE OU SUPERIEURE A 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE OU PRISE DE CONTROLE

Néant.

2.4.9.15 AVIS DE DETENTION DE PLUS DE 10% DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS

A la connaissance de la société, il n'existe ou n'existerait pas d'actionnaire détenant plus de 10% du capital d'une autre société par actions.

2.5 MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

2.5.1 SYNTHÈSE DES DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

Exercice	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Dividende prioritaire	175 000€	175 000€	175 000€
Dividende ordinaire	N/A	N/A	N/A

2.5.2 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Sur proposition du Conseil d'administration du 16 octobre 2023, l'Assemblée Générale du 30 novembre 2023 devra décider de distribuer, aux actions ordinaires :

- Dans l'hypothèse où il existerait encore des ADP 2017 à la date de détachement du coupon, de distribuer à titre de dividendes aux actionnaires titulaires d'ADP 2017 une somme de 175 000 € à titre de dividende prioritaire, prélevée sur le compte « primes d'émission, fusion, apport » qui serait ainsi ramenée de 30.719.530 euros à 30.544.530 euros ;
- De distribuer aux actions ordinaires la somme de 3.013.043,20 euros prélevée sur le compte « primes d'émission, fusion, apport », qui se serait ainsi ramené de 30.544.530 euros à 27.531.486,80 euros.

Le montant global brut revenant à chaque action ordinaire serait fixé à 0,20 euros.

Le détachement du coupon interviendrait le 05 décembre 2023. Le paiement serait effectué le 07 décembre 2023.

2.6 SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DILUTIFS CAPITAL POTENTIEL

Selon la décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2020, 142 722 actions gratuites à des salariés du sous- groupe Boston ont été attribué définitivement le 19 mars 2022. L'augmentation de capital correspondante est de 12 844,98€.

De plus, la Société a attribué :

- 178 179 actions gratuites à l'ensemble des salariés selon décision du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2018 et dont la période d'acquisition définitive est fixée le 13 décembre 2023. Au 30/09/2023, 123 288 restent en cours d'acquisition et pourraient donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 11 095,92 € ;
- 570 500 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise selon décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et dont la période d'acquisition définitive est fixée au 19/09/2024. Au 30/09/2023, 337 500 restent en cours d'acquisition et pourraient donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 30 375 € ;
- 786 500 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise selon décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et dont la période d'acquisition définitive est fixée au 19/09/2025. Au 30/09/2023, 487 500 bons sont en cours d'acquisition et leur exercice pourrait donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 43 875 €.

L'exercice de l'ensemble des droits donnant accès au capital du Groupe rappelés ci-dessus pourrait conduire à la création de 948 288 actions nouvelles générant une dilution maximale de 5,30% sur la base du capital existant.

La dilution en droits de vote s'établit, quant à elle, à 3.58% sur la base des droits de vote théoriques comme sur la base des droits de vote exerçables.

L'Assemblée Générale Mixte du 31 août 2022, en sa 19^{ème} résolution a octroyé au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, une délégation de compétence permettant d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées. Le conseil d'administration du 27 décembre 2022 a fait usage de cette délégation afin de procéder à l'émission d'obligations convertibles.

Cette augmentation a été réalisée par la création de 2.600.000 OC, dont 1 072 000 ont déjà été converties en actions au 30 septembre 2023.

2.6.1 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les Assemblées Générales Mixtes du 24 mai 2018 et du 13 juin 2019 ont conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Dans le cadre de cette délégation le Conseil d'Administration de la Société a décidé les attributions suivantes :

Date de l'attribution gratuite d'actions	Plan n° 1 du 12 décembre 2018	Plan n°1 du 18 mars 2020
Date de l'Assemblée Générale de 2CRSi ayant autorisé l'attribution	24 mai 2018	13 juin 2019
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	12 décembre 2018	18 mars 2020
Nombre d'actions pouvant être attribuées	1 772 343	1 772 343
Nombre total d'actions attribuées	178 179	142 722
dont le nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux :		0
Estelle Schang	11 745	
Michel Wilmouth	16 800	
Nombre de bénéficiaires non-mandataires à la date d'attribution initiale	55	34
Date d'acquisition des actions	13/12/2023	19/03/2022
Date de fin de la période de conservation	n/a	n/a
Modalités d'acquisition	Présence (1)	Pas de conditions de présence ou de performance
Nombre d'actions acquises à la date du Rapport Annuel	0	142 722
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	54 891	
Actions attribuées gratuitement à la date du Rapport Annuel	123 288	0

(1) Pour acquérir définitivement les actions qui lui ont été attribuées, le bénéficiaire devra, sans interruption durant la période d'acquisition, être salarié de l'une des sociétés du Groupe

2.6.2 L'ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019 a conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE).

Dans le cadre de cette délégation le Conseil d'Administration de la Société a décidé les attributions suivantes :

Date de l'attribution des BSPCE	Plan n° 1 BPSCE 2020-2024 du 18 septembre 2020	Plan n°2 BPSCE 2020-2025 du 18 septembre 2020
Date de l'Assemblée Générale de 2CRSi ayant autorisé l'attribution	13 juin 2019	13 juin 2019
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	18 septembre	18 septembre 2020
Nombre maximum de BSPCE pouvant être attribués	1 774 343	1 203 843
Nombre total de BSPCE attribués	570 500	786 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrite par exercice des BSPCE	570 500	786 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrite par exercice des BSPCE dont le nombre total d'actions pouvant être souscrite par les mandataires sociaux :	54 000	78 000
Estelle Schang	18 000	26 000
Michel Wilmouth	36 000	52 000
Nombre de bénéficiaires non-mandataires à la date d'attribution initiale	86	86
Point de départ d'exercice des BSPCE	18/09/2024	Arrêté des comptes 2024/25
Date d'expiration des BSPCE	17/09/2025	17/09/2025
Prix d'exercice des BSPCE	3,28 €	3,28 €
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombres de BSPCE exercés à la date du Document d'Enregistrement Universel	0	0
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés à la date du Rapport Annuel	260 000	338 000
Nombre de BSPCE restant en circulation à la date du 30/06/2023	310 500	448 500
Nombre total d'actions pouvant résulter par exercice des BSPCE	310 500	448 500 487 500

(1) Le plan de BPSCE 2020-2024 est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : progression du cours de bourse, performances financières du Groupe (CA et EBITDA) et niveau de satisfaction client.

(2) Le plan de BPSCE 2020-2025 est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : niveau de satisfaction des collaborateurs, progression du cours de bourse, performance financière du Groupe (EBITDA) et niveau de satisfaction client.

BSPCE consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux et levés par ces derniers	Nombre de BSPCE attribués	Prix moyen pondéré	Plan n° 1 BSPCE 2020-2024	Plan n°2 BSPCE 2020-2025
BSPCE attribués, par 2CRSi et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des BSPCE, aux dix salariés de 2CRSi et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	229 000	3,28 €	99 000	130 000
BSPCE détenues sur 2CRSi et les sociétés visées précédemment, exercés, durant l'exercice, par les dix salariés de 2CRSi et de ces sociétés, dont le nombre de BSPCE est le plus élevé (information globale)	NA	NA	NA	NA

2.6.3 EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 31 août 2022, en sa 19ème résolution, a octroyé au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, une délégation de compétence permettant d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.

Le conseil d'administration dans sa réunion du 27 décembre 2022 a fait usage de cette délégation et a décidé de l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 2,4 millions d'euros.

A titre indicatif, si toutes les obligations convertibles restantes étaient converties sur la base du cours de l'action 2CRSi à la clôture au 30 septembre 2023, un actionnaire détenant 1,00% du capital de 2CRSi verrait sa participation passer à 0,9404% du capital sur une base non diluée et à 0,9037% sur une base diluée.

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente partie expose le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration établit le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui comprend les informations mentionnées aux articles L.225-37-2 et suivants du Code de commerce et, notamment, des informations sur la gouvernance de la Société. Le Conseil d'administration au travers de son rapport sur le gouvernement d'entreprise s'appuie sur les travaux menés par MIDDLENEXT dans le cadre de l'élaboration du « Code de gouvernement d'entreprise », appelé « Code Middenext ».

Il est rappelé que les titres de la société ont été admis depuis le 25 novembre 2022 aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris au lieu et place du marché d'Euronext Paris.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par les différents organes de la Direction de la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2023, et transmis aux Commissaires aux Comptes.

3.1 ADOPTION DU CODE MIDDLENEXT

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225- 37 du code de commerce, la Société se réfère au Code de gouvernement d'Entreprise Middenext tel qu'il a été publié le 13 septembre 2021 depuis l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middenext (www.middenext.com). La société se conforme d'ores et déjà à la majeure partie des recommandations du Code Middenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date du présent rapport annuel :

Recommandations du Code Middlenext 2021	Appliquée	En cours de réflexion	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R2 : Conflits d'intérêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R4 : Information des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R5 : Formation des membres du Conseil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R7 : Mise en place des Comités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R8 : Mise en place d'un comité RSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Durée des mandats adaptées à la société	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Echelonnement des mandats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R14 : Relations avec les actionnaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R19 : Indemnités de départ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R20 : Régime des retraites supplémentaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R22 : Revue des points de vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

R5 : A ce jour, compte tenu de sa taille, le Conseil n'a pas encore mis en place de plan de formation triennal. Toutefois ce point sera étudié au cours de l'exercice prochain.

R13 : Une auto-évaluation du Conseil sera mise à l'ordre du jour au cours de l'exercice prochain.

R15 : Le Conseil d'administration de la Société a une représentation parfaitement égale des femmes et hommes avec trois femmes et trois hommes. Tant pour sa composition que pour les différentes strates hiérarchiques de l'entreprise, le Conseil veillera à ce que le recrutement de femmes soit favorisé afin de respecter une représentation équilibrée.

3.2 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La société est une société anonyme à Conseil d'administration.

La direction générale de la société est assurée par Monsieur Alain Wilmouth, co-fondateur de l'entreprise, en qualité de Président-Directeur Général.

Nous vous rappelons que le mandat de Directeur Général Délégué de Madame Marie de Lauzon a pris fin le 6 mai 2022.

3.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de six (6) membres : 3 hommes et 3 femmes dont deux sont considérées comme indépendantes :

- Monsieur Alain Wilmouth, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Michel Wilmouth, dont le mandat viendra à échéance le 01/09/2024
- Madame Estelle Schang, dont le mandat viendra à échéance le 01/09/2025
- HAW représentée par Monsieur Jean-Louis Wilmouth, dont le mandat viendra à échéance le 01/09/2024
- Madame Monique Jung (administrateur indépendant) dont le mandat viendra à échéance le 01/09/2024
- Madame Lilla Merabet (administrateur indépendant) dont le mandat viendra à échéance le 01/09/2025.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans renouvelables

En application des dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la composition du Conseil d'administration de notre société, ainsi que la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société durant l'exercice :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Année d'échéance du mandat (à l'issue de l'assemblée générale annuelle)	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Alain Wilmouth	52	Française	Président Directeur Général	26/04/2018	2024	920 258	Non
Michel Wilmouth	59	Française	Administrateur	24/05/2018	2024	850 000	Non
Marie-Estelle Schang	46	Française	Administratrice	26/04/2018	2025	487	Non
Monique Jung	59	Française	Administratrice indépendante	24/05/2018	2025	350	Oui
Lilla Merabet	49	Française	Administratrice indépendante	31/08/2022	2025	-	Oui
HAW représentée par Jean-Louis Wilmouth	85	Française	Administrateur	26/04/2018	2024	6 833 320	Non
Stanislas Jannet	41	Française	Censeur	12/12/2018	2024	0	Oui

Mandat/Fonctions en cours	Autres mandats exercés au sein de la société ou du groupe Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société	Nature du mandat / Fonction
Alain Wilmouth	SCI du NNORD ALISPALU SAS HAW 2CRSi SA Boston France SARL* 2CRSi Middle East FZE 2CRSi CORP 2CRSi UK 2CRSi Limited 2CRSi London Limited Boston Limited ** 2CRSi B.V.*** 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd 2CRSi BELGIUM SRL Boston IT Solutions South Africa (PTY) Ltd	Gérant Président Président Directeur Général Gérant Président Président Président Président Président Président Administrateur représentant permanent de 2CRSi SA Administrateur Administrateur représentant permanent de 2CRSi SA Administrateur
Michel Wilmouth	2CRSi	Salarié
Marie-Estelle Schang	2CRSi 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd 2CRSi CANADA	Salariée Administratrice Administratrice
Monique Jung	ADIRA	Directrice
Lilla Merabet	OPTA CARE DIAGNOSIC Ecole 42 Mulhouse ARSEA	Administratrice
Jean-Louis Wilmouth	néant	néant

Dominique Henneresse a démissionné du Conseil d'administration le 22 juin 2022.

Marie de Lauzon a démissionné du Conseil d'administration le 09 juillet 2022.

*La dénomination sociale BOSTON a changé pour ADIMES SARL en raison de la cession de BOSTON

** Ce Mandat a pris fin à la suite de la cession de Boston annoncée en juin 2023 avec closing mi-juillet 2023.

*** Ce mandat a pris fin avec la liquidation de la société 2CRSi B.V. en date du 28.02.23

MANDATS AYANT ETE EXERCES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET AYANT CESSÉ A CE JOUR

Administrateurs	Société	Nature du mandat
Autres mandats ayant été exercés au sein de la Société		

AUTRES MANDATS AYANT ETE EXERCES A L'EXTERIEUR DE LA SOCIETE

Alain Wilmouth	néant	néant
Michel Wilmouth	néant	néant
Marie-Estelle Schang	néant	néant
Monique Jung	néant	néant
Lilla Merabet	[•]	[•]
Jean-Louis Wilmouth	néant	néant

3.2.2 EXAMEN DES CRITERES D'INDEPENDANCE DES ADMINISITRATEURS

Au regard des critères du code Middlenext exposés ci-après, deux membres du Conseil d'administration, à savoir Madame Monique Jung et Madame Lilla Merabet, peuvent être qualifiés de membres indépendants :

	Alain Wilmouth	Michel Wilmouth	Jean-Louis Wilmouth (representant HAW)	Estelle Schang	Monique Jung	Lilla Merabet
Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...)	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux comptes de l'entreprise	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant

Dans ce tableau, « oui » représente un critère d'indépendance satisfait et « non » représente un critère d'indépendance non satisfait.

Pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires, il convient de prendre en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs. Compte tenu du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, l'équilibre des pouvoirs au sein du conseil est assuré grâce à la présence de deux administrateurs indépendants.

3.2.3 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 86,93%. Les réunions se sont déroulées au siège social de la Société, dans des locaux extérieurs ou par visio-conférence. Conformément aux dispositions de l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

3.2.4 DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DU CENSEUR

L'article 5 du règlement intérieur, adopté par le Conseil d'Administration du 7 mai 2018 et dont la dernière mise à jour a été réalisée le 30 juin 2021, précise les obligations déontologiques applicables aux administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat. Le règlement intérieur rappelle également les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclaration de publicité s'y rapportant.

En outre, le Conseil d'Administration du 21 septembre 2018 a adopté un Code de déontologie ayant vocation à prévenir les délits et manquements d'initiés en se conformant aux obligations légales. Ce code a été mise à jour par le Conseil d'Administration le 24 octobre 2019.

Le code de déontologie de la société 2CRSi est consultable par les salariés sur l'intranet de la Société

3.2.5 FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS



ALAIN WILMOUTH

Co-fondateur, Président et Directeur Général

52 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2CRSi SA 32 Rue Jacobi-Netter
67200 Strasbourg

Alain Wilmouth, est diplômé d'un DEUG en Sciences économiques. Autodidacte et entrepreneur, il a depuis plus de 25 ans bâti son expertise technique et sa notoriété dans le monde informatique. Ses nombreuses expériences à des postes de direction dans le secteur de l'IT lui ont permis d'acquérir une solide expérience managériale et de gestion d'entreprise tout en affutant son bagage technique. Après plusieurs créations d'entreprises, il fonde 2CRSi en 2005.

Administrateur

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la société détenues :
928 258

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe

- Gérant de la SCI du NNORD
- Président de ALISPALU SAS
- Président de HAW

Au sein du Groupe

- Directeur Général de 2CRSi SA
- Gérant de Boston France SARL*
- Président 2CRSi Middle East FZE
- Président 2CRSi CORP
- Président de 2CRSi UK (anciennement Tranquil PC)
- Président de 2CRSi Limited*
- Président de 2CRSi London Limited
- Président de Boston Limited*
- Administrateur de 2CRSi B.V. en qualité de représentant permanent de 2CRSi SA*
- Administrateur de 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd
- Administrateur de 2CRSi BELGIUM SRL en qualité de représentant permanent de 2CRSi SA
- Administrateur de Boston IT Solutions South Africa (PTY) Ltd*

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :

Au sein du Groupe :
Gérant de 2CRSi avant transformation en SAS

*Mandats ayant évolué depuis le 28/02/2023



MONIQUE JUNG

58 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
ADIRA - 3 Quai Kléber 67000
Strasbourg

Monique Jung est diplômée d'un master de relations internationales de l'université de Strasbourg, Cycle des Hautes études européennes de l'ENA, Directrice de l'Adira où elle travaille depuis 1988. Après une quinzaine d'années à l'international pour la prospection économique, elle travaille au développement économique d'entreprises basées en Alsace. Elle a exercé des mandats politiques à la Région Alsace entre 2004 et 2015, en tant que VP chargée de l'environnement et de la transition énergétique.

Administratrice indépendante

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la société détenues :
350

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Directrice de l'ADIRA

Au sein du Groupe
Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :
Néant



HAW représentée par JEAN-LOUIS WILMOUTH

84 ans
Nationalité française

Représentant permanent de la société Holding Alain Wilmouth, **Jean-Louis Wilmouth** est retraité. Après avoir suivi une formation de menuisier et d'ébéniste, Monsieur Jean-Louis Wilmouth est devenu Maître Artisan Menuisier Ebéniste en 1961. Il a rejoint la menuiserie Stadler à Forbach en 1964 puis il a été chef de dépôt de l'entreprise Meubles Moeser à Forbach jusqu'en 1970. De 1971 jusqu'à sa retraite Monsieur Jean-Louis Wilmouth a dirigé l'entreprise familiale « Meubles WILMOUTH ».

Administrateur

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale
2024 statuant sur les comptes
de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions
de la société détenues :

6 833 320

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe

Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :
Néant



ESTELLE SCHANG

46 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2CRSi SA 32 Rue Jacobi-Netter
67200 Strasbourg

Marie-Estelle SCHANG est diplômée d'un BTS Professions Immobilières. Une première expérience entre 1997 et 2001 comme assistante en gestion locative pour une agence strasbourgeoise, l'amène vers un poste de commerciale cette fois-ci pour un promoteur immobilier à partir de 2003. Cinq ans plus tard, elle rejoint 2CRSi pour prendre la direction administrative et financière. Elle devient Vice-Présidente du Groupe en 2017.

Administratrice

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale
2025 statuant sur les comptes
de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions
de la société détenues :
487

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe

Salariée 2CRSi
Administratrice de
• 2CRSi SINGAPORE PTE Ltd
• 2CRSi CANADA

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :
Néant



MICHEL WILMOUTH

Co-fondateur,

59 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
2CRSi SA 32 Rue Jacobi-Netter
67200 Strasbourg

Autodidacte, Monsieur **Michel Wilmouth** est co-fondateur de la société 2CRSi. Il en a été le Gérant de 2005 à 2010 et Directeur Général de 2017 à 2018. Il est toujours salarié de la Société. Précédemment Monsieur Michel Wilmouth a été responsable du montage et du service après-vente au sein de la société Allen Computers France. En 2010, il a cofondé la filiale ADIMES SARL. Depuis 2015 il est responsable du service après-vente.

Administrateur

Première nomination :
26 avril 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la société détenues :

850 000

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe

Salarié 2CRSi

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :

Directeur Général de 2CRSi jusqu'au 26 avril 2018



LILLA MERABET

49 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
OXYMORE - 27 rue du
Général De Gaulle 67205
OBERHAUSBERGEN

Lilla Merabet a occupé les fonctions de direction de la Fondation de France Grand Est de 2008 à 2015. Elle a également exercé des mandats de Vice-Présidente de la Région Alsace et de la Région Grand Est jusqu'en 2021, où elle a développé une stratégie reconnue pour la structuration des écosystèmes d'innovation, d'attractivité et de stratégie de filière. Elle est actuellement déléguée générale de la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé et senior advisor pour des projets industriels et de politique

Administratrice indépendante

Première nomination :
31 août 2022

Fin du mandat

À l'issue de l'Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la société détenues :

Néant

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe

Administratrice de :

- OPTA CARE
- DIAGNOSIC
- Ecole 42 Mulhouse
- ARSEA

Au sein du Groupe

Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :

Néant

Au sein du Groupe :

Néant



STANISLAS JANNET

41 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
BNP Paribas
16 rue de Hanovre
75002 Paris

Diplômé de l'EM Lyon et de l'Université Paris-Dauphine, **Stanislas Jannet** a commencé sa carrière en banque d'affaires à Londres chez UBS Investment Bank où il a réalisé des transactions M&A dans le secteur TMT. Il a ensuite rejoint en tant qu'Investment Associate un fonds d'investissement créé par d'anciens banquiers d'UBS puis a co-monté un desk primaire obligataire chez un broker américain. Stanislas est aujourd'hui Managing Director chez Portzamparc BNP Paribas.

Censeur

Première nomination :
12 décembre 2018

Fin du mandat :

À l'issue de l'Assemblée Générale 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre d'actions de la société détenues :

0

Mandats et fonctions exercés :

Hors Groupe
Néant

Au sein du Groupe

Néant

Mandats échus et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

Hors Groupe :
Néant

Au sein du Groupe :

Néant

3.2.6 DÉCLARATIONS RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Alain Wilmouth, co-fondateur, Président-Directeur Général de la Société, et Michel Wilmouth, co-fondateur, administrateur et salarié de la Société, sont frères.

Jean-Louis Wilmouth, représentant la Holding Alain Wilmouth au Conseil d'Administration de la Société, est le père d'Alain Wilmouth, co-fondateur, Président-Directeur Général de la Société, et de Michel Wilmouth, co-fondateur, administrateur et salarié de la Société.

Estelle Schang, Vice-Présidente, administrateur et salariée, est la sœur de la conjointe d'Alain Wilmouth, Président-Directeur Général de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de ses membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général
- Aucun des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de ses membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général par des autorités statutaires ou réglementaires
- Et aucun des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, au jour de l'établissement du présent document, de conflits d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'Administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas, au jour de l'établissement du présent document, d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en tant que membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction Générale de la Société.

Il n'existe pas au jour de l'établissement du présent document, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

Enfin, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun contrat de prestation de services liant les membres du Conseil d'Administration ou les dirigeants à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

3.2.7 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Sauf circonstances particulières, elles sont adressées huit jours au moins avant chaque réunion.

Les réunions programmées sont au nombre de 4, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions à prendre. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Conformément au règlement intérieur de la Société, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur le 7 mai 2018 ; la dernière mise à jour a été réalisée le 25 février 2022. Il détermine le rôle du conseil et les opérations soumises à son autorisation préalable, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non-concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur. Le règlement intérieur est disponible en consultation au siège social ainsi que sur le site internet de la société.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président ainsi qu'à une obligation générale de réserve.

3.2.8 POUVOIRS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société. Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit obligatoirement autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la Société.

3.2.9 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n°2 du Code Middledex, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts, soit démissionner de ses fonctions d'administrateur. Une absence d'information équivalant à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe. A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

3.2.10 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a notamment été saisi sur les points suivants :

Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	<ul style="list-style-type: none">• Revue des comptes annuels 2022/2023• Projets de communications financières correspondants• Renouvellement des autorisations financières et juridiques consenties au Président-Directeur Général, notamment pour les opérations de financement et les engagements hors bilan, et autorisations des opérations de garanties significatives du Groupe• Politique de financement du Groupe et plan de trésorerie
Suivi des grandes orientations et opérations du Groupe	<ul style="list-style-type: none">• Plan moyen terme• Suivi /Examen du projet de cession de la société Boston Limited• Mise en œuvre du transfert des titres de la Société d'EURONEXT sur EURONEXT GROWTH et modifications statutaires
Gouvernement d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation de l'indépendance des administrateurs• Revue annuelle des prescriptions du Code Middlednext et de ses points de vigilance• Répartition de la rémunération allouée aux administrateurs
Divers	<ul style="list-style-type: none">• Convocation de l'Assemblée Générale mixte annuelle et adoption des rapports et projets de résolutions• Examen des conventions et engagements réglementés pluriannuels et des opérations avec les parties liées

3.3 COMITÉS SPÉCIALISÉS, RÔLE ET COMPOSITION

Conformément aux statuts de la Société et à la septième recommandation du Code Middlednext, le Conseil d'Administration a décidé la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil, la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

3.3.1 COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Les Conseils d'Administration du 25 février 2022, du 11 juillet 2022 et du 31 août 2022 ont modifié la composition du Comité d'Audit et des Risques., composition entérinée par l'AGM du 31 août 2022.

Le Comité d'Audit et des Risques n'aura pas de pouvoirs propres, il devra rendre compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Ont ainsi été nommés par le Conseil d'Administration en qualité de membres :

- Madame Lilla Merabet, administrateur indépendant,
- Madame Estelle Schang,
- Madame Monique Jung, administrateur indépendant,
- Monsieur Michel Wilmouth,

Madame Lilla Merabet est également nommée en qualité de Président (provisoire) du Comité d'Audit et des Risques.

3.3.1.1 COMPOSITION

Les membres du Comité d'audit et des risques sont désignés, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, par le Conseil d'Administration parmi les administrateurs, en fonction de leurs compétences au regard des missions au sein du Comité, de leur expérience et de l'intérêt qu'ils portent aux sujets qui y sont traités.

Le Comité est composé d'au moins deux membres, dont au moins un administrateur indépendant selon les critères définis par le Code Middlednext auquel se réfère la Société. Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun administrateur également dirigeant mandataire social exécutif ne peut être membre du Comité.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil d'Administration veille à ce qu'un membre indépendant au moins du Comité présente des compétences particulières en matière financière et comptable. La compétence ainsi requise en matière financière et comptable s'apprécie au regard de l'expérience professionnelle, de la formation académique et/ ou de la connaissance de l'activité propre de la société.

Un censeur, désigné par le Conseil d'Administration, peut également participer aux séances du Comité sur invitation du Président ou de l'un de ses membres.

Un membre du Comité d'audit et des risques ne peut se faire représenter.

Le Conseil d'Administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

3.3.1.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité d'audit et des risques aide le Conseil d'Administration à assurer le suivi :

- De l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société,
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes par les commissaires
- Aux comptes et de l'indépendance de ces derniers, et
- De la pertinence de la politique financière du Groupe.

Il éclaire le Conseil d'Administration sur la fiabilité et la qualité des informations qui lui sont délivrées. Il exerce ses activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société.

Enfin, le Comité peut également prendre en charge toutes les questions que le Conseil d'Administration veut bien lui soumettre ou dont il jugera utile de se saisir.

3.3.1.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit autant que nécessaire et au moins quatre fois par an, selon un calendrier fixé par son Président, sur convocation de ce dernier qui fixe l'ordre du jour, ou à la demande de deux de ses membres, du président du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes de la Société.

Le Comité se réunit en tout état de cause pour examiner les comptes annuels et semestriels ainsi que le budget. Il se réunit notamment en amont de chaque réunion du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour comporte une décision sur les questions relevant de ses attributions sauf cas de nécessité ou impossibilité matérielle.

Le Président du Comité ou, en cas d'empêchement de celui-ci, un de ses membres désigné à cet effet, rend compte des travaux du Comité lors de la séance du Conseil d'Administration qui suit la réunion du Comité et fait état de la synthèse de ses travaux.

Le Comité ne peut se réunir que si la moitié de ses membres est présente ; si le Comité ne comprend que deux membres, les deux doivent être présents. Il peut se réunir par visioconférence ou télécommunication.

Le Comité rend ses avis à la majorité simple de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante au moment des votes.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société au moins deux fois par an.

S'ils le jugent nécessaire pour l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité peuvent demander que leur soit communiqué tout document comptable, juridique ou financier.

Lors de l'examen des comptes, le Comité examine les principaux éléments relatifs à la communication financière, présentés par la Direction Générale.

Le Président du Comité peut demander aux commissaires aux comptes de participer aux réunions. Il peut à tout moment obtenir des commissaires aux comptes toute précision utile à l'exercice de ses missions. Le Comité entend les commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine. Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement.

3.3.1.4 RAPPORTS

Le Président du Comité fait en sorte que les comptes rendus d'activité du Comité au Conseil d'Administration permettent celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le Président en alerte sans délai le Président du Conseil d'Administration.

3.3.2 COMITÉ STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Conseils d'Administration du 25 février 2022, du 11 juillet 2022 et 31 août 2022 ont modifié la composition du Comité Stratégie et Développement Durable.

Ont ainsi été nommés par le Conseil d'Administration en qualité de membres :

- Monsieur Alain Wilmouth,
- Madame Monique Jung, administratrice indépendante,
- Madame Lilla Merabet, administratrice indépendante

Madame Monique Jung a été également nommée en qualité de Président du Comité Stratégie et Développement Durable.

3.3.2.1 COMPOSITION

Le Comité Stratégie et Développement Durable est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

Le Comité comprend au moins un membre indépendant du Conseil d'Administration. Le président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Comité.

La durée du mandat des membres du Comité Stratégie et Développement Durable coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

3.3.2.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité Stratégie et Développement Durable examine les réflexions stratégiques à moyen et long terme menées par la Société. Il examine les sujets proposés par la Direction Générale en vue d'exprimer son avis au Conseil d'Administration.

1. La position stratégique de la Société, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les orientations stratégiques,
2. Le suivi de l'avancement des initiatives stratégiques importantes ;
3. Les recommandations des consultants externes, le cas échéant, mandatés par la Société pour l'aider dans la formulation des plans ou des initiatives stratégiques ;
4. Les opérations de financement significatives ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ; et
5. Les considérations stratégiques liées à des projets majeurs de fusions, acquisitions, désinvestissements ou

investissements qui sont soumis par la Direction Générale au Conseil d'Administration en application du Règlement Intérieur du Conseil.

Le Comité Stratégie et Développement Durable examine également la façon dont le Groupe prend en compte les aspects de développement durable dans la définition de ces orientations stratégiques :

Le cas échéant, le Comité examine la stratégie et les engagements du Groupe en matière de développement durable et formule des recommandations à cet égard ;

Le Comité examine le niveau de dialogue du Groupe avec ses principales parties prenantes et assure le suivi du déploiement des actions du Groupe auprès d'elles ;

En lien avec le Comité d'Audit et des Risques, le Comité examine les risques en matière environnementale et sociétale ainsi que leur impact en termes d'investissement, de performances économiques et d'image ;

Le Comité a un examen annuel d'une synthèse des notations extra-financières réalisées sur le Groupe.

3.3.2.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins 2 fois par an sur les sujets (1) et (2) ci-avant ainsi que sur les aspects RSE, et autant que de besoin sur les autres sujets entrant dans le cadre de ses attributions.

L'ordre du jour de chaque réunion est arrêté par le Président du Comité. Les membres peuvent également proposer des sujets supplémentaires.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Les membres du Comité Stratégie et Développement Durable assistent à toutes les réunions étant précisé qu'ils ont la faculté d'y participer, en cas d'empêchement, par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Le Comité rend ses avis à la majorité simple de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante au moment des votes

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement. Une évaluation formalisée du fonctionnement du Comité est présentée au Conseil d'Administration tous les trois ans.

3.3.2.4 RAPPORTS

Chaque séance donne lieu à l'émission d'un compte-rendu et le président du Comité rend compte de ses réunions au Conseil d'Administration.

Un exposé de son activité est publié dans le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

3.3.3 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Les Conseils d'Administration du 25 février 2022 ,11 juillet 2022 et du 31 août 2022 ont modifié la composition du Comité des Nominations et des Rémunérations :

- Madame Lilla Merabet, administratrice indépendante,
- Monsieur Alain Wilmouth,
- Monsieur Estelle Schang,

Madame Lilla Merabet est également nommée en qualité de Président du Comité des Nominations et des Rémunérations.

3.3.3.1 COMPOSITION

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé d'au moins deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Les membres sont choisis en fonction de leurs connaissances et de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines.

Le président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Comité.

La durée du mandat des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

3.3.3.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est notamment chargé :

Dans les missions relevant d'un comité des nominations :

- De faire au Conseil d'Administration les propositions de renouvellement ou de nomination d'administrateurs ;
- D'émettre des propositions quant à la composition des comités spécialisés ;
- D'émettre un avis sur les propositions de nomination du Président Directeur Général (ou du Président et du Directeur Général) et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, ainsi que sur celle des dirigeants des filiales les plus significatives ;
- D'émettre des propositions sur l'opportunité des renouvellements de mandats ;
- D'examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code MiddleNext, d'informer le Conseil d'Administration de ses conclusions et de suivre l'application de ces règles ;
- De préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil prévue par le règlement intérieur ;
- D'examiner chaque année la situation de chaque administrateur au cas par cas au regard des critères d'indépendance du Code MiddleNext ;
- D'examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacances imprévisible.

Dans les missions relevant d'un comité des rémunérations :

- D'examiner la performance et l'ensemble des éléments composant la rémunération y compris instruments dilutifs, ou autres moyens de rémunération différée, retraite et de façon générale conditions d'emploi du Président-Directeur Général (ou du Président et du Directeur Général) ainsi que, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, et de faire les recommandations correspondantes au Conseil d'Administration ;
- De donner un avis sur les rémunérations des cadres reportant directement à la Direction Générale du Groupe et d'examiner tant les conditions de hausse annuelle éventuelle de la rémunération fixe que la définition des objectifs retenus pour la part variable annuelle lorsqu'elle existe.

3.3.3.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins une fois par an pour la revue de la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux et l'évaluation de la performance du Conseil d'Administration, et dès que l'intérêt de la Société l'exige.

L'ordre du jour de chaque réunion est arrêté par le Président du Comité. Les membres peuvent également proposer des sujets supplémentaires.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter. Le Comité rend ses avis à la majorité simple de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante au moment des votes. Lorsqu'un membre est un dirigeant du Groupe, il n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel.

Les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations assistent à toutes les réunions étant précisé qu'ils ont la faculté d'y participer, en cas d'empêchement, par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement. Une évaluation formalisée du fonctionnement du Comité est présentée au Conseil d'Administration tous les trois ans.

3.3.3.4 RAPPORTS

Chaque séance donne lieu à l'émission d'un compte-rendu et le président du Comité rend compte de ses réunions au Conseil d'Administration.

3.3.4 COMITÉ SPECIALISE SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE/SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Le Conseil d'Administration du 31 août 2022 a mis en place un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)

- Madame Monique Jung, administratrice indépendante,
- Madame Lilla Merabet, administratrice indépendante,
- Monsieur Michel Wilmouth,
- Monsieur Estelle Schang,

Madame Monique Jung est également nommée en qualité de Président du Comité spécialisé en RSE.

3.3.4.1 COMPOSITION

Le Comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE) est composé d'au moins deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Les membres sont choisis en fonction de leurs connaissances et de leur expérience en matière de stratégie et enjeux RSE et du Développement Durable.

Le président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour la durée de son mandat de membre du Comité.

La durée du mandat des membres du Comité spécialisé en Responsabilité Sociale des Entreprises coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

3.3.4.2 ATTRIBUTIONS

Le Comité spécialisé en Responsabilité Sociale des Entreprises est notamment chargé des missions relevant d'un comité spécialisé en RSE.

Le Comité spécialisé en RSE mène les réflexions porteuses d'opportunités stratégiques à moyen et long terme menées par la Société. Il examine les sujets proposés par la Direction Générale en vue d'exprimer son avis au Conseil d'Administration, la manière dont l'entreprise anticipe et gère les risques associés aux conséquences sociales et environnementales de son activité dans les prises de décision sur les questions et bonnes pratiques de gouvernance, définit et déploie la stratégie RSE de l'entreprise, en lien avec la Direction Générale.

En lien avec le Comité d'Audit et des Risques, le Comité examine les risques en matière environnementale et Sociétale ainsi que leur impact en termes d'investissement, de performances économiques et d'image.

Le Conseil réfléchit au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

3.3.4.3 FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins 2 fois par an sur les sujets ci-avant et autant que de besoin sur les autres sujets consacré à la RSE entrant dans le cadre de ses attributions.

Le comité, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés et peut être associé au comité stratégique. Le comité RSE est présidé par un membre indépendant. Le comité peut se faire accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.

L'ordre du jour de chaque réunion est arrêté par le Président du Comité. Les membres peuvent également proposer des sujets supplémentaires.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter

Le Comité évalue une fois par an les conditions de son fonctionnement. Une évaluation formalisée du fonctionnement du Comité est présentée au Conseil d'Administration tous les trois ans.

3.3.5 RATIOS D'EQUITE EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION NUMERO 16 DU CODE MIDDLENEXT

Conformément à la recommandation numéro 16 du code Middlednext dans sa version de septembre 2021 et auquel la société adhère, nous vous présentons ci-après le ratio d'équité des rémunérations des mandataires sociaux de notre société versé au cours de l'exercice aux salariés.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la rémunération annuelle brute de Monsieur Alain Wilmouth, Président Directeur Général, a représenté 4.45 fois le montant moyen brut annuel, de l'année 2022, du Groupe France.

3.3.6 CHOIX DU CONSEIL RELATIF AUX MODALITES DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT ET/OU DES ACTIONS ISSUES D'EXERCICE DE STOCK-OPTIONS

Néant.

3.3.7 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Nous rappelons que L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 juin 2019 a fixé, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'administration à 60.000 euros.

Le Règlement intérieur du Conseil précise/prévoit que L'administrateur peut recevoir une rémunération dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration, en prenant en compte, pour partie, son assiduité, le temps qu'il consacre à ses fonctions, y compris son éventuelle participation à un ou plusieurs comités. Il est précisé que dans l'hypothèse où une attribution de rémunération sera décidée, un minimum de rémunération sera attribué aux administrateurs indépendants.

Chaque administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

Au titre de l'exercice clos le 28 février 2023, la somme à verser aux administrateurs est de 39 000 euros et répartie comme suit. :

Rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022/2023				
Taux journalier (EUR)	2500			
Gratification pour présidence de comité	1000			
	CA	Présence Comités	Présidence	
 Holding Alain Wilmouth	9,375	0	n/a	9,375
 Monique Jung	7,500	4,375	2,000	13,875
 Dominique Henneresse (démissionnaire en juin 2022)	1,875	0	n/a	1,875
 Lilla Merabet (arrivée 31/08/2022)	3,125	3,750	2,000	8,875
Rémunération du censeur pour l'exercice 2022/2023				
	CA	Comité d'audit	Présidence	
 Stanislas Jannet	5,000	0	n/a	5,000
Rémunérations totales pour l'exercice 2022/2023				39,000

3.3.8 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

AVEC LES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE.

CONVENTION DE MANDATAIRE SOCIAL CONCLUE AVEC MADAME MARIE DE LAUZON

Nous vous demandons de constater l'absence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 28 février 2023.

Pour rappel, il existait une convention règlementée en faveur de Madame Marie de Lauzon, qui s'est terminée le 6 mai 2022, date à laquelle son mandat de Directeur Général Délégué a pris fin. Pour rappel, la société 2CRSi SA avait établi un contrat de mandat avec Madame Marie de Lauzon à la suite de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué de la Société. Le Conseil d'Administration avait autorisé la signature dudit mandat par décision en date du 30.08.2019.

Ce mandat avait été signé pour une durée de 4 ans avec effet au 1er septembre 2019.

Nous vous précisons qu'aucune autre convention réglementée déjà approuvée par l'Assemblée Générale ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

AVEC LES PARTIES LIEES

Nous vous informons en outre que notre Société n'a effectué aucune transaction avec des parties liées au cours de l'exercice clos.

3.4 DELEGATION EN MATIERE D'OPERATION SUR LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION SUR L'EXERCICE

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par les Assemblées Générales des 31 août 2021 et 31 août 2022 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

	Date de l'assemblée	Numéro de l'autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum (euros)
Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	31/08/2022	14 ^{ème} résolution	24 mois 31/08/2024	10% du capital social sur 24 mois
Délégation de compétences au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes	31/08/2022	15 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	810.000€ Plafond indépendant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	31/08/2022	16 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	1.080.000€ pour les actions 100M€ pour les titres de créances Plafonds indépendants
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	31/08/2022	17 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	1.080.000€ pour les actions 100M€ pour les titres de créances Plafonds communs avec les plafonds visées aux 18 ^{ème} et 19 ^{ème} résolutions de l'Assemblée du 31 Août 2022
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	31/08/2022	18 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	1.080.000€ pour les actions, dans la limite de 20% du capital par an 100M€ pour les titres de créances Plafonds communs avec les plafonds visées aux 17 ^{ème} et 19 ^{ème} résolutions de l'Assemblée du 31 Août 2022

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires (1)	31/08/2022	19 ^{ème} résolution	18 mois 28/02/2024	1.080.000€ pour les actions - 100M€ pour les titres de créances Plafonds communs avec les plafonds visées aux 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions de l'Assemblée du 31 Août 2022
Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	31/08/2022	20 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	10% du capital social 100M€ pour les titres de créances Plafonds indépendants
Autorisation de fixer librement le prix (2)	31/08/2022	22 ^{ème} résolution	-	Dérogation dans la limite de 10% du capital social par an Emissions visées : émissions réalisées dans le cadre des 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions de l'AG du 31 Août 2022
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	31/08/2022	23 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée (plafonds communs pris en compte) et de 15% du montant de l'émission initiale Emissions visées : émissions réalisées dans le cadre des 16 ^{ème} à 19 ^{ème} résolutions de l'AG du 31 Août 2022
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	31/08/2022	24 ^{ème} résolution	26 mois 31/10/2024	810.000€ Plafond indépendant
Délégation au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (3)	31/08/2022	25 ^{ème} résolution	18 mois 28/02/2024	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 31 août 2022 relatives à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options

Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (4)	31/08/2021	24ème résolution	38 mois 31/10/2024	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 31 août 2021 relatives à l'attribution d'actions gratuites et de BSA
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (5)	31/08/2021	25ème résolution	38 mois 31/10/2024	10% du capital social Plafond commun avec les résolutions de l'Assemblée du 31 août 2021 relatives à l'attribution de stock-options et de BSA
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dite d'Equity Line (6)	31/08/2022	21ème résolution	18 mois 28/02/2024	360.000€ pour les actions 100M€ pour les titres de créances Plafonds indépendants

⁽¹⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : des personnes morales de droit français ou étranger ou des personnes physiques, dont l'activité principale est dans le domaine informatique et notamment celui de la construction de serveurs informatiques, dans les systèmes informatiques et les réseaux, l'internet, la sécurité informatique, les équipementiers informatiques et les systèmes d'information et/ ou les investisseurs qualifiés (au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier) investissant à titre habituel dans ce secteur d'activité pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contrevaletur de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

⁽²⁾ Autorisation donnée au Conseil d'Administration qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des résolutions 17 et 18 de l'Assemblée du 31 août 2022, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées, comme suit : le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'Administration : soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant le début de l'offre au public éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%, soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédentes le début de l'offre au public éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%.

⁽³⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : (i) les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou (ii) les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

⁽⁴⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante :

^(a) d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société 2 CRSI et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce

^(b) d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-185 du Code de commerce.

⁽⁵⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante :

^(a) des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,

^(b) et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Sur le fondement de cette délégation, la société a attribué gratuitement 142 722 actions (cf. paragraphe 2.5.1 ci-avant)

⁽⁶⁾ La catégorie de bénéficiaires concernés est la suivante : établissements de crédit disposant d'un agrément pour fournir le service d'investissement mentionné au 6-1 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier et exerçant l'activité de prise ferme sur les titres de capital des sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dans le cadre d'opérations dites d'Equity line.

4. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

4.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022 - 2023

DES ACTIONS CONCRÈTES D'UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

Au-delà des chiffres de la dynamique d'emploi, 2CRSi a traduit en actes son ambition en matière de responsabilité sociale au cours de l'année écoulée.

- Au travers de démarches volontaires de salariés au sein de nos équipes, 2CRSi a maintenu une participation active dans les initiatives menées par l'association « les Entreprises pour la Cité ».
- Enfin, 2CRSi souhaite valoriser particulièrement dans le contexte de l'exercice 2022/23 son effort soutenu en matière de formation. Ainsi, en France, une part des collaborateurs ont suivi au moins une formation au cours de l'année.

DÉVELOPPEMENT DE NOS ENTITÉS INTERNATIONALES

L'intégration des équipes Boston Limited au sein du groupe 2CRSi s'est poursuivie tout au long de l'exercice et a ainsi pu valider la synergie avec les autres filiales. La dynamique commerciale intergroupe et l'augmentation des activités transverses sont aujourd'hui essentielles, dans la conception des nouveaux produits ou la capacité à lever des nouveaux marchés.

Plusieurs sessions de formation ont eu lieu avec pour thématique la présentation de l'offre de produits 2CRSi et des solutions développées tout au long de l'exercice pour répondre à nos clients.

4.2 ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

L'engagement de 2CRSi repose sur une volonté forte en matière de politique et de pratiques sociales au sein du groupe avec deux piliers : bienveillance et équité.

Pour 2CRSi, l'équité de traitement passe de manière incontournable par le respect de l'équité entre les femmes et les hommes qui composent le Groupe. Dans un secteur du matériel informatique qui peine encore à attirer des femmes, et ce dès la formation, nous visons un équilibre hommes-femmes au sein de nos équipes que nous considérons comme source de richesse et de progrès. Au 28 février 2023, le groupe comptait 390 collaborateurs, parmi lesquels 23% de femmes et 77% d'hommes.

4.2.1 ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Il existe dans notre industrie un frein à la formation des femmes qui ne favorise pas leur accès à nos métiers.

L'attraction des jeunes pour les métiers de l'informatique, l'électronique, et plus largement pour le monde de l'industrie est indéniable.

Au lycée, les minorités de genre persistent, notamment dans les enseignements de spécialité Numérique et Sciences de l'Informatique (NSI) et Science de l'Ingénieur (SI) où la part des filles ne constitue respectivement que 10 et 13% des inscrits au Bac contre une majorité de garçon.

Sur les dix dernières années, la part des femmes dans les filières d'ingénieurs et technologiques a connu une augmentation de 2,3 points, mais le pourcentage dans ces domaines dépasse difficilement les 30%.

Dans le monde de l'entreprise, les femmes chercheuses représentent seulement 20% des effectifs.

Sur le périmètre France et dans le domaine de « l'égalité professionnelle », 2CRSi obtient pour cette année un résultat inférieur aux exigences légales en matière d'égalité de traitement et ce pour des raisons conjoncturelles.

Pour autant, des mesures correctives et des objectifs de progression ont été mis en place en concertation avec les partenaires sociaux pour 2023 et sont suivis régulièrement par le service RH.

En outre, un plan d'action portant sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes a été signée avec les partenaires sociaux en décembre 2022 et qui vise à créer et renforcer, les conditions d'une politique sociale garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, l'entreprise 2CRSi est représentée chaque année sur un Job dating organisé par les Entreprises pour la cité et permettant aux entreprises de rencontrer des femmes de plus de 45 ans en recherche d'emploi. En 2022 et 2023, 2CRSi a effectué des recrutements suite à ce job dating.

4.2.2 ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES

En complément à l'égalité de traitement entre les sexes au sein de l'entreprise, et d'une façon intrinsèquement liée à l'histoire de 2CRSi, nous développons une vision moderne et ambitieuse de promotion de la diversité et de l'équité de traitement pour l'ensemble des salariés.

DES ACTIONS VISANT LA MAITRISE DES BIAIS SOCIÉTAUX

Cette politique de diversité est d'autant plus aisée qu'elle a toujours été dans la nature profonde de 2CRSi. En effet, la contribution et l'engagement d'une personne prime sur tout le reste. Depuis les débuts de l'entreprise, des passionnés autodidactes côtoient des docteurs en électronique ou en mécanique. Sur la question des diplômes, la philosophie de 2CRSi est de recruter celles et ceux qui pourront accompagner l'entreprise à satisfaire ses clients, à continuer à innover et ainsi à créer de la valeur.

La croissance exponentielle de 2CRSi, ces dernières années, nous a conduits à améliorer et structurer nos processus d'intégration de manière à transformer l'arrivée de chaque nouveau salarié en un succès pérenne pour l'entreprise et pour la personne en question.

Parce que nous sommes une entreprise d'innovation et de produits, chaque nouveau collaborateur est invité à travailler au sein des équipes de production pendant sa phase d'intégration. Cette expérience en production est essentielle pour comprendre notre ADN, nos produits et nos avantages concurrentiels. Quelle que soit sa position dans l'entreprise, il est capital que chaque collaborateur ait une bonne connaissance de notre chaîne de valeur et du flux d'activités nécessaire pour la satisfaction des demandes de nos clients. Cette immersion vient en complément d'un parcours d'intégration plus classique et est accueillie avec enthousiasme par nos nouveaux salariés.

Nous développons en outre et en partenariat avec des partenaires tels que Entreprises pour la Cité par exemple des jobdatings au cours desquels les candidats se présentent sans CV. Ainsi, les biais sociétaux sont gommés et ne sont pris en compte que les talents développés par les candidats. L'entretien de motivation, sans CV, permet de garantir l'adéquation entre les aspirations du futur collaborateur et les besoins exprimés par le Groupe.

DES ACTIONS VISANT LA MAITRISE DES CHOIX DE CARRIÈRES

Cette montée en puissance de nos effectifs, la présence accrue de personnel techniques et expérimenté ainsi qu'à une formation interne soutenue a ainsi permis à de nombreuses personnes de valoriser leurs savoir-faire et évoluer au sein de l'entreprise.

Dans la continuité des démarches visant la bonne intégration des personnes au sein de notre collectif, nous travaillons à la mise en œuvre d'un cycle complet de management des carrières professionnelles pour chaque personne.

Cette action, initiée au début de l'exercice 2021, vise à construire un cycle de développement professionnel intégrant la mesure à court terme des besoins/objectifs/ résultats associés à un salarié tout en garantissant son futur professionnel via l'acquisition de nouvelles compétences/ l'exposition à de nouvelles missions/le bénéfice d'une évolution de salaire en cohérence avec son investissement et ses résultats.

DES ACTIONS VISANT LA VALORISATION ET LA DIFFUSION DE NOS EXPERTISES

2CRSi dispose de talents capables de faire la différence auprès des clients... et en interne !

Ces talents sont mobilisés au sein du Groupe pour transmettre au plus grand nombre la culture générale de l'industrie, les aspects techniques indispensables permettant à toute l'entreprise de bénéficier d'une émulation utile au foisonnement des idées et à la créativité dont bénéficient nos clients !

En complément et chaque fois que cela est possible, nous encourageons nos propres collaborateurs à former leurs collègues, dans une logique de valorisation des compétences particulières détenues par certains.

C'est également l'occasion de développer de nouvelles compétences telles que des compétences pédagogiques notamment pour celles et ceux qui se prêtent au jeu et deviennent, le temps de quelques sessions, des formateurs reconnus par leurs pairs.

Dans un effort de structuration, des programmes plus complets sont créés pour les collaborateurs disposant déjà de cette base technique. 2CRSi a l'ambition de promouvoir les métiers du « hardware », actuellement encore perçus comme moins « nobles » que ceux du « software », et entend développer des formations certifiantes et/ou diplômantes à destination de ses équipes et de l'externe.



Ces formations internes sont complétées par des formations externes chaque fois que cela s'avère nécessaire, et notamment chaque fois que nos collaborateurs ont besoin d'acquérir des compétences qui ne sont pas suffisamment maîtrisées en interne ou qui le seraient par un trop faible nombre de collaborateurs.

Dans tous les cas, cette philosophie et ces actions sont étendues à l'ensemble du Groupe, en fonction de la dynamique de marché sur laquelle se trouve l'entité concernée.

Enfin, nous favorisons et encourageons nos collaborateurs à intervenir en tant que professionnels associés dans des cursus de formation universitaires reconnus.

Ainsi, au-delà des compétences propres, nous entendons nourrir par la diffusion et la promotion de nos expertises la fierté d'appartenir à une entreprise qui produit localement et qui innove de manière écologiquement responsable dans un secteur de pointe.

4.2.3 POLITIQUE RH : LES PRIORITÉS

Dans une entreprise qui est passé de quelques personnes à Strasbourg à plusieurs centaines de collaborateurs dans 19 pays, les axes d'améliorations identifiés sont :

- **Créer entre managers et équipiers une culture du feedback réciproque régulier** permettant d'accroître le bien-être et l'efficacité des équipes. Ils permettront également de renforcer les efforts déployés en vue de favoriser la mobilité interne au sein du Groupe.
- **Identifier les compétences et déterminer les compétences-clés à cultiver.** Une démarche de collecte et de structuration des compétences a pu ainsi voir le jour afin de gagner en efficacité dans le management des connaissances/ compétences disponibles au sein de l'entreprise. Cette cartographie permet aux collaborateurs de cultiver une compétence encore peu ou pas présente dans l'entreprise et de développer, selon les cas, une meilleure polyvalence ou une expertise accrue dans un domaine donné.
- **Favoriser le bien-être de chaque membre de nos équipes.** La période de l'épidémie de Coronavirus a généré un stress, une angoisse, une peur de l'autre chez tous. Ceci nous a amené à complètement repenser la manière de travailler en collaboration. Notre environnement dynamique, demandant de l'agilité, doit nous amener à redoubler d'attention pour favoriser l'épanouissement de chaque personne dans son environnement de travail.

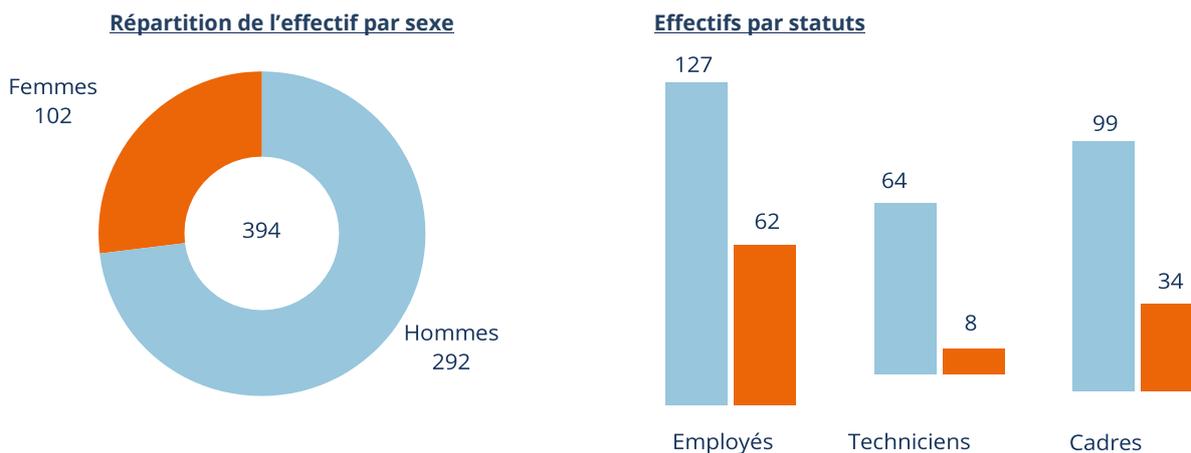
4.2.4 L'ANNÉE EN CHIFFRES

4.2.4.1 L'EMPLOI

EFFECTIF TOTAL ET RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR ÂGE

Les effectifs indiqués dans la présente section prennent en compte le nombre de salariés en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ainsi que les intérimaires et apprentis. Il exclut stagiaires et VIE.

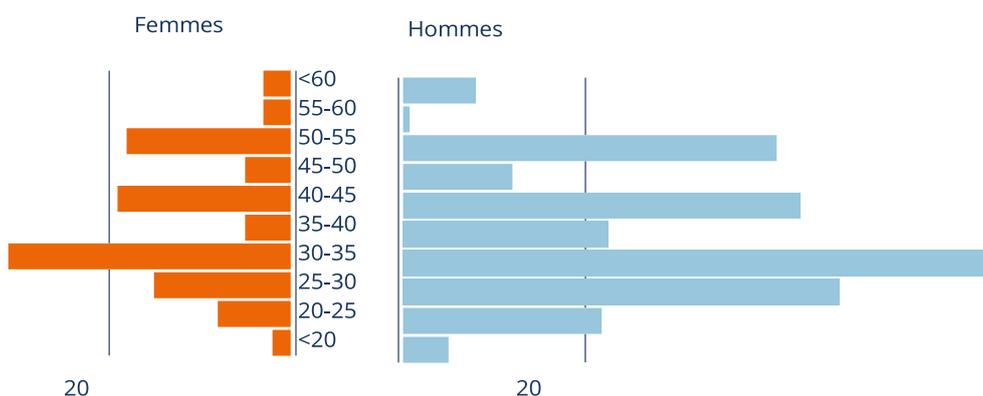
Au 28 Février 2023, le groupe comptait 394 Collaborateurs et est composé de 26% de femmes et 74% d'hommes.



La pyramide des âges des effectifs présente un bel équilibre de représentation avec 25% des équipes ayant moins de 30 ans, 33% entre 30 et 40 ans et 39% entre 40 et 60 ans.

Cette représentation équilibrée est gage d'une dynamique riche, associant une part plus importante de collaborateurs plus expérimentés afin de former correctement les plus jeunes, chacun apportant une contribution différente au projet d'entreprise. Cette pyramide équilibrée constitue aussi une base propice au développement personnel et de carrière de chacun.

Pyramide des âges au sein du Groupe



EFFECTIFS

Les effectifs indiqués dans la présente section prennent en compte le nombre de salariés en contrat. Il inclut les VIE, stagiaires et intérimaires.

Au cours de l'exercice 2022-2 les recrutements ont essentiellement permis de renforcer les équipes techniques et commerciales afin de soutenir la croissance. Le Groupe a également souhaité entamer une réorganisation de son fonctionnement en scindant la production de la partie Recherche & Développement notamment. Ainsi les parties SAV, logistique et Production ont été transférées de 2CRSi France à Boston France.

Cette scission a concerné 33 salariés personnes physiques.

RÉMUNÉRATIONS

Le Groupe développe sa politique de rémunération en se fondant sur les conditions du marché local du travail, sur la cohérence interne et les législations en vigueur. 2CRSi pratique ainsi une politique de rémunération cohérente avec les responsabilités et résultats individuels, avec la performance des équipes et les résultats financiers du Groupe.

Sur l'exercice 2022-23, le salaire brut moyen des collaborateurs du groupe 2CRSi en France était de 42 083 euros bruts annuels. Cette moyenne augmente sensiblement pour les activités de Boston groupe au Royaume Uni et Allemagne avec une moyenne de 70 232€ bruts annuels ou encore sur les Etats Unis avec une moyenne de 94 379€ bruts annuels.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

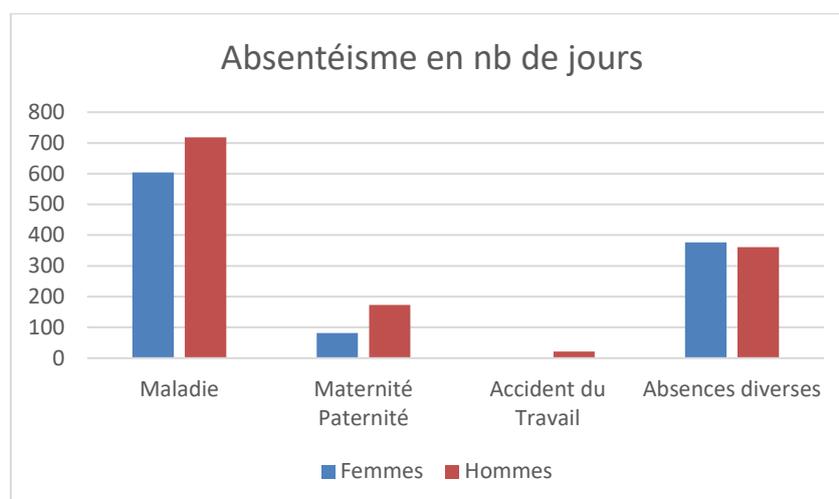
La prévention des risques professionnels et les enjeux de santé et de sécurité au travail sont des préoccupations centrales du Groupe sur l'ensemble de ses entités.

Sur le périmètre France, un audit a été réalisé en mars 2021 et afin de valider les pratiques déployées au sein de 2CRSi. Un autre audit de conformité pour le parc des machines a été réalisé en mars 2022.

ABSENTÉISME

Au cours de l'exercice 2022/23, en France, 2 339 journées travaillées ont été comptabilisées en jours d'absence, contre 2 752 l'an passé, en baisse de 15%. Le taux d'absentéisme est désormais de 6,83 % contre 10.1 l'exercice précédent. La baisse du nombre d'accident du travail, passant de 74 à 24 est la marque de la politique Sécurité de l'entreprise.

- Maladie : F 604 – H 718
 - Accident du travail : F 2 - H 22
 - Maternité, paternité : F 82 – H 173
 - Autres absences* : F 376 – H 361
- * congés sans solde, enfant malade...



BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

2CRSi a, depuis 2018, entrepris de nombreuses démarches afin d'améliorer le bien-être de ses salariés au travail.

Cet engagement passe par la réalisation d'espaces de travail ergonomiques (sièges ergonomiques, bureaux réglables en hauteur favorisant le changement de posture), des espaces collaboratifs ouverts et fermés tenant compte des besoins en matière de technologie (visio-conférences), des zones de concentration / confidentialité et des espaces de détente et d'interactions accessibles à tous.

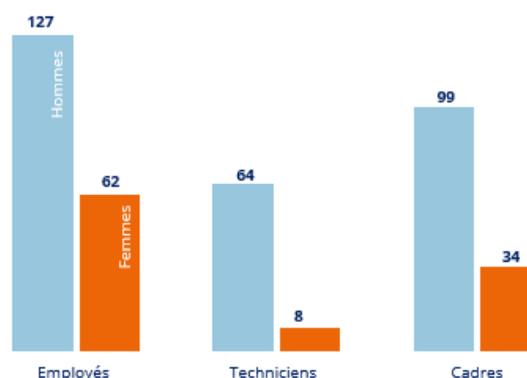
4.2.4.2 EGALITÉ DE TRAITEMENT

MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Soucieux de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes, le Groupe est déterminé à faire progresser la mixité dans ses métiers.

Le Groupe a négocié avec les partenaires sociaux un plan d'actions en décembre 2022, permettant de promouvoir nos métiers auprès des femmes et, modestement mais avec détermination, contribuer à une évolution de la part des femmes reçues en entretien au moment des recrutements.

Effectifs par status



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET CHARTE DE LA DIVERSITÉ

Depuis novembre 2018, 2CRSi est signataire de la Charte de la Diversité. La Charte de la Diversité est un texte d'engagement proposé à signature de tout employeur qui le souhaite, par une démarche volontariste, agir en faveur de la diversité et dépasser le cadre légal de la lutte contre toutes formes de discriminations.

2CRSi offre ainsi des chances d'emploi égales sans aucune distinction basée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, la race, la religion, la situation matrimoniale, la situation de famille ou le pays d'origine.

En signant la Charte de la diversité, 2CRSi s'engage à :

- Sensibiliser et former ses dirigeants et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- Favoriser la représentation de la diversité de la société Française dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale ; au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- Communiquer sur son engagement auprès de l'ensemble des collaborateurs ainsi que des clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.
- Évaluer régulièrement les progrès réalisés, informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

Cette action en faveur de l'égalité des chances se caractérise également par l'adhésion de 2CRSi au dispositif 100 chances 100 emplois, porté par les Entreprises pour la Cité.

Ce dispositif a pour mission d'accompagner l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi en les mettant en relation avec le monde économique. Cette action est basée sur des parrainages des jeunes (accompagnement dans la réalisation de son projet professionnel, aide au CV, préparation entretien, conseil sur la recherche d'emploi...)

4.2.5 RELATIONS SOCIALES

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

2CRSi veille à entretenir des relations sociales respectueuses et constructives avec l'ensemble de ses collaborateurs. Début décembre 2019, 2CRSi France a mis en place un CSE (Comité Social et Economique).

Le CSE est l'instance d'expression collective des intérêts des salariés afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions relatives à la gestion et à la vie économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE joue également un rôle important dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.

Composé de deux salariés au 28 février 2023 issus des équipes de Strasbourg, le CSE se réunit dix fois par an et à chaque fois que nécessaire. Des élections partielles ont eu lieu en mai 2023.

Le CSE est également impliqué dans plusieurs cycles de négociation collective (égalité professionnelle, épargne salariale).

Il a pu également être sollicité à chaque fois que nécessaire dans le cadre d'un accompagnement de situations individuelles spécifiques.

2CRSi SA a engagé les travaux pour la certification, notamment dans la branche Green Data.

4.3 ENGAGEMENTS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

En 2019, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentaient déjà de 6 à 10% de la consommation mondiale d'électricité, soit 4% de nos émissions de gaz à effet de serre. Ce chiffre augmente habituellement de 5 à 7% chaque année. La seule utilisation d'internet représente 3,7% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit l'équivalent du trafic aérien mondial avant crise sanitaire. La consommation d'électricité des TIC double tous les 4 ans, en ligne avec l'explosion de la production de données, estimée à 4.1 kilo octets par personne et par seconde en 2023.

Chez 2CRSi, notre métier est de concevoir et fabriquer des solutions de serveurs informatiques très haute performance et limitant la consommation d'énergie. Notre vision est d'innover dans une démarche respectueuse de l'environnement afin de concilier informatique et planète.

4.3.1 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONCILIER INFORMATIQUE ET LA PLANÈTE

2CRSi a historiquement été reconnu dans le monde informatique pour concevoir et produire des solutions d'infrastructure qui permettent une réduction de la consommation énergétique, et donc pour offrir à ses clients une infrastructure informatique aussi écologique qu'économique.

Cette volonté qui nous guide depuis la création de l'OCtoPus jusqu'aux solutions immergées reste un élément différenciant fort de notre proposition de valeur.

NOTRE VISION : APPORTER DE LA VALEUR, DURABLEMENT

Le cœur de métier de 2CRSi est de répondre aux besoins de performance IT des clients, tout en leur permettant d'atteindre leurs objectifs en matière de développement durable aussi bien que leurs objectifs financiers.

En tant que challenger français du marché informatique, notre pari est de remettre en cause les standards de l'informatique en nous concentrant sur l'efficacité énergétique, la simplicité et la performance afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux de la révolution numérique actuelle.

En mutualisant l'alimentation et la ventilation des serveurs, nous avons réussi à réduire la quantité d'électricité nécessaire à leur fonctionnement et à leur refroidissement. Lancée en 2017, la gamme OCtoPus, qui fait partie de la dernière génération des serveurs de l'entreprise, réduit de 23% la consommation électrique en comparaison avec des solutions du marché équivalentes.

Le refroidissement de nos serveurs par immersion ouvre un nouveau chapitre pour améliorer le refroidissement des centres de données en réduisant de 40% à 60% la consommation électrique par rapport à des systèmes traditionnels équivalents, en rendant les infrastructures plus efficaces.

Cet engagement fort dans le « Green IT » constitue un avantage concurrentiel majeur pour nos clients dont les consommations énergétiques représentent une part considérable de leurs coûts d'exploitation des serveurs.

Afin d'aller jusqu'au bout de la démarche, 2CRSi investit en R&D pour aborder le recyclage énergétique : des expérimentations ont été faites pour réutiliser la chaleur produite par les serveurs et dont la valorisation faisait défaut jusque-là. Les résultats positifs nous permettent désormais de proposer des solutions de ReUse Énergétique à nos clients, les 1ers déploiements opérationnels sont devisés et seront annoncés prochainement.

4.3.2 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DURABLES

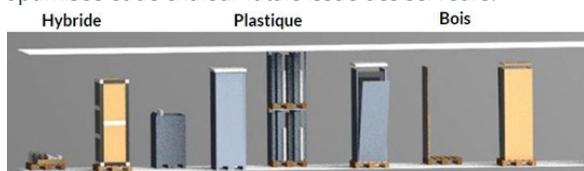
Dans le but d'améliorer encore notre empreinte carbone, plusieurs démarches ont été poursuivies ou initiées au cours de l'année passée :

- **Analyse du Cycle de Vie de nos produits** (avec approche big data et deep learning de prédiction) pour recenser et quantifier les flux physiques de matière et d'énergie associés à la conception, fabrication, distribution, utilisation et destruction de nos serveurs informatiques. Nous accompagnons l'un de nos collaborateurs dans son projet de thèse de doctorat.



- **Analyse de l'emballage de nos serveurs informatiques et de nos composants** en vue de réduire l'impact environnemental menée par notre service Méthodes et le support d'étudiants de l'INSA. Cette étude nous a permis de définir des critères pertinents pour le choix d'emballage réutilisables, solides, recyclables pour nos racks et certains de nos serveurs et de comparer plusieurs pistes.

- **Approche « Re-Use »** : récupération de composants (câbles, composants électroniques, ...) , conception optimisée et de chaleur fatale issue des serveurs.



- Étude de faisabilité d'un serveur 100% éco-conçu (matériaux biosourcés, recyclabilité ...)

- **Priorité aux circuits courts** (optimisation de nos approvisionnements en fonction de leur empreinte carbone au plus près de nos sites de production, bénéficiant à l'économie et l'emploi locaux).

- Sélection de partenaires et sous-traitants engagés dans une démarche durable et locale (par exemple, Viwamétal, Green Data).

- **Réduction de la consommation d'énergie** (capteurs thermiques dans l'ensemble du bâtiment du siège strasbourgeois), de déchets (tri obligatoire dans les bureaux, les entrepôts et la production), réduction des impressions papiers en créant un point « imprimante » unique par étage depuis 2018, réduction en consommation d'eau.

- **Tri et recyclage dans tous nos sites de production** : à l'exception de la production de la gamme TranquiIT, les sites produisent essentiellement des déchets de composants électroniques et du carton. Pour TranquiIT, les déchets d'aluminium sont revalorisés dans le cadre de leur recyclage et les déchets chimiques liés au process d'anodisation sont pris en charge par une société spécialisée. Tous les recyclages sont suivis par des certificats.

▼ TRANQUILIT

En particulier, sur la gamme TranquillIT :

L'équipe, basée à Manchester, s'est engagée dans une démarche de conformité à la norme ISO 14001, impliquant une réflexion environnementale globale en matière d'investissement et d'innovation et la mise en place d'audits réguliers. Parmi ces engagements :

- La sensibilisation régulière des employés, fournisseurs, partenaires et clients de la démarche environnementale de TranquillIT au travers de formations et communications.
- L'achat en priorité de matériaux et composants de qualité environnementale supérieure et / ou le choix de fournisseurs eux même engagés dans de bonnes pratiques environnementales ou certifiés ISO 14001 et / ou FSC.
- La mise en place d'objectifs clairs, revus de manière annuelle par la Direction :
 - Réduire au minimum les déchets mis en décharge et prévenir la pollution sur le site de production.
 - Contrôler et minimiser la consommation d'énergie, de papier et d'eau, en sensibilisant le personnel à la diminution des émissions de CO2 (suivi mensuel).
 - Réduire l'utilisation de produits chimiques nocifs

pour l'environnement et assurer leur élimination en toute sécurité.

- S'assurer que le risque d'incendie est minimisé, réduisant ainsi le risque de pollution de l'air et de l'eau résultant d'un incendie dans les locaux.
- Minimiser la pollution résultant de l'utilisation de véhicules privés et réduire le kilométrage inutile.



Boston Limited a engagé depuis plusieurs années une politique environnementale visant à la réutilisation et le recyclage visant à réduire l'impact sur l'environnement et les coûts associés à la gestion des déchets. Boston réutilise autant que possible ses emballages qui, s'ils ne peuvent pas être réutilisés, sont recyclés. Les principes d'élimination des déchets sont les suivants :

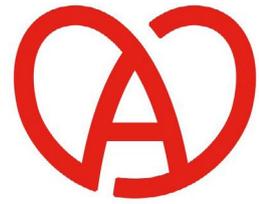
- Mise en place de bacs de recyclage dans tous les espaces de travail et de détente pour les déchets de bureau, tels que les bouteilles en plastique, les emballages alimentaires et les canettes de boisson.
- Collecte des emballages et cartons dans les espaces de stockage et d'assemblage avant recyclage.

4.3.3 DÉPLACEMENTS ET NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

Depuis 2018, 2CRSi a déployé de multiples initiatives afin de limiter l'empreinte environnementale liée aux déplacements et d'offrir à ses salariés une meilleure flexibilité :

- **Recours à des outils de collaboration à distance pour tous les salariés** (partage d'information, travail collaboratif sur des documents, visioconférence ...). La crise sanitaire a permis de confirmer la qualité de l'infrastructure en place pour un usage intensif lorsque tous les collaborateurs hors production et logistique étaient en télétravail.

- Recours au travail à distance.
- Politique visant à limiter les déplacements non indispensables et à favoriser le recours à des moyens de transport moins polluants (le train plutôt que la voiture et l'avion), le co-voiturage.
- Infrastructure de parkings équipée de bornes de recharge pour véhicules électriques et de nombreux emplacements vélos sécurisés.
- Promotion de l'usage du vélo à travers la participation à des opérations telles que « Au boulot à vélo » à Strasbourg ou « Cycle to Work » à St Albans.



**AU BOULOT
À VÉLO**



4.4 ETHIQUE ET CONFORMITE

4.4.1 ETHIQUE DES AFFAIRES

Même si le Groupe n'est pas aujourd'hui actif dans des pays jugés à risque en termes de corruption, une charte éthique pour la conduite des affaires et la lutte contre la corruption est en cours de préparation.

Depuis septembre 2018, le Groupe dispose d'un code de déontologie boursière visant à prévenir les manquements d'initiés. Ce code a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs qui, par mesure de précaution, sont tous soumis aux fenêtres négatives liées aux publications financières du Groupe.

Dès le début de l'exercice 2021/22, le groupe a mis en œuvre une plateforme de type « lanceur d'alerte », permettant aux personnes constatant des écarts avec le code de conduite de l'entreprise de partager anonymement ces situations avec l'entreprise afin de permettre leur prise en compte et traitements éventuels.

4.4.2 CONFORMITÉ

La qualité de services auprès de nos clients est une priorité.

Au sein du groupe 2CRSi, deux entités ont déjà obtenu la norme ISO 9001-2015. Il s'agit de Boston Ltd (2015) et 2CRSi UK Ltd (2019) dont l'équipe est dédiée à la gamme de produits TranquillIT. Cette norme établit les exigences relatives à un système de management de la qualité afin d'accroître la satisfaction clients. Cette norme traite des process, des risques et de l'amélioration qualité continue.

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

5.1 RISQUES EXTERNES

5.5.1 PÉNURIE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES INFORMATIQUES ESSENTIELS

La fabrication des produits du Groupe fait appel à différents composants électroniques indispensables, comme les processeurs (encore appelés « unité centrale de traitement » ou CPU en anglais), les cartes graphiques (« Graphics Processing Unit » ou GPU), les mémoires vives dynamiques (« Dynamic Random Access Memory » ou DRAM), les mémoires de masse à semi-conducteurs réinscriptibles (« Négative-AND Flash » ou NAND Flash) ou encore les disques durs (« mémoires de masse magnétique » ou HDD) pour lesquels le Groupe s'approvisionne auprès de tiers.

Le marché des composants électroniques et informatiques connaît depuis plusieurs années des pénuries récurrentes liées, d'une part, à des difficultés d'approvisionnement en terres et métaux rares, d'autre part, à des sous-capacités de production chez les fabricants et enfin à des causes variées (tremblement de terre, inondations, tsunamis, raisons géopolitiques diverses) ou à une demande forte sur des activités nouvelles (actuellement l'IA).

Dans ce contexte de forte demande, l'offre est contrainte. L'augmentation des capacités de production est limitée à peu d'acteurs industriels maîtrisant la technologie, nécessitant d'importants investissements et avec de longs délais de production.

Ces pénuries peuvent entraîner :

- Des retards de livraison avec un risque d'annulation de commande des clients ou enclenchement du paiement
- Des pénalités ; ces retards de livraison représentent des décalages de chiffre d'affaires, difficiles à prévoir.
- des variations importantes de prix des composants impactant les marges de la société,
- une désorganisation dans les actions de production
- Une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qui impacte négativement la trésorerie de la société (anticipation des achats et exigence de paiements rapides de fournisseurs qui conduisent à un paiement des fournisseurs avant l'encaissement des créances clients, constitution de stocks de sécurité lorsque c'est possible).

2CRSi dispose à court terme d'un niveau de stock suffisant pour livrer les commandes de ses clients dans une majorité de cas et pour faire face à l'allongement des délais d'approvisionnement. Ces pénuries peuvent aussi représenter une opportunité pour le Groupe en ces de disponibilité opportune des équipements.

5.2 RISQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le marché des serveurs informatiques est un marché concurrentiel, dans lequel opèrent des acteurs solidement établis et disposant de ressources, d'installations et d'expériences supérieures à ceux du Groupe, ainsi que d'une plus forte notoriété. Ainsi, parmi les concurrents du Groupe se trouvent IBM®, Hewlett Packard Enterprise, Dell EMC, Lenovo, Huawei Technologies, Inspur, SuperMicro®, Fujitsu, QCT, ASUS, GIGABYTE Technology Co., TYAN® Computer, ASRock Rack ou encore CRAY.

Par comparaison, le Groupe n'a débuté la commercialisation de ses produits qu'en 2005 en France et a plus récemment développé son implantation à l'international, notamment en ouvrant des filiales aux États-Unis en 2015, au Royaume-Uni et à Dubaï en 2018, en 2020 à Singapour, en Belgique et aux Pays-Bas puis en 2021 au Canada.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- un savoir-faire technologique lui permettant de créer des solutions innovantes, performantes et avec des coûts de possession optimisés ;
- une capacité à proposer des solutions sur mesure ;
- un savoir-faire industriel permettant la mise en oeuvre de solutions clé en main ;
- une clientèle fidèle et établie composée d'experts dans leur domaine ;
- une trajectoire de croissance ambitieuse et attractive; et
- une équipe dirigeante experte accompagnée par des équipes dynamiques et cosmopolites.

Les concurrents qui développeront des technologies plus efficaces, plus innovantes ou moins coûteuses que celles commercialisées par le Groupe pourraient engendrer :

- une perte de parts de marché du Groupe et une remise en cause de ses perspectives,
- des pertes de compétitivité avec un effet défavorable sur la rentabilité et les performances futures du Groupe.

Les services Marketing, R&D et Commercial effectuent une veille permanente du marché et de la concurrence.

Le Groupe a recruté des profils avec des compétences spécifiques et l'équipe Recherche & Développement travaille sur l'élaboration de produits et systèmes toujours plus innovants promouvant notamment la sobriété énergétique. Le Groupe a mis en place une procédure de lancement des projets avec évaluation préliminaire et un process industrialisation permettant d'atténuer ce risque.

5.3 RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

5.3.1 RISQUES LIÉS AUX STOCKS IMPORTANTS DE COMPOSANTS, PRODUITS SEMI-FINIS ET FINIS DONT DISPOSE LE GROUPE

Le Groupe dispose dans ses propres entrepôts (Strasbourg, Manchester, siège de Tranquil PC Limited, et San Jose) et ceux de certains de ses sous-traitants des stocks importants de composants électroniques et de produits semi-finis et finis représentant 29 %, du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos au 28/02/2023 afin de pouvoir faire face aux potentielles demandes imprévues et aux périodes de forte activité non anticipées.

Dans certains cas, le Groupe conserve également en stock les produits des clients, en attente de livraison ou parce qu'il propose aux clients un service de gestion de stocks.

Par ailleurs, le Groupe sécurise son Chiffre d'Affaires (IFRS) soit en conservant la propriété des équipements jusqu'au paiement final, soit par des contrats de location-financement. En cas de défaillance du client, comme ce fut le cas en 2021 avec la défaillance d'un client historique du Groupe (Blade, le Groupe peut ainsi être en situation de récupérer du matériel.

Le Groupe limite ainsi ses risques de pertes financières, mais avec un risque de décote lors de la remise sur le marché du matériel ou un délai supplémentaire pour recommercialiser les équipements. Ainsi, la défaillance de Blade, a conduit à la récupération du matériel qui venait d'être livré, ce qui explique en partie l'importance des stocks du Groupe à la clôture semestrielle puis au 28/02/23.

Enfin, les pénuries de composants électroniques, sont synonymes de stocks importants, à la fois par l'accroissement des délais de réalisation des affaires et par l'importance stratégique de disposer de stocks disponibles importants pour satisfaire les clients.

Pour assurer au client les conditions d'une continuité d'utilisation de leur équipement informatique, le Groupe peut également mettre à disposition de certains clients des stocks de pièces de rechange dans ses propres locaux, qui sont facturés au moment de leur consommation par le client.

Nonobstant cette situation de pénurie, et en particulier dans le futur quand et si la pénurie se résorbera, dans un environnement où la technologie et les offres concurrentes évoluent très rapidement, les stocks du Groupe pourraient devenir obsolètes et le Groupe pourrait devoir se réapprovisionner en composants plus récents ou ne pas pouvoir écouler son stock de matières premières, de composants, de produits semi-finis ou finis car ils seraient dépassés par d'autres produits concurrents ou même par ceux du Groupe.

Par ailleurs, la valeur importante ainsi portée en stock est exposée au risque de vol, d'incendie, d'inondation ou d'autre catastrophe naturelle, sur l'un des lieux où ces stocks sont entreposés. Dans un tel cas, même si le Groupe est couvert contre la perte de valeur par ses polices d'assurances, il devrait se réapprovisionner (dans un contexte de pénurie), produire à nouveau les produits détruits ou endommagés, ce qui entraînerait certainement des retards de livraison chez les clients.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus devait se réaliser, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Renforcer la gestion des stocks :

- Le Groupe a lancé en 2021 sur son principal périmètre industriel (Strasbourg) un projet Industrie 4.0 destiné à faire évoluer son organisation industrielle. Dans ce cadre, une réorganisation des équipes – dont la nomination d'un nouveau directeur de la production - a été mis en oeuvre début 2023. La réorganisation de la production est

en cours de mise en place, une des priorités étant d'améliorer la gestion et le pilotage des stocks pour s'adapter aux contraintes d'une croissance de l'activité.

- La problématique est aussi prise en compte dans le cadre de la mise en place d'un nouvel ERP, mis en œuvre en juillet 2023.
- Toujours dans le cadre de la réorganisation de la production et du nouvel ERP, une meilleure planification du plan de charge permettra de mieux estimer les besoins voire d'envisager des arbitrages entre utilisation d'articles en stocks et achats de nouveaux articles. Cela permettra aussi de partager un prévisionnel d'approvisionnement avec les fournisseurs stratégiques afin de garantir une meilleure disponibilité des stocks lorsque la production rentre en charge.
- Le développement des synergies dans le Groupe permet de développer le partage des stocks entre les entités du Groupe et de faciliter l'approvisionnement rapides de pièces non disponibles ou de pièces à rotations lentes. Ce partage sur les disponibilités entre les entités du Groupe se fait principalement par des consultations croisées entre acheteurs du Groupe, qui sont facilitées par le nouvel ERP par un meilleur accès aux informations de disponibilités en équipements en stocks.

5.4 RISQUES LIÉS À LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT MENÉE PAR LE GROUPE

Le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement, afin de développer de nouveaux produits, services et de nouvelles technologies et, en tant que besoin, d'améliorer les produits, les technologies et services existants. La qualité et le succès de la recherche et développement du Groupe est un élément clé de son succès commercial.

Les travaux de recherche et développement n'aboutissent pas systématiquement à un produit fini satisfaisant. Par ailleurs, le développement d'un produit peut subir du retard par rapport à la durée qu'il avait initialement anticipée, ou le produit fini peut s'avérer exploitable financièrement ou commercialement dans des proportions moindres qu'espérées, les coûts de production ou de distribution pouvant se révéler trop élevés. Le Groupe ne peut avoir l'assurance, quand il développe une nouvelle technologie, que celle-ci permettra un retour sur investissement suffisant et que sa commercialisation sera suffisamment rentable pour le Groupe.

Si l'un des risques mentionnés ci-dessus devait se réaliser, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe a mis en place une procédure de lancement des projets avec évaluation préliminaire et un processus d'industrialisation permettant d'atténuer ce risque. L'ensemble des projets font l'objet de revues régulières au sein d'un comité R&D.

5.4.1 DÉPENDANCE VIS-À-VIS DE CERTAINS CLIENTS

Le Groupe a réalisé 3 % de son chiffre d'affaires avec son premier client sur l'exercice 2022/23, contre 8% l'an dernier. Les dix premiers clients ont quant à eux représenté près de 7 % du chiffre d'affaires du Groupe sur la même période (34% sur l'exercice précédent).

Pour mémoire, le premier client et le top 10 représentaient respectivement 50,8 % et 78 % du chiffre d'affaires en 2018.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à répondre à la demande ou aux besoins de ses clients principaux, à les retenir ou à poursuivre le développement de ses relations commerciales avec eux. Le Groupe pourrait perdre un ou plusieurs de ses clients ou contrats principaux, subir une réduction significative du volume de son chiffre d'affaires, ou encore un changement substantiel des conditions régissant ses relations commerciales avec eux. Enfin, un de ses clients pourrait ne pas honorer ses engagements de commande ou de paiement, ce qui aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe a d'ailleurs parfaitement su compenser sur l'exercice la perte de son principal client des années antérieures (Blade rentré en redressement judiciaire le 3 mars 2021).

5.5 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES DU GROUPE

5.5.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES CLÉS

Le succès du Groupe repose historiquement sur Alain WILMOUTH, fondateur et Président-Directeur Général de la Société, personnalité reconnue sur le marché. Il est ainsi largement responsable du succès commercial du Groupe auprès des plus gros clients. Il ne peut pas non plus garantir que ces clients suivront le Groupe, alors qu'il sera moins présent sur le plan opérationnel en raison notamment du renforcement de l'équipe de direction.

Par ailleurs, un grand nombre des cadres dirigeants du Groupe ont développé, au cours de leurs parcours professionnels au sein du Groupe, une expérience technique et commerciale importante difficilement remplaçable.

Le départ de certains membres de la direction et de certains salariés clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités en cas de transfert à la concurrence, ainsi que des carences en termes de compétences techniques et commerciales pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le recrutement de personnes très expérimentées sur le plan technique et le plan commercial permet de transmettre le savoir-faire de la Direction et d'élargir le nombre de personnes capables de mener des projets d'envergure au sein du Groupe.

Adapter l'organisation interne et renforcer le contrôle interne sont aussi des leviers de réduction du risque de dépendance, notamment au travers du nouvel ERP mis en place en juillet 2023.

Enfin, d'un point de vue RH, la mise en place d'un suivi des personnes clés est envisagée afin d'identifier ces personnes et de suivre leur développement de carrière.

5.5.2 RISQUES LIÉS À L'ATTRACTION, L'INTÉGRATION ET LA FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Au-delà des personnes clés, le succès du Groupe dépend fortement de sa capacité à retenir et à attirer les collaborateurs et à utiliser leurs compétences au profit des clients et des développements du Groupe. Il dépend aussi de sa capacité à optimiser au mieux les ressources au niveau du Groupe, quelle que soit leur localisation : partage des compétences, enrichissement réciproque, mutualisation des ressources, encouragement à la mobilité.

Dans un secteur en évolution rapide, le succès dépend aussi de la capacité du Groupe à former/renforcer constamment les compétences de ses collaborateurs, afin de répondre aux exigences du secteur, à la demande des clients, ainsi qu'à sa capacité à transformer les nouvelles compétences acquises en expérience. Ces actions aident à fidéliser les collaborateurs.

2CRSi pourrait ne pas être en mesure de retenir et attirer des collaborateurs qualifiés. Le fait de ne pas parvenir à remplacer des collaborateurs à leur départ par des collaborateurs de qualification égale pourrait freiner le développement du Groupe, augmenter les coûts d'exploitation ou compromettre la capacité du Groupe à exécuter certains contrats, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Le Groupe a mis en place des contrats d'attribution d'actions (attributions gratuites, Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) pour associer les salariés et les managers au succès du Groupe.

De plus en plus d'efforts ont été entrepris en matière de standardisation des process et de collaboration sociale pour créer des communautés de professionnels et d'experts, au sein desquelles le partage des connaissances et de l'expertise est encouragé.

5.6 RISQUES FINANCIERS

5.6.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements soit le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées, notamment :

- Des emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- Des financements et garanties auprès de la BPI ;
- Des financements court terme y compris de l'affacturage ;
- Des avances remboursables et subventions ;
- Des contrats de crédit-bail.

L'endettement financier net diminue à 65 M€ au 28 février 2023 (68,7 M€ en N-1). Il inclut 12,5 M€ de dettes de location (IFRS 16). Il inclut également 13,1 M€ de dettes financières liées aux clauses de compléments de prix et options de vente accordées aux minoritaires de Boston Ltd ainsi qu'aux Actions de préférence (3,6 M€).

L'emprunt qui a permis de financer l'acquisition des titres de Boston Ltd en décembre 2019 est soumis à des covenants portant sur le niveau de trésorerie du Groupe ainsi que sur des ratios d'endettement. Le remboursement de cet emprunt a été effectué en totalité au 30 juin 2023 dans le cadre de la vente de BOSTON (voir événements postérieurs). Le capital restant dû s'élevait à 9 M€.

Le niveau d'endettement net du Groupe pourrait limiter son développement et sa croissance et avoir un impact négatif sur ses résultats financiers. Une contrainte de liquidité peut amener le Groupe à refuser ou différer des commandes en cas de difficulté à financer le besoin de fonds de roulement correspondant. Une modification des encours autorisés par des fournisseurs, quelle que soit la raison, pourrait mettre le Groupe en difficulté pour servir des clients et générer du chiffre d'affaires et donc des recettes.

Le Groupe a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de trésorerie lui permettant, le cas échéant, d'optimiser la gestion de ses ressources.

2CRSi a pris la décision de renouveler ses différents contrats de PGE (Prêt Garanti par l'Etat). Par ailleurs, un PGE complémentaire a été contracté en 2022 pour 2 M€. Conformément aux modalités de ces prêts, les premiers remboursements de capital sont intervenus à partir de novembre 2022.

2CRSi est engagé dans des discussions avec les banques du Groupe et des investisseurs en vue d'accompagner le développement du Groupe.

Au 6 novembre 2023, la trésorerie brute du Groupe 2CRSi (hors Boston) s'élève à 9,1 M€ (dont 2CRSi SA 3,6 M€), auxquels s'ajoutent des lignes de financement mobilisables de 9,4 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée).

Sur la base de la trésorerie disponible et des lignes mobilisables à la date du présent document qui doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie prévisionnels du Groupe, ainsi que de paiements attendus sur différentes opérations en cours, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois.

C. INFORMATIONS CONSOLIDÉES ANNUELLES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2023 sont présentés aux chapitre 1 à 4. La période considérée débute le 01/03/2022 et finit le 28/02/2023 soit une durée de 12 mois.

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ANNUEL ET ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Chiffre d'affaires	5.5.1	183 480	183 641
Achats consommés	5.5.3	(141 676)	(143 206)
Tx de marge brute ⁽¹⁾		22,8%	22,0%
Autres produits de l'activité	5.5.2	754	2 506
Charges externes	5.5.3	(12 513)	(10 900)
Charges de personnel	5.5.4	(27 110)	(23 555)
Impôts et taxes		(734)	(563)
Autres produits et charges d'exploitation		(821)	508
EBITDA	5.5.5	1 381	8 432
Taux de marge d'EBITDA sur CA		0,8%	4,6%
Autres produits et charges opérationnels courants	5.5.5	(948)	(547)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.5.5	(9 950)	(6 494)
Résultat opérationnel courant		(9 518)	1 390
Résultat opérationnel		(9 518)	1 390
Coût de l'endettement financier brut		(2 461)	(3 681)
Autres produits financiers nets		515	1 193
Dotations nettes de dépréciation des actifs financiers et autres provisions financières		(681)	(465)
Résultat financier	5.5.6	(2 627)	(2 953)
Résultat avant impôts		(12 145)	(1 563)
Impôts	5.5.7	(702)	467
Résultat net		(12 847)	(1 096)
Part du groupe		(12 345)	(1 063)
Part des minoritaires		(501)	(33)

(1) La marge brute est constituée du chiffre d'affaires diminués des achats consommés y compris production stockée. L'année précédente, la production stockée était présentée sur une ligne séparée. Cette modification de présentation a un impact de -0,4% sur le taux de marge brute et n'a pas d'impact sur la marge d'EBITDA.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ :

En milliers d'euros	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Résultat net	(12 847)	(1 096)
Ecart de conversion	(544)	254
Éléments recyclables en résultat	(544)	254
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite nets d'impôts différés	25	393
Éléments non recyclables en résultat	25	393
Résultat global pour la période	(13 365)	(449)
Part du Groupe	(12 892)	(524)
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(474)	75

2. BILAN CONSOLIDÉ ANNUEL

2.1 Actifs

En milliers d'euros	Notes	28/02/2023	28/02/2022
ACTIFS			
Goodwill	5.6.1	8 053	8 672
Immobilisations incorporelles	5.6.1	15 420	16 304
Immobilisations corporelles	5.6.2	16 300	20 033
Créances financières (non courantes)	5.6.4	1 309	4 369
Autres actifs financiers non courants	5.6.7	2 247	1 400
Actifs d'impôt différé		2 580	2 545
Actifs non courants		45 909	53 324
Stocks	5.6.5	53 146	56 436
Clients	5.6.6	23 524	26 188
Autres actifs courants	5.6.7	15 214	16 823
Créances financières (courantes)	5.6.4	7 465	5 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6.15	6 398	4 718
Actifs courants		105 747	110 072
Total de l'actif		151 656	163 396

2.2 Passifs

PASSIFS			
Capital	5.6.8	1 299	1 282
Primes d'émission	5.6.8	39 767	39 824
Réserves	5.6.8	(952)	500
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	5.6.8	(12 345)	(1 063)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		27 769	40 543
Réserves des participations ne donnant pas le Contrôle		93	(247)
Résultat des participations ne donnant pas le Contrôle		(501)	(33)
Participations ne donnant pas le contrôle		(408)	(280)
Total des capitaux propres		27 361	40 263
Emprunts et dettes financières	5.6.9	13 196	26 528
Dettes locations non courantes	5.6.9	10 001	12 311
Avantages du personnel	5.6.13	113	115
Passifs d'impôt différé		2 643	2 832
Autres passifs non courants		1 066	201
Passifs non courants		27 018	41 988
Dettes financières courantes	5.6.9	41 425	29 798
Dettes locations courantes	5.6.9	2 461	2 965
Autres provisions courantes	5.6.14	514	356
Dettes fournisseurs	5.6.11	21 284	24 835
Autres passifs courants	5.6.12	31 593	23 191
Passifs courants		97 277	81 145
Total des capitaux propres et passifs		151 656	163 396

3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ANNUELS

(Montants en k€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Écart actuariel et effets de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice 2021.02	1 282	46 084	(1 835)	(594)	(4 188)	40 749	(67)	40 680
Affectation du résultat de l'exercice 2021.02	-	(6 260)	2 072	-	4 188	-	-	-
Variation des taux de conversion	-	-	-	146	-	146	109	254
OCI non recyclables	-	-	-	393	-	393	-	393
Résultat	-	-	-	-	(1 063)	(1 063)	(33)	(1 096)
Résultat global	-	-	-	538	(1 063)	(524)	75	(449)
Autres mouvements	-	-	284	35	-	319	(288)	30
Situation à la clôture de l'exercice 2022.02	1 282	39 824	521	(20)	(1 063)	40 543	(280)	40 263
Affectation du résultat de l'exercice 2021.02	-	(175)	(888)	-	1 063	-	-	-
Variation des taux de conversion	-	-	-	(571)	-	(571)	27	(544)
OCI non recyclables	-	-	-	25	-	25	-	25
Résultat	-	-	-	-	(12 345)	(12 345)	(501)	(12 847)
Résultat global	-	-	-	(546)	(12 345)	(12 892)	(474)	(13 365)
Autres mouvements	17	118	24	(42)	-	118	346	464
Situation à la clôture de l'exercice 2023.02	1 299	39 767	(345)	(607)	(12 345)	27 768	(406)	27 361

Les « Autres mouvements » des réserves s'élevant concernent principalement les attributions d'actions gratuites (+ 103 k€) et les variations de titres en autocontrôle (+ 24 k€).

Les effets de conversion sont principalement liés aux actifs et passifs de Boston Ltd.

4. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ANNUEL

En milliers d'euros	28/02/2023	28/02/2022
Résultat net	(12 847)	(1 096)
Elimination des dotations aux amortissements et provisions (y compris financières)	7 216	1 315
Plus ou moins-value de cession	782	2 956
Neutralisation du résultat financier (hors dépréciations et provisions)	2 406	2 488
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	(141)	1 573
Elimination de la charge/produit d'impôt	702	(473)
Capacité d'autofinancement	(1 882)	6 769
Impôt payé	(619)	(451)
Variation de la créance financière	(2 798)	14 136
Variation du besoin en fonds de roulement	16 150	(11 154)
Subventions reçues	382	1 563
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	11 233	10 863
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 038)	(2 645)
Titres de participation	(192)	0
Incidence des variations de périmètre	7	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	37
Variation des prêts et avances consentis	(2 561)	(1 324)
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités d'investissement	(4 784)	(3 932)
Dividendes versés par la société consolidante	(175)	(175)
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Cession (acquisition) nettes d'actions propres	(7)	-
Emissions d'emprunts	6 242	9 213
Remboursements d'emprunts	(7 749)	(23 907)
Intérêts payés	(1 649)	(2 043)
Intérêts financiers encaissés	404	1 368
Affacturage et autres financements court terme	(4 163)	8 333
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement	(7 097)	(7 211)
Incidence de la variation des taux de change	(130)	67
Variation de trésorerie	(778)	(213)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 854	3 066
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 075	2 854

La baisse du BFR nette de la variation de la créance financière (+13,0 M€) a un impact positif sur la trésorerie, la trésorerie nette liée aux activités opérationnelles est positive de 11,2 M€ contre 10,9 M€ sur l'exercice précédent. La baisse du BFR est liée d'une part à la réduction des stocks et des créances, et d'autre part à la forte hausse des autres passifs courants, laquelle est liée principalement à des montants dus à des clients du groupe (avances et acomptes reçus).

Les investissements s'élevaient à 2,0 M€.

Les remboursements nets d'emprunts et autres lignes court terme sont significatifs (- 7,7 M€).

Au 3 octobre 2023, le Groupe (hors Boston) dispose de lignes de financement (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée) de 10,1 M€, utilisées à hauteur de 4,2 M€. La part mobilisable s'élève à 5,9 M€.³

³ La dernière situation de trésorerie de 2CRSi SA et du Groupe 2CRSi, proche de la date de publication du RFA, est indiquée dans la partie 5.6.1. (page 112)

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Notes aux états financiers consolidés.

5.1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

5.1.1 INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

2CRSi est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Growth Paris, depuis le transfert effectué du compartiment C en novembre 2022. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le Groupe 2CRSi ». Le siège social de la Société est situé 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg (France). Elle est spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de serveurs informatiques ultra hautes performances.

Les comptes consolidés au 28 février 2023 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales.

En date du 17 juillet 2023, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés et le rapport de gestion de 2CRSi. En date du 16 octobre 2023 et suite à la finalisation de l'audit, le Conseil d'Administration a arrêté une seconde fois les comptes consolidés et le rapport de gestion de 2CRSi. Le résultat net consolidé part du Groupe est dans ce cadre passé de (12,0) à (12,3) M€ sur l'exercice.

L'exercice comptable fait ressortir un chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 183,5 M€.

Avec 21 bureaux et plus de 50 partenariats de distribution et de revente, le Groupe, implanté à Strasbourg, couvre directement ou indirectement plus de 50 pays. Le Groupe 2CRSi réalise 74% de son chiffre d'affaires dans ces pays d'implantation (et 88% hors de France).

2CRSi affiche un taux de marge brute de 22,8% contre 22,0 % sur l'exercice 2021/22. Les charges externes s'élevaient à (12,5) M€, en hausse par rapport à 2020/21 (10,9) M€. Cette hausse s'explique d'une part par l'augmentation des charges externes chez Boston, notamment déplacements et marketing, l'augmentation des factures d'hébergement sur notre activité Data center, et la hausse des frais de services bancaires (+ 0,1M€) et les honoraires (+0,3 M€).

Les charges de personnel s'établissent à (27,1) M€, soit 14,7% du chiffre d'affaires Groupe, contre (23,6) M€, soit 12,8% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2021-2022.

Cette hausse de + 15% prolonge celle déjà constatée des charges de personnel l'année précédente (+20,6%). Elle reflète une augmentation globale des effectifs plus soutenue que la croissance de l'activité, avec un renforcement des capacités techniques opérationnelles. Les effectifs atteignent 394 salariés à fin février 2023 contre 390 salariés à fin février 2022. La hausse des effectifs par rapport au 28 février 2022 est particulièrement forte en Allemagne (+ 10) et au Royaume uni (+ 7). A cela se rajoute les tensions inflationnistes qui ont particulièrement pesé sur l'activité distribution. Cette activité a en effet dû faire face à une forte hausse des charges salariales sur les implantations britanniques, allemandes et suisses.

L'EBITDA de l'exercice ressort à 1,4 M€, soit 0,8 % du CA, contre un EBITDA de 8,4 M€, soit 4,6% en 2021/22. Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sont en forte hausse à (10,0) M€, contre (6,5) M€ sur l'exercice précédent. Cette hausse correspond principalement à des dépréciations pour 3,9 M€ couvrant les actifs circulants (stocks et créances clients) et certains risques opérationnels.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice ressort à (9,5) M€, contre +1,4 M€ sur l'exercice précédent. Outre l'impact de la baisse de l'EBITDA, il est impacté à hauteur de (3,6) M€ par l'augmentation du poste des dotations aux amortissements et provisions (§ précédent).

Le résultat financier ressort à (2,6) M€. Il est impacté par la revalorisation des éléments de dettes financières liés à l'acquisition de Boston (réévaluation de la dette de put et de l'earn-out), qui impacte le résultat financier du Groupe à hauteur de + 0,3 M€ et par la revalorisation de la juste valeur de participations à la date de la clôture (+ 0,6 M€). Les charges d'intérêts sur emprunts s'élevaient à (1,3) M€ contre (1,0) M€ sur l'exercice précédent.

L'impact global d'impôt sur les bénéfices est de (0,7) M€, le résultat net consolidé part du Groupe est de (12,3) M€ sur l'exercice.

5.1.2 EVENEMENTS MARQUANTS

NOUVELLES COMMANDES

Contrat historique pour le Groupe 2CRSi : 73 millions d'euros

2CRSi a annoncé le 16 mars 2022 le gain d'un contrat historique. Ce contrat pluriannuel est le plus important remporté par le Groupe à ce jour. Une équipe européenne de Boston a remporté auprès d'un nouveau client un contrat d'un montant maximum de 73M€ pour la fourniture de solutions de calcul haute performance (HPC). Les détails de ce contrat constituent une information « restreinte ». D'une durée initiale de 5 ans, le contrat pourra être prolongé de 4 années supplémentaires. La contribution de ce nouveau client dans le CA de l'exercice est de 10,7 M€.

LANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS PILIERS POUR LA CROISSANCE DU GROUPE

2CRSi, Clever Cloud, Kalray et Vates s'unissent pour équiper les data centers de matériels souverains et innovants Projet ReNESENS : Processeurs DPU, virtualisation et logiciels : le meilleur de la technologie pour l'indépendance numérique de la France et de l'Europe.

2CRSi, Clever Cloud, fournisseur européen de solutions d'automatisation et d'optimisation pour l'hébergement de sites web et d'applications, Kalray (Euronext Growth Paris : ALKAL), leader dans les technologies matérielles et logicielles dédiées à la gestion et au traitement intensif des données du Cloud au Edge et Vates, éditeur de logiciels open source spécialisé dans la virtualisation sécurisée, annoncent que le projet ReNESENS, porté par Vates, est lauréat du Plan d'Investissement France 2030 - "Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur".

L'objectif de ReNESENS est de développer des solutions pour les infrastructures des data centers Cloud et Edge autour d'un nouveau type de processeurs appelés DPU (Data Processing Unit), ainsi que des technologies innovantes de virtualisation et de logiciel. La vitesse, la complexité et la quantité de données traitées par les data centers n'ont jamais été aussi importantes, atteignant un niveau historique dans le Cloud et plus récemment sur le Edge. De nouveaux types d'équipements, basés sur des technologies innovantes tant au niveau matériel que logiciel, sont nécessaires pour concevoir des infrastructures plus efficaces, plus ouvertes et optimisées en termes de consommation d'énergie.

Le projet ReNESENS fédère certaines des entreprises françaises les plus avancées en la matière, reconnues pour leur expertise unique dans les domaines des processeurs DPU, des logiciels de virtualisation, des serveurs haute performance et des architectures innovantes : Vates, Clever Cloud, Kalray et 2CRSi. Le projet vise à développer une proposition souveraine innovante et compétitive tant pour les utilisateurs finaux que pour l'écosystème des data centers.

Olivier Lambert, Président et fondateur de Vates : « Les data centers sont aujourd'hui d'une importance cruciale et nécessitent une gestion et une portabilité des systèmes innovantes et très efficaces. À cet égard, la virtualisation joue un rôle clé. ReNESENS est un projet d'importance stratégique pour développer la prochaine génération de data centers, tant au niveau du Cloud que du Edge, en périphérie. Dans le cadre de ce projet, Vates travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'intégrer XCP-ng à l'architecture du processeur DPU de Kalray mais aussi pour s'assurer que sa pile logicielle fonctionne parfaitement avec les outils réseau de Clever Cloud. Vates fournira également des équipements optimisés réunissant le meilleur des technologies de Kalray, de Clever Cloud et des serveurs haute performance de 2CRSi dédiés aux segments « High End » et Edge Computing. »

Éric Baissus, Président du Directoire de Kalray : « Les processeurs DPU changent la donne dans le domaine des data centers. Ils offrent une opportunité unique de construire des solutions plus flexibles, évolutives et économes en énergie. En tant que leader européen des processeurs DPU, nous sommes ravis de travailler en étroite collaboration avec 2CRSi, Clever Cloud et Vates dans le cadre du projet ReNESENS, pour construire ensemble la prochaine génération d'infrastructures pour data centers. »

Quentin Adam, Président et Directeur Général de Clever Cloud : « Nous sommes heureux de participer au projet ReNESENS, qui permettra de développer une solution innovante de gestion du trafic réseau, tant au niveau matériel que logiciel. Ceci contribuera à améliorer l'efficacité technique et énergétique de nos infrastructures tout en réduisant les coûts. Clever Cloud apportera toute son expertise à cette initiative et à ses partenaires 2CRSi, Kalray et Vates. C'est en travaillant de concert que les acteurs de la tech française créeront les outils du Cloud de demain. »

Le projet ReNESENS s'articule autour de 4 axes principaux :

- Processeurs DPU et virtualisation : utilisation de processeurs DPU pour améliorer les performances et l'efficacité énergétique de la virtualisation et de l'isolation logiciel.
- Orchestration avec le développement d'un système d'isolation pour l'environnement d'exécution des conteneurs.

- Logiciels de réseau et de stockage : utilisation de processeurs DPU pour obtenir des performances réseau maximales via un routage logiciel open source, sécurisé et performant (Reverse Proxy) ainsi que des protocoles et services de stockage.
- Intégration matérielle : Utilisation de processeurs DPU au sein d'une nouvelle génération de matériels pour data centers.

D'une durée de 3 ans, ReNESENS est un projet de plusieurs millions d'euros dont l'aboutissement est toute une gamme de solutions innovantes combinant matériel et logiciel qui permettront aux utilisateurs dans les data centers d'utiliser des équipements hautement avancés, indépendants et sécurisés.

2CRSi & Lamplighter Energy signent un Contrat d'Énergie de long terme (PPA) pour le stockage et la production d'énergie renouvelable afin d'alimenter des data centers aux USA • 100% d'énergie renouvelable pour opérer des data centers • Quantité d'énergie contractualisée 2.190 TWh • Fiabilité énergétique grâce à l'énergie solaire, au stockage sur batterie et à l'hydrogène « vert »

2CRSi annonce la signature d'un Contrat d'énergie renouvelable (PPA) qui permet de garantir son approvisionnement en électricité « verte » et un prix stable permettant de développer des centres de données en Amérique du Nord. En raison de la demande croissante de services HPC/Cloud Data Center, 2CRSi continue de développer son portefeuille de services et ses centres de données.

Afin d'utiliser 100% d'énergie renouvelable propre et de stockage d'énergie sur site, 2CRSi a signé un contrat d'achat d'électricité (PPA) de 25 ans avec Lamplighter Energy Inc. L'électricité proviendra initialement d'installations solaires, installées au sol, ainsi que de serres solaires photovoltaïques de Lamplighter, alors que le système de stockage d'énergie sera constitué de batteries et de production d'hydrogène vert.

Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la vision de 2CRSi de concilier informatique et environnement d'éviter les pénuries et d'assurer une rentabilité économique et responsable. Il permet à 2CRSi de garantir ses services tout en bénéficiant d'un approvisionnement énergétique sécurisé 100% durable, au prix le plus bas.

Ce projet, construit en partenariat avec les communautés locales, apportera non seulement de l'investissement et des emplois dans une région rurale mais aussi un soutien direct à l'expansion du secteur agricole, traditionnellement orientés vers la production alimentaire.

« Cet accord vise à sécuriser le développement de nos activités de services et de data centers aux États Unis. Cette électricité produite de manière responsable est également bien moins onéreuse que le prix « marché » dans l'État de New York et sera donc très rentable pour tous les clients soucieux de réduire leurs OPEX. Ajouté à nos technologies qui permettent de diminuer la consommation des serveurs et des data centers, ce contrat fera de ce site l'un des plus économiques aux USA. », déclare Alain Wilmouth, PDG de 2CRSi Corporation.

Lamplighter, en coordination avec le fond « emPower Real Estate », garantit un équilibre entre la protection des terres agricoles et l'adoption d'énergies renouvelables par l'ajout de serres solaires photovoltaïques et de la production d'hydrogène vert.

« Cet investissement pris en charge avec « emPower Real Estate », reflète non seulement l'opportunité à court terme de contrôler l'inflation des prix, mais associée à une vision plus large sur la valeur inhérente et la demande de transition vers des sources d'énergie plus propres et d'hydrogène. », déclare André De Rosa, PDG de Lamplighter Energy Avec un marché évoluant vers une demande client de Data Centres très haute densité électrique ainsi que de « refroidissement liquide », les services de 2CRSi visent à prendre une part plus importante dans les revenus du Groupe. Tout en élargissant son portefeuille de services, 2CRSi renouvelle son engagement à fournir des solutions bas carbone.

Les infrastructures devraient être mis en service en fin 2023.

EXERCICE DU CALL SUR LA PART DETENUE PAR LES MINORITAIRES DANS BOSTON

Conformément au contrat lié à l'acquisition de BOSTON, 2CRSi a exercé en février 2023 le « call » pour se porter acquéreur de la part des minoritaires. Compte tenu de la vente survenue ultérieurement, ce call n'est pas allé à son terme.

5.1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

VENTE DE LA BRANCHE DISTRIBUTION

Au titre des événements postérieurs à la clôture, le Groupe 2CRSi a annoncé le 16 juin 2023 avoir conclu un accord avec une filiale de Source Code LLC (basée à Norwood, MA, USA), un opérateur américain dans le secteur des solutions d'infrastructures informatiques, pour la vente de sa participation dans le spécialiste de la distribution informatique, Boston Limited.

L'acquisition de Boston Limited en novembre 2019, avait pour objectif de créer d'importantes synergies, tant en matière de diversification de sa clientèle et d'accès à de nouveaux marchés, que de nets élargissements de ses positions à l'international.

Le chiffre d'affaires du Groupe 2CRSi est passé de 65M€ sur l'année calendaire 2018, pour s'établir à environ 184M€ pour l'exercice clos fin février 2023.

Cependant, même si une part majoritaire du chiffre d'affaires du Groupe 2CRSi est réalisée par Boston Ltd, son intégration au Groupe a été marquée par des défis opérationnels et logistiques inattendus et induits par les pénuries de composants, le « Brexit » et les crises du Covid. Dans ce contexte, et convaincu que cette opération est créatrice de valeur tant pour Boston que pour le périmètre historique de 2CRSi, le Conseil d'Administration a émis un avis favorable à cette offre d'acquisition de Source Code sur Boston Limited. L'opération a déjà obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de contrôle compétentes.

HAW, société holding de 2CRSi, contrôlée par Monsieur Alain Wilmouth, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers une demande de constat de non-lieu au dépôt d'une offre publique de retrait au sens de l'article 236-6 2° du règlement général de l'AMF afin de faire constater que cette cession ne porte pas sur le principal des actifs du Groupe 1, Monsieur Alain Wilmouth, en direct et via sa holding familiale HAW, détient, 43,35% du capital et 58,31% des droits de vote théoriques de 2CRSi, sur la base d'un nombre total d'actions de 17.886.152 et d'un nombre total de droits de vote théoriques de 26 460 903 (communiqué du 5 janvier 2023).

Au 30 juin, 2CRSi a encaissé 19,1 M€ (soit 22,3 M€), soit 7,9 M€ (9,3M€) après remboursement de la dette bancaire et des earn out liés à l'acquisition. Il reste des montants en compte-séquestre pour 2,2 M€ (2,4 M€), le montant restant à percevoir pouvant évoluer à la hausse ou à la baisse. Les travaux portant sur les comptes définitifs au 30 juin 2023 qui seront la base de la finalisation de l'opération sont en cours.

Selon les requis du SPA signé avec l'acquéreur, certaines informations sont confidentielles et ne peuvent être rendues publiques.

REMBOURSEMENT COMPLET DU PRET D'ACQUISITION DE BOSTON

En conséquence de la cession de BOSTON Ltd, le crédit d'acquisition a été intégralement remboursé le 30 juin 2023. La banque ayant donné son accord pour un report de l'échéance de 3 000 000 € due en novembre 2022 jusqu'au 31 mars 2023, un second report a été effectué jusqu'au 20 avril 2023. Le solde de la dette restant due au titre de ce contrat d'emprunt, qui s'élevait à 9 M€, a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 30 juin 2023 dans le cadre de la vente de Boston.

PAIEMENT DES EARN OUT DANS LE CADRE DES DETTES D'ACQUISITION

Un montant final de 3,3 M€ ont été payés au 30 juin au titre des earn out prévus dans le cadre de l'acquisition de Boston. Ils couvrent les exercices FY21-22 à hauteur de 2,4 M€ et FY20-21 au titre de 0,9M€. Aucun earn out n'est dû au titre de l'exercice FY22-23.

Par ailleurs, le « call », exercé au 28 février 2023, est devenu caduque en raison de de la vente de Boston annoncée le 16 juin 2023, le call a été évalué dans les comptes au 28 février 2023 pour la somme de 9,2 M€.

EXERCICE DE L'OPTION D'ACHAT SUR LES ACTIONS DE PREFERENCE

HAW a exercé en date du 30 mars 2023 l'option d'achat portant sur 3 500 000 actions de préférence (ADP) 2CRSi gérées par Audacia et détenues par Audacia ISF Croissance à hauteur de 1.590.900 titres représentant 8,89% du capital de 2CRSi, et par Amundi PME ISF 2017 SA à hauteur de 1.909.100 titres représentant 10,67% du capital de 2CRSi.

CONTROLES FISCAUX

A la date de la clôture des comptes, une demande de remboursement au titre du CIR portant sur l'exercices 2018 et pour un montant de 485,7 K€ ainsi que des vérifications de comptabilité portant sur les sociétés 2CRSi SA et BOSTON France (nouvellement ADIMES) sont également en cours.

SITUATION EN UKRAINE

La situation en Ukraine et ses conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie et de la Biélorussie n'ont pas d'impact significatif sur l'activité du Groupe, hormis les impacts économiques induits (inflation etc...).

5.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k euros) sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

REFERENTIEL DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents comptes consolidés ont été établis au 28 février 2023 conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standard), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur (https://ec.europa.eu/info/index_fr), site de la Commission Européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC). Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe 2CRSi.

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après :

PRINCIPE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des crédits projetés, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le Groupe dispose d'une trésorerie s'élevant à 2,0 M€ au 28 février 2023 (2,9 M€ au 28 février 2022). A fin février 2023, le Groupe ne respecte pas certains ratios financiers convenus dans le contrat d'un prêt senior dont le solde restant dû s'élève à 9 M€ à la date de la publication des comptes annuels. La vente de la Boston (§ événements post clôture) dont la conclusion est prévue en juillet a conduit au remboursement intégral du prêt au 30 juin 2023.

Au 3 octobre 2023, la trésorerie brute du Groupe (hors Boston) s'élève à (3,2) M€, auxquels s'ajoutent des lignes de financement mobilisables de 5,9 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée).⁴

En outre, l'emprunt auprès de BNP, dont le solde restant dû s'élevait à 9M€ au 30 juin 2023, a fait l'objet d'un remboursement anticipé à cette date, suite à la cession de la branche de distribution de BOSTON.

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation notamment sur la base :

- De la trésorerie disponible à la date d'arrêt des comptes de l'exercice ;
- Des prévisions d'encaissements sur les contrats en cours et les contrats en négociation. Ces prévisions d'encaissements sont par nature soumises à des aléas ;

⁴ La dernière situation de trésorerie de 2CRSi SA et du Groupe 2CRSi, proche de la date de publication du RFA, est indiquée dans la partie 5.6.1. (page 112)

- De la finalisation prochaine des discussions avec plusieurs clients intéressés à acquérir ou louer le reste du matériel en stock chez 2CRSi ou ses filiales, y compris le reliquat de matériel récupéré de Blade qui est immédiatement ou quasi immédiatement disponible dans la filiale ADIMES. Environ un tiers a été vendu à date.
- Du maintien par les partenaires bancaires des lignes de financement et de découverts actuellement mobilisables ;
- De la trésorerie encore attendue de la vente de Boston. Il reste des montants en compte séquestre pour 2,2 M€ (2,6 M€), le montant restant à percevoir pouvant évoluer à la hausse ou à la baisse.

2CRSi reste confiant dans la solidité de son projet et dans sa capacité à recourir si besoin à des financements complémentaires à court, moyen ou long terme.

MÉTHODES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 28 février 2023 sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos au 28 février 2022.

BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de 2CRSi de l'exercice clos le 28 février 2023 sont présentés en milliers d'euros, et ont été établis : conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 28 février 2023 ; en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 28 février 2022, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci- après. Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.efrag.org/Endorsement>.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATIONS OBLIGATOIRES A COMPTER DU 1^{ER}

MARS 2022

Trois amendements sont applicables au 1er avril 2022 :

- Amendements portant sur l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » – Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements portant sur l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » – Produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- Amendements portant sur l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » – Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020.

Ces amendements en vigueur au 1er avril 2022 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATION NON ENCORE OBLIGATOIRE :

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne d'application non encore obligatoire :

- Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'Enoncé des Pratiques N°2 IFRS concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : modification de la définition du terme « estimations comptables » ;
- Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction. Ces 3 amendements seront applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Amendements à IAS 1 : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants,
- Amendements à IFRS 16 : passif de location relatif à une cession-bail. Ces 2 amendements seront applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2024.

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact de ces changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période, ou sur les périodes ultérieures affectées.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- Évaluation des frais de développement capitalisés (5.6.1) ;
- Évaluation de la valeur recouvrable des créances et des créances financières envers les différents clients du Groupe ;
- Évaluation à la juste valeur des dettes vis-à-vis des minoritaires, des titres Gamestream et de l'emprunt obligataire convertible.
- Évaluation de la valeur recouvrable des stocks ;
- Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill ;
- Évaluation des impôts différés actifs

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

5.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.3.1 PRINCIPES COMPTABLES LIES AU PÉRIMÈTRE PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

La société mère 2CRSi SA exerce un contrôle sur les sociétés 2CRSi Corporation, ADIMES (ex - Boston France SàRL), 2CRSi Ltd, 2CRSi UK Ltd, 2CRSi ME FZE, Green Data SAS, 2CRSi London Ltd, Boston Ltd, Boston Server & Storage Solutions GmbH, Escape Technology Ltd, Boston IT Solutions Australia Pty Ltd, Escape Technology GmbH, Boston SàRL, 2CRSi BV, 2CRSi Belgium SRL, 2CRSi Singapore Pte. Ltd, 2CRSi Canada et Boston IT Solutions South Africa Pty Ltd.

CONSOLIDATION DE BOSTON LTD

Le Groupe détient le contrôle exclusif de la société Boston Limited depuis le 18 novembre 2019 suite à l'acquisition de 70% des titres de cette société. En conséquence, Boston Limited est consolidée en intégration globale depuis sa date de prise de contrôle qui conduit à reconnaître les actifs et passifs de Boston à 100% sur la base de leur juste valeur au 18 novembre 2019.

Les minoritaires n'ayant pas accès aux dividendes, ils n'ont pas d'intérêt dans les activités et les flux de trésorerie du groupe et le résultat de Boston Ltd est comptabilisé à 100% en part du Groupe.

En application d'IFRS5, la décision de vendre la société BOSTON Limited n'ayant été prise qu'après la clôture, les entités de BOSTON restent dans la consolidation du Groupe au 28 février 2023.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe et monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Au cours de clôture en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- Au cours de change moyen de la période pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous :

		28/02/2023		28/02/2022	
	1 € équivaut à	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
Dollar US	USD	1.0441	1.0619	1.1701	1,2121
Livre sterling	GBP	0.8605	0.8770	0.8523	0,8705
Dirham Emirats Arabes Unis	AED	3.8340	3.8850	4.2798	4,4339
Dollar australien	AUD	1.5127	1.5760	1.5766	1,5605
Dollar de Singapour	SGD	1.4352	1,4314	1.5760	1,6106
Franc Suisse	CHF	0.9969	0.9947	1,0748	1,0336
Rand South Africa	ZAR	17,4442	19,5518	17,3547	17,2863
Dollar Canadien	CAD	1,3717	1,4411	1,3454	1,4264

Source : Banque de France N.A : Non Applicable

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des différentes transactions.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et moins-values latentes résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le résultat opérationnel.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupe ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie d'un investissement net à l'étranger sont reclassés dans les capitaux propres de façon distincte (en OCI).

5.3.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 28 février 2023, le Groupe est constitué de 19 entités, toutes consolidées par intégration globale :

Sociétés	Pays	% détention	Contrôle du Groupe (en %)	% d'intérêt
2CRSi SA	France		Société mère	
2CRSi Corporation	Etats Unis	100%	Société Fille 100%	100%
ADIMES (ex-Boston France)	France	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Ltd	Royaume-Uni	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi UK Ltd	Royaume-Uni	80%	Société Fille 100%	80%
2CRSi ME FZE	Dubaï	100%	Société Fille 100%	100%
Green Data SAS	France	55%	Société Fille 100%	55%
2CRSi London Ltd	Royaume-Uni	100%	Société Fille 100%	100%
Boston Ltd	Royaume-Uni	70%	Société Fille 100%	100%
Boston Server & Storage Solutions GmbH	Allemagne	70%	Société Fille 100%	100%
Escape Technology Ltd	Royaume-Uni	70%	Société Fille 100%	100%
Escape Technology GmbH	Allemagne	70%	Société Fille 100%	100%
Boston IT Solutions Australia Pty Ltd	Australie	70%	Société Fille 100%	100%
Boston SàRL	France	50.1%	Société Fille 100%	50.1%
2CRSi BV	Pays Bas	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Belgium SRL	Belgique	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Singapore Pte. Ltd	Singapour	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Canada	Canada	100%	Société Fille 100%	100%
Boston IT Solutions South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	70%	Société Fille 100%	100%

5.4 INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » a conduit le Groupe à ne présenter qu'une seule activité « vente de composants et/ou de produits finis ». La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la partie B.3.4.1.

La répartition par zone géographique des actifs non courants se présente comme suit :

Actifs non courants (hors impôts différés)	28/02/2023 En milliers d'euros			28/02/2022 En milliers d'euros		
	Hors France	France	Total	Hors France	France	Total
Goodwill	8 053	0	8 053	8 472	200	8 672
Immobilisations incorporelles	12 061	3 359	15 420	13 200	3 104	16 304
Immobilisations corporelles	3 667	12 633	16 300	4 463	15 571	20 033
Créances financières	467	842	1 309	29	4 340	4 369
Autres actifs financiers (hors impôts différés)	90	2 157	2 247	0	1 400	1 400
Total Actifs non courants (hors impôts différés)	24 338	18 991	43 329	26 164	24 615	50 779

5.5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.5.1 PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Excepté pour son activité de location-financement, le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la comptabilisation de ses produits des activités ordinaires. A ce titre, ceux-ci sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Concernant son activité de location-financement de serveurs, le Groupe applique la norme IFRS 16 et en particulier les règles liées aux distributeurs fabricants ; il présente en conséquence le produit de location en chiffre d'affaires et le coût de production en charges à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe tire ses produits des sources principales ci-dessous :

- Vente de serveurs ;
- Vente de composants ;
- Location financement de serveurs ;
- Vente de prestations de services dont la durée des contrats est inférieure à douze mois et de services d'hébergement.

OPÉRATIONS DE LOCATIONS FINANCEMENT

Il n'y a pas eu d'opération de locations financement significative sur l'exercice. La seule opération a porté sur un reliquat de contrat de l'année précédente (36 K€).

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

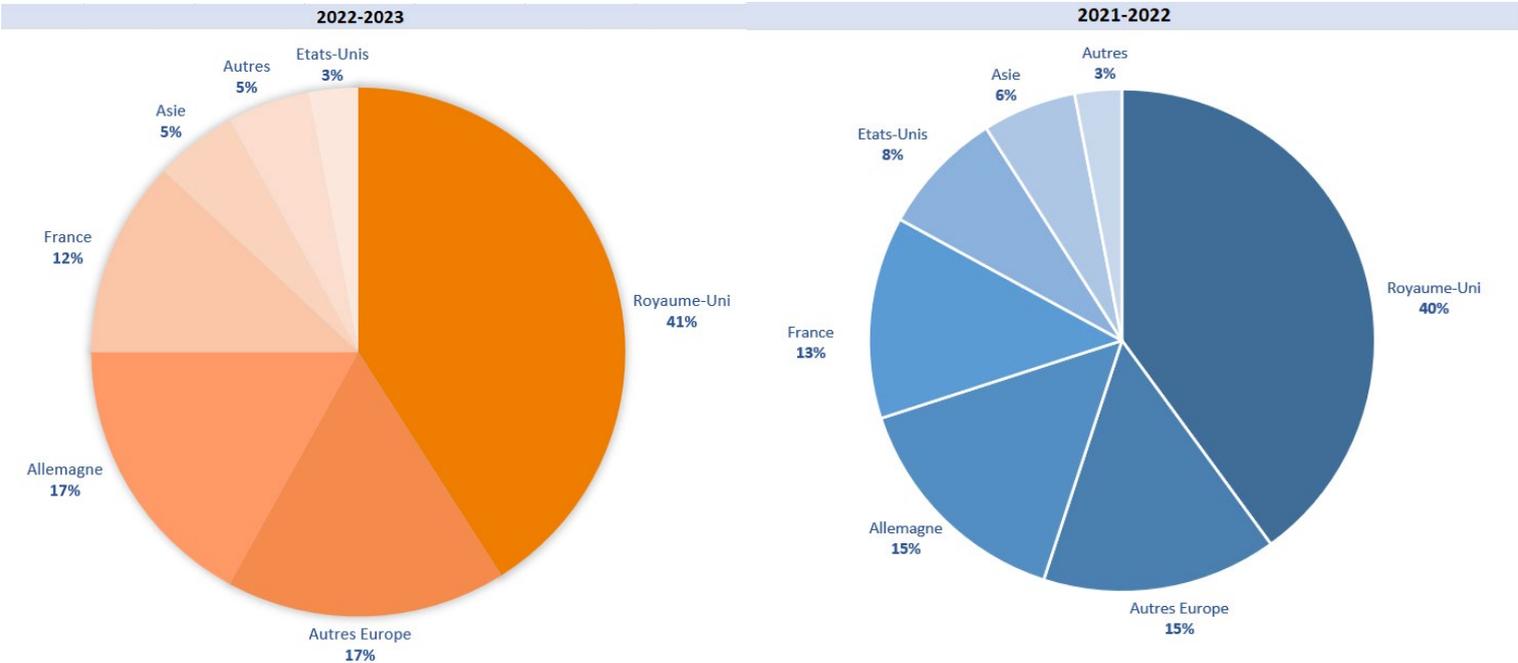
Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 183,5 M€ réparti comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires (Montants en k€)	28/02/2023	28/02/2022	Principe de comptabilisation
Location financement - bailleur	36	5 359	Le chiffre d'affaires relatif à la location financement est comptabilisée au moment où le contrôle des équipements informatiques est transféré au client, soit à la livraison du matériel.
Livraison de matériel	179 323	172 942	Le chiffre d'affaires relatif à de la livraison de matériel est comptabilisé au moment où le contrôle du matériel est transféré au client, soit à la livraison.
Prestations de service	4 122	5 340	Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est comptabilisé progressivement, au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie. Le montant N-1 a été révisé, pour rendre comparable avec les données de N. Une écriture de conso avait été comptabilisé à tort en prestation de services. Sans impact sur le C global de N-1
Total	183 480	183 641	

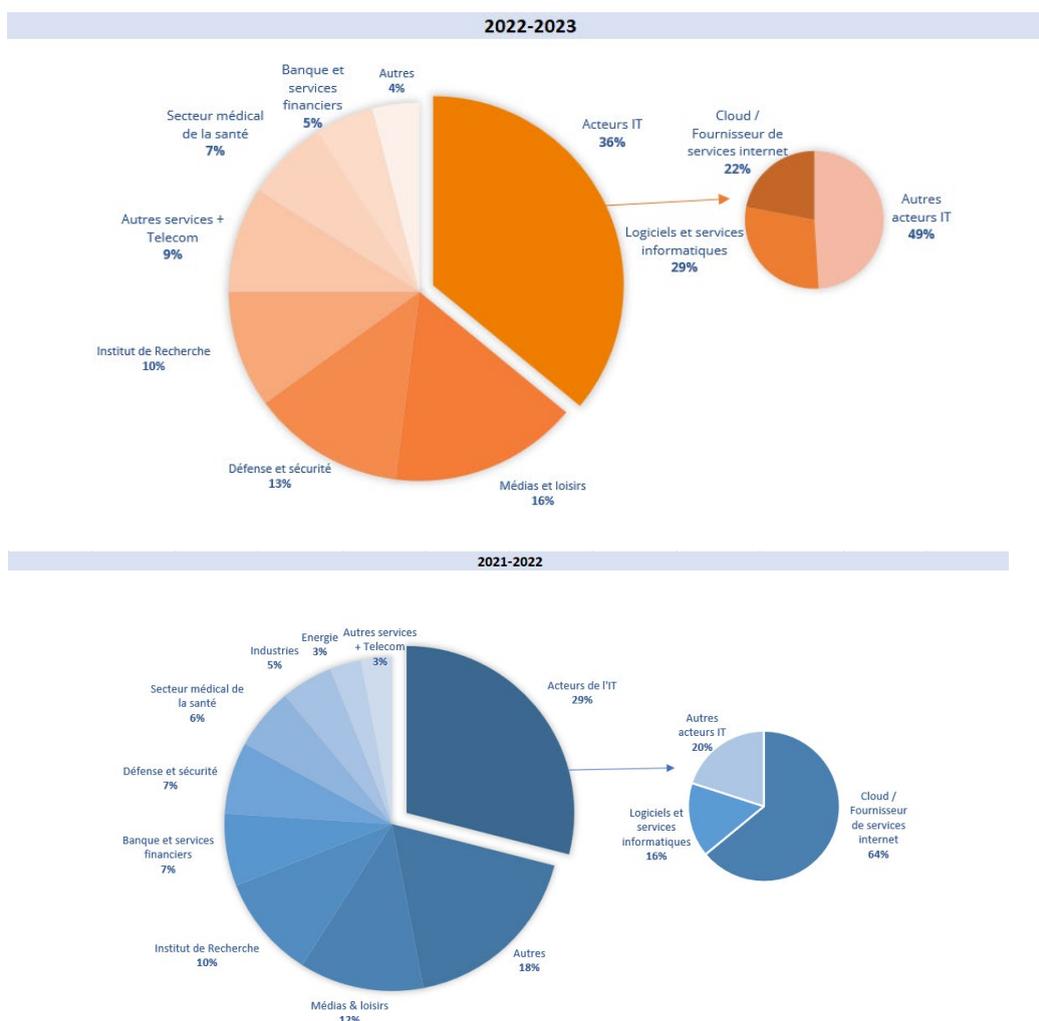
La baisse des services s'explique par la baisse de CA sur l'activité Data Center : -1,6 M€ pour ses ventes hors groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par nature d'activité et par zone géographique se présente comme suit :

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIEU DE LIVRAISON



REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE



5.5.2 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Autres produits de l'activité (Montants en k€)	28/02/2023	28/02/2022
Produit de crédits d'impôt recherche	178	215
Autres	576	2 291
Total	754	2 506

Sur l'exercice précédent, pour mémoire, la ligne « autres » inclut le produit net Blade, pour un montant de 1 141 k€, qui correspond à l'impact d'encaissements reçus sur l'exercice.

5.5.3 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Achats consommés (En milliers d'euros)	28/02/2023	28/02/2022
Achats de marchandises et matières premières (nets de la variation de stocks)	(141 676)	(142 938)
Gains et pertes de change	(0)	(268)
Total	(141 676)	(143 206)
Charges externes (En milliers d'euros)	28/02/2023	28/02/2022
Services extérieurs	(11 865)	(8 246)
Autres achats non stockés	(648)	(2 654)
Total	(12 513)	(10 900)

Les achats consommés comprennent la production stockée. L'année précédente, la production stockée était présentée sur une ligne séparée au sein des autres produits de l'activité. Cette modification de présentation a un impact de -0,4% sur le taux de marge brute et n'a pas d'impact sur la marge d'EBITDA.

L'augmentation des charges externes et des frais principalement concerne principalement Boston au Royaume Uni et en Allemagne. L'augmentation sur la France est liée principalement à l'augmentation des honoraires et aux services bancaires.

5.5.4 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel (Montants en k€)	28/02/2023	28/02/2022
Rémunérations brutes	(21 928)	(18 561)
Charges sociales	(4 723)	(4 474)
Autres charges de personnels (y compris Production immobilisée)	(460)	(520)
Total	(27 710)	(23 555)

Les effectifs par fonction et par pays se répartissent ainsi à la clôture :

Effectifs	28/02/2023	28/02/2022
Opérations	117	118
Relations clients, sales & Marketing	178	179
R&D	31	26
Fonctions supports	68	67
Total	394	390

Effectifs	28/02/2023	28/02/2022
France	126	136
Royaume-Uni	188	181
Allemagne	58	48
États-Unis	11	13
Dubaï	8	9
Autres pays	3	3
Total	394	390

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 392 personnes.

La hausse des charges de personnel représente une augmentation de + 15% par rapport à l'exercice précédent, elle prolonge la hausse déjà constatée des charges de personnel l'année précédente (+20,6%). Elle reflète une augmentation globale des effectifs plus soutenue que la croissance de l'activité, avec un renforcement des capacités techniques opérationnelles.

Les effectifs atteignent 394 salariés à fin février 2023 contre 390 salariés à fin février 2022. La hausse des effectifs par rapport au 28 février 2022 est particulièrement forte en Allemagne (+ 10) et au Royaume uni (+ 7). A cela se rajoute les tensions inflationnistes qui ont particulièrement pesé sur l'activité distribution.

Cette activité a en effet dû faire face à une forte hausse des charges salariales sur les implantations britanniques, allemandes et suisses.

5.5.5 PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Le Groupe a choisi de présenter un EBITDA (« Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization ») pour faciliter l'analyse du lecteur. L'EBITDA n'est pas un indicateur normé dans le cadre des IFRS et ne constitue pas un élément de mesure comptable de la performance financière du Groupe.

Il doit être considéré comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions et les autres charges et produits courants et non courants. Les charges et produits non courants comprennent notamment les dépréciations d'actifs incorporels, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

L'évolution de l'EBITDA sur les 2 exercices est la suivante :

EBITDA (En milliers d'euros)	28/02/2023	28/02/2022
Résultat opérationnel	(9 518)	1 390
Dotations nettes amortissements et provisions	9 950	6 494
Autres produits et charges courants	948	547
Autres produits et charges non courants	0	0
EBITDA	1 381	8 432
Taux de marge EBITDA sur CA	0,8 %	4,6%

Les dotations aux amortissements et provisions nettes se décomposent ainsi :

Dotations nettes aux amortissements et provisions (Montants en milliers d'euros)	Au 28/02/2023	Au 28/02/2022
Dépréciations et provisions nettes	(4 118)	(562)
Dotations aux amortissements nettes	(2 943)	(2 974)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(2 888)	(2 958)
Total	(9 950)	(6 494)

La forte hausse des dotations nettes amortissements et provisions est principalement liée aux variations nettes des dépréciations pour 3,9 M€, qui concernent des dépréciations sur l'actif circulant (stocks et créances clients) et des provisions pour faire face à des risques opérationnels.

Les autres produits et charges courantes de l'exercice sont des coûts exceptionnels non récurrents incluant des annulations de factures au sein de la filiale américaine du Groupe (0,4 M€).

5.5.6 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier inclut :

- Le coût de l'endettement ;
- L'impact de la désactualisation et de la révision des dettes liées à l'acquisition de Boston (voir plus bas) ;
- Les produits financiers liés à la location-financement de serveurs ;
- Les effets des variations des taux de change des devises du Groupe.

Produits et charges financiers (Montants en k€)	28/02/2023	28/02/2022
Coût de l'endettement financier brut	(2 461)	(3 681)
Autres produits financiers nets	56	1 193
Variation de la juste valeur des actifs	460	
Dotations nettes aux provisions financières	(681)	(465)
Résultat financier	(2 627)	(2 953)

L'impact de la désactualisation et de la révision des dettes liées à l'acquisition de Boston dans le coût de l'endettement financier brut s'élève à (407) k€. En variation par rapport à l'exercice précédent, l'impact vs N-1 s'élève à + 1,5 M€.

Les charges d'intérêt sur emprunt (hors IFRS16) sont en hausse de 0,4 M€ (1,3 M€ vs 0,96 M€ en N-1).

Les autres produits financiers nets sont en diminution par rapport à l'exercice précédent de 1,1 M€, ils s'élèvent à un produit net de 56 K€. Par rapport à l'exercice précédent la variation est liée à des effets de change non réalisés.

5.5.7 IMPOT SUR LES BENEFICES

Charges d'impôts (Montants en k€)	28/02/2023	28/02/2022
Impôts courants	(737)	(591)
Impôts différés	35	1 058
Impôts	(702)	467

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres. Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilanciale au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Le taux d'impôt applicable à la Société pour l'exercice en cours est le taux en vigueur en France, soit 25%. Les taux appliqués sur les exercices suivants sont de 25%.

La société 2CRSi ME FZE est exonérée d'impôts étant située dans une zone franche de Dubaï. Pour les autres sociétés, les taux applicables s'élèvent à :

- 29,84% pour les États-Unis
- 19% pour le Royaume-Uni
- 15,83% pour l'Allemagne (hors impôt local)
- 27,5% pour l'Australie
- 17% pour Singapour

Preuve d'impôt (Montants en k€)	28/02/2023	28/02/2022
Résultat net	(12 847)	(1 096)
Impôt consolidé	(702)	467
Résultat avant impôt	(12 145)	(1 583)
Taux courant d'imposition en France	25,0%	26,5%
Charge d'impôt théorique au taux courant en France	3 036	419
Différences permanentes	(5)	(50)
Incidence de taux	102	161
Incidences des déficits non imputés	(4 257)	(305)
Crédit d'impôt	117	89
Autres	306	153
Charge réelle d'impôt sur les résultats (positif si produit)	(702)	467

Au 28 février 2023, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs supplémentaires au titre des déficits reportables générés en France et aux États-Unis.

5.5.8 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Pour le calcul du résultat dilué par action, les ADP 2017 n'ont pas été prises en compte car il n'existe pas de mécanisme de conversion automatique ou sur simple décision des porteurs de ces ADP en actions.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat net consolidé par action :

Résultat de base par action	28/02/2023	28/02/2022
Résultat part du groupe (en k€)	(12 345)	(1 063)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	14 314 803	14 243 430
Résultat de base par action (€/action)	(0,86)	(0,07)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 776 894	15 776 894
Résultat dilué par action (€/action)	(0,86)	(0,07)

Le nombre moyen dilué pondéré d'actions en circulation tient compte des actions gratuites et BSPCE en cours d'acquisition sur la période.

5.6 NOTES RELATIVES AU BILAN

5.6.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Au 28 février 2023, les écarts d'acquisition s'élèvent à 8,1 M€, dont 2,0 M€ lié à 2CRSi UK Ltd et 6,0 m€ lié à l'acquisition du sous-groupe Boston Ltd.

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de développement
- Les licences de logiciels

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus et les frais de recherche sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le coût d'acquisition des licences de logiciels est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Licences de logiciels : 1 à 6 ans
- Clientèle : 7 ans

Les tableaux ci-après illustrent les mouvements survenus au cours de l'exercice :

Valeurs brutes (Montants en k€)	28/02/2022	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Écarts de conversion	28/02/2023
Frais de développement	3 399	-	-	-	5	(2)	3 401
Concessions, brevets & droits similaires	364	-	22	(1)	(22)	-	363
Logiciels	344	(0)	95	(65)	-	-	374
Marque	10 431	-	-	-	-	(494)	9 937
Clientèle	4 036	-	-	-	-	(191)	3 845
Autres immobilisations incorporelles	328	-	-	-	-	-	328
Immobilisations incorporelles en cours	1 495	-	967	(39)	(5)	-	2 418
Total Actifs non courants	20 397	(0)	1 085	(106)	(23)	(687)	20 666

Amortissements et dépréciations (Montants en k€)	28/02/2022	Variations de périmètre	Dotations	Cessions	Reclassements	Écarts de conversion	28/02/2023
Amt/Dép. frais développ.	(2 211)	-	(499)	-	3	-	(2 707)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(294)	-	(156)	-	-	-	(450)
Amt/Dép. logiciels	(266)	-	(51)	37	-	-	(280)
Amt/Dép. clientèle	(1 315)	-	(560)	-	-	73	(1 802)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(7)	-	-	1	-	-	(6)
Total Actifs non courants	(4 093)	-	(1 266)	38	3	73	(5 245)
Valeur nette comptable	16 304	(0)	(181)	(68)	0	(614)	15 421

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'activation de frais de développement.

5.6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- Installations techniques : 9 à 20 ans
- Matériel et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et de modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-après présente les mouvements des immobilisations corporelles sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (Montants en k€)	28/02/2022	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Ecart de conversion	Autres Mouvements	28/02/2023
Terrains et agencements sur terrains	891	-	-	-	56	(43)	-	905
Constructions	1 325	-	7	-	307	(48)	-	1 591
Autres immobilisations corporelles	7 868	-	452	(257)	37	(86)	-	8 014
Matériel Informatique, de bureau et de transport	2 026	-	112	(335)	-	(15)	-	1 787
Droit d'utilisation (baux immobiliers)	20 299	-	304	(533)	-	(44)	-	20 026
Immobilisations corporelles en cours	1 272	-	125	(132)	(97)	0	-	1 168
Total Immobilisations Corporelles	33 682	-	1000	(1 257)	304	(234)	-	33 492

Amortissements et dépréciations	28/02/2022	Variations de périmètre	Dotations	Cessions	Reclassement	Ecart de conversion	Autres Mouvements	28/02/2023
(Montants en k€)								
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(5)	-	(2)	-	-	-	-	(7)
Amt/Dép. constructions	(341)	-	(115)	-	68	(0)	-	(456)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(2 879)	-	(1 221)	142	82	70	-	(3 806)
Amt/Dép. Matériel de bureau et informatique	(2 490)	-	(752)	34	-	8	-	(3 200)
Amt/Dép. Matériel transport	(244)	-	(103)	62	-	2	-	(283)
Amt/Dép. droit d'utilisation (baux immobiliers)	(7 689)	-	(2 166)	329	-	17	-	(9 509)
Total Actifs non courants	(13 648)	-	(4 359)	567	82	97	-	(17 193)
Valeur nette comptable	20 034	-	(3 359)	(690)	454	(139)	-	16 301

Au sein des immobilisations corporelles, les droits d'utilisation des baux immobiliers comptabilisés s'élèvent en valeur nette à 10,4 M€ contre 12,6 M€ à fin février 2022.

5.6.3 PERTES DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les tests de pertes de valeur réalisés à la fin de l'exercice sur les goodwill n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation. Aucune dépréciation d'actifs n'est comptabilisée.

Concernant le test de dépréciation réalisé sur 2CRSi UK sur l'exercice, il s'appuie sur une forte croissance à partir de 2023-24 pour atteindre 13 M\$ d'ici 2027-24, selon les perspectives du management de la filiale.

Les taux d'actualisation et de croissance à l'infini s'élèvent respectivement à 13,9% et 2%. Trois scénarios de sensibilité ont été testés : une variation de + 1% du taux d'actualisation, une perte de 10% du CA ou la non prise en compte d'une valeur terminale. Aucun de ces scénarios ne conduirait à une dépréciation du goodwill.

5.6.4 CREANCES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

Les actifs financiers courants et non courants sont constitués de créances financières relatives à des contrats de location-financement de serveurs et également de prêts, dépôts et cautionnements et liquidités soumises à restriction.

Créances financières	28/02/2023	28/02/2022
(En milliers d'euros)		
Créances financières non courantes	1 309	4 375
Dépréciations	0	(6)
Créances financières non courantes, nettes	1 309	4 369
Créances financières courantes	8 354	6 109
Dépréciations	(888)	(201)
Créances financières courantes, nettes	7 466	5 908
Total des créances financières	8 775	10 277

DECOMPOSITION DES CREANCES FINANCIERES NETTES

Créances financières nettes au 28/02/2023	Part courante	Part non courante
(Montants en k€)		
Autres Contrat de location- financement (2CRSi)	7 826	165
Contrat de location-financement (Boston)	360	189
Autres	168	955
Dépréciations	(888)	-
Créances financières nettes	7 466	1 309

L'échéancier des créances financières non courantes est le suivant :

Échéancier des créances financières non courantes	29/02/2024	28/02/2025	Total
(Montants en k€)			
Créances financières non courantes	941	368	1 309

Les créances financières liées aux contrats de location-financement de serveurs s'élevaient à 24,2 M€ au 28 février 2021 dont une part significative courante de 20,6 M€ et 9,3 M€ au 28 février 2022. Ces créances s'élevaient au 28 février 2023 à 11,3 M€, dont 9,8 M€ en courant.

Compte tenu d'un litige avec un des clients du Groupe, une provision pour dépréciation de la créance financière a été constatée à hauteur de 0,9 M€.

5.6.5 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires.

Une dépréciation ramène le stock de marchandises et matières premières à sa valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes, en fonction de leur avancement dans la fabrication.

Les stocks se décomposent ainsi :

Stocks	28/02/2023	28/02/2022
(Montants en k€)		
Stocks produits finis et d'en-cours de production	5 883	4 694
Stocks de marchandises et matières premières	53 871	55 195
Total brut des stocks	59 754	59 889
Dépréciation des stocks de marchandises et matières premières	(6 608)	(3 453)
Total dépréciation des stocks	(6 608)	(3 453)
Total net des stocks	53 146	56 436

La baisse des stocks en valeur nette est surtout liée à la hausse de la dépréciation constatée sur l'exercice. Les stocks en fin de période ont ainsi diminué (53,1 M€ contre 56,4 M€ en février 2022), soit -3,3 M€ et se rapprochant de l'objectif du Groupe de descendre le niveau de stocks sous les 50 M€. Les stocks sont en forte diminution par rapport au pic atteint en août 2022 (63,3 M€).

L'objectif de 50 M€ n'a pas été atteint en raison de décalage de certaines livraisons sur l'exercice 22-23 en raison de la pénurie de composants retardant l'approvisionnement de certaines pièces. En effet, le lancement de certaines fabrications ou livraisons est retardé lorsque certains composants ne sont pas disponibles (63,6 M€).

Les stocks de marchandises et matières premières comprennent pour 7,2 M€ de composants qui ont fait l'objet d'un financement par crédit-bail et sont reconnus en actif par application d'IFRS16 et 2,5 M€ de matériels repris sur des contrats ayant fait l'objet de ventes en location - financement : comme pour Blade, le matériel est repris pour la valeur correspondant au solde de la créance financière et déprécié le cas échéant en cas de valeur de re commercialisation plus faible.

5.6.6 CLIENTS

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des différents clients.

Les échéances des créances clients, qui varient selon la nature des contrats, sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante : les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ; pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

Clients	28/02/2023	28/02/2022
(En milliers d'euros)		
Clients et comptes rattachés	23 740	28 190
Clients - factures à établir	698	385
Total brut des comptes clients	24 438	28 575
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(913)	(2 387)
Total net des clients	23 525	26 188

Au 28 février 2023, le total brut des compte clients s'élève à 24,4 M€, en légère baisse par rapport à février 2022 (28,6 M€). Elles représentent moins de 2 mois de chiffre d'affaires du Groupe.

5.6.7 AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	28/02/2023	28/02/2022
Avances et acomptes versés	5 247	8 043
Créances sur personnels et organismes sociaux	228	75
Créances fiscales	4 733	3 115
Impôts société	2 311	2 019
Charges constatées d'avance	937	1 000
Divers	1 758	2 570
Total Autres Actifs courants	15 214	16 823

Le poste « Avances et acomptes versés » a diminué en raison de l'amélioration des encours couverts par les compagnies d'assurance-crédit depuis la diminution de début d'année 2020 lorsque la crise du Covid-19 est survenue en Asie. Cependant, le Groupe continue à payer certains fournisseurs de composants d'avance. La majorité de ces montants concernent les entités anglaises du Groupe (4,0 M€ sur les 5,4 M€).

Les charges constatées d'avance concernent principalement les sociétés 2CRSi et Green Data. La ligne « Divers » correspond principalement au solde des créances ouvertes avec les entreprises liées (principalement Boston IT Solutions Pvt.Limited India).

Autres actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	28/02/2023	28/02/2022
Titres de participation	4 287	3 439
Dépréciation de titres	(2039)	(2 039)
Total Autres Actifs financiers non courants	2 247	1 400

L'augmentation des autres actifs financiers non courants concernent les titres de participation et est liée à la participation du groupe chez GAMESTREAM. Elle est concernée d'une part par une augmentation de capital (0,1 M€) et d'autre part par la revalorisation à la juste valeur de la participation (0,7 M€, voir 5.6.10).

5.6.8 CAPITAUX PROPRES CAPITAL SOCIAL

Suite à l'augmentation de capital survenue au terme du plan d'attributions gratuites du 18 mars 2020, le capital a été augmenté de 142 722 actions en mars 2022.

Le capital est composé de 17 935 535 actions de 0,09 euro de nominal réparties en deux catégories d'actions dans les proportions suivantes : 14 435 535 actions ordinaires et 3 500 000 actions de préférence dites « ADP 2017 ». A fin avril, le capital était composé de 17 962 095 actions.

DIVIDENDES VERSÉS

Les dividendes versés en 2022/2023 au titre de 2021 se sont élevés à 175 k€ au titre des actions de préférence. Ils ont fait l'objet d'un paiement effectif en janvier 2023 et été comptabilisés en coûts de l'endettement financier net. Un dividende de 175 k€ a été versé de 2017 à 2021 au titre de ces mêmes ADP.

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

En 2017, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscriptions d'actions au profit des mandants d'Audacia ayant donné lieu à l'émission de 350 000 actions de préférence ADP 2017 au profit de ces mandants. Les actions de préférence (les « ADP 2017 ») ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Holding Alain Wilmouth bénéficie d'une option de rachat des ADP 2017 en 2023.

Le prix de rachat des ADP 2017 est égal à 110% du nominal des ADP 2017 (110% x 10 euros) augmenté, le cas échéant, du dividende cumulé. Les ADP 2017 n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP 2017 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société, prélevé sur les sommes distribuables et versé au plus tard le 10 juillet de chaque année.

Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 10 euros. Pour tous les exercices sociaux clos avant le 1er janvier 2023 – aux conditions initiales du contrat –, le taux du Dividende Prioritaire est égal à 5%.

Pour les exercices sociaux clos postérieurement au 1er janvier 2024, et donc pour la première fois lors de l'exercice clos au 28/2/24, le taux du Dividende Prioritaire sera égal à Euribor 12 mois + 1,5%. En cas d'allongement de la durée d'un exercice social au-delà de douze mois, le montant des Dividendes Prioritaires sera augmenté prorata temporis.

Etant donné que les BSA ont permis de souscrire aux ADP 2017, qui ne sont elles-mêmes pas des instruments de capitaux propres au sens de l'IAS 39, les BSA sont analysés comme des instruments de dette. Par conséquent, conformément à l'IAS 32, lors de leur émission, ces BSA sont comptablement traités comme des dérivés, évalués à la juste valeur, avec les variations ultérieures de juste valeur en résultat. La variation de juste valeur n'est pas significative pour cet exercice.

La levée d'option a été exercée, en application de l'article 7 des statuts de 2CRSi, en date du 30 mars 2023. Elle porte sur la totalité des 3 500 000 actions de préférence émises en 2017 par la société au bénéfice des sociétés « Audacia ISF Croissance » (pour 1 590 900 titres représentant 8,97% du capital) et « Amundi PME ISF 2017 SA » (pour 1 909 100 titres représentant 10,76% du capital).

A la date d'arrêté des comptes, le rachat par HAW est toujours en cours de montage et le paiement correspondant n'a pas encore été effectué. Dans ce cadre, la dette constatée dans les comptes IFRS a été maintenue avec une hypothèse d'une année restante, jusqu'au 29 février 2024.

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (« AGA »)

Les Assemblées Générales Mixtes du 24 mai 2018 et du 13 juin 2019 ont conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Dans le cadre de cette délégation le Conseil d'Administration de la Société a décidé les attributions suivantes :

- Lors de la séance du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 178 179 actions à un total de 58 bénéficiaires. L'acquisition des actions est fixée au 13 décembre 2023 sous condition de présence. 44 937 actions ont été annulées ou sont devenues caduques depuis l'attribution. La charge totale correspondant à ces attributions est évaluée à 1,2 M€. Conformément à la norme IFRS2, elle est comptabilisée en charge de personnel, sur la période d'acquisition des droits, soit linéairement sur 5 ans. Dans les comptes consolidés annuels au 28 février 2023, la charge cumulée totale comptabilisée à ce titre s'élève à 846 k€.
- Lors de la séance du 18 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 142 722 actions à un total de 34 bénéficiaires membres des équipes de Boston. L'acquisition des actions est fixée au 19 mars 2020 sans condition de présence ou de performance. Dans les comptes consolidés annuels au 28 février 2021, cette

charge avait été prise en totalité en charge de personnel, compte tenu de l'absence de conditions. Le CA du 21 mars 2022 de 2CSRI a décidé l'attribution définitive de 142 722 actions gratuites au salarié. Dans les comptes consolidés, l'annulation de la dette correspondante se fait en contrepartie des capitaux propres.

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019 a conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Dans le cadre de cette délégation le Conseil d'Administration de la Société a décidé les attributions suivantes lors de la séance du 18 septembre 2020.

- Le plan n°1 « 2020-2024 » attribue 570 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée au 19 septembre 2024. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : progression du cours de bourse, performances financières du Groupe (CA et EBITDA) et niveau de satisfaction client.
- Le plan n°2 « 2020-2025 » attribue 786 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2024/25. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : niveau de satisfaction des collaborateurs, progression du cours de bourse, performance financière du Groupe (EBITDA) et niveau de satisfaction client.
- Au 28 février 2023, 269 500 bons sont devenus caducs ou ont été annulés sur le plan n°1, 351 000 sur le plan n°2.

La charge correspondant à l'attribution de bons de parts de créateurs d'entreprise a été évaluée à 15 k€ sur l'exercice. Dans les comptes consolidés au 28 février 2023, la dette comptabilisée à ce titre s'élève à 83 k€.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le 3 juillet 2018, la Société a mis en place un contrat de liquidité avec BNP Paribas Portzamparc en mettant à disposition 300 milliers d'euros. A la clôture, les actions auto détenues sont retraitées en diminution des capitaux propres.

Les résultats réalisés sur l'achat et la revente d'actions propres sont reclassés du résultat vers les capitaux propres net d'impôts.

5.6.9 DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

Dettes financières et non courantes	28/02/2023	28/02/2022
(En milliers d'euros)		
Avances remboursables	128	165
Actions de préférence	3 593	3 536
Emprunts auprès des établissements de crédits	8 632	10 580
Autres dettes financières	108	10 351
Dettes de location	10 011	12 311
Dettes de financement	734	1 896
Dettes financières non courantes	23 196	38 839
Avances remboursables	0	0
Autres emprunts	1 744	158
Emprunts auprès des établissements de crédits	12 507	11 296
Concours bancaires courants et intérêts courus	4 356	1 888
Affacturage	5 724	11 242
Autres dettes financières	12 998	2 873
Dettes de location	2 461	2 965
Emprunts obligataires	2 467	
Dettes de financement	1 629	2 341
Dettes financières courantes	43 886	32 763
Total dettes financières	67 082	71 602

Les lignes « Autres dettes financières » correspondent aux dettes vis-à-vis des minoritaires reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises. Elle devient caduque dans le cadre de la vente de Boston annoncée le 16 juin 2023, mais en application des règles comptables, elle doit être évaluée dans les comptes au 28/2/2023.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements réalisés sur les dettes financières au cours de l'exercice :

Valeurs brutes (Montants en k€)	28/02/2022	Trésorerie encaissée	Trésorerie décaissée	Autres	28/02/2023
Emprunts auprès des établissements de crédits	21 874	2 084	-2794	-25	21 139
Concours bancaires courants et intérêts courus	1 888	2 847	0	-379	4 356
Avances remboursables	165	-	-	-37	128
Dettes de financement	4 237	-16	-1858	0	2 363
Actions de préférence	3 536	-	-	57	3 593
Affacturage	11 242	-4163	-	-1 356	5 724
Dettes de location	15 276	-	-3 096	282	12 462
Autres dettes financières	13 224	-	-	-118	13 106
Emprunts obligataires	0	2 589	-	-122	2 467
Autres emprunts	158	1 585	-	1	1 744
Total	71 601	4926	-7749	-1 697	67 082

Le Groupe a poursuivi son désendettement, avec une baisse globale de l'endettement financier de 4,5 M€. Les emprunts auprès des établissements de crédit sont en baisse de - 0,8 M€ malgré de nouveaux emprunts pour 2,1 M€. Les dettes de financements baissent également de - 1,9 M€.

Les concours bancaires courants et les autres financements courants, dont l'affacturage, sont en baisse également de - 3,1 M€, ce qui reflète la baisse des stocks par rapport à février 22 mais surtout par rapport à aout. Les financements court terme (principalement l'affacturage) atteignent 5,7 M€ contre 11,2 M€ au 28 février 2022 et les concours bancaires 4,4 M€, contre 1,9 M€ au 28 février 2022.

Le Groupe a par ailleurs eu recours à un financement obligatoire à hauteur de 2,5 M€.

La trésorerie encaissée et décaissée de la ligne Emprunts auprès des établissements de crédits inclut les flux d'encaissements et décaissements correspondant à certains des financements court terme.

Les mouvements « Autres » concernent principalement l'augmentation de la valorisation des dettes financières liées à l'acquisition de Boston en application des règles IFRS. Ce poste inclut également les variations d'intérêts courus non échus ainsi que l'augmentation des dettes de locations consécutives à la signature de nouveaux contrats principalement aux Etats Unis.

AVANCES REMBOURSABLES ET SUBVENTIONS

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées, octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, le Groupe enregistre la dette correspondant à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale.

- Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus.

- Le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique. Cette subvention est comptabilisée en résultat au rythme des dépenses engagées par le Groupe et qui sont l'objet de cette subvention.
- Le Groupe n'est pas concerné par cette norme.

Les « Autres dettes financières » sont les dettes vis-à-vis des minoritaires reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises. Elles sont déterminées sur la base d'un niveau estimé d'EBITDA et de taux d'EBITDA sur les prochains exercices dont la non-atteinte ou le dépassement pourrait faire varier sensiblement le montant qui serait effectivement décaissé à ce titre par rapport au montant comptabilisé. La dette au titre des *earn-out* est évaluée à 3,8 M€ contre 2,9 M€ à fin février 2022. Concernant le put sur minoritaire, le montant a été annulé sur l'exercice et remplacé par une évaluation effectuée dans le cadre de l'exercice du call.

Bien que ce call, exercé au 28 février 2023, soit devenu caduque dans le cadre de la vente de Boston annoncée le 16 juin 2023, le call a été évalué dans les comptes au 28 février 2023 pour la somme de 9,2 M€.

- **ACTIONS DE PRÉFÉRENCE ADP 2017**

Afin de financer son activité, 2CRSi SA a réalisé une augmentation de capital votée à l'AG du 24 avril 2017. A ce titre, 350 000 BSA (donnant chacun le droit à une ADP 2017) ont été souscrits et exercés par les sociétés holding gérées par la société de gestion Audacia.

Les ADP 2017 ont une valeur nominale de 10€, dont une prime d'émission de 910€. Elles sont perpétuelles, ne comportent pas de mécanisme contractuel de remboursement ou de conversion. Elles donnent en revanche un droit à un dividende prioritaire, que 2CRSi doit obligatoirement verser en cas de résultats distribuables. Dans le cas où il n'y aurait pas eu de résultats distribuables durant plus de 6 exercices consécutifs, les ADP 2017 donnent droit au paiement d'un dividende prioritaire cumulé égal aux dividendes prioritaires non versés au-delà du 7^{ème} exercice (7^{ème} exercice compris) capitalisés annuellement à 15%.

Conformément à IAS 32, 2CRSi a comptabilisé une dette à son bilan à hauteur de la totalité du prix de souscription des ADP, compte tenu du versement à perpétuité du dividende. Ainsi, à l'attribution des ADP, le montant de 3 500 k€ (avant frais d'émission) a été comptabilisé en dette, déduction faite des frais d'émission de 341 k€. Ces frais d'émission sont étalés sur une durée de 6 ans, correspondant à la durée pendant laquelle les ADP portaient un dividende prioritaire et durée estimée de portage par les titulaires actuels.

Le tableau ci-après a été effectué sur la base des hypothèses suivantes :

- Paiement des dividendes sur chaque période
- Taux de 5%

Comptabilisation des ADP 2017	31/12/2017	31/12/2018	29/02/2020	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024
(Montants en k€)							
Charges financières	258	175	205	175	175	175	175
Charges financières étalement des frais d'émission	27	57	66	57	57	57	21
Dettes financières	3 268	3 325	3 421	3 478	3 536	3 593	3 614

HAW a exercé l'option de rachat des ADP, dont la mise en œuvre est en cours à la date d'arrêté des comptes.

La levée d'option a été exercée, en application de l'article 7 des statuts de 2CRSi, en date du 30 mars 2023. Elle porte sur la totalité des 3 500 000 actions de préférence émises en 2017 par la société au bénéfice des sociétés « Audacia ISF Croissance » (pour 1 590 900 titres représentant 8,97% du capital) et « Amundi PME ISF 2017 SA » (pour 1 909 100 titres représentant 10,76% du capital).

A la date d'arrêté des comptes, le rachat par HAW est toujours en cours de montage et le paiement correspondant n'a pas encore été effectué. Dans ce cadre, la dette constatée dans les comptes IFRS a été maintenue avec une hypothèse d'une année restante, jusqu'au 29 février 2024.

DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes auprès d'établissements de crédit sont en baisse de 0,8 M€, compte tenu des paiements d'échéance survenus sur la période.

Ci-dessous la liste des emprunts non échus à la fin de l'exercice (données issues des comptes sociaux)

Banque	Objet	Valeur nominale en milliers	Devise	Date d'émission	Échéance	Taux	Nature taux	Valeur au bilan au 28/02/2023 en milliers
BNP	Croissance externe	15 000	€	04/12/2019	04/11/2024	4,54%	Variable Indice Euribor 1 mois	9 000
BNP	Investissements	5 000	€	06/12/2018	06/12/2023	1,00%	Fixe	1 021
Caisse d'Epargne	PGE (1)	1500	€	29/10/2021	29/10/2026	0,5% (3)	Fixe	1 353
BNP	PGE (1)	2500	€	16/10/2021	16/11/2026	0,7% (3)	Fixe	2 391
BPI	PGE (1)	1000	€	02/11/2020	31/01/2027	3,35%(2)	Fixe	938
LCL	PGE (1)	1000	€	21/10/2020	21/11/2026	0.8% (3)	Fixe	918
CIC	PGE (1)	1000	€	20/10/2020	20/11/2026	0,7% (3)	Fixe	918
Crédit Agricole	PGE (1)	1300	€	19/10/2020	19/11/2026	0,55%(3)	Fixe	1 193
Société Générale	PGE (1)	1400	€	13/10/2020	13/11/2026	0,58%	Fixe	1 285
Crédit Agricole	PGE (1)	300	€	25/01/2021	ND	Nd	Fixe	300
Investec/ Lloyds Bank	Matériel	77	£	ND	01/12/25 (*)	ND	Fixe	28

(*) Différents financements au sein de 2CRSi UK, avec indication de l'échéance la plus ancienne.

(1) Le Groupe a décidé de profiter des périodes d'amortissement additionnels prévues par ces prêts, qui sont entrées en application au cours du deuxième semestre 2021. Le début des remboursements a démarré au cours du second semestre 2022.

(2) Incluant la Commission de garantie.

(3) Hors commission de garantie de l'Etat.

DETTES DE LOCATIONS

Les dettes de location sont en baisse de 2,8 M€. La trésorerie décaissée à ce titre s'élève à 3,1 M€. Les nouveaux contrats de location concernent le nouveau site du Groupe au Etats Unis – côté Ouest (basés à Newark) et les bureaux de 2 filiales anglaises (0,2 M€). La baisse est due à des fins de baux au sein de la filiale Green Data et en Angleterre.

DETTES DE FINANCEMENT

Afin d'assurer le financement de certains contrats de location, le Groupe a mis en place des contrats de sales and lease-back avec des organismes bancaires portant sur les serveurs réceptionnés par les clients. Le fonctionnement est le suivant :

- A chaque livraison de serveurs est adossée une opération de vente par opération de cession-bail avec un organisme bancaire. Dans ce cadre, cet organisme finance les serveurs livrés et ce financement fait l'objet d'un remboursement sur 36 à 48 mois.
- Conformément à IFRS 15, l'opération juridique de cession aux organismes bancaires n'est pas qualifiée de vente et donc aucun chiffre d'affaires n'est constaté par le Groupe. Le financement reçu est constaté en dette.

Il n'existe pas de garantie ou sûretés réelles sur les biens financés.

Les principales caractéristiques des opérations se présentent comme suit (en €) :

Banques	Montant financé HT [Montant encaissé]	Durée de location	1er loyer majoré	Loyer trimestriel	Terme	Date de début	Date de fin	Option d'achat	Taux
NCM	2 372 203	60 mois		131 017	A échoir	29/03/2019	29/03/2024	11 861	3,99%
NCM	534 125	60 mois		28 219	A échoir	01/05/2019	30/04/2024	7 578	3,99%
NCM	1 600 408	60 mois		87 718	A échoir	01/12/2019	30/11/2024	8 002	3,67%
LEASE EXPANSION	2 516 786	36 mois		220 349	A échoir	01/07/2020	30/06/2023	0	3,64%
LEASE EXPANSION	899 111	36 mois		78 719	A échoir	01/08/2020	31/07/2023	Néant	3,64%
LEASECOM	539 110	36 mois		48 546	A échoir	01/01/2022	31/12/2024	ND	5,79%
LEASECOM	539 110	36 mois		48 546	A échoir	01/01/2022	31/12/2024	0	3,89%
LEASECOM	320 905	36 mois		31 899	A échoir	01/01/2022	31/12/2024	0	3,44%
Exclusive Capital	517 400	48 mois		34 727	A échoir	27/07/2020	30/09/2024	0	5,80%
De Lage Landen /DDL	169 985	36 mois		15 098	A échoir	26/02/2021	25/02/2024	0	5,80%
LEEN	210544	36 mois		18 612	A échoir	01/10/2022	30/09/2025		3,11%

- Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	128	-	128	-
Actions de préférence	3 593	-	3 593	-
Concours bancaires	10 080	10 080	-	-
Dettes locations	12 462	2 461	10 001	-
Dettes de financement	2 363	1 629	734	-
Autres dettes financières	13 106	12 998	108	-
Emprunt obligataire	2 467	2 467		
Emprunts auprès établissements de crédit	21 139	12 507	8 632	-
Autres emprunts	1 744	1 744	-	-
Situation à la clôture de l'exercice	67 082	43 886	23 196	0

Les emprunts auprès d'établissements de crédit à moins d'un an incluent un emprunt pour lequel certains covenants ne sont pas respectés à la clôture et dont le remboursement effectif anticipé a eu lieu le 30 juin 2023 dans le cadre de la vente de BOSTON.

L'emprunt de 15 M€ contracté le 4 décembre 2019, et dont le solde s'élève à 9 M€ au 28 février 2023, est soumis au respect de covenants.

En effet, les ratios financiers (R1, R2 et R4) ci-dessous devront être maintenus, à chaque date de test pour la période de test considérée, à un niveau inférieur à ceux indiqués dans le tableau ci-après :

R1 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre Groupe Boston Ltd calculé semestriellement et pour la première fois le 29/02/2020

- R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre consolidé du Groupe calculé semestriellement et pour la première fois le 28/02/2021
- R4 = Dettes Financières Nettes / Fonds Propres pour le Périmètre historique de 2CRSi calculé semestriellement et pour la première fois le 29/02/2020

Date de test	Ratio R1 inférieur à	Ratio R2 inférieur à	Ratio R4 inférieur à
29/02/2020 et 30/08/2020	3 x	N/A	60%
Du 28/02/2021 au 30/08/2024	2,5 x	2,5 x	60%

La Société ne respecte pas à la date du 28 février 2023 certains ratios convenus dans le contrat de prêt senior conclu le 05/12/2019 en vue du financement de l'acquisition de Boston Limited.

La Banque n'ayant pas, à la date du 28 février 2023, renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette, la part du crédit dont l'échéance est supérieure à un an (6 M€) a été considérée comme une dette courante en application stricte des règles comptables. Dans le cadre de la vente de Boston annoncée le 16 juin 2023, le remboursement intégral de ce prêt a été effectué le 30 juin 2023.

5.6.10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur dans la participation chez GAMESTREAM a été réévalué à juste valeur sur la base de la valorisation de la société au 28/2/23. L'impact sur le résultat est de 0,66 M€.

5.6.11 DETTES FOURNISSEURS

Dettes fournisseurs (En milliers d'euros)	28/02/2023	28/02/2022
Dettes fournisseurs	18 834	23 312
Factures non parvenues	2 450	1 523
Total Dettes fournisseurs	21 284	24 835

5.6.12 AUTRES PASSIFS COURANTS

Autres passifs courants	28/02/2023	28/02/2022
(en milliers d'euros)		
Avances et acomptes clients sur commandes	5 894	1 533
Avoirs et RRR clients	8 601	4 180
Passif sur contrat non monétaire	2 511	3 337
Dettes sociales	3 695	3 897
Dettes fiscales	6 239	4 115
Etat - impôts sur les bénéfices	1 355	970
Autres dettes	3 299	5 159
Total autres passifs courants	31 594	23 191

L'augmentation des autres passifs courants tient principalement aux passifs vis-à-vis de clients, à la fois chez 2CRSi (constatation par principe de prudence d'avoirs à émettre vis à vis d'un client) et Boston (acompte reçu d'une filiale non consolidée du sous-groupe Boston).

Les Passifs sur contrat non monétaire incluent notamment les produits constatés d'avance. Ils concernent principalement les sociétés 2CRSi SA, Boston GmbH et Escape Ltd.

5.6.13 AVANTAGES AU PERSONNEL

AVANTAGES À COURT TERME ET RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir, pour les salariés de la société 2CRSi, la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil, et pour les salariés de la société Boston France, la Convention collective nationale de commerces de gros.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français et il s'élève à 113 k€ contre 115 k€ au 28 février 2022. La variation de l'exercice est de (2) k€. Elle tient compte des coûts des services passés pour 29 k€, des coûts financiers pour 2 k€ et des variations liées aux coûts actuariels de (33) k€.

Le Groupe a revu le taux d'actualisation qui passe de 2,04 % à 3,95 % correspondant au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement. S'agissant des hypothèses de

rotation du personnel, la table est décroissante en fonction de l'âge et présente un taux nul au-delà de 54 ans, ce qui est conforme avec les observations couramment réalisées pour les tranches d'âge élevées. Cette hypothèse n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

5.6.14 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risques comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

Les provisions pour risques sont comptabilisées dans les comptes au 28 février 2023 pour un montant de 514 k€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (356 k€). Elles concernent les provisions pour garanties.

Par ailleurs, plusieurs contrôles fiscaux sont en cours en France en lien d'une part avec la demande de remboursement du CIR de 2018 et d'autre part sur 2 sociétés du groupe.

5.6.15 TRESORERIE

En milliers d'euros	28/02/2023	28/02/2022
Disponibilités	6 398	4 718
Valeurs mobilières de placement	0	0
Trésorerie brute	6 398	4 718
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 312	1 863
Trésorerie nette	2 086	2 856

L'augmentation des concours bancaires du Groupe à 4 312 k€ conduit à une diminution de la Trésorerie nette à 2 086 k€, contre 2 856 k€ sur l'exercice précédent.

5.7 AUTRES INFORMATIONS

5.7.1 CONTRATS DE LOCATION EN TANT QUE PRENEUR

ESTIMATIONS DU MANAGEMENT ET EXPÉDIENT PRATIQUE

Comme le permet IFRS 16, le Groupe a choisi de ne pas appliquer les dispositions de la norme à ses contrats de location à court terme et à ses contrats dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer. Ainsi, pour les baux immobiliers, dont la durée maximale est de 9 ans avec une sortie possible à 3 et 6 ans, la durée retenue est de 6 ans, à l'exception d'un bail commercial pour lequel la dernière période triennale est engagée et pour lequel la durée retenue est ainsi de 9 ans.

En effet, le management n'est pas raisonnablement certain de conserver ses locaux au-delà de cette période, compte tenu (i) de l'absence de caractère stratégique de l'emplacement et (ii) des prix qui ne présentent pas d'avantage incitatif par rapport aux prix du marché. Pour les contrats de location de véhicules et de serveurs utilisés en interne dans le cadre des activités de recherche et développement, la durée retenue est celle des contrats.

Enfin, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de l'obligation locative est le taux d'emprunt que 2CRSi aurait obtenu si elle avait eu recours à sa banque pour financer l'acquisition du bien loué.

5.7.2 PARTIES LIEES

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

D'après la norme IAS 24, « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- Une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une entreprise associée du Groupe ;
- Un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).
- Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les transactions avec les parties liées identifiées au 28 février 2023 sont les suivantes :

Parties liées (montants en k€)	HAW		ALISPALU		GAMESTREAM	
	28/02/2023	28/02/2022	28/02/2023	28/02/2022	28/02/2023	28/02/2022
Autres produits	2	2	-	-	-	-
Charges externes	-	-	-	-	-	-
Ventes de produits & marchandises	-	-	1 006 ⁽¹⁾	2 086 ⁽¹⁾	1,5	199
Achats consommés	-	-	(48)	(109)		
Produits financiers	1	1	-	-	-	-
Total	3	3	957	1977	1,5	199

(1) Les produits concernant la société liée Alispalu correspondent à des facturations de loyers à hauteur de 854 k€ en 2022/23 et 854 k€ en 2021/22, dont la vente en IFRS a été constatée au cours de l'exercice 2020/21 en application d'IFRS15. Ils n'ont pas été retraités dans le tableau ci-dessus..

Les données des sociétés VSCALER et BOSTON INDIA au 28 2 2023 qui ont exclusivement des relations avec les entités BOSTON ne sont pas disponibles.

Par ailleurs, le Groupe a reçu un acompte sur commande de 2,7 M GBP de la société BOSTON SINGAPOUR.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération brute des mandataires sociaux s'élève à 284 001 € pour l'exercice 2022-23, contre 430 691 € pour l'exercice 2021/2022, la diminution étant liée au départ de la directrice générale déléguée en mai 2022.

Lors de sa réunion du 13 juin 2019, l'Assemblée Générale avait voté une enveloppe annuelle de 60 000€ pour la rémunération brute des administrateurs au titre de leur mandat. Une provision a été passée à hauteur de ce montant en fin d'exercice.

Le montant brut de la rémunération payée aux administrateurs pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 37 375€, dont une rémunération accordée au censeur pour 2 500 €.

5.7.3 GESTION ET ÉVALUATION DES RISQUES FINANCIER

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette analyse de solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes aux clients, mais aussi d'éléments contextuels comme leur localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Le risque de crédit est principalement concentré sur les créances clients et les créances financières.

La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Hormis la créance financière liée à des opérations de location-financement, il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfait aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes lors de chaque première commande ou si l'encours client autorisé est dépassé.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le Groupe, du fait de son implantation internationale, est naturellement exposé aux fluctuations des devises étrangères (hors l'Euro qui est sa devise fonctionnelle et de reporting) dans lesquelles sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats) et dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs. Le Groupe effectuait près de 64% de ses approvisionnements en USD (contre 69% en N-2) et facture près de 40% en USD (contre 36% en N-2). 35% du CA du groupe était réalisé en €.

Les transactions intra groupe sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture. Cela permet d'assurer l'auto-couverture.

A fin février 2023, le Groupe n'avait pas d'engagement d'achats ni de ventes à terme de devises.

Hors le crédit d'acquisition lié à Boston dont le remboursement total est prévu sur l'exercice 2023-24, la dette du Groupe est principalement à taux fixe, le Groupe n'est que peu confronté à des risques de taux d'intérêt.

La liste des emprunts et de leurs caractéristiques figure dans la note C.5.6.8.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements soit le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées, notamment :

- Des emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- Des financements et garanties auprès de la BPI ;
- Des avances remboursables et subventions ;
- Des contrats de crédit-bail.

L'endettement financier net ressort à 67,1 M€ au 28 février 2023 contre 71,6 M€ € au 28 février 2022.

Il inclut :

- 12,3 M€ de dettes de location (IFRS 16) (contre 15,3 M€ en N-1)
- 13,1 M€ de dettes financières liées aux clauses de compléments de prix et options d'achat levée

après des minoritaires de Boston Ltd. L'exercice de l'option d'achat est devenu caduque avec la vente de Boston intervenue en période subséquente.

- Ainsi qu'aux Actions De Préférence (3,5 M€), dont HAW a exercé l'option de rachat au 28 février 23.

L'emprunt de 15M€ (dont 9 M€ restait dû à fin février 2023) qui a permis de financer l'acquisition des titres de Boston Ltd en décembre 2019 est désormais remboursé en totalité. Par ailleurs, le Groupe a conclu avec la plupart de ses filiales une convention de trésorerie lui permettant, le cas échéant, d'optimiser la gestion de ses ressources.

Au 3 octobre 2023, la trésorerie du Groupe (hors BOSTON) s'élève à (3,2) M€ auxquels s'ajoutent les lignes de financement mobilisables de 5,9 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, ligne d'avance BPI). Sur la base de la trésorerie disponible et des lignes mobilisables à la date du présent document, des entrées d'argent attendues ainsi que des financements à obtenir qui doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie prévisionnels du Groupe, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois.⁵

5.7.4 PASSIFS EVENTUELS

2CRSi est engagé dans différentes procédures avec l'actionnaire minoritaire de la société GREEN DATA, qui a assuré la gestion de la société jusqu'en janvier 2022. A ce jour, le Groupe estime ne pas avoir de passif éventuel associé à ce litige, mais potentiellement des opportunités.

2CRSi est également engagé dans un litige qualité avec un fournisseur appartenant à un groupe américain. 2CRSi a comptabilisé et contesté les factures correspondantes. Le Groupe estime donc ne pas avoir de passif éventuel dans le cadre de ce litige, hormis le cas échéant les conséquences de ce litige vis-à-vis du client du Groupe. Hormis ces opérations, aucun passif éventuel n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes consolidés et aucun litige présentant un risque significatif pour la société n'est né au cours de l'exercice 2022-2023.

5.7.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan en k€ (hors dettes locations et CB)	Engagements	Données	Engagements	Reçus
Nantissements Titres GREEN DATA (emprunt BNP)	6		-	
Nantissements Titres BOSTON (emprunt BNP) ¹	9 000		-	
Cautions solidaire 2CRSi (bail GREEN DATA)	1 452		-	
Cautions BPI (emprunt 250 k€ CDE)	-		6,4	
Cautions personne physique emprunt CDE	-		1,1	
Délégation assurance sur emprunt BNP	-		5 000	
Garantie BPI sur autorisation de découvert	-		2 025	
Contrat d'approvisionnement en énergie (PPA) ²	102 000			
Autres engagements vis-à-vis de tiers (client/fournisseur)	3 174		-	
Garantie sur ligne import	4 940		-	
Garantie sur ligne escompte client	267		-	
Garantie de l'Etat emprunts PGE	-		10 164	

⁵ La dernière situation de trésorerie du Groupe 2CRSi, proche de la date de publication du RFA, est indiquée dans la partie 5.6.1. (page 112)

- (1) Le nantissement des titres de la société Boston Ltd vis-à-vis de la BNP a une valeur nominale de 15 M€ mais a été valorisé dans les engagements hors bilan à 9 M€ correspondant au capital restant dû. A la date du CA d'approbation des comptes ce nantissement a été levé pour donner suite au remboursement complet du prêt.
- (2) 2CRSi a signé au travers de sa filiale 2CRSi CORP un Contrat d'énergie renouvelable (PPA – Power Purchase Agreement) avec Lamplighter Energy Inc, qui permet de garantir son approvisionnement en électricité « verte » et un prix stable dans le but de développer des centres de données en Amérique du Nord. La durée du contrat est de 25 ans. A la date d'arrêt des comptes, les travaux engagés par Lamplighter Energy Inc étant en cours, aucun impact lié à ce contrat n'a été pris dans les comptes consolidés.

Le Groupe est par ailleurs susceptible de prendre des engagements vis-à-vis de ses clients dans le cadre d'appels d'offres.

5.7.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes (Montants en k€)	Au 28/02/2023		Au 28/02/2022	
	EY	SFR	EY	SFR
Commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés	257	78	270	110
Société mère	233	78	246	110
Filiales intégrées globalement	24	78	24	-
Services autres que le commissariat aux comptes	4	-	4	-
Société mère	4	-	4	-
Total	261	78	274	110

Les services autres que le commissariat aux comptes sont liés à l'émission de rapport dans le cadre d'opérations sur le capital présentées lors de l'assemblée générale des actionnaires du 31 août 2022.

Au 28 février 2023, les honoraires d'EY au titre de leur mission de certification incluent un complément d'honoraires de 61 k€ facturé au titre de l'exercice clos le 28 février 2022 (contre 50K€ d'honoraires complémentaires inclus au 28 février 2022 au titre de l'exercice précédent).

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.

ERNST & YOUNG Audit

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.
2, avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
S.A. au capital de € 76 225
339 304 230 R.C.S. Mulhouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG Audit
Tour Europe
20, place des Halles
BP 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société 2CRSI,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2CRSI relatifs à l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

■ Motivation de la réserve

La note 5.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture indique que votre société a cédé en juin 2023 les titres de la société Boston Ltd. Contrairement aux dispositions de la norme IAS 10, l'annexe ne mentionne pas l'estimation des effets financiers sur les comptes du groupe, dont les engagements donnés à l'acquéreur, de cet événement postérieur significatif.

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.2 « Principes généraux » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Correct rattachement à l'exercice du chiffre d'affaires de livraison de matériel

La note 5.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux livraisons de matériel. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans la note 5.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

■ Evaluation des stocks

La note 5.6.5 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités d'évaluation des stocks de matières premières et de produits finis. Nos travaux ont notamment consisté à procéder à l'appréciation de l'approche retenue par votre société, décrite dans la note 5.6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Didenheim et Strasbourg, le 14 novembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.



Philippe Pflimlin

ERNST & YOUNG Audit



Alban de Claverie

D. COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA

1. COMPTE DE RESULTAT DE 2CRSi SA

Rubriques	France	Export	Montant N (12 mois)	Montant N-1 (12 mois)
Ventes de marchandises et produits finis	16 767 345	5 540 797	22 308 141	27 512 418
Production vendue de services	2 897 402	2 865 304	5 762 706	7 737 846
Chiffre d'affaires net	19 664 747	8 406 101	28 070 848	35 250 264
Production stockée			1 444 141	(1 214 099)
Production immobilisée			1 127 473	3 803 066
Subventions d'exploitation			348 056	21 572
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 560 818	1 187 633
Autres produits			641 997	21 090 647
Produits d'exploitation			35 193 331	60 139 082
Achats de marchandises, mat. premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			19 240 037	23 047 302
Variations de stock (marchandises, mat. premières et autres appro.)			1 214 423	(1 080 143)
Autres achats et charges externes			10 184 524	9 668 929
Impôts, taxes et versements assimilés			226 071	283 235
Salaires et traitements			4 667 811	5 124 624
Charges sociales			1 887 259	1 988 610
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 595 954	2 384 055
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 950 936	1 017 534
Dotations aux provisions pour risques et charges			119 140	143 498
Autres charges			2 678 040	18 111 590
Charges d'exploitation			43 764 193	60 689 233
Résultat d'exploitation			(8 570 862)	(550 150)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			505 342	973 830
Reprises sur provisions et transferts de charges			683 677	995 540
Différences positives de change			63 599	79 184
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			1 252 618	2 048 554
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 261 823	683 677
Intérêts et charges assimilées			471 497	2 902 066
Différences négatives de change			100 110	111 147
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			1 833 431	3 696 890
Résultat financier			(580 812)	(1 648 336)
Résultat courant avant impôts			(9 151 674)	(2 198 487)

Rubriques	Montant N (12 mois)	Montant N-1 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 649 537	126 104
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	1 649 537	126 104
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 266	61 791
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 477 099	74 681
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	2 503 365	136 473
Résultat exceptionnel	(853 828)	(10 369)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(331 606)	(341 790)
Total des produits	38 095 487	62 313 741
Total des charges	47 769 383	64 180 806
Bénéfice ou perte	(9 673 896)	(1 867 065)

2. BILAN DE 2CRSi SA

Bilan Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N (12 mois)	Montant net N-1 (12 mois)
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 039 536	2 354 553	684 983	1 181 365
Concessions, brevets et droits similaires	298 359	282 242	16 117	45 042
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 023	7 023	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	2 417 465		2 417 465	1 494 707
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	548 172	385 886	162 286	234 761
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 798 185	1 640 357	3 157 829	4 342 585
Autres immobilisations corporelles	2 046 817	1 344 057	702 761	933 019
Immobilisations corporelles en cours	873 265		873 265	1 135 537
Avances et acomptes	20 000		20 000	0
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	4 394 145	2 885 541	1 508 603	1 577 473
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	352 409		352 409	425 508
Actif immobilisé	18 795 377	8 899 659	9 895 719	11 369 998
Stocks de matières premières, d'approvisionnements	3 496		3 496	2 251
Stocks d'en-cours de production de biens	319 565		319 565	522 969
Stocks d'en-cours de product* de services				
Stock de marchandises et produits finis	15 901 106	1 950 936	13 950 170	14 653 109
Avances, acptes versés sur commandes	102 984		102 984	190 197
Créances clients et comptes rattachés	8 111 569		8 111 569	15 964 683
Autres créances	49 059 435	59 639	48 999 797	36 401 647
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres :				
Disponibilités	189 299		189 299	1 148 216
Charges constatées d'avance	1 219 865		1 219 865	1 167 912
Actif circulant	74 907 320	2 010 574	72 896 746	70 050 983
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>	197 360		197 360	0
<i>Ecarts de conversion actif</i>	384 118		384 118	28 498
TOTAL	94 284 176	10 910 233	83 373 942	81 449 480

Bilan Passif

Rubriques	Montant net N (12 mois)	Montant net N-1 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé : 1 614 198)	1 614 198	1 596 909
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	42 260 492	42 317 061
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	160 051	160 051
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : 0)	16 036	28 881
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants : 0)		
Report à nouveau	(1 867 066)	
RESULTAT DE L'EXERCICE	(9 673 896)	(1 867 066)
Subventions d'investissement	603 474	780 428
Provisions réglementées		
Capitaux propres	33 113 289	43 016 264
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	128 073	165 222
Autres fonds propres	128 073	165 222
Provisions pour risques	589 118	143 498
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	589 118	143 498
Emprunts obligataires convertibles	2 467 000	0
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 361 276	22 286 678
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs : 0)	762	762
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	469 978	430 542
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 562 813	5 169 097
Dettes fiscales et sociales	4 578 274	4 446 475
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 003 257	1 360 188
Produits constatés d'avance	1 164 942	3 514 240
Dettes	48 608 302	37 207 982
<i>Ecart de conversion passif</i>	<i>935 160</i>	<i>916 513</i>
TOTAL	83 373 942	81 449 480

3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA

3.1 FAITS CARACTERISTIQUES – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PÉNURIE MONDIALE DE COMPOSANTS

Comme l'ensemble des acteurs du secteur, 2CRSi continue à être impacté par la pénurie mondiale de composants électroniques qui touche certains composants. Cette pénurie se traduit par un allongement du délai de réalisation des affaires et dans certains cas par un renchérissement des coûts d'approvisionnements et logistiques.

INFLATION : HAUSSE DES PRIX DES COMPOSANTS ET HAUSSE GÉNÉRALISÉE DES PRIX

2CRSi est toujours impacté par les conséquences liées à la pandémie de COVID-19 qui a généré sur le marché une augmentation de plus de 30 % du prix du matériel informatique. Face à une demande exponentielle, les fournisseurs de haute technologie luttent depuis fin 2020, face à de graves problèmes d'approvisionnement et de coûts provoqués par une pénurie de semi-conducteurs sans précédent.

En effet, la crise COVID-19 a entraîné durant l'année 2022 la fermeture temporaire de nombreuses usines de fabrication de composants, essentiels pour les équipements technologiques. Près de 70 % de la production de puces électroniques se situe en Asie, qui a encore fait l'objet de confinements. Cela a engendré l'épuisement des stocks déclenchant ainsi une majoration des prix, pour répondre à l'offre et la demande.

A cela s'est rajouté courant 2022 une augmentation généralisée des prix consécutive notamment suite à la guerre en Ukraine.

TRANSFERT EURONEXT VERS EURONEXT GROWTH

Le 25 novembre 2022 les titres de la société 2CRSi ont été transféré du marché réglementé Euronext Paris à celui d'Euronext Growth. Cette cotation directe s'est effectuée par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles. L'objectif de ce transfert étant de permettre à 2CRSi d'être coté sur un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière avec un fonctionnement simplifié aussi bien en termes de contraintes réglementaires que de coûts afférents à la cotation.

CRÉATION DE NOUVELLES IMPLANTATIONS A L'INTERNATIONAL

En octobre 2021, la filiale 2CRSi Canada Inc. est créée au Canada. Elle est détenue à 100 % par 2CRSi SA. Cette nouvelle implantation permettra d'accroître la présence du groupe en Amérique du Nord et d'assurer une présence dans un pays très sensible aux problématiques de développement durable.

La filiale n'a démarré son activité que sur l'exercice 2022-2023 et il n'y a pas d'investissement significatif à fin février 2023.

PROJET EUROPEEN D'INDEPENDANCE NUMERIQUE

2CRSi a été sélectionné par la Commission Européenne pour contribuer à concevoir et fabriquer des systèmes de calcul haute performance (HPC) 100% européens.

Le projet PILOT (dont l'acronyme signifie pilote utilisant des technologies indépendantes, locales et ouvertes) européen sera la première réalisation de deux accélérateurs haute performance de calcul (HPC) et d'analyse de données (HPDA1), entièrement conçus, mis en œuvre et fabriqués en Europe et détenus par l'Europe. Dans le cadre de ce projet, 2CRSi fournira des solutions serveur basées sur sa plateforme OCtoPus pour systèmes hôtes et solutions ouvertes d'accélérateurs de calcul, et travaillera également sur l'intégration de la solution dans des bacs à immersion et sur la communication entre les différents bacs du système.

La présence de 2CRSi au sein de ce consortium place le Groupe au premier rang des acteurs technologiques européens. Elle démontre également l'intérêt pour la stratégie de 2CRSi : concevoir des serveurs à faible consommation énergétique qui sont aussi produits localement. Des engagements forts qui permettent aujourd'hui à 2CRSi de se distinguer des principaux acteurs du marché.

Pour 2CRSi, le coût total du projet est estimé à 4,8 M€, financé à 50% par la Commission Européenne. Des financements additionnels sont en cours de discussion auprès d'autres organismes publics. Au 28 février 2023, la société a perçu une avance de 1,2 M€ de l'Union Européenne, comptabilisée en avances au passif du bilan en « autres dettes ». Le produit de la subvention est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation du projet. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2023, la société a comptabilisé un produit de 171 102 € à ce titre.

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

2CRSi SA bénéficie de plusieurs prêts pour un total de 9,7 M€ garanti par l'Etat français à hauteur de 90% (PGE), mis en place au cours du deuxième semestre de l'exercice 2020-2021. Ce financement a été obtenu auprès de banques de premier plan, partenaires historiques du Groupe. Ces financements ont une maturité initiale d'un an et 2CRSi a opté au cours du deuxième semestre de l'exercice 2021-2022 pour un remboursement sur 5 années additionnelles. Les remboursements qui selon les contrats sont soit mensuels ou trimestriels ont débuté en novembre 2022.

2CRSi SA a souscrit le 17/04/2022 un emprunt complémentaire assorti de la Garantie de l'Etat à hauteur de 90% pour un montant de 2 millions d'euros auprès d'une des banques du pool au début de l'exercice 2022-2023. Le remboursement de l'emprunt s'étalera sur 5 ans jusqu'en 2028.

CONTROLE FISCAL

2CRSi SA a fait l'objet d'un contrôle de facturation, portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022 qui a démarré le 15 novembre 2022 et qui a pris fin le 13 janvier 2023. Ce contrôle a donné lieu à une mise en recouvrement pour un montant non significatif de 360 €.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR UN FINANCEMENT OBLIGATAIRE

La société 2CRSi a confié à Vester Finance une mission pour mettre en place un financement nécessaire à son développement en 2023 en prenant la forme d'un emprunt obligataire pour un montant 2.6 millions d'euros soit 2.6 millions d'obligations convertibles à 1 euro de valeur nominale chacune. Les obligations convertibles ont été souscrites à 92 % de leur valeur nominale. Elles ne porteront pas d'intérêts et viendront à échéance le 28 décembre 2024. Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être émises ne peut être supérieur à un million quatre-vingt mille euros.

Le nombre d'actions émises s'établit au 30 Juin 2023, à 346 030 actions délivrées pour une valeur de 31 142 euros. Il était de 49 382 au 28 février 2023. La dette comptabilisée au 28 février 2023 est de 2 467 000 € qui prend en compte les actions déjà converties à cette date (133 000 OC converties). Une deuxième tranche de financement obligataire par des obligations simples pourrait se mettre en place sur l'exercice 2023-2024.

DEPRECIATION DES TITRES DE LA SOCIETE ADIMES (ex-BOSTON FRANCE)

Suite à la perte de 1 753 835 euros affichée par ADIMES sur l'exercice 2022-2023 conduisant ainsi à ce que les capitaux propres soient inférieurs à plus de la moitié du capital social, 2CRSi a déprécié les titres de participation de sa filiale en totalité. Compte tenu des dépréciations antérieurement comptabilisées (677 831 euros), l'impact net sur l'exercice s'élève à -134 870 euros.

GAMESTREAM

2CRSi a souscrit à une augmentation de capital de GAMESTREAM par compensation avec une créance de 99 990 € détenue sur cette société.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2CRSi SA

142 722 nouvelles actions ont été émises à l'échéance du plan d'AGA du 18/03/2020 et confirmé par une délibération du conseil d'administration du 21/03/2022. Le nouveau capital social de la société après cette opération était fixé à la somme de 1 609 753,68 euros. Il était divisé à l'issue de cette opération en 17 886 152 actions de 0,09 euros de valeur nominale. Compte tenu des nouvelles actions émises dans le cadre des obligations convertibles, le capital au 28 février s'élève à 1 614 198,06 €.

REVOCATION D'UN MANDATAIRE SOCIAL

Lors de sa réunion du 6 mai 2022, le Conseil d'administration de 2CRSi a mis fin aux fonctions de Directeur Général Délégué de 2CRSi de Madame Marie de Lauzon. Madame Marie de Lauzon a conservé son mandat au Conseil d'Administration de 2CRSi SA jusqu'au 9 juillet 2022, date à laquelle elle a démissionné du Conseil d'Administration.

SINISTRE DANS LE BATIMENT DE PRODUCTION DE STRASBOURG (INONDATION)

Un sinistre est survenu dans le bâtiment de production de Strasbourg dans la nuit du 26 au 27 juin 2022. De la grêle a percé la toiture et de l'eau s'est infiltrée à de nombreux endroits, rendant non commercialisable des stocks. 2CRSi ainsi que le propriétaire du bâtiment bénéficient d'une assurance pour ce type de dommages, 2CRSi a été indemnisé à hauteur du préjudice subi de 575 k€, le solde du paiement (259 k€) a été encaissé au début de l'exercice 2023-2024.

SUSPENSION PROVISOIRE DE L'ACTIVITE SUR LE SITE DE ROUSES POINT

Des travaux d'électricité ont conduit à suspendre l'activité au sein du data center de Rouses-Point. Une reprise de l'activité devrait se faire progressivement au cours du second semestre de l'exercice 2023-2024.

3.1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

CESSION BOSTON LIMITED

Le groupe 2CRSi a pris la décision de céder sa branche distribution et de recentrer son activité sur son cœur de métier qu'est la fabrication de serveurs informatiques. L'acquisition de Boston Limited en novembre 2019 avait pour objet de créer d'importantes synergies et d'accroître le chiffre d'affaires du groupe.

Cependant l'intégration de Boston Limited a été marquée par des obstacles opérationnels et logistiques inattendus et liés d'une part à la pénurie de composants dû au Covid 19 et d'autre part au « Brexit ».

Le produit de la vente sera affecté en priorité au désendettement et au renforcement des capitaux propres du Groupe 2CRSi. Le solde du prêt d'acquisition pour un montant de 9 millions d'euros a été intégralement remboursé à la BNP Paribas.

À cette occasion, le communiqué de presse a indiqué qu'il sera proposé au conseil d'administration de soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 31 Août 2023 un dividende exceptionnel de 0,20€ par action ordinaire afin de partager les fruits de cette vente avec l'ensemble des actionnaires de 2CRSi. A noter que l'AG a finalement été repoussée au 30 novembre. Boston Limited était détenue par 2CRSi London Limited, filiale à 100% de 2CRSi SA.

Au 30 juin 2023, 2CRSi SA a encaissé, pour le compte de sa filiale 2CRSi Boston Limited, 7,9 M€ (9,3M€) au titre de cette cession, soit 19,1 M€ (soit 22,3 M€) au titre du prix de cession, diminué du remboursement de la dette bancaire et des earn out liés à l'acquisition. Il reste des montants en compte-séquestre pour 2,2 M€ (2,6 M€), le montant restant à percevoir pouvant évoluer à la hausse à la baisse. Les travaux portant sur les comptes définitifs au 30 juin 2023 qui seront la base de la finalisation de l'opération sont en cours.

Selon les requis du SPA signé avec l'acquéreur, certaines informations sont confidentielles et ne peuvent être rendues publiques.

REMBOURSEMENT COMPLET DU PRET D'ACQUISITION DE BOSTON

En conséquence de la cession de BOSTON Ltd, le crédit d'acquisition a été intégralement remboursé le 30 juin 2023. La banque ayant donné son accord pour un report de l'échéance de 3 000 000 € due en novembre 2022 jusqu'au 31 mars 2023, un second report a été effectué jusqu'au 20 avril 2023. Le solde de la dette restant due au titre de ce contrat d'emprunt s'élevait à 9 M€ et a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 30 juin 2023 dans le cadre de la vente de Boston.

LEVÉE DE L'OPTION DE RACHAT DES ACTIONS DE PREFERENCE AU PROFIT D'AUDACIA

La société HAW a exercé en date du 30 mars 2023 l'option d'achat portant sur 3 500 000 actions de préférence (ADP) 2CRSi gérées par Audacia et détenues par Audacia ISF Croissance à hauteur de 1.590.900 titres représentant 8,89% du capital de 2CRSi, et par Amundi PME ISF 2017 SA à hauteur de 1.909.100 titres représentant 10,67% du capital de 2CRSi.

CONTROLE FISCAUX

A la date de la clôture des comptes une demande de remboursement au titre du CIR portant sur l'exercices 2018 a été déposé et des vérifications par l'administration fiscale sont en cours. Par ailleurs, une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022 a démarré.

ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LE BAILLEUR DE LA FILIALE GREEN DATA

2CRSi s'était porté caution pour le compte de sa filiale Green Data pour le paiement des loyers de cette société. Dans le cadre d'un accord transactionnel signé le 14 mars 2023, 2CRSi s'est ainsi engagé à payer pour le compte de la filiale à hauteur de 1 882 k€, selon un échéancier courant jusqu'en juillet 2024. Au 30 septembre 2023, le montant des paiements effectués dans le cadre de ce protocole est de 1 515 k€.

NOMINATION DE PHILIPPE JEANNOT EN TANT QUE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Cette nomination intervient dans un contexte de recentrage du groupe 2CRSi sur son cœur d'activité historique, la conception et la fabrication de serveurs. Ingénieur de formation, ayant réalisé la majorité de sa carrière dans le secteur industriel et le BtoB, la nomination de Philippe Jeannot s'inscrit dans cette volonté de recentrage stratégique.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Philippe Jeannot assurera le pilotage de l'ensemble du groupe et de ses filiales et aura sous sa responsabilité l'ensemble des fonctions opérationnelles, administratives et commerciales. Il aura pour principales missions d'améliorer le modèle économique et les processus, de faire converger et de fiabiliser les métiers, de fédérer, développer et d'accompagner les équipes. Il sera également membre du comité exécutif et rapportera directement à Alain Wilmouth, Président et Directeur Général de 2CRSi, qui pourra se concentrer sur la conduite de la stratégie et des projets de développement prioritaires, notamment en matière d'innovation et d'internationalisation.

AUTRES INFORMATIONS

2CRSi SA est une société cotée sur Euronext Growth Paris. Elle est détenue à 38,10 % par la Holding Alain Wilmouth SASU.

La société ne respecte pas à la date du 28 février 2023 certains ratios convenus dans le contrat de prêt sénior conclu le 05/12/2019, en vue du financement de l'acquisition de Boston Limited. Le solde de la dette restant due au titre de ce contrat d'emprunt s'élevait à 9 M€ à la clôture. Il a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 30 juin 2023 dans le cadre de la vente de Boston.

Les litiges existants ou nés au cours de l'exercice 2022-2023 ont fait l'objet d'une analyse et ont été provisionnés en fonction de la probabilité de sortie de trésorerie que leur résolution pourrait générer.

3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général au Règlement ANC n°2014-03.

Le bilan de la période présente un 83 373 942 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 38 095 487 euros et un total de charges de 47 769 383 euros, dégageant ainsi un résultat de (9 673 896) euros (perte).

La période considérée débute le 01/03/2022 et finit le 28/02/2023. Elle a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

Au 3 octobre 2023, la trésorerie brute de 2CRSi (hors Boston) s'élève à (3,5) M€, auxquels s'ajoutent des lignes de financement mobilisables de 5,2 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée).⁶

En outre, l'emprunt auprès de BNP, dont le solde restant dû s'élevait à 9M€ au 30 juin 2023, a fait l'objet d'un remboursement anticipé à cette date, suite à la cession de la branche de distribution de BOSTON.

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation notamment sur la base :

- De la trésorerie disponible à la date d'arrêté des comptes de l'exercice ;
- Des prévisions d'encaissements sur les contrats en cours et les contrats en négociation. Ces prévisions d'encaissements sont par nature soumises à des aléas ;
- De la finalisation prochaine des discussions avec plusieurs clients intéressés à acquérir ou louer le reste du matériel en stock chez 2CRSi ou ses filiales, y compris le reliquat de matériel récupéré de Blade qui est immédiatement ou quasi immédiatement disponible dans la filiale ADIMES ;
- Du maintien par les partenaires bancaires des lignes de financement et de découverts actuellement mobilisables ;
- De la trésorerie encore attendue de la vente de Boston. Il reste sur cette vente un montant en compte séquestre de 2,2 M€ (2,6 M€), le montant restant à percevoir par 2CRSi pouvant évoluer à la hausse ou à la baisse.

2CRSi reste confiant dans la solidité de son projet et dans sa capacité à recourir si besoin à des financements complémentaires à court, moyen ou long terme.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle ou prix de vente probable d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- La société a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence d'une commande ou d'un contrat ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- La société a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus et les frais de recherche sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les durées d'amortissements sont indiquées ci-dessous :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 6 ans
Brevets	Linéaire	3 à 5 ans

⁶ La dernière situation de trésorerie du Groupe 2CRSi, proche de la date de publication du RFA, est indiquée dans la partie 5.6.1. (page 112)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les durées d'amortissements sont indiquées ci-après :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	6 ans
Installations techniques	Linéaire	9 à 20 ans
Outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements installations générales	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Pour les serveurs loués, l'amortissement se fait sur la durée de la location.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées par des titres de participation dans des sociétés et des dépôts de garantie.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères. Le cas échéant, ce montant est rectifié pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés déterminée sur la base de prévisions actualisées de flux de trésorerie.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

STOCK ET EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (dernier prix d'achat et frais accessoires, rabais ou remise déduit).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le stock de marchandises et matières premières à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente. Une dépréciation des composants est constatée lorsque leur prix sur le marché est inférieur à leur coût d'acquisition. Le taux de rotation des stocks est utilisé pour identifier les éléments les plus à risques.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CONTRAT D'AVANCE BPI

Dans le cadre de son financement à court terme, la société a conclu un contrat « Avance+ » avec BPI. Dans le cadre de ce contrat :

- Les créances financées sont maintenues dans les comptes auxiliaires clients dans la mesure où le risque de recouvrement n'est pas transféré ;
- Les droits à tirage utilisés à la clôture de l'exercice figurent en autres dettes ;
- Les retenues de garantie sont présentées en autres créances ;
- Les intérêts inhérents à ces contrats sont classés en charges financières alors que les commissions sont classées en charges externes.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges visent à couvrir les risques identifiés à la date de clôture qui peuvent engendrer des charges quantifiables. Elles sont évaluées de façon individuelle.

Les indemnités de départ à la retraite sont enregistrées en charges lors de leur paiement dans les comptes sociaux. Elles ne font pas l'objet de provisions.

SUBVENTIONS

1) Traitement comptable des subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées sont comptabilisées dans les capitaux propres. Le montant est viré au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

2) Traitement comptable des subventions d'exploitation et des subventions d'équilibre

Les subventions d'exploitation sont celles dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. Les subventions d'équilibre sont octroyées afin de compenser, en tout ou partie, la perte globale qu'elle aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée. Le traitement comptable de ces 2 types de subvention consiste à un enregistrement immédiat en produit.

La date d'enregistrement de la subvention est différente selon les clauses du contrat :

a) Absence de condition

Lorsqu'elle est accordée sans condition, la subvention est comptabilisée à la date de son octroi.

b) Condition résolutoire

Si la subvention accordée doit être restituée en cas de non-respect par l'entreprise de conditions fixées dans la convention, il y a condition résolutoire. Dans ce cas, elle est comptabilisée en produit dès la signature de l'accord.

c) Condition suspensive

Si la subvention n'est accordée que lorsque l'entreprise aura satisfait certaines conditions techniques (par exemple, la réalisation de dépenses de recherche), il y a condition suspensive. Dans ce cas, elle est comptabilisée en produit dès que les conditions sont remplies.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.3 NOTES SUR LE BILAN

3.3.1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création Virements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	3 040 587			1 051	3 039 536
Autres immobilisations incorporelles	335 101		6 926	36 644	305 383
Immobilisations incorporelles en cours	1 494 707		967 683	44 925	2 417 465
Total Immobilisations Incorporelles	4 870 395		974 609	82 620	5 762 384
Immobilisations Corporelles					
Constructions sur sol d'autrui	469 286		7 214	0	476 500
Constructions installations générales	71 672			0	71 672
Installations techniques et outillage industriel	5 955 243		285 482	1 442 540	4 798 185
Installations générales, agencements et divers	458 343		8 165	0	466 507
Matériel de transport	310 884		417	0	311 301
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 325 704		17 680	74 375	1 269 009
Immobilisations Corporelles en cours	1 135 537		36 001	298 272	873 265
Total Immobilisations Corporelles	9 726 669		354 959	1 815 188	8 266 440
Total général	14 597 064		1 329 567	1 897 807	14 028 824

Concernant les immobilisations incorporelles :

- Aucun projet de développement du service R&D, comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours sur les exercices précédent n'ont été activés et transférés en frais de développement. Cependant un arbitrage a été établi au sein du service R&D pour recentrer les projets au cœur du métier de 2CRSi ce qui a généré une sortie d'actifs pour un montant de 39 405 euros.
- Un total de 794 k€ de frais de développement (relatif à plusieurs projets du service R&D) et un total de 174 k€ concernant la mise en place de notre nouvel ERP ont été comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours sur l'exercice 2022-2023.

Concernant les immobilisations corporelles :

- Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours comprennent les investissements permettant la modernisation de notre chaîne de production pour un montant de 36 000 euros
- Le poste « Installations techniques et outillage industriel » comprend du matériel loué à des clients. La valeur nette comptable de ce matériel loué s'élève à 1 517 k€ au 28 février 2023. La valeur de la production immobilisée à ce titre au cours de l'exercice 2022-2023 est de 193 k€. Le poste diminution correspond principalement à la

valeur brute d'un matériel immobilisé suite à la cessation anticipée d'un contrat avec un client, dans le cadre d'un accord transactionnel. La valeur brute correspondante s'élève à 1 347 643 €.

Immobilisations financières

	Valeur Brute début d'exercice	Acquisitions apports, création Virements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Depreciation en fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Immobilisations Financières						
Autres participations	4 294 155	99 990	0	4 394 145	2 885 541	1 508 603
Prêts et autres immobilisations financières	0		0	0	0	0
Total Immobilisations Financières	4 294 155	99 990	0	4 394 145	2 885 541	1 508 603
Total général	4 294 155	99 990	0	4 394 145	2 885 541	1 508 603

Autres Immobilisations financières

	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Depreciation en fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Autres Immobilisations Financières						
Contrat de liquidité	149 227	1 022 973	1 097 177	75 024	0	75 024
Dépôts et cautionnement	282 126	12 459	17 200	277 385	0	277 385
Total Autres Immobilisations Financières	431 354	1 035 432	1 114 377	352 409	0	352 409
Total général	431 354	1 035 432	1 114 377	352 409	0	352 409

Au 28/02/2023, le solde est de 24 710 actions propres pour une valeur au cours de clôture de 69 064 euros. La société a comptabilisé en résultat exceptionnel une moins-value nette de 30 969 euros (bonis 11 570 euros – malis 42 539 euros) au cours de l'exercice.

3.3.2 AMORTISSEMENTS

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	1 859 222	496 382	1 051	2 354 553
Autres immobilisations incorporelles	290 058	35 851	36 644	289 265
Total Immobilisations Incorporelles	2 149 280	532 233	37 695	2 643 818
Immobilisations Corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	243 447	79 036	0	322 483
Constructions installations générales	62 750	653	0	63 403
Installations techniques et outillage industriel	1 612 659	767 526	739 828	1 640 357
Installations générales, agencements et divers	262 416	55 838	0	318 254
Matériel de transport	167 799	61 870	0	229 669
Matériel de bureau, informatique et mobilier	731 696	98 799	34 361	796 134
Total Immobilisations Corporelles	3 080 767	1 063 721	774 189	3 370 299
Total général	5 230 047	1 595 954	811 883	6 014 117

3.3.3 VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

La totalité des dotations aux amortissements pratiqués au cours de l'exercice clos le 28 février 2023 est de nature économique. L'ensemble des amortissements est calculé en suivant le mode linéaire.

3.3.4 STOCKS

	Situation au 28/02/2023			Situation au 28/02/2022		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Fournitures consommables	3 496		3 496	2 251		2 251
En-cours de production	319 565		319 565	522 969		522 969
Marchandises et produits finis	15 901 106	1 950 936	13 950 170	15 420 191	816 121	14 604 070
Stocks en voie d'acheminement	0		0	49 040		49 040
Total	16 224 167	1 950 936	14 273 231	15 994 450	816 121	15 178 329

Les stocks sur l'exercice ont diminué par rapport à l'année précédente. Ils représentent un peu moins de 6 mois de chiffre d'affaires. Cette diminution s'explique principalement par l'évolution des provisions pour dépréciation de stocks, qui a augmenté de 1135 k€ sur l'exercice.

3.3.5 AVANCES CONDITIONNEES

L'avance liées aux deux aides à l'innovation de chacune 250 k€ pour le développement d'un serveur informatique à haut niveau de performance et bas coûts a été intégralement remboursé à BPI France.

2CRSi a perçu les premiers versements concernant les subventions concernant le cofinancement français du projet European Pilot et ReNESENS qui lui ont été octroyées par la BPI. Une partie correspond à des avances remboursables pour le bénéficiaire qui s'élève à 128 073 €.

3.3.6 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	Montant début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	115 000	90 000	0	205 000
Provision pour pertes de change	28 498	384 118	28 498	384 118
Autres provisions	0	0	0	0
Total Provisions pour risques et charges	143 498	474 118	28 498	589 118
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur titres de participation	2 716 681	846 691	677 831	2 885 541
Provisions sur autres immobilisations financières	5 846	0	5 846	0
Provisions sur stocks et en cours	816 121	1 950 936	816 121	1 950 936
Provisions sur comptes clients	1 965 101	0	1 965 101	0
Provisions sur comptes clients groupe	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciation	0	59 639	0	59 639
Total Provisions pour dépréciations	5 503 750	2 857 265	3 464 899	4 896 116
Total général	5 647 248	3 331 383	3 493 397	5 485 234

Il y a une hausse significative des provisions pour risques et charge qui s'explique notamment par la baisse de l'euro par rapport au dollar générant ainsi une augmentation de la provision pour perte de change.

Concernant les autres provisions pour dépréciations, on note :

- Une augmentation de la dépréciation des titres de la société ADIMES (ex-Boston France) qui passe de 678 k€ à la fin de l'exercice précédent à 813 k€. Ces titres sont totalement dépréciés à la clôture.
- Une augmentation nette de la dépréciation des stocks pour 1 135 k€
- Une reprise des dépréciations des comptes clients Blade à hauteur de 1 764 k€ (client en liquidation judiciaire) et RPNY à hauteur de 201 k€ (protocole d'accord)

3.3.7 INFORMATION SUR LES DETTES ET CREANCES

Créances			
Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	352 409	76 642	275 767
Créances de l'actif immobilisé	352 409	76 642	275 767
Clients douteux ou litigieux	1 342 667	1 342 667	
Autres créances clients	6 768 902	6 768 902	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 634	2 634	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Etat – Impôts sur les bénéfices	961 514	961 514	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	1 602 831	1 602 831	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	159 187	159 187	
Etat – Divers	425 333	25 333	400 000
Groupes et associés	44 581 481	44 581 481	
Débiteurs divers (a)	1 429 439	1 429 439	
Créances de l'actif circulant	57 273 989	56 873 989	400 000
Charges constatées d'avance	1 219 865	1 149 870	69 995
Prime de remboursement des obligations	197 360	197 360	
Ecart conversion actif	384 118	384 118	
TOTAL	59 427 741	58 681 979	745 762

(a) Détail Débiteurs divers : Avoirs à recevoir : 103 k€ ; Acomptes Fournisseurs : 387 k€ ; Fonds de garantie Factor : 375 k€ ; Mobilisation CIR : 218 k€ ; Rémunération des administrateurs (jetons de présences) : 8 k€ ; Indemnité assurance : 340 k€

Le montant des créances figurant en rubrique « Groupe et associés » est considéré comme étant intégralement à court terme car la convention de compte courant signée avec les filiales prévoit un remboursement à tout moment.

Dettes			
Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles	2 467 000	2 467 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine (1)	4 301 653	4 301 653	
- à plus de 1 an à l'origine	21 059 623	12 470 402	8 589 221
Emprunts et dettes financières divers	128 073	114 350	13 723
Fournisseurs et comptes rattachés	8 562 813	8 562 813	
Personnel et comptes rattachés	562 929	562 929	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	601 967	601 967	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 223 771	3 223 771	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	189 606	189 606	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	762	762	
Autres dettes (b)	6 473 235	5 348 173	1 125 062
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie			
Produits constatés d'avance	1 164 942	1 145 607	19 336
Ecart conversions passif	935 160	935 160	
TOTAL	49 671 535	39 924 194	9 747 342

- (b) *Détail Autres dettes : Avance subvention European PILOT : 1125 k€ ; Avance subvention RENESENS : 123 k€ ; Avoirs à établir et acomptes Clients : 3 966 k€ ; ; dette associée à la Caution Greendata dans le cadre du protocole transactionnel du 13 mars 2023 : 1 191 k€ ; Autres charges à payer : 63 k€ (jetons de présence) ; Clients créditeurs : 4 k€*
- (c) *(1) Dont découverts bancaires : 3 023 867,82 €*
- (d) *Les dettes garanties par des suretés réelles s'élèvent à 9 M€.*

La dette financière liée à l'acquisition du groupe Boston est soumise à des covenants. Certains de ces covenants au 28 février 2023 n'étaient pas respectés et le *waiver* correspondant n'avait pas été obtenu à cette date. En application des règles comptables, la partie supérieure à un an de cette dette (6 000 000€ sur un total de 9 000 000€) a été considérée en intégralité comme une dette à moins d'un an. Cette dette a été remboursée en totalité le 30 juin 2023 dans le cadre de la vente du groupe Boston.

Le montant des créances figurant en rubrique « Groupe et associés » est considéré comme étant intégralement à court terme car la convention de compte courant signée avec les filiales prévoit un remboursement à tout moment.

3.3.8 ECARTS DE CONVERSION

	Actif	Passif
Fournisseurs hors groupe	14 565	54 040
Fournisseurs groupe	0	12 828
Clients hors groupe	7 267	5 932
Clients groupe	7 308	71 861
Autres créances hors groupe	0	0
Autres créances groupe	354 978	790 499
TOTAL	384 118	935 160

3.3.9 COMPTES DE REGULARISATIONS

Charges constatées d'avance	Montant
Marchandises facturées non livrées	222 326
Loyer Crédit-Bail	419 592
Loyer immobilier et charges locatives	360 244
Assurances	27 532
Divers frais généraux	190 171
TOTAL	1 219 865

Produits constatés d'avance	Montant
Vente de marchandises	444 308
Prestation de services	324 058
Loyers équipements	396 577
TOTAL	1 164 942

Charges à payer	Montant
Emprunts, intérêts à payer	44 683
Dettes fournisseurs	1 074 783
Dettes fiscales et sociales	768 550
Avoir à établir	6 573 802
Autres charges à payer (jetons de présence inclus)	62 659
Intérêts courus	11 501
TOTAL	8 535 978

Produits à recevoir	Montant
Créances clients	733 688
Crédit Impôt Recherche	52 595
Avoir à recevoir	386 617
Comptes courants	1 292 093
Indemnités assurances	339 705
TOTAL	2 804 697

3.3.10 CAPITAUX PROPRES

Au 28 février 2023, le capital est composé de 17 935 535 actions de 0,09 euro de nominal réparties en deux catégories d'actions dans les proportions suivantes :

- 14 435 535 actions ordinaires et
- 3 500 000 actions de préférence dites « ADP 2017 ».

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Capital	Prime Emission	Réserves légales	Réserve indisponible	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention	Total capitaux propres
Situation nette au 01/03/2022	1 596 909	42 317 061	160 051	28 881	0	0	(1 867 066)	780 428	43 016 264
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	0	(1 867 066)	1 867 066	0	0
Augmentation de capital	17 289	118 431	0	(12 845)	0	0	0	0	122 875
Autres variations	0	(175 000)	0	0	0	0	0	0	(175 000) (a)
Résultat 01/03/2022 au 28/02/2023	0	0	0	0	0	0	(9 673 896)	0	(9 673 896)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	(176 954)	(176 954)
Situation nette au 28/02/2023	1 614 198	42 260 492	160 051	16 036	0	(1 867 066)	(9 673 896)	603 474	33 113 289

(a) Versement de dividendes

	Nombre Actions (yc ADP)
Capital au 28/02/2022	17 743 430
Actions émises dans le cadre du plan d'AGA	142 722
Actions émises dans le cadre des obligations convertibles	49 383
Capital au 28/02/2023	17 935 535

Les ADP2017 ont une valeur nominale de 10 euros, dont une prime d'émission de 9,10 euros. Elles sont perpétuelles, ne comportent pas de mécanisme contractuel de remboursement ou de conversion. Elles donnent en revanche un droit à un dividende prioritaire, que 2CRSi doit obligatoirement verser en cas de résultats distribuables. Ce dividende prioritaire s'élève à 175 k€ par an.

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES (AGA)

Les Assemblées Générales Mixtes du 24 mai 2018 et du 13 juin 2019 ont conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution gratuite d'actions.

Dans le cadre de cette délégation le conseil d'administration de la Société a décidé les attributions suivantes :

Lors de la séance du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 178 179 actions à un total de 58 bénéficiaires. L'acquisition des actions est fixée au 13 décembre 2023 sous condition de présence. 57 772 actions sont devenues caducs depuis l'attribution.

Pour le second plan, lors de la séance du 18 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 142 722 actions à un total de 34 bénéficiaires. L'acquisition des actions a été fixée au 19 mars 2022 sans condition de présence ou de performance.

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2022 a décidé d'attribuer définitivement, aux bénéficiaires du plan d'AGA n°01-2020, un nombre total de 142 722 actions ordinaires nouvelles

PLAN D'ATTRIBUTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BSPCE)

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Dans le cadre de cette délégation le conseil d'administration de la Société a décidé les attributions suivantes lors de la séance du 18 septembre 2020.

Le plan n°1 « 2020-2024 » attribue 570 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée au 19 septembre 2024. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : progression du cours de bourse, performances financières du Groupe (CA et EBITDA) et niveau de satisfaction client.

Le plan n°2 « 2020-2025 » attribue 786 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée à la date d'arrêté des comptes 2024/25. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : niveau de satisfaction des collaborateurs, progression du cours de bourse, performance financière du Groupe (EBITDA) et niveau de satisfaction client.

Depuis l'attribution de ces plans, respectivement 260 000 et 338 000 bons sont devenus caducs. Conformément à la réglementation comptable, aucune écriture n'est passée tant que le bon n'est pas exercé.

3.3.11 DETTES FINANCIERES

La société a signé un contrat de crédit sénior le 04/12/2019 en cours de syndication avec un pool bancaire et les ratios financiers (R1, R2 et R4) ci-dessous devront être maintenus, à chaque date de test pour la période de test considérée, à un niveau inférieur à ceux indiqués dans le tableau ci-dessous :

- R1 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre groupe Boston Ltd calculé semestriellement, soit au 28/02/2021
- R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre consolidé du groupe calculé semestriellement et pour la première fois le 28/02/2021
- R4 = Dettes Financières Nettes / Fonds Propres pour le Périmètre historique de 2CRSi calculé semestriellement, soit au 28/02/2021

Date de test	Ratio R1 inférieur à	Ratio R2 inférieur à	Ratio R4 inférieur à
du 28/02/21 au 30/08/2024	2,5 x	2,5 x	60%

La société s'engage également à maintenir un niveau de trésorerie brute (augmentée de la part confirmée non tirée de tout endettement Court Terme) supérieur à 10 M€ sur le périmètre du groupe historique 2CRSi à la date de clôture de chaque trimestre comptable jusqu'à la date de remboursement de l'intégralité des sommes dues.

2CRSi ne respectait pas à la date du 28/02/2023 tous les covenants prévus dans le contrat de prêt sénior conclu le 05/12/2019. Cela étant, le remboursement final du prêt de 9 000 000 € a été effectué lors de la vente de BOSTON en date du 30 juin 2023.

Cette renonciation a été prise en compte dans le tableau « Maturité des emprunts » ci-après avec maintien de l'échéancier de la banque.

	Solde en fin d'exercice	exercice 2023/2024	exercice 2024/2025	exercice 2025/2026	exercice 2026/2027	exercice 2027/2028
PGE	10 994 038	2 436 079	2 862 503	2 963 274	2 142 474	505 139
Autres emprunts	10 020 901	10 020 901				
Avances conditionnées	128 073	114 349	13 724			
Total général	21 143 013	12 571 330	2 876 227	2 963 274	2 142 474	505 139

Les autres emprunts incluent principalement la dette d'acquisition de Boston à hauteur de 9 000 000 € qui a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 30 juin 2023.

Le dernier PGE sera remboursé sur l'exercice 2028/2029.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR UN FINANCEMENT OBLIGATAIRE

La société 2CRSi a confié à VESTER FINANCE une mission pour mettre en place un financement nécessaire à son développement en 2023 en prenant la forme d'un emprunt obligataire pour un montant 2.6 millions d'euros soit 2.6 millions d'obligations convertibles à 1 euro de valeur nominale chacune. Les obligations convertibles et les obligations simples ont été souscrites respectivement à 92 % et 100 % de leur valeur nominale. Elles ne porteront pas d'intérêts et viendront à échéance le 28 décembre 2024.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être émises ne peut être supérieur à un million quatre-vingt mille euros et s'établit à ce jour pour une valeur de 31 142 euros soit 122 449 actions délivrées. La société s'est engagée à n'utiliser les fonds obtenus que pour financer ses besoins d'exploitations et ceux de ses filiales.

Au 28 février 2023, 133 000 OC ont été converties en actions, et ont donné lieu à 49 382 nouvelles actions, soit un solde au 28 février 2023 de 2 467 k€.

Le traitement comptable associé est le suivant : à l'émission de l'emprunt, l'emprunt obligataire a été constaté (compte 161), avec en contrepartie la prime de remboursement des obligatoires à l'actif (amorties sur la durée de l'emprunt) et comptabilisation en charge des frais d'émission de cet emprunt.

Les émissions effectuées donnent lieu à une dotation aux amortissements de la prime de remboursement à la date de la conversion, les obligations converties en actions sont valorisées pour la valeur nominale de l'action ordinaire (0,09€), le reliquat non amorti de la prime de remboursement des obligations converties est soldé et la différence est prise en considération en prime de conversion.

3.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 28 février 2023, la société réalise un chiffre d'affaires de 28 M€ dont 22,3 M€ correspondent à des ventes de produits finis et des marchandises (livraisons de matériel).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison pour les ventes de matériel et au fur et à mesure de la réalisation des obligations contractuelles pour les prestations de services.

Le chiffre d'affaires de 2CRSi SA est réalisé en France et à l'export. Sa ventilation est la suivante :

	28/02/2023	28/02/2022
Ventes France	16 767 345	14 805 959
Ventes UE	802 822	6 227 666
Ventes Hors UE	4 737 974	6 478 793
Prestations services location France	2 334 809	1 830 376
Prestations services location UE	138 552	718 804
Prestations services location Hors UE	2 294 761	3 836 572
Prestations services autres France	562 594	1 100 175
Prestations services autres UE	17 200	73 861
Prestations services autres Hors UE	414 792	178 057
TOTAL	28 070 848	35 250 264

3.4.2 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant déficitaire, elle n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2022-2023.

Le déficit reportable au 28/02/2023 est de 18 688 840 euros.

Notre société a réalisé au cours de l'exercice des dépenses éligibles au Crédit d'Impôt Recherche au titre de 3 projets de recherche. Au titre de l'année civile 2022, le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 313 468 euros et est comptabilisé en diminution du montant de l'impôt.

3.4.3 AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Nature des autres charges	28/02/2023	28/02/2022
Redevances pour concessions,	0	275
Droit de reproduction	720	969
Jetons de présence	37 375	44 750
Pertes sur créances irrécouvrables	2 153 794	7 349 078
Pertes de change	485 250	407 942
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	10 283 194
Charges diverses	901	25 381
TOTAL	2 678 040	18 111 590
Nature des autres produits	28/02/2023	28/02/2022
Gains de change	641 614	305 848
Produits des cessions d'éléments d'actif cédés	0	20 783 596
Produits divers	382	1 203
TOTAL	641 997	21 090 647

L'importance des gains de change par rapport aux pertes de change est principalement liée au fait de solder la créance Blade libellée en dollars générant ainsi un gain de change pour un montant de 194 701 euros. Hors cet effet, les variations liées au taux de change auraient été plus ou moins équilibrées.

Les pertes sur créances irrécouvrables concernent le solde de la créance client Blade pour un montant de 1 763 688 euros qui avaient été provisionné sur l'exercice précédent ainsi que le solde de la créance client RPNY pour un montant de 390 106 euros qui a fait l'objet d'un accord afin de résoudre le litige qui l'opposait à 2CRSi.

Pour mémoire, sur 2022, les produits des cessions d'éléments d'actif cédés correspondent principalement :

- Reprise du matériel Blade (contrats 2017-2018) par la société HubiC pour un total de 10 500 000 euros.
- Ventes à Boston France :
 - La société 2CRSi a procédé le 28 février 2022 à la cession d'une partie de son stock, issue du démantèlement du matériel précédemment loué à la société Blade, à la société ADIMES (ex-Boston France). Cette dernière a vocation à bénéficier de l'apport des activités de production et de logistique. Le montant du chiffre d'affaires correspondant est de 8 832 641 euros pour une valeur nette comptable de 7 295 462,98 euros.

Les pertes sur créances irrécouvrables concernaient le solde de la créance échelonnée du client Blade devenue irrécouvrable à la suite de la reprise du matériel par la société HubiC et qui est couverte par le paiement reçu de ce dernier.

3.4.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à (580 812) euros. Il se décompose de la façon suivante :

Nature des charges	28/02/2023	28/02/2022
Dotation prov. pour dépr. Immob. financières	1 261 823	683 677
Intérêts sur emprunts	384 979	343 974
Pertes de change	100 110	111 147
Intérêts de compte courant bancaires	83 027	6 701
Autres charges financières (Intérêts Adimes & Factor & BPI)	3 492	0
Autres charges financières (Intérêts retards Greendata)	0	10 221
Autres charges financières (Solde Créance Blade)	0	2 541 171
TOTAL	1 833 431	3 696 890

Nature des produits	28/02/2023	28/02/2022
Reprise prov. dépr. Immobilisations financières	683 677	995 540
Intérêts sur créances commerciales	(6 635)	
Gains de change	63 599	79 184
Autres produits financiers (Intérêts courus groupe)	511 977	973 830
TOTAL	1 252 618	2 048 554

Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières sont relatives à la dépréciation des titres de la société Boston France pour 813 k€ (que la dépréciation constatée lors de l'exercice précédent a été repris en totalité pour un montant de 678 k€) et à la provision pour pertes de change relatif aux compte courant pour 355 k€.

Pour mémoire, sur 2022, les autres charges financières correspondaient au solde des intérêts à percevoir au titre de la créance financière BLADE qui a été a été transféré au compte de résultat à la suite de la reprise du matériel par la société HubiC.

3.4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à (853 828) euros. Il se décompose de la façon suivante :

Nature des charges	28/02/2023	28/02/2022
Pénalités et amendes	2 500	12 011
Ecart de change (Blade)	22 110	0
Rappel d'impôts	1 656	49 780
Valeurs comptables des éléments actifs cédés	913 903	698
Mali sur rachat actions	42 539	38 461
Dotations amortissements exceptionnels	0	0
Dommages & Intérêts	1 284	35 522
Autres charges exceptionnels	1 519 374	
TOTAL	2 503 365	136 473

Nature des produits	28/02/2023	28/02/2022
Produits des cessions d'éléments actifs	111 984	333
Boni provenant d'achat d'actions	11 571	10 071
Autres produits exceptionnels	1 525 982	115 700
TOTAL	1 649 537	126 104

La valeur comptable des éléments actifs cédés pour un montant de 914 k€ comprend principalement :

- La sortie de l'actif du matériel loué au client RPNY à hauteur de 705 k€
- La mise au rebut du matériel endommagé dans notre Data Center à Rouses Points aux Etats-Unis pour 132 k€

Les autres charges et produits exceptionnels se compensent. Elles correspondent pour les charges à l'engagement de loyers pris par 2CRSi dans le cadre du protocole portant sur le paiement des loyers dus de Green Data (voir plus haut) et pour les charges à la refacturation de la charge à la société Green Data.

3.4.6 TRANSFERT DE CHARGES

Nature des produits	28/02/2023	28/02/2022
Régularisation mutuelle	0	(7 881)
Remboursement assurances (*)	658 860	56 307
Contrat Apprentissage	62 422	127 052
Avantages en nature	29 815	50 713
TOTAL	751 098	226 191

Le remboursement des assurances concerne d'une part le sinistre est survenu dans le bâtiment de production de Strasbourg dans la nuit du 26 au 27 juin 2022 pour un montant de 575.4 k€ et d'autre part une indemnisation d'un préjudice subi lors d'une fraude à hauteur de 80 k€.

3.4.7 SUBVENTIONS

Nature des autres produits (subventions)	28/02/2023	28/02/2022
Subvention d'exploitation (Industrie 4.0)	176 954	21 572
Subvention d'exploitation (European Pilot)	171 102	
TOTAL	348 056	21 572

3.4.8 EFFECTIF MOYEN

	28/02/2023	28/02/2022
personnel cadre	55	62
personnel non cadre	36	35
TOTAL	91	97

La baisse des effectifs moyens a été impacté par le transfert de salariés vers la société ADIMES au cours de l'exercice.

3.4.9 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Sociétés	Créances Clients et comptes rattachés	Créances rattachées à des participations	Compte courant débiteur	Compte courant créditeur	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Charges financières	Produits financiers
Boston France (ex Adimes)	156 086		10 329 387		526 214	382	3 593
ALISPALU	1 052 916				53 031		
HAW	1 920		80 182				1 292
2CRSi Corporation	114 889		7 995 092				95 821
2CRSi Canada			171 587				1 985
2CRSi Middle East FZE	382 617		2 532 625		4 709		40 635
2CRSi Ltd			2 562 371				41 201
2CRSi London Ltd			16 247 325				267 618
2CRSi UK (Tranquil PC Ltd)	123 619		614 487				9 406
2CRSi BV			122 197		170 400		4 550
2CRSi Belgium SRL			115 455		157 688		3 894
2CRSi Singapore PTE LTD			68 190				971
BOSTON LIMITED	5 616		1 480 905		165 814		29 165
BOSTON SERVER & STORAGE SOLUTIONS	32 638				113 006		
Green Data	806 165		2 259 946		1 495 085		11 609
Gamestream	1 854		1 725				
BLADE SAS							
BLADE CORP							
TOTAL	2 678 321	0	44 581 474	0	2 685 947	382	511 740

2CRSi SA, Boston France, 2CRSi CORP, HAW et ALISPALU ont comme dirigeant commun Alain Wilmouth.

Boston France, 2CRSi Ltd, 2CRSi Middle East FZE, 2CRSi CORP, 2CRSi BV, dont la liquidation a été prononcée sur 2023, 2CRSi Belgium SRL et 2CRSi Canada sont filiales à 100% de 2CRSi SA. Alispalu ne fait pas parti du Groupe 2CRSi.

3.4.10 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

En vertu de la législation sociale française (règlement ANC n° 2013-02), les salariés de la société auront droit à une indemnité de départ à la retraite s'ils figurent parmi les effectifs au moment de leur départ à la retraite.

L'engagement de la société à ce titre est estimé à 72 626 euros au 28 février 2023. Au 28 février 2022 cet engagement était de 110 726 euros. L'évolution de la dette est essentiellement liée à l'évolution du taux d'actualisation, tel que défini plus bas et à la baisse des effectifs liés au transfert d'une partie du personnel vers la société BOSTON France dans le cadre de la réorganisation du Groupe.

Cet engagement est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- Calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur (SYNTEC) ;
- Âge de départ supposé 65 ans pour les ETAM et 67 ans pour les cadres ;
- Taux d'actualisation 3,95 % correspondant au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement (2,04 % sur l'exercice 2021-2022) ;
- Taux de charge 45 % ;
- Turnover : en fonction de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- Mortalité : par table par génération TGH 05 pour la population masculine et TGF 05 pour la population féminine.

3.4.11 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type	Engagement donné	Engagement reçu
Indemnités de fin de carrière	72 626	
Nantissement Titres Green Data sur emprunt BNP	5 500	
Nantissement Titres Boston LTD sur emprunt BNP	9 000 000	
Délégation assurance sur emprunt BNP 15 M€		5 000 000
Engagement de crédit-bail (redevances restantes à courir)	2 403 692	
Autorisation découvert BNP garanti par BPI		2 025 000
Garantie de l'Etat sur PGE (90 % prêt et intérêts)		9 894 634

La société bénéficie de plusieurs lignes d'autorisation de découvert pour un montant global de 3 345 965 euros auprès de l'ensemble des établissements bancaires.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Boston, 2CRSi SA s'est porté garant de sa filiale 2CRSi London Ltd au titre du paiement du complément de prix d'acquisition potentiel couvrant 2 exercices (l'actuel et le prochain) ainsi que de l'achat de 30% complémentaires qui pourrait intervenir à partir de 2023. La valeur de l'engagement est estimée à 13 M€. Cet engagement devenu caduque dans le cadre de la vente du groupe Boston annoncée le 16/06/2023.

En date du 28 mars 2022, le bailleur du data center de Green Data a actionné la caution fournie par 2CRSi à hauteur de 767 575,56€ TTC. Green Data a par la suite négocié un protocole tripartite signé le 14 mars 2023 et contenant un échéancier de paiement jusqu'au 1er juillet 2024, d'un montant total de 1 882 k€, qui à la date d'arrêt des comptes est respecté. Le montant de la dette correspondante comptabilisée s'élève à 1 519 373 € et n'apparaît donc plus en engagement hors bilan.

Le nantissement des titres de la société Boston Ltd vis-à-vis de la BNP a une valeur nominale de 15 M€ mais a été valorisé dans les engagements hors bilan à 9 M€ correspondant au capital restant dû. A la date du CA d'approbation des comptes ce nantissement a été levé pour donner suite au remboursement complet du prêt.

Les engagements correspondants aux baux commerciaux s'élèvent 7 187 k€. Ils portent sur la valorisation de la totalité des loyers HT sans actualisation jusqu'au terme maximal des baux (2032) sachant qu'il y a des clauses de désengagements à des dates plus proches.

Par ailleurs, les engagements suivants ont également été donnés :

- La cession à titre de garantie de la créance au titre du CIR : 1 144 K€
- Les créances cédées au titre de l'affacturage : 328 K€

3.4.12 CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de nouveaux contrats de financement signés.

3.4.13 TABLEAU D'INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Type de matériel	Valeur des biens pris en crédit-bail	Redevances payées		Dotation aux		Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Matériel et équipements	9 141 366	2 577 575	7 808 001	2 398 087	7 154 333	1 675 337	494 429	0	35 713
Matériel et équipements (contrats échus au 28/02/2023)	25 161 606	459 838	26 497 880	483 954	24 701 688	0	0	0	107 865
Licence informatique	320 905	99 096	106 112	106 968	124 796	127 596	106 330	0	0
Matériel de Transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de Transport (contrats échus au 28/02/2023)	154 275	20 328	167 008	16 002	154 728	0	0	0	50 571
TOTAL	34 778 152	3 156 836	34 579 001	3 005 011	32 135 545	1 802 933	600 759	0	194 149

3.6.13 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES (Montants en k€)	AU 28/02/2023		AU 28/02/2022	
	EY	SFR	EY	SFR
Commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés:	233	78	216	110
Société mère	233	78	216	110
Filiales intégrées globalement	0		0	
Services autres que le commissariat aux comptes	4	0	4	0
Société mère	4		4	
Filiales intégrées globalement				
TOTAL	237	78	220	110

3.6.14 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération brute des mandataires sociaux s'élève à 233 900 euros pour l'exercice.

Le montant brut de la rémunération attribuée aux administrateurs au titre de l'exercice 2021-2022 et payé au cours de l'exercice 2022-2023 s'élève à 37 375 euros (dont 2 500 euros pour le censeur).

Au titre de l'exercice 2022-2023, une enveloppe de 60 000 euros a été attribuée pour la rémunération brute des administrateurs. Cette somme a été constatée en charge au cours de l'exercice. La charge totale sur l'exercice s'élève à 37 375 euros avec l'effet de la contre-passation des charges à payer de l'exercice précédent. Le montant de la rémunération définitive n'a pas encore été fixé à la clôture de l'exercice.

3.6.15 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (a) (avant résultat de l'exercice)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales											
Française											
Boston France (ex Adimes)	75 000 EUR	134 870 EUR	100,00%	812 701 EUR	0 EUR	10 329 387 EUR		5 809 688 EUR	-1 753 835 EUR		
Green Data	10 000 EUR	80 933 EUR	55,00%	5 500 EUR	5 500 EUR	2 259 946 EUR		3 264 477 EUR	-1 724 344 EUR		
Etrangères											
2CRSi Corporation	1 000 USD	-5 771 984 USD	100,00%	839 EUR	839 EUR	7 995 092 EUR		3 453 502 USD	-2 180 222 USD		
2CRSi Middle East FZE	10 000 AED	-8 638 336 AED	100,00%	2 340 EUR	2 340 EUR	2 532 625 EUR		12 695 257 AED	-2 826 405 AED		
2CRSi Ltd	1 GBP	-10 840 GBP	100,00%	1 EUR	1 EUR	2 562 371 EUR		0 GBP	-142 394 GBP		
2CRSi London Ltd	1 GBP	-300 725 GBP	100,00%	1 EUR	1 EUR	16 247 325 EUR		0 GBP	-296 138 GBP		
2CRSi Singapore PTE LTD	50 000 SGD	-72 379 SGD	100,00%	31 990 EUR	0 EUR	68 190 EUR		157 688 EUR	-28 408 SGD		
2CRSi Belgium SRL	1 000 EUR	1 819 EUR	100,00%	1 000 EUR	0 EUR	115 455 EUR			160 EUR		
2CRSi BV	1 000 EUR	-25 813 EUR	100,00%	1 000 EUR	0 EUR	122 197 EUR		128 360 EUR	-7 109 EUR		
2CRSi Canada	1 CAD	1 CAD	100,00%	0 EUR	0 EUR	171 587 EUR		17 429 USD	-159 295 USD		Premier exercice clos le 28/02/2023
Participations											
Gamestream	151 217 EUR	3 167 995 EUR	14,17%	1 499 922 EUR	1 499 922 EUR	1 725 EUR		1 506 962 EUR	-574 994 EUR		Chiffres du 31/12/2021
Blade	N/A	N/A	N/A	2 038 851 EUR	0 EUR	0 EUR		0 EUR	0 EUR		Société en cours de liquidation
Récapitulatif :											
Filiales françaises				818 201 EUR	5 500 EUR	12 589 333 EUR	0 EUR				
Filiales étrangères				37 171 EUR	3 181 EUR	29 814 842 EUR	0 EUR				
Participations française				3 538 773 EUR	1 499 922 EUR	1 725 EUR	0 EUR				
Participations étrangères				0 EUR	0 EUR	0 EUR	0 EUR				

(a) Y compris Capital social

Le total des prêts et avances consentis aux filiales s'élève à 40,9 M€. Sur ce montant, 18,8 M€ correspondent à l'avance à deux sociétés holding : 16,2 M€ à la société 2CRSi London Ltd (propriétaire de Boston Ltd) et 2,5 M€ à la société 2CRSi Ltd (propriétaire de 2CRSi UK Ltd).

Compte-tenu des perspectives commerciales de filiales détenues par ces holdings et la cession en cours de Boston, 2CRSi n'a pas de crainte sur le non-recouvrement de ces sommes.

De la même manière, les perspectives commerciales des sociétés 2CRSi Corporation et 2CRSi Middle East FZE et ADIMES sont suffisamment bonnes pour justifier de la recouvrabilité des avances consenties. S'agissant des deux filiales françaises (ADIMES et Green Data), ADIMES dispose de stocks importants et joue un rôle dans la nouvelle organisation du Groupe, ce qui devrait lui apporter les moyens de rembourser ses dettes vis-à-vis de la maison mère. Quant à Green Data, la valeur de ses actifs et la résorption des difficultés actuelles de la filiale dans un contexte où l'actionnaire minoritaire a assuré la gérance jusqu'en janvier 2022 devrait permettre à la filiale de rembourser ses dettes dans les prochaines années.

Les créances des sociétés en Belgique et aux Pays-Bas – dont la liquidation est en cours - sont couvertes par des dettes commerciales de 2CRSi SA vis-à-vis de ces deux sociétés.

4. AUTRES ELEMENTS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 I du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiements pour les clients et fournisseurs de la société (exprimé en euros) :

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jour et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jour et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	249					237	51					374
Montant total des factures concernées TTC	2 566 694	1 123 237	287 187	278 975	3 180 605	4 870 004	4 586 697	198 137	337 492	220 671	4 880 544	5 636 844
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	8,31%	3,64%	0,93%	0,90%	10,30%	15,77%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							14,67%	0,63%	1,08%	0,71%	15,61%	18,03%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement												
	30 jours						30 jours					

5. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice clos le :				
	31/12/2018	29/02/2020	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2023
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 596 909	1 596 909	1 596 909	1 596 909	1 614 198
Nombre des actions ordinaires existantes	14 243 430	14 243 430	14 243 430	14 243 430	14 435 534
Nombre des actions de préférence	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	70 191 773	54 716 648	35 005 493	35 250 264	28 070 848
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 950 772	685 259	(4 895 490)	62 927	(8 571 047)
Impôts sur les bénéfices	(417 908)	(645 708)	(369 500)	(341 790)	(331 606)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 741 902	178 756	(11 597 782)	(1 867 066)	(9 673 896)
Résultat distribué	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
III. Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,36	0,08	(0,26)	0,02	(0,46)
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,27	0,01	(0,65)	(0,11)	(0,54)
Dividende attribué à chaque action (a)	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	49	79	103	101	91
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 716 066	5 126 112	5 173 937	5 124 624	4 667 811
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 091 946	2 082 976	2 015 483	1 988 610	1 887 259

(a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.
2, avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
S.A. au capital de € 76 225
339 304 230 R.C.S. Mulhouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG Audit
Tour Europe
20, place des Halles
BP 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société 2CRSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2CRSI relatifs à l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Correct rattachement à l'exercice du chiffre d'affaires de livraison de matériel

La note 3.3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux livraisons de matériel. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans la note 3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

■ Evaluation des stocks

La note 3.3.4 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités d'évaluation des stocks de matières premières et de produits finis. Nos travaux ont notamment consisté à procéder à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note 3.3.4 de l'annexe aux comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir par sondages les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

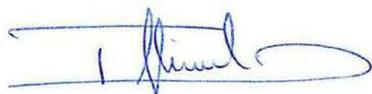
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Didenheim et Strasbourg, le 14 novembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.



Philippe Pflimlin

ERNST & YOUNG Audit



Alban de Claverie

E. RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Strasbourg, le 15 novembre 2023.

Monsieur Alain Wilmouth
Président et Directeur Général

